



**L'adaptation au changement climatique dans la planification territoriale : le cas du
Togo**

**Par
Neglo Asseye**

**Thèse présentée à l'Université du Québec à Chicoutimi en vue de l'obtention du
grade de Philosophiæ Doctor (Ph. D.) en Développement Régional**

Québec, Canada

© ,

Mars 2025

RÉSUMÉ

En dehors des conventions internationales sur les risques climatiques et leurs impacts, des actions sont planifiées dans les territoires nationaux dans le but d'augmenter la résilience face aux risques climatiques et d'atteindre les Objectifs de développement durable (ODD). Des stratégies et des mesures sont élaborées en tenant compte des engagements des Parties prenantes de la Convention cadre des nations unies sur le changement climatique (CCNUCC) et des recommandations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), de même que des cibles des ODD. Le Togo, pays en développement situé en Afrique de l'Ouest, dans ses efforts d'atteinte des ODD et de lutte contre les impacts environnementaux, socio-économiques voire politiques du changement climatique, élabore dans sa planification territoriale tout comme les pays Parties, et dans le respect des accords de la CCNUCC basés sur les travaux du GIEC, des stratégies dans son Plan national de développement (PND) et des mesures dans son Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC). Cependant, bien que le processus de la planification territoriale soit axé sur plusieurs étapes allant du diagnostic territorial à la définition et validation d'orientations stratégiques, faisant de la planification un instrument de gouvernance qui fait appel à plusieurs acteurs, et un moyen de réalisation d'ODD de même qu'un outil innovant en matière de définition de stratégies et mesures d'adaptation, le processus ne favorise pas toujours l'intégration de Mesures d'adaptation au changement climatique (MACC) dans l'élaboration des PND. À cela s'ajoutent des défis territoriaux de développement principalement économiques, dont les solutions ne sont pas en adéquation avec celles reliées aux nouveaux enjeux globaux de développement durable. Une question se pose : est-ce la multiplicité des travaux qui entourent le processus de la planification territoriale et/ou la pluralité des acteurs qui seraient à l'origine de la non-harmonisation des MACC aux actions définies dans les PND dans une approche descendante (du global au local) ? Une première analyse porte sur les options d'adaptation du GIEC et les engagements de la CCNUCC en matière d'adaptation, de même que les cibles de l'ODD13 qui vise la lutte contre le changement climatique, pour tenter d'apporter des réponses à cette question. Une seconde analyse porte sur la planification territoriale en tant qu'outil de mise en œuvre des ODD incluant les MACC. Deux études, dont l'une porte sur la territorialisation des ODD dans le PND, et l'autre sur la définition des MACC dans le PNACC et leur intégration dans le PND apportent une précision empirique sur le cas du Togo. Ces analyses et études de cas permettent de faire ressortir le défi d'harmonisation des MACC aux actions des PND dans le processus de la planification territoriale. Cette thèse contribue à mettre l'accent sur la nécessité de revoir le processus de la planification territoriale en fonction de la déclinaison des mesures globales aux échelles locales, notamment la mise en œuvre et l'intégration des MACC dans l'atteinte des ODD dont les actions sont définies dans les PND.

Mots-clés : Objectifs de développement durable ; adaptation au changement climatique ; planification territoriale ; Afrique de l'Ouest ; Togo

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ.....	iii
TABLE DES MATIÈRES	iv
LISTE DES TABLEAUX.....	vii
LISTE DES FIGURES	vii
LISTE DES SIGLES.....	ix
DÉDICACE	xi
REMERCIEMENTS	xii
AVANT-PROPOS.....	xiii
INTRODUCTION GÉNÉRALE	15
MISE EN CONTEXTE, PROBLÉMATIQUE, QUESTIONS DE RECHERCHE, OBJECTIFS, INTENTIONS ET RÉSULTATS ATTENDUS.....	22
1.1 MISE EN CONTEXTE.....	22
1.2 PROBLÉMATIQUE.....	38
1.3 QUESTIONS DE RECHERCHE	65
1.4 OBJECTIFS, INTENTIONS, PERTINENCE ET RÉSULTATS	68
CHAPITRE II	73
CADRE THÉORIQUE ET CONCEPTUEL.....	73
2.1 APPROCHE THÉORIQUE D'ANALYSE	73
2.2 CADRE CONCEPTUEL.....	102
CHAPITRE III.....	116
CADRE MÉTHODOLOGIQUE, STRATÉGIQUE ET ÉTHIQUE.....	116
3.1 TERRAIN ET ÉCHANTILLON DE RECHERCHE.....	116
3.2 STRATÉGIES DE RECHERCHE	122
3.3 ASPECT ÉTHIQUE	124
3.4 LIMITES DE LA RECHERCHE.....	127
CHAPITRE IV	129
LES MESURES D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET L'OBJECTIF TREIZE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	129
4.1 RÉSUMÉ.....	129
4.2 INTRODUCTION.....	131
5.3 L'OBJECTIF TREIZE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	133
4.4 L'ADAPTATION À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE	135

4.5 SYNERGIE OU DIVERGENCE DANS LES TRAVAUX ENTOURANT L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	138
4.6 LES PISTES DE SOLUTION D'HARMONISATION	150
4.7 CONCLUSION.....	166
CHAPITRE V.....	168
L'HARMONISATION DES MESURES D'ADAPTATION DANS LA PLANIFICATION TERRITORIALE.....	168
5.1 RÉSUMÉ.....	168
5.2 INTRODUCTION.....	169
5.3 LA PLANIFICATION TERRITORIALE.....	171
5.3.1 Définition.....	171
5.3.2 La planification territoriale et le développement durable.....	172
5.3.2.1 Le développement durable	172
5.3.2.2 La mise en œuvre du développement durable grâce à la planification territoriale.....	173
a. La planification comme moyen de réalisation des objectifs de développement durable	174
b. La planification comme outil d'élaboration des stratégies du développement durable	175
c. La planification comme outil de précision des cibles du développement durable..	175
d. La planification comme outil de définition des mesures concrètes du développement durable	176
5.4 L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	178
5.4.1 Le changement climatique.....	178
5.4.2 L'adaptation au changement climatique et la mise en œuvre du développement durable	180
5.5 L'ADAPTATION DANS LA PLANIFICATION TERRITORIALE.....	183
5.5.1 L'adaptation et la planification dans les territoires	183
5.5.2 L'harmonisation des mesures d'adaptation à la planification territoriale	186
5.6 CONCLUSION.....	192
CHAPITRE VI.....	194
LA DÉCLINAISON DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LA PLANIFICATION TERRITORIALE AU TOGO.....	194
6.1 RÉSUMÉ.....	194
6.2 INTRODUCTION.....	195

6.3	LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	196
6.4	LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU TOGO.....	199
6.4.1	La territorialisation des objectifs de développement durable au Togo.....	199
6.4.2	Le plan national de développement au Togo	204
6.4.2.1	Les axes stratégiques.....	204
6.4.2.2	Les cibles	204
6.4.2.3	Les mesures.....	205
6.5	LES PROBLÈMES LIÉS À LA MISE EN ŒUVRE DES ODD AU TOGO	210
6.6	CONCLUSION.....	214
CHAPITRE VII.....		216
L'INTÉGRATION DES MESURES D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LA PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE AU TOGO.....		216
7.1	RÉSUMÉ.....	216
7.2	INTRODUCTION	217
7.3	LA PLANIFICATION TERRITORIALE AU TOGO	219
7.3.1	Présentation du pays	219
7.3.3	L'analyse du contenu des deux plans	222
7.3.3.1	Synergie en matière de développement durable.....	222
7.3.3.2	Stratégies de développement et d'adaptation	223
7.3.3.3	Mesures et actions du PND et du PNACC	225
7.3.4	Enquête auprès d'acteurs de terrain	233
7.3.4.1	Méthodologie	233
7.3.4.2	Résultats.....	234
7.4	CONCLUSION.....	246
DISCUSSION GÉNÉRALE.....		248
CONCLUSION GÉNÉRALE		254
RÉFÉRENCES.....		260
ANNEXE 1.....		329
ANNEXE 2.....		331
ANNEXE 3.....		332
ANNEXE 4.....		337
ANNEXE 5.....		343

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Synergie des impacts du changement climatique avec les enjeux de développement durable	36
Tableau 2 : Les solutions et les défis liés au changement climatique aux différentes échelles dans le contexte de développement durable	37
Tableau 3 : Résumé des problématiques liées aux thématiques et échelles de la recherche	63
Tableau 4 : Résumé des questions et hypothèses de la recherche	67
Tableau 5 : Objectifs, résultats et contributions sociale et scientifique	72
Tableau 6 : Tableau des définitions adoptées pour les concepts qui interviennent dans le cadre de la recherche.....	114
Tableau 7 : Synthèse méthodologique	120
Tableau 8 : Tableau d'échantillonnage	121
Tableau 9 : Catégorisation des répondants	121
Tableau 10 : Plan d'action et méthode.....	123
Tableau 11 : Critères de la recherche dans le respect des directives de la politique éthique de l'UQAC.....	125
Tableau 12 : Tableau récapitulatif des mesures d'adaptation prises au niveau international entre 1990 et 2025.....	149
Tableau 13 : Tableau des initiatives d'harmonisation des options d'adaptation aux mesures d'atténuation dans certains pays africains	164
Tableau 14 : Les ODD priorisés au Togo et les mesures mises en place dans le PND	209
Tableau 15 : Synergies et/ou divergences entre les stratégies et mesures du PND et du PNACC	232
Tableau 16 : Tableau des résultats et analyse des données de l'enquête de terrain.....	235

LISTE DES FIGURES

Figure 1 – Carte de localisation du Togo en Afrique de l'Ouest et subdivisions administratives	32
Figure 2 - Les différentes théories inter-reliées qui interviennent dans le cadre de la recherche	73
Figure 3 : L'évolution de la théorie du développement au développement durable.....	76
Figure 4 : De la théorie de l'acteur à la sociologie de l'acteur réseau	85
Figure 5 : Les définitions de la théorie de l'adaptation à l'adaptation au changement climatique.....	93
Figure 6 : La théorie de la planification et la planification territoriale	98

Figure 7 : Interrelations entre les concepts du développement durable, du changement climatique et de la planification territoriale	103
Figure 8 : Approche méthodologique de la recherche	120
Figure 9 : Pistes de solutions pour l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans le processus de planification territoriale.....	152
Figure 10 : Mesures intégrant des options d'adaptation dans la planification territoriale suivant une approche top-down	191

LISTE DES SIGLES

ACC : Adaptation au changement climatique
AETE : Assises européennes de la transition énergétique
AID (IDA) : Association internationale pour le développement
BAD : Banque africaine de développement
BIT : Bureau international du travail
CADRI : Capacity for disaster reduction initiative
CCME : Conseil canadien des ministres de l'environnement
CCNUCC : Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique
CDN : Contributions déterminées au niveau national
CEA : Champ école agriculteurs
CEDEAO : Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CGET : Commissariat général à l'égalité des territoires
CIFOR : Center for international forestry research
CLDD : Commissions locales de développement durable
CMA : Centre mondial pour l'adaptation
CMAE : Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
CPDN : Contributions prévues déterminées au niveau national
CUA : Commission de l'union africaine
ENAP : École nationale d'administration publique
FAO : Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM : Fonds pour l'environnement mondial
FFOM : Forces faiblesses opportunités menaces
FIDA : Fonds international de développement agricole
FINAM : Financière africaine de micro-projets
FMI : Fonds monétaire international
FPMA : Fonds pour les pays les moins avancés
GBM : Groupe de la banque mondiale
GCA : Global center on adaptation
GES : Gaz à effet de serre
GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GIFS : Gestion intégrée de la fertilité des sols
GMR : Gestion de matières résiduelles
GRC : Gestion de risques de catastrophes
IAA : Initiative d'adaptation pour l'Afrique
ICA : Institut canadien des actuaires
IDD : Indice de démocratie
IDDRI : Institut du développement durable et des relations internationales
IDH : Indice de développement humain
IEO : Independent evaluation office
IFEN : Institut français de l'environnement
IFN : Inventaire forestier national
IIDD : Institut international du développement durable
INSEED : Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques

MACC : Mesures d'adaptation au changement climatique
MERF : Ministère de l'environnement et des ressources forestières
MLCC : Mesures de lutte contre le changement climatique
MPDD : Mesures de planification du développement durable
NEDD : Nouveaux enjeux en développement durable
ODD : Objectif de développement durable
OIM : Organisation internationale pour les migrations
OMD : Objectif du millénaire pour le développement
OMS : Organisation mondiale de la santé
ONU : Organisation des Nations unies
OTR : Office togolais des recettes
PACC : Plan d'adaptation au changement climatique
PDC : Plan de développement communal
PDD : Plan de développement durable
PDL : Plan de développement local
PED : Pays en développement
PESTEL : Politique économique sociologique technologique environnementale légale
PFNRRC : Plateforme nationale de réduction des risques de catastrophes
PIB : Produit intérieur brut
PMA : Pays les moins avancés
PNA : Plan national d'adaptation
PNACC : Plan national d'adaptation au changement climatique
PND : Plan national de développement
PNEA : Politique nationale de l'eau et de l'assainissement
PNH DU : Politique nationale de l'habitat et du développement urbain
PNUEH : Programme des nations unies pour les établissements humains
PPA : Parité de pouvoir d'achat
PTBA : Programme de travail et budget annuel
PTF : Partenaires techniques et financiers
RNB : Revenu national brut
RRC : Réduction des risques de catastrophes
SACC : Stratégie d'adaptation au changement climatique
SDD : Stratégie de développement durable
SNDES : Stratégie nationale de développement économique et sociale
UE : Union européenne
UEMOA : Union économique et monétaire ouest africaine
UICN : Union internationale pour la conservation de la nature
VIH/SIDA : Virus de l'immunodéficience humaine / Syndrome d'immunodéficience acquise

DÉDICACE

Je dédie ce travail à mes fils Dayan et son frère Élysé qui nous a quitté trop tôt. Dayan m'a suivie dans cette aventure et a toujours fait preuve de compréhension, de patience et de maturité malgré son jeune âge, son état de santé et toutes les difficultés que nous avons eues à traverser tout au long de cette thèse.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier ma directrice de thèse Marie Fall, pour son accompagnement sans faille, sa confiance, son soutien et ses conseils qui m'ont permis de mener à terme ce travail. Tes multiples contributions, ta rigueur scientifique, ton souci du travail bien fait, tes suggestions et corrections dans l'encadrement de mon travail et ta supervision en dépit des multiples tâches que tu effectues, m'ont été d'un grand apport et ont été très formateurs et édificateurs dans mon apprentissage. Je remercie le corps professoral de l'Université du Québec à Chicoutimi et de l'Université du Québec à Rimouski, les membres du département des sciences humaines et sociales, la direction du programme de doctorat en développement régional ainsi que les différents services de l'université, qui ont contribué par leur travail à ce que mon cheminement soit couronné de succès. Je remercie le père de mes fils, Nyonator, qui m'a encouragé et s'est aussi investi au début de cette aventure, pour ses conseils, sa présence et ses prières. Merci à mon fils Dayan qui a su me soutenir et me motiver dans les moments difficiles malgré son jeune âge, et prier pour que je puisse finir ce travail. Merci à mes parents qui m'ont toujours soutenue et motivée en dépit de la distance qui nous sépare, et qui m'ont dit : « pas question que tu laisses tomber ». Mon père Kouma, docteur ingénieur génie civil, professeur à l'Université de Lomé à la retraite, qui a toujours pris le temps de m'expliquer de façon académique ce qu'il y a lieu de faire dans ce travail et qui m'a dit : « fais-le pour toi-même et non pour nous » ; ma mère Reine, qui a toujours fait preuve de compréhension et de patience lorsqu'elle venait nous visiter, et qui n'a pas cessé de me soutenir moralement et prier sans cesse pour que je réussisse. Je remercie ma grande amie et sœur Sara avec qui je me suis liée d'amitié grâce à nos enfants, et ses enfants Elia et Ismaël qui nous ont toujours accueilli et hébergé Dayan et moi chez eux à Québec lors de nos voyages, et qui prenaient à certaines occasions soin de Dayan, pour leur hospitalité, leur compréhension, leur gentillesse et l'amour qu'ils nous ont témoigné. Merci à mes collègues de ce programme. Merci à mes anciens professeurs de l'Université de Lomé, spécifiquement Edjamé et Degboé qui ont cru en moi et m'ont référée dans ce programme, sans oublier mes anciens collègues et amis Djifa, sans qui je n'aurais jamais pensé m'inscrire dans ce programme, Crédo et Séverin de l'Université de Lomé, qui m'ont aidée et soutenue dans la réalisation de ce travail. Merci à tous ceux qui ont répondu au sondage dans le cadre de cette étude et qui ont apporté leur contribution à l'avancement de la recherche en développement régional et territorial. Je remercie tous les membres de ma famille qui m'ont apporté leur soutien moral et de tout genre durant ces années d'étude, spécialement, mon cousin, le père Christian, mes frères Yaovi et Dodji, de même que mes amis, proches et collègues qui de près ou de loin, ont prié, m'ont soutenue et aidée dans mon cheminement : le père Robert, le père Cyprien-Ézéchiél, le père Abel, le père Flavien et Gustave qui ont apporté leur contribution particulière, Simone, Rose-Marie, Milia, Marie, Amal, Micheline, Nasséra, Peace-Victorine, Éric, Marius, Sylvain, Sidoine, mes collègues de la Ville de Montréal : Valérie, Christine, Abdel, Luc, Louis, Martin, ; sans oublier tous ceux dont je n'ai pas cité le nom, qui ont œuvré à l'aboutissement de cette recherche. Vos prières, contributions et soutiens ont grandement aidé à la réalisation de ce travail.

AVANT-PROPOS

Cette thèse est présentée sous la forme d'une thèse par articles. Les chapitres IV, V, VI et VII reprennent les quatre articles qui ont été soumis et évalués par les pairs dans des revues scientifiques aux fins de publication. Les textes peuvent de ce fait présenter des redondances au niveau des cadres conceptuels, théoriques et méthodologiques.

Il y a ceux qui voient les choses telles qu'elles sont et se demandent pourquoi, et il y a ceux qui imaginent les choses telles qu'elles pourraient être et se disent... pourquoi pas - George Bernard Shaw (1856–1950)

Randolph H.L. Wong, 2018

INTRODUCTION GÉNÉRALE

La réalité du changement climatique à l'échelle planétaire n'est plus un fait à démontrer. Mais les différents enjeux environnementaux, socio-économiques et politiques en constante mutation engendrés par ses conséquences néfastes, font de ce phénomène climatique un concept toujours d'actualité auquel il faudrait trouver des solutions adéquates aux échelles locales. L'échelle locale dans le cadre de la recherche fait référence au territoire national tandis que l'échelle globale, au niveau international, dans la mesure où l'échelle est définie comme « un périmètre d'intervention politique et d'action publique et collective. Dans ce sens, elle ne correspond pas à un niveau de gouvernement mais à un espace de régulation politique » (Chailleux, 2018, p. 167). D'après les scientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), le changement climatique est en grande partie causé par des activités anthropiques, entre autres : la prolifération des industries, les progrès de la technique et de la science et la mondialisation des économies, qui entraînent l'augmentation des Gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère. À l'échelle planétaire, les sociétés locales, c'est-à-dire les territoires nationaux, tentent d'adopter des politiques publiques qui permettent de réduire les impacts socio-environnementaux du changement climatique. La communauté internationale, par le biais des États Parties aux différentes Conférences-cadre des nations unies sur le changement climatique (CCNUCC), entreprend des négociations qui engagent les États à respecter les accords globaux, en mettant en place des mesures dans leurs territoires. Le territoire dans ce contexte est un espace vécu, approprié et aménagé collectivement par une société en d'autres termes un réseau (groupe) d'acteurs dès lors qu'il est perçu « comme un pays (appropriation pour une production économique), un lieu (appropriation à des fins de commémoration culturelle) ou

comme un paysage (appropriation d'un lieu en termes de singularité et d'expérience : souvenir, refuge, liberté) » (Sébastien, 2014, p. 287). Des cibles d'atteinte des objectifs mondiaux de lutte contre le changement climatique, faisant partie intégrante des objectifs de développement durable (ODD), sont également définies à l'échelle internationale dans le but de leur déclinaison et appropriation par les réseaux d'acteurs dans les territoires nationaux. Le développement durable est un concept qui se rapporte à « un construit social, politique et scientifique. Il se situe à la rencontre de stratégies descendantes dominantes, d'abord portées par les organisations internationales, et de stratégies ascendantes, portées par la société civile » (Gagnon, 2008, p. 349). Ce sont donc dix-sept (17) objectifs (ODD) qui ont été élaborés en 2015 pour une échéance en 2030, à la fin des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) qui s'échelonnait entre 2000 et 2015. Un acteur est considéré comme « celui qui agit, en tant qu'acteur individuel ou en tant qu'acteur collectif. [...] L'acteur doit d'abord être capable d'action stratégique, capacité propre à un individu seul. Pour être considéré comme un acteur dans une politique publique, il faut que l'action engagée ait des répercussions tangibles sur un processus de politique publique donné » (Grossman, 2010, p. 31). Lorsqu'il est juxtaposé à un réseau, le terme réseau d'acteurs fait référence dans la recherche à plusieurs acteurs qui s'associent et forment un groupe engagé pour un changement, mais aussi à des « artefacts non humains (documents, machines, objets, etc.) qui prennent eux aussi part aux réseaux et qui participent au changement » (Boukamel, 2017, p. 272).

La prise en compte des ODD dans les politiques publiques des territoires nationaux nécessite un changement de paradigme dans les politiques territoriales, afin de venir à bout des enjeux de développement et des défis climatiques. La territorialisation de ces ODD

permet d'intégrer des mesures de durabilité économique, de viabilité et équité sociale, de même que de préservation de l'environnement dans l'élaboration de plans nationaux de développement (PND). En parallèle, la prise en compte de Mesures de lutte contre le changement climatique (MLCC) qui découlent des négociations internationales, conduit à l'élaboration de plans nationaux d'adaptation au changement climatique (PNACC), dans le but de prévoir les risques et d'y trouver des solutions d'adaptation qui s'ajouteraient aux mesures d'atténuation des émissions. L'atténuation consiste à réduire voire éviter les sources d'émissions de GES, et l'adaptation, à anticiper et gérer les risques climatiques en mobilisant les ressources essentielles pour y faire face (GIEC, 2007). Pour que les plans de développement et d'adaptation soient élaborés aux échelles locales, un processus de planification qui est un moyen de gouvernance territoriale est suivi par les acteurs et les parties prenantes au processus de la planification, allant d'un diagnostic territorial à la validation de stratégies, cibles, mesures et plans d'action qui ont été définis. La planification territoriale, de par sa définition, « vise la création de conditions matérielles et immatérielles favorables au développement culturel, social et économique à long terme, en respect avec l'environnement naturel. L'appropriation territoriale de responsabilités publiques et de leviers collectifs de développement est alors devenue le premier but de la mise en œuvre de la planification » (Proulx, 2008b, p. 392).

Dans l'élaboration des plans nationaux (PND et PNACC) grâce au processus de la planification territoriale, on note des difficultés et complexités à quatre niveaux. D'abord, la difficulté de déclinaison des objectifs mondiaux de développement durable qui doivent répondre à la fois aux enjeux de développement des pays et à l'atteinte des ODD dans les territoires. Ensuite, la difficulté de territorialisation des mesures globales d'adaptation au

changement climatique (ACC) en fonction des risques climatiques au niveau local. Et enfin, la complexité dans la synergie des actions territoriales de développement durable intégrant la lutte au changement climatique, de même que la complexité de mise en œuvre des actions aux échelles locales. Ces difficultés résulteraient du décalage qui existe d'une part, entre les ODD énoncés par l'ONU, les accords globaux des États Parties à la CCNUCC sur le climat, ainsi que les MLCC énoncées par le GIEC au niveau international. D'autre part, la difficulté provient du décalage qui existe entre les ODD et leur priorisation au niveau local dans les PND, et également, la territorialisation des mesures climatiques dans l'élaboration des PNACC. La pluralité des mesures internationales à mettre en place dans les territoires afin de trouver des solutions à des défis sociétaux de développement qui se chevauchent, rend complexe l'harmonisation des plans nationaux, ainsi que la mise en œuvre des actions dans les territoires. En d'autres termes, le décalage dans la définition des mesures « top down », c'est-à-dire du global au local suivant une logique descendante fait en sorte que la planification ne tienne pas efficacement compte de toutes les mesures, spécifiquement des Mesures d'adaptation au changement climatique (MACC) dans l'élaboration des politiques publiques de développement durable. Ce problème pose un enjeu de priorisation des ODD dans les politiques publiques et de définition et déclinaison des MACC dans les territoires nationaux, ainsi que d'harmonisation des actions de développement durable et d'ACC dans la planification territoriale.

L'objectif de cette recherche est de mettre en lumière d'une part, les failles d'une approche descendante des décisions de développement durable qui inclue la lutte au changement climatique au palier international, c'est-à-dire la définition d'une pluralité de mesures globales à mettre en œuvre aux échelles territoriales. D'autre part, il s'agit de

démontrer par une étude de cas, la difficulté de territorialisation des mesures et décisions internationales de développement durable aux échelles locales, et de préciser par la suite, la complexité d'harmonisation des actions de développement durable et d'ACC dans les politiques publiques en matière d'élaboration et de mise en œuvre de plans nationaux (PND et PNACC). Nous aborderons la recherche sous l'angle d'une méthodologie mixte (quantitative et qualitative). L'étude est axée sur un cadre théorique à l'aide d'une recension documentaire de données secondaires, et sur des connaissances empiriques grâce à une enquête de terrain, pour recueillir des données primaires en vue de vérifier l'hypothèse de la recherche. L'analyse quantitative des données sur le cas du territoire togolais à l'étude, permet de mesurer statistiquement les réponses obtenues lors d'un questionnaire par sondage administré sous la forme d'un entretien semi-directif. La méthode qualitative permet d'apprécier, d'expliquer et d'interpréter grâce à une analyse comparative comment la réalité du territoire togolais donne acte au problème identifié dans la littérature grise au moyen d'une étude descriptive. La recherche repose sur une approche inductive permettant de relier les objectifs de la recherche aux données brutes recueillies auprès d'un échantillon probabiliste aléatoire qui a probabilité connue dans le choix au hasard de personnes (acteurs) sondées du groupe cible sur le terrain d'étude.

L'analyse et le questionnement de la recherche sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques de développement durable incluant l'ACC dans les sociétés humaines, notamment à l'échelle d'un territoire national d'un pays en développement, nous permet d'aborder les enjeux aussi bien sous une dimension sociale que dans une perspective scientifique. Au niveau social, il s'agit d'aborder les défis de développement des sociétés humaines (territoires) dans un monde sujet aux constantes transformations socio-

économiques, politiques et environnementales, et au niveau de la perspective scientifique, la recherche explore à la fois les notions d'espace géographique et de territoire, de développement et de sociologie politique, ainsi que d'échelles dans une approche descendante (du global au local), en apportant des connaissances scientifiques sur l'interdépendance des notions qui interviennent en développement régional. La recherche porte à cet effet, sur la prise en compte des travaux du GIEC, des engagements de la CCNUCC et des cibles de l'ODD13 dans la planification territoriale aux échelles locales. Le cas du Togo, pays en développement situé en Afrique de l'Ouest et fortement vulnérable au changement climatique est mis à l'étude. La vulnérabilité dans ce contexte a trait au « degré de capacité d'un système [à] faire face ou non aux effets néfastes du changement climatique (y compris la variabilité climatique et les extrêmes) » (GIEC, 2007, p. 10). D'après les projections qui ont été faites sur la situation climatique du Togo qui est un pays situé à la côte de l'océan atlantique, le réchauffement climatique continuera de s'intensifier avec des hausses et des variations de températures, de même que des irrégularités pluviométriques entraînant de plus en plus de dérèglement des saisons qui agit sur les activités socio-économiques et le milieu environnemental (Yovo et Lantomey, 2023). Le cas du Togo a été porté à l'étude en fonction des risques climatiques considérables auxquels le territoire fait face en tant que de pays en développement (Eckstein et collab., 2021) et considérant les travaux de planification territoriale qui sont effectués ces dernières années pour l'atteinte des ODD à travers l'élaboration du PND, et la lutte contre les risques climatiques à travers l'élaboration du PNACC.

Le premier chapitre de la thèse porte sur la mise en contexte, la problématique, les questions de recherche, les objectifs, intentions et résultats attendus. Le deuxième chapitre

est consacré au cadre théorique et conceptuel et le troisième chapitre, à la synthèse méthodologique de la recherche. Le quatrième chapitre porte sur l'analyse des mesures et des décisions internationales dans le cadre de la mise en œuvre des actions d'ACC et le cinquième chapitre, sur l'intégration des MACC dans la planification territoriale au niveau global. Le sixième chapitre porte sur la priorisation des ODD au niveau local, notamment dans le PND au Togo et le septième chapitre, sur les mesures territoriales du PNACC et leur intégration dans le PND au Togo.

CHAPITRE I

MISE EN CONTEXTE, PROBLÉMATIQUE, QUESTIONS DE RECHERCHE, OBJECTIFS, INTENTIONS ET RÉSULTATS ATTENDUS

1.1 MISE EN CONTEXTE

Le changement climatique, une réalité

Le réchauffement du climat et ses conséquences sur les milieux naturels et les sociétés demeure une préoccupation mondiale. Plusieurs recherches portent sur des solutions aux risques climatiques ainsi que leurs « incidences associées à la variation de la température moyenne à la surface du globe » (GIEC, 2007, p. 20). Ce réchauffement planétaire engendre un changement climatique qui est causé par l'augmentation des émissions de gaz d'origine anthropique vers l'atmosphère, entraînant ainsi une concentration de GES et d'aérosols qui retiennent une proportion plus élevée du rayonnement solaire (Bush et collab., 2019). L'augmentation des émissions causée en grande partie par le progrès industriel et la croissance économique couplée à la croissance démographique ont une incidence sur le développement des territoires (GIEC, 2014b). Les études démontrent que les risques engendrés par l'augmentation de la température globale de la terre qui est passée de moins (-) 0,6° Celsius en 1850 à plus (+) de 1° Celsius, continueront d'augmenter, de même que le réchauffement qui pourrait engendrer « une modification durable de toutes les composantes du système climatique ; ce qui augmentera la probabilité de conséquences graves, généralisées et irréversibles pour les populations et les écosystèmes » (GIEC, 2014b, p. 8). Les solutions évoquées par les experts du GIEC sont l'atténuation et l'adaptation. L'atténuation, c'est-à-dire la diminution des émissions qui est un moyen d'assurer un meilleur développement socio-économique des territoires, et l'adaptation, qui permet

d'augmenter la résilience des territoires face aux impacts du changement climatique. La résilience selon Manciaux (2001) réfère à la capacité de résister, en d'autres termes à « la capacité d'une personne ou d'un groupe à se développer bien, à continuer à se projeter dans l'avenir, en présence d'événements déstabilisants, de conditions de vie difficiles, de traumatismes parfois sévères » (p. 322). Dans le cadre de la recherche, la résilience s'applique à un territoire et renvoie au potentiel d'un territoire capable d'anticiper les menaces pour mieux se préparer aux crises sociales, environnementales, économiques, voire politiques dans un espace en constante mutation, tout en mobilisant les ressources nécessaires. Villar et David (2014), affirmeront à juste titre qu'un territoire résilient est :

Un territoire en mouvement, capable :

- d'anticiper des perturbations, brutales ou lentes, grâce à la veille et à la prospective,
- d'en minimiser les effets,
- de se relever et rebondir grâce à l'apprentissage, l'adaptation et l'innovation,
- d'évoluer vers un nouvel état en équilibre dynamique préservant ses fonctionnalités (p. 2).

Sur le plan environnemental, on assistera davantage à la disparition de certaines espèces fauniques et floristiques, à la diminution du couvert végétal, aux feux de brousse et à la pollution de l'air, remettant ainsi l'équilibre écosystémique de la biosphère en cause. Beaugrand et Goberville (2010, p. 3) affirment dans ce sens que le phénomène climatique a un impact sur les océans « qui ont absorbé 84% de la chaleur additionnée au système climatique pour une période couvrant les quatre dernières décennies [...]. Cette augmentation de la chaleur emmagasinée par l'océan a contribué par expansion thermique à hauteur de 25 % depuis les années 1950 ». L'acidification des océans entraînera une carence en oxygène et une diminution du Potentiel hydrogène (pH) qui est estimée à « 0,1 [...] soit une augmentation de 26 % de la concentration en ions hydrogène qui mesure l'acidité. [...]. Entre 1901 et 2010, le niveau moyen des mers à l'échelle du globe s'est élevé de 0,19 m » (GIEC, 2014b, p. 21). Progressivement, ce phénomène s'acheminera non seulement vers la

diminution de la quantité d'eau présente sur la terre mais aussi décimera la population des êtres aquatiques et marins (Cury et Morand, 2004). Selon les projections du GIEC, lorsque la température globale de la terre dépassera les 2°C, « chaque degré supplémentaire pourrait entraîner une réduction des ressources en eaux renouvelables de 20% pour au moins 7% de la population mondiale » (Coalition eau, 2014, p. 18). Le dérèglement des saisons contribuera à une augmentation de la quantité de pluies tombées avec des inondations par endroits et une diminution de la pluviométrie dans les zones sèches (Ouranos, 2015).

Sur le plan social, le GIEC (2014b) soutient que le manque accru d'eau douce accentuera le risque de maladies liées à la déshydratation, augmentera la malnutrition et la famine ainsi que la prolifération de nouvelles maladies. Aussi, la pollution de l'air et de l'eau augmentera le risque de contamination et des épidémies. Le réchauffement du climat aura des impacts négatifs sur les activités humaines dans le secteur agroalimentaire par exemple, comme la baisse des rendements agricoles (Sultan et collab., 2015) dû au dérèglement des saisons et « influera sur la santé humaine principalement en aggravant les problèmes de santé existants » (GIEC, 2014b, p. 32) dans plusieurs régions. Les populations se déplaceront de plus en plus vers les zones à faible risque, ce qui accentuera l'exode et le débordement de la capacité des villes. La santé étant reliée à l'état de l'environnement et du climat (OMS et collab., 2004), le phénomène climatique augmentera le taux de mortalité surtout dans les régions les plus vulnérables et par ricochet « une diminution de l'espérance de vie » (Besancenot, 2007, p. 4).

Sur le plan économique, l'impact du changement climatique sur les rendements agricoles et halieutiques influera non seulement sur le commerce national mais aussi sur les

échanges internationaux. Bien que le secteur agricole subisse les conséquences du changement climatique, il participe à l'accentuation du phénomène (Torquebiau, 2015) augmentant ainsi les problèmes liés à la sécurité alimentaire comme la famine, la sous-alimentation et la prolifération des maladies surtout dans les pays en développement (GIEC, 2019). Selon le rapport Stern cité par Godard (2007), dans le cas où le phénomène climatique persiste et sans action rapide, les pertes économiques seront similaires à celles connues lors des crises économiques des années précédentes et engendreraient de graves perturbations. « Autrement dit, ramenés à une annuité constante, les dommages climatiques pourraient représenter de 5 à 20 % du Produit mondial brut (PMB) annuel dès aujourd'hui et pour l'éternité » (Godard, 2007, p. 477).

Sur le plan politique, des conférences internationales et nationales sur le climat sont organisées par les États dans le but de trouver d'un commun accord, des solutions aux conséquences du changement climatique et de mener des actions conjointes. Parallèlement aux conférences, des recherches scientifiques visant à définir des options d'atténuation et d'Adaptation au changement climatique (ACC) sont effectuées par les experts du GIEC, afin d'exposer les données scientifiques sur le sujet, d'établir des lignes directrices et de clarifier les actions qui peuvent aider les pays dans leurs prises de décisions. L'ONU a dans le même ordre d'idées, et en faveur du développement durable, défini dix-sept ODD dont le treizième se rapporte à la lutte contre le changement climatique. Ces objectifs sont visés par l'atteinte de cibles qui se déclinent dans les territoires nationaux et d'indicateurs qui représentent l'outil d'évaluation des critères qui ont été définis en faveur de la mise en œuvre aux échelles nationales. Les initiatives de concertation des États, les recherches scientifiques des experts, ainsi que les travaux effectués par les organisations internationales parties prenantes à la

cause climatique et par ricochet au développement durable, permettent aux territoires d'élaborer des politiques et des plans qui définissent des stratégies, mesures et actions à réaliser. Cependant, on note des lacunes dans la mise en œuvre des solutions aux échelles locales, et dans le cas de l'élaboration des politiques « certains États n'ont pas conduit de politique réelle et d'autres ont obtenu des résultats décevants [...]. Les actions entreprises par certaines collectivités restent dans l'ensemble modestes » (Choblet et collab., 2007, p. 6). Les scénarios climatiques effectués par le GIEC depuis plusieurs années avec ou sans diminution des émissions de GES concluent à une augmentation des effets du changement climatique (GIEC, 2014a) qui contribuera par la même occasion à une augmentation « d'autres changements à long terme dans le système climatique » (GIEC, 2019, p. 21).

Le changement climatique augmentera donc les effets des conséquences néfastes sur les systèmes humains et les systèmes naturels. La mise en œuvre conjointe des solutions de « réduction des émissions et l'adaptation aux changements sont deux aspects obligatoires et inséparables du défi climatique qui s'impose au monde » (Kergomard, 2009, p. 35). Ce sont des mesures dont les « recoupements sont indéniables avec les stratégies de développement » (OCDE, 2009a, p. 53) qui sont définies dans les PND, et qui permettent la mise en place d'interactions socio-économiques et environnementales des systèmes établis ou à établir (Mansanet-Bataller, 2010) grâce à la planification territoriale. Néanmoins, le plus grand défi de la planification se trouve dans l'harmonisation des mesures d'adaptation aux actions en développement durable, notamment, comme dans le cas des municipalités canadiennes, dans « la façon d'intégrer l'adaptation aux changements climatiques aux nombreuses autres décisions prises par les administrations locales » (Richardson et Otero, 2012, p. 6). Le défi d'intégration des MACC demeure donc un problème persistant et actuel partout dans le

monde, et surtout en Afrique, qui demeure le continent le plus vulnérable selon les experts du GIEC (2019).

Les pays d'Afrique face au changement climatique

La plupart des pays d'Afrique font partie d'après le classement mondial, des pays en développement qui sont les plus exposés aux conséquences du changement climatique et les plus vulnérables étant donné qu'ils subissent les impacts les plus importants (GIZ, 2020). La vulnérabilité se situe surtout sur le plan socio-économique, n'ayant pas de moyens notamment financier, ni de ressources nécessaires pour s'adapter et augmenter la résilience de leurs territoires (Eckstein et collab., 2021), ni de moyens pour territorialiser, c'est-à-dire mettre en œuvre les mesures d'atténuation identifiées au niveau international, à l'échelle de leurs territoires. Par ailleurs, les mesures d'adaptation ne sont pas prises en compte au même titre que les mesures d'atténuation, comme l'affirme la Banque africaine de développement (BAD) dans son rapport sur le changement climatique :

L'Afrique est le continent le plus vulnérable au changement climatique et à ses conséquences, qui s'ajoutent aux vulnérabilités existantes. L'adaptation est un besoin urgent et primordial sur le continent, comme le comprennent clairement les pays africains à en juger par la place prépondérante qu'elle occupe dans les 48 contributions déterminées au niveau national [...]. Pourtant, en 2016, le deuxième Plan d'Action de la Banque sur le changement climatique a noté un problème qui persiste de manière alarmante, à savoir « la disparité significative entre le financement de l'adaptation et celui de l'atténuation ». (BAD, 2021, p. 15).

Selon les projections du GIEC (2019), « les populations défavorisées et vulnérables, certains peuples autochtones et les communautés locales tributaires de moyens de subsistance liés à l'agriculture et aux ressources côtières sont exposées de façon disproportionnée aux conséquences néfastes du changement climatique » (p. 25). Dans un sens plus large, la vulnérabilité se définit par rapport à une personne physique « au regard de toute fragilité morale ou matérielle, individuelle ou sociale à laquelle une personne se

trouve exposée » (Roux-Demare, 2019, p. 620). La vulnérabilité est utilisée dans plusieurs disciplines de par son caractère transversal qui se rapporte à des situations comme « la « pauvreté », la « précarité », la « dépendance », la « fragilité », l'« insécurité », « l'incertitude » ou « l'absence de régulation » que la « victimisation », ou simplement le « risque » » (Adjamagbo et collab., 2020, p. 7). Dans le cadre de l'adaptation aux risques climatiques, la vulnérabilité caractérise le risque auquel un territoire est exposé et sa capacité à le gérer et à le surmonter comme les risques de catastrophes naturelles, de même qu'une population, pour aborder les impacts climatiques auxquels ils font face et qu'ils subissent (Adjamagbo et collab., 2020). Dans ce contexte de vulnérabilité, les pays africains subissent des phénomènes climatiques extrêmes qui agissent sur les systèmes humains et naturels, bien que le niveau de vulnérabilité diffère d'un espace géographique à un autre, d'une région de l'Afrique à une autre, d'un pays à un autre, et d'une échelle territoriale à une autre à l'intérieur d'un même pays, y compris la disponibilité des ressources et la capacité de faire face aux risques climatiques :

Il ressort de l'étude que les pays africains sont presque au même niveau moyen de vulnérabilité que les Petits États insulaires en développement, mais de loin plus vulnérables que les autres pays en développement. Toutefois, certains pays africains sont plus vulnérables que d'autres et les facteurs caractéristiques de la vulnérabilité des pays africains au changement climatique diffèrent d'un pays ou d'un groupe de pays à l'autre (Feindouno, 2022, p. 19).

Pour les systèmes naturels, les catastrophes (tempêtes, tornades, inondations, sécheresses, feux de forêt, etc... (GIEC, 2023)) occasionnées par les conséquences du changement climatique entraînent la dégradation de l'environnement entre autres, la perte de la biodiversité dû à la déforestation et à la disparition des espèces floristiques et fauniques, les érosions côtières dû à l'avancement et l'élévation du niveau des mers, le dérèglement des

saisons et les vagues de chaleur dû à la hausse de la température globale, comme l'affirment Azour et Selassie (2023) :

Le changement climatique fait peser de lourdes menaces sur les pays d'Afrique, en particulier sur les pays fragiles et touchés par des conflits. [...]. De la République centrafricaine à la Somalie en passant par le Soudan, les pays fragiles souffrent davantage des inondations, des sécheresses, des tempêtes et d'autres chocs liés au climat que les autres pays, alors qu'ils ont le moins contribué au changement climatique (p.1).

Pour les systèmes humains, les conséquences du changement climatique ont amplifié les problèmes sociaux sur les individus et les sociétés de par leur caractère désastreux (Martin, 2022). Ce sont entre autres, les enjeux de subsistance et de sécurité alimentaire, les problèmes liés à la santé et à la prolifération des maladies, les pertes d'habitats et les pertes en vies humaines et la relocalisation des populations dû aux phénomènes extrêmes (The Shifters, 2023). Les pays les plus affectés par les conséquences du changement climatique sont ceux dont l'activité économique des populations principalement basée sur le secteur primaire, notamment l'agriculture qui prévaut dans les pays en développement, connaît une baisse de productivité : « D'ici 2050, [...], il suffira d'une augmentation de 1,2 à 1,9 degré Celsius (°C) environ pour accroître d'entre 25 et 95 % le nombre d'africains sous-alimentés. Ce nombre serait plus de 25 % en Afrique centrale, 50 % en Afrique de l'Est, 85 % en Afrique australe et 95% en Afrique de l'Ouest » (Bimare et collab., 2022, p. 35). Parmi les enjeux sociaux auxquels s'ajoutent les impacts des catastrophes climatiques, il y a la croissance démographique des pays d'Afrique qui ne cesse d'augmenter, en dépit des enjeux de pauvreté, de faim et d'accès à l'eau, d'éducation, de santé qui sévissent sur le continent et qui font partie des problèmes à éradiquer dans l'atteinte des ODD de l'ONU : « Les enjeux sociaux en Afrique sont immenses, et la pression démographique est sans comparaison sur le plan international. De fait, 90 % de la population mondiale se situant sous le seuil d'extrême pauvreté vivra en Afrique subsaharienne à horizon 2030 (Bellocq et collab., 2021,

p. 2). Des travaux d'identification de mesures adaptatives à l'échelle internationale auxquels participent les pays africains sont effectués, et des processus de planification territoriale sont élaborés à l'échelle des territoires africains dans le but de pallier la vulnérabilité des territoires et d'augmenter la résilience des populations. La résilience d'une population face aux défis climatiques est « la capacité de se préparer, de se remettre et de s'adapter à des événements, des tendances et perturbations nuisibles au climat. [...], il faut tout d'abord évaluer dans quelle mesure le changement climatique va susciter de nouveaux risques liés au climat ou altérer les risques actuels » (Mwongera et Gadbois, 2022, p. 2). Le respect des accords et des engagements pris à l'échelle internationale dans les territoires africains, s'est traduit par l'élaboration de plan de développement et de plan d'adaptation aux risques climatiques :

Un nombre croissant de collectivités des Suds ont adopté des politiques et une planification intégrant les enjeux climatiques s'alignant pour la plupart sur les stratégies nationales et les engagements internationaux (contribution déterminée au niveau nationale/CDN). Ces processus d'intégration de la dimension climatique sont souvent appuyés par la coopération internationale. De fait, il est en effet démontré depuis plusieurs années maintenant que l'adaptation ne peut se jouer qu'à une échelle globale ou nationale et que les collectivités locales ont un rôle fondamental à jouer (Noblet, 2023, p. 2).

Le plan de développement (PND) recense en majeure partie des solutions aux problèmes socio-économiques des territoires, tandis que le plan d'adaptation (PNACC), des mesures de résilience, bien que « les enjeux climatiques et sociaux doivent se renforcer mutuellement pour déboucher sur des modes de développement à la fois moins carbonés et plus justes (Bellocq et collab., 2021, p. 2). L'élaboration de plans distincts en matière de développement durable incluant la lutte au changement climatique, fait en sorte qu'« il existe un hiatus entre ces planifications et les dynamiques de terrain. Ceci, de facto, limite la portée des exercices de planification tels qu'ils sont menés » (Noblet, 2023, p. 2). Le Togo, pays d'Afrique étant à l'étude dans notre recherche, fait partie des pays membres de l'ONU qui

ont pris l'engagement d'élaborer un PND et un PNACC, répondant ainsi respectivement, à la priorisation des ODD à l'échelle du territoire et à la mise en œuvre de mesures d'adaptation (MACC).

Le Togo face au défi climatique : caractéristiques, impacts et mesures d'adaptation

Pays d'Afrique occidentale, le Togo est situé entre « les sixième et onzième degrés de latitude Nord, immédiatement à l'Est du méridien de Greenwich » (Colliard, 1956, p. 222). Il a une superficie de 56 600 km² et est limité au Nord par le Burkina Faso, à l'Est par le Bénin, à l'Ouest par le Ghana, et le golfe de Guinée (Océan atlantique) au Sud (OMS et collab., 2014). C'est un territoire qui regroupe trente-neuf préfectures réparties en cinq régions administratives, comme nous pouvons le voir sur la carte de localisation du Togo en Afrique de l'Ouest (figure 1). Du Nord au Sud, il s'agit respectivement, de la région des Savanes complètement au Nord, de la région de la Kara, de la région Centrale au centre, de la région des Plateaux et complètement au Sud, de la région Maritime sur le littoral de l'océan atlantique qui abrite la capitale nationale, Lomé. Cinq zones écologiques sont également identifiées sur la carte du Nord au Sud, somme toutes : la zone I regroupant les savanes sèches des plaines du Nord, la zone II constituée de mosaïques de forêts claires, denses sèches et des savanes des montagnes du Nord, la zone III composée de forêts denses sèches et savanes guinéennes de la plaine du centre, la zone IV abritant les forêts denses semi-décidues des montagnes du Sud-ouest, et la zone V sèche du littoral caractérisée par des mosaïques de forêts, savanes, fourrés et prairies (Atato et Collab., 2012).

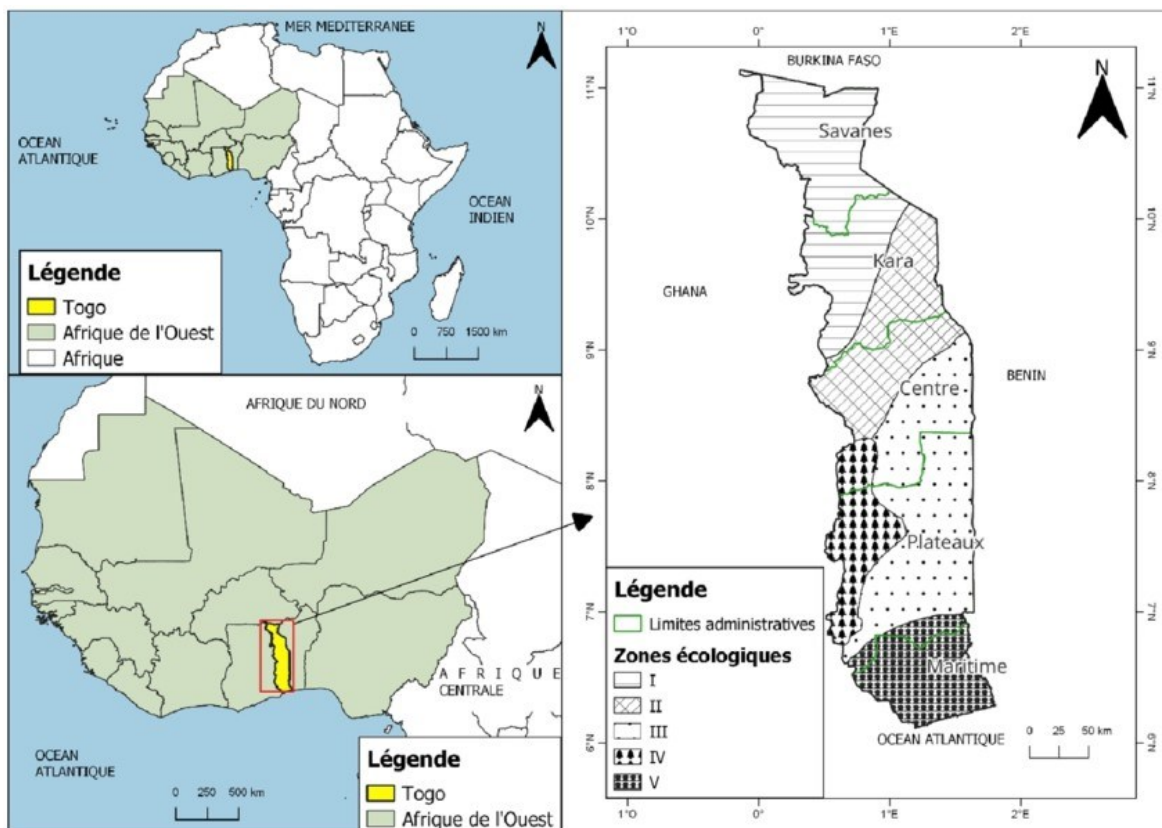


Figure 1 – Carte de localisation du Togo en Afrique de l'Ouest et subdivisions administratives

Source : Atakpama et Collab., 2022

Le Togo était au départ une colonie allemande dénommée « colonie modèle » qui se situe au creux de la boursouflure de l'Ouest africain et s'érige en forme d'une mince bande pris en écharpe par des montagnes avec une base littorale de 55 km de côte et 150 km à certains endroits. Il sera partagé après la guerre à cause de la capitulation de l'Allemagne en 1914, entre les Français et les Anglais. La partie britannique sera rattachée à la Gold Coast, actuel Ghana et celle française conservera son autonomie administrative vis-à-vis du Dahomey, actuel Bénin. Pays pilote dans la marche vers l'indépendance africaine dans les années 1950, il obtiendra la sienne de la France en 1960 (Cornevin, 1963). Sa capitale nationale, Lomé, est établie en 1897 comme chef-lieu (Nyassogbo, 1984) du territoire. Lomé

concentre la majeure partie de la population togolaise qui s'élève en « 2019 à 8,1 millions d'habitants » (Pison, 2019, p. 2) et demeure la plaque tournante de l'économie de par sa position sur le littoral de l'océan atlantique et ses infrastructures. Après les indépendances dans les années 1960, plusieurs actions ont été mises en place au Togo par le système politique dans le but d'assurer et de maintenir le niveau de développement du territoire. Il s'agissait d'un plan pour le développement socio-économique, puis d'un plan d'investissement public (République togolaise et Coordination du système des Nations unies, 2009). D'autres initiatives ont été mises en œuvre parmi lesquelles une stratégie de développement urbain, des programmes et schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme dans les régions, et des projets de réhabilitation d'infrastructures et des services électriques (Ministère de l'urbanisme, de l'habitat et du cadre de vie, 2015) qui ressortent de sa planification territoriale.

Le Togo est un pays fortement vulnérable aux conséquences du changement climatique causé par le réchauffement du climat qui agit sur le dérèglement des saisons, de même que l'intensité des risques climatiques (Sanou et Badolo, 2017). En dehors des enjeux socio-économiques reliés entre autres à la forte croissance démographique, au sous-emploi, à la pauvreté et à l'épuisement des ressources, il existe plusieurs enjeux environnementaux, comme, les enjeux liés à l'érosion côtière, à la déforestation, à la dégradation des terres et à la diminution des jours de pluies entraînant la sécheresse (République togolaise et The global mechanism, 2018). Membre de l'ONU et État Partie à la CCNUCC, le Togo élabore un plan de développement (PND) pour la priorisation des ODD qui succèdent aux OMD en 2015 (Cling et Collab., 2016) et un plan d'adaptation (PNACC) dans le respect des accords de la CCNUCC. Les études réalisées dans le cadre de l'élaboration du PNACC montrent que

plusieurs secteurs d'activités économiques au Togo sont touchés par les effets du changement climatique, entraînant des conséquences néfastes aussi bien sur le plan environnemental que socio-économique. Ce sont les secteurs de « l'agriculture ; les ressources en eau ; l'érosion côtière ; les établissements humains et santé ; l'affectation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie ; et l'énergie » (GIZ, 2020, p. 19).

Dans le but d'atteindre les cibles et indicateurs des ODD au Togo, ainsi que la mise en œuvre des mesures de résilience climatique, des stratégies de développement durable (SDD) sont élaborées, de même que des options d'adaptation avec la concertation des acteurs politiques et des organismes non-gouvernementaux, des acteurs locaux (des différentes régions administratives) et des parties prenantes de la société civile. Pour la mise en œuvre des actions de développement durable, six ODD ont été retenus comme prioritaires parmi les dix-sept élaborés par l'ONU. Ce sont l'ODD 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ; l'ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ; l'ODD 11 : Rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables; l'ODD12 : Assurer des modes de consommation et de production durables; l'ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité ; et l'ODD 17 : Revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et renforcer les moyens d'application de ce partenariat (République togolaise, 2018a).

Pour les mesures d'adaptation axées sur la mise en œuvre d'« initiatives et les mesures visant à réduire la vulnérabilité des systèmes naturels et humains » (Yovo et Lantomey, 2023, p. 102), six secteurs ont été priorisés pour la réalisation de projets, somme toutes : le secteur de l'énergie pour une meilleure gestion des énergies traditionnelles électriques et hybrides ; le secteur de l'agriculture dans le cadre de la gestion des eaux, des terres agricoles et des couloirs de transhumance ; le secteur de l'aménagement pour la gestion des matières et des lieux de décharge dans les zones urbaines, ainsi que l'assainissement et le drainage des eaux d'origine pluviale; le secteur des ressources en eau pour la gestion adéquate des eaux de pluie et une utilisation efficiente des eaux usées et des canalisations souterraines; la gestion des côtes afin de mettre à jour un cadre réglementaire de même que la gestion des connaissances et des investissements pour la protection des côtes; et le secteur des Terres dans le cadre de la gestion des écosystèmes et de renforcement des capacités, notamment pour le service météorologique (GIZ et République togolaise, 2017). En dépit des travaux de planification qui ont mené à l'élaboration de « cadres stratégiques qui visent à renforcer la résilience [...] grâce à un modèle de développement à faible émission de carbone et résilient au climat » (GIZ, 2020, p. 26), force est de constater que la mise en œuvre d'actions de développement durable demeure un défi et les impacts du changement climatique persistantes, entre autres sur les terres, les saisons et la dégradation des ressources (Bimare et collab., 2022). La difficulté de résolution des enjeux de développement durable, somme toutes, sociaux, économiques et environnementaux dans les territoires, et dans ce cas-ci au Togo peut s'expliquer, comme le soutiennent les experts du GIEC, par « les différentes stratégies et plans de développement [qui] intègrent rarement les considérations liées à la résilience aux risques climatiques et de catastrophes » (Sanou et Badolo, 2017, p. 3). Cet enjeu de non-intégration des options d'adaptation dans les plans de développement

pose un problème de déclinaison des mesures globales aux échelles locales et aussi d'harmonisation des MACC aux initiatives territoriales de développement durable. Les tableaux 1 et 2 ci-dessous résument le contexte de la recherche : d'une part, la synergie des impacts du changement climatique avec les enjeux de développement durable dans un territoire, et d'autre part, les solutions aux impacts du changement climatique et aux enjeux de développement durable, de même que les défis liés à l'application desdites solutions.

Tableau 1 : Synergie des impacts du changement climatique avec les enjeux de développement durable

AXES	IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE (CC)	SYNERGIE AVEC LES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
SOCIAL	▪ Exode des populations, inégalités, taux de mortalité élevé, espérance de vie faible (Besancenot, 2007) ▪ Manque d'eau douce, prolifération de maladies, problèmes de santé (GIEC, 2014) ▪ Malnutrition, famine, pauvreté, baisse des rendements agricoles (Sultan et collab., 2015)	Pauvreté (ODD1), Famine (ODD2), Santé, mortalité élevée (ODD3), Éducation (ODD4), Inégalités (ODD5 et ODD10), Eau et assainissement (ODD6), Agriculture durable, rendements agricoles, alimentation (malnutrition/gaspillage) (ODD12)
ÉCONOMIQUE	▪ Pertes économiques (emplois, coût élevé des produits et services, baisse du PIB) (Godard, 2007) ▪ Accentuation de la disparité économique, baisse de la production agricole, échanges commerciaux (nationaux et internationaux)	Emplois décents (ODD8), Disparité économique, production et consommation (coût des produits/services : énergie (ODD7), Industrie, infrastructures (ODD9), Communautés durables et Agriculture (ODD 11 et ODD12), Échanges et partenariats (ODD17)
ENVIRONNEMENTAL	▪ Destruction de la biodiversité terrestre et aquatique, pollution (eau, air, sol), déséquilibre atmosphérique, désertification, feux de forêts, acidification des océans, élévation du niveau des mers (GIEC, 2014) ▪ Dérèglement des saisons, sécheresses/inondations (Ouranos, 2015)	Épuisement des ressources naturelles (énergies fossiles, source d'eau, minières), Pollution eau, air, sol, océans, Augmentation de GES de l'atmosphère (ODD13) Biodiversité aquatique et terrestre, faune, flore, forêts (ODD15)
POLITIQUE	Politiques et actions publiques inefficaces pour la gestion des risques (Choblet et collab., 2007)	Institutions efficaces (ODD16), Partenariats et financements durables (ODD17)

Tableau 2 : Les solutions et les défis liés au changement climatique aux différentes échelles dans le contexte de développement durable

Niveau d'échelles	Solutions au changement climatique et développement durable dans une approche descendante (Global vers Local)	Défis liés à l'application des solutions
GLOBALE (Internationale)	L'atténuation (réduction des émissions de GES) pour les sources d'émissions, et L'adaptation pour les systèmes humains et naturels, dans une perspective de développement durable (DD) (GIEC, 2014)	Les deux options de lutte contre le CC doivent être prises en compte conjointement dans les accords et les décisions des États (COP) et dans les ODD, notamment l'ODD13 lié au CC
LOCALE (Territoires nationaux)	La planification territoriale aboutissant à l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, règlements (Mancebo, 2004) et plans territoriaux (nationaux (ODD et CC))	Les actions locales doivent reposer sur des mesures globales de lutte contre le CC (COP/GIEC) et les objectifs globaux de DD (ODD) pour la mise en œuvre dans les territoires nationaux
Afrique (Pays africains)	Plans nationaux de développement (atteinte des ODD) et plans d'adaptation au CC (décisions des COP/GIEC)	Atteinte des ODD incluant la lutte au CC, et Résolution des enjeux de développement propres à chaque territoire Ressources financières et matérielles pour la mise en œuvre des actions de développement et de résilience
Togo (Territoire à l'étude)	Plan de développement (PND) axé sur six ODD priorités (République togolaise, 2018) et Plan d'adaptation (PNACC) priorisant six secteurs (GIZ et République togolaise, 2017) pour la gestion des risques climatiques	PND qui priorise les ODD qui répondent aux enjeux de développement du territoire et à la vision des ODD PNACC qui prévoit les options de gestion des risques climatiques suivant la vulnérabilité du territoire et les décisions des COP

1.2 PROBLÉMATIQUE

L'incertitude et la complexité de l'adaptation au changement climatique aux échelles internationales et nationales

Les changements qui s'opèrent à l'échelle du globe terrestre en matière climatique deviennent répétitifs et ne passent plus inaperçus. Ces changements mettent en évidence le phénomène de changement climatique dont les conséquences qui se traduisent par des « changements à long terme [dans les territoires nationaux,] s'accompagnent d'évènements météorologiques extrêmes, difficiles à cerner et à classifier, donc difficiles à simuler et à fortiori à prévoir » (Royer, 2024, p. 1). Des options d'atténuation et d'adaptation viennent en réponse aux risques auxquels sont exposées les sociétés, et des objectifs de mise en œuvre sont intégrés dans les ODD qui se territorialisent dans des plans nationaux de développement (PND). Il existe à cet effet, une synergie qui se traduit par un potentiel entre l'« atténuation et le développement durable [...] ». Le degré de concrétisation de ce potentiel est fonction de l'éventail des options choisies en matière d'atténuation, du type de politique d'atténuation, des spécificités locales et du contexte » (GIEC, 2019, p. 22). Ce n'est pas tout à fait le cas de l'adaptation qui révèle plusieurs incertitudes dont l'estimation des effets potentiels du phénomène climatique sur les territoires, la régionalisation des modèles climatiques et « l'évaluation des vulnérabilités et des capacités d'adaptation des territoires et des sociétés face aux effets du changement climatique » (Bertrand, 2012, p.27). L'adaptation implique la contribution et la convergence de plusieurs disciplines et réseaux d'acteurs aussi bien internationaux que territoriaux (échelles nationales). Les actions locales des acteurs dans les territoires nationaux doivent répondre, tout comme en matière de développement durable, à la vision des actants qui, dans le cadre de notre recherche, sont les acteurs et les parties

prenantes au niveau international qui se penchent sur les enjeux socio-économiques mondiaux et sur « des problèmes d'environnement existant avant tout à l'échelle planétaire » (Bertrand, 2012, p. 21). Il ressort des travaux des actants, des mesures et des objectifs globaux qui, dans une approche descendante (du global vers le local), permettent aux acteurs des territoires nationaux d'élaborer des politiques nationales d'adaptation aux échelles locales. L'adaptation est un concept qui demeure complexe, tant dans la compréhension de la gestion territoriale des impacts du changement climatique dans une perspective de développement durable, que dans la considération qui lui est donnée « parfois comme un résultat, parfois comme un processus, et d'autres fois encore comme étant les deux à la fois » (Richard, 2013b, p. 5). La complexité de cerner l'adaptation peut s'expliquer aussi par son caractère transversal qui doit néanmoins s'appliquer à tous les niveaux d'intervention de l'action publique, et ce, dans le but d'anticiper et de mener des actions préventives de façon à minimiser les risques climatiques dans les territoires. Yovo et Lantomey (2023, p. 102) définissent à ce sujet l'adaptation en référence au GIEC (2022) comme étant la somme des « initiatives et des mesures visant à réduire la vulnérabilité des systèmes naturels et humains contre les effets des changements climatiques ». La nécessité de combiner les options d'adaptation à celles de l'atténuation s'explique par l'insuffisance des actions d'atténuation qui, en matière de lutte contre le changement climatique, n'ont à elles seules, « ni l'efficacité, ni la rapidité nécessaires pour engager la diminution radicale de production de GES [...] [...] toute action qui ne sera pas entreprise pour protéger à cet égard les populations, et notamment les populations les plus vulnérables, ne viendra qu'aggraver les souffrances » (Létourneau, 2020, p. 122).

Les lacunes de la planification territoriale en matière d'adaptation au changement climatique

Les réponses d'atténuation et d'adaptation qui ont été mises en évidence par les experts du GIEC dans la lutte au changement climatique se concrétisent dans les territoires à travers la mise en œuvre d'actions identifiées grâce au processus de la planification territoriale. La planification dans le contexte de la recherche est un outil d'élaboration et de mise en œuvre de plans, mesures et actions territoriales dont « la cohérence ou l'efficacité des systèmes [...] relève davantage du processus que du contenu même des plans, et notamment de leur capacité à trouver des formes d'articulation entre les trois moments identifiés (choix stratégiques, plans de structure, réalisations) » (Dugua et Brambilla, 2012, p. 6). Dans la plupart des cas, les stratégies mises en place grâce au processus de la planification territoriale ne tiennent pas efficacement compte de la vulnérabilité des territoires qui s'explique par l'exposition « à des menaces externes, plus ou moins prévisibles, qui mettent à l'épreuve un certain nombre de ressources détenues par des individus, des groupes et des communautés sur des territoires » (Martin, 2019, p. 671), et dans ce cas-ci, l'exposition aux menaces du changement climatique. La vulnérabilité d'un territoire face aux conséquences du changement climatique se rapporte à juste titre comme le soutient Warren (2004, p. 9) pour le cas du territoire canadien, à plusieurs facteurs que sont « la nature du changement climatique, la sensibilité climatique du système ou de la région en cause et la capacité de s'adapter aux changements qui en résultent ». Résultats du processus de la planification territoriale, les plans de développement (PND) bien qu'intégrant les ODD sous forme de stratégies et mesures qui se déclinent aux échelles locales, ne tiennent pas pour autant compte des MLCC, notamment l'adaptation aux risques climatiques aux échelles locales, démontrant ainsi de nombreux défis. Ces défis concernent

la difficulté d'appropriation de l'adaptation dans les territoires nationaux comme dans le cas des territoires d'Aquitaine en France, de même que la difficulté qu'ont les acteurs de « s'extraire d'un modèle descendant de l'action publique, et l'enjeu pour les sciences sociales de saisir les dimensions sociopolitiques et humaines d'une question environnementale trop souvent réduite aux considérations de sciences dites exactes et à l'incertitude des scénarios de climat futur » (Rebotier, 2013, p. 157). Malgré les options d'adaptation élaborées à l'échelle internationale par les experts du GIEC, non seulement l'ACC demeure difficile à intégrer par les acteurs dans les pratiques territoriales, mais aussi le processus de la planification territoriale dont les étapes visent la déclinaison et l'atteinte des ODD ne tient pas adéquatement compte des solutions d'adaptation proposées, si bien que dans certains territoires à l'instar des régions de Haut-de-France, « la concrétisation de telles démarches [...] n'en est qu'à ses prémices » (Commissariat général à l'égalité des territoires, 2015, p. 3). Dans d'autres cas comme dans la mise en œuvre de politiques de migration climatique visant la réinstallation des populations aux prises avec les conséquences du changement climatique, les stratégies et mesures qui sont des réponses aux risques climatiques ne sont pas en adéquation avec le problème ciblé si bien que les « politiques risquent de se focaliser sur la relocalisation, qui est un outil à double tranchant mobilisé dans de nombreux programmes portant sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. L'expérience montre que cette solution échoue bien souvent et que ses bénéficiaires supposés se retrouvent parfois dans des situations plus difficiles qu'auparavant » (Schade, 2012, p. 86). Parmi les solutions qui ont été évoquées entre autres par les parties prenantes aux conférences sur le climat pour faciliter dans le processus de la planification territoriale l'intégration de l'ACC aux actions de développement durable, on note dans les décisions des acteurs internationaux (actants dans l'approche descendante des

politiques publiques), des contributions financières et des formations « de renforcement des capacités, ainsi que le transfert et la mise au point de technologies [...], pour soutenir les mesures prises au niveau international » (Union interparlementaire et collab., 2017, p. 1). En dehors des mesures financières et de renforcement de capacités, il existe des outils de mise en œuvre des actions de développement durable (DD), quoiqu'insuffisants au regard des niveaux de complexité des enjeux du développement durable, notamment « les instruments qui peuvent être utilisés dans le cadre d'une démarche de DD (bilans, calculateurs, grilles, guides, etc.) et les démarches elles-mêmes (processus de mise en œuvre, cadres d'application, etc.) » (Riffon et Villeneuve, 2011, p. 1). La grille de priorisation des ODD par exemple, permet de choisir les objectifs globaux en fonction des priorités de développement des territoires. Un autre enjeu concernant les outils selon Riffon et Villeneuve (2011), est qu'ils ne sont ni globaux, ni multidimensionnels et ne couvrent pas tous les aspects des enjeux liés au développement durable (incluant l'adaptation), enjeux qui ne sont pas au même niveau de complexité. Bien que des travaux émergent sur le sujet de l'intégration de l'adaptation au processus de la planification territoriale, les décideurs territoriaux ne font pas assez mention des enjeux climatiques dans l'élaboration des projets de développement territorial malgré « l'évolution des approches et des regards sur le sujet depuis les années 2000 » (Desse et collab., 2017, p. 8). Pourtant, les mesures d'adaptation ont été définies pour pallier la vulnérabilité des populations face aux risques climatiques, vulnérabilités qui font parties des enjeux de développement d'un territoire dans la mesure où « l'adaptation concerne un territoire (une ville, une côte, une infrastructure, ...) et des impacts climatiques particuliers à ce territoire (une augmentation de la température moyenne, une diminution des précipitations, ...) » (Mansanet-Bataller, 2010, p. 10).

La considération de l'adaptation comme mesure extrinsèque aux actions de développement durable

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE, 2009) affirmera au sujet de l'adaptation, qu'elle « fera intervenir des politiques d'adaptation indépendantes mais aussi l'intégration de mesures d'adaptation dans les mécanismes et activités de développement existants » (p. 60). Cette affirmation fait ressortir le caractère indissociable de l'adaptation par rapport aux politiques de développement durable aux différentes échelles. On entend par politique d'adaptation, le cadre légal instauré dans des textes, notamment ceux de la CCNUCC en lien avec l'ACC ; Rousset (2012) affirmera à juste titre que les textes se rapportant à l'article de la CCNUCC décrivent l'adaptation suivant trois (3) axes :

(i) les engagements en termes de préparation et de planification de l'adaptation, (ii) les engagements en termes de financement des besoins d'adaptation des Pays en Voie de Développement (PVD) et (iii) les dispositions relatives aux besoins et aux circonstances spéciales des PVD et des Pays les Moins Avancés (PMA). Les progrès réalisés en matière d'adaptation au fil des négociations qui ont rythmé les COP de la Convention, marquant les étapes de l'intégration progressive de l'adaptation dans le régime climat, sont alors détaillées dans la troisième sous-section » (p. 25).

Des efforts sont faits au niveau de la recherche pour l'intégration des MACC dans la planification des actions de développement durable, mais beaucoup reste à faire que ce soit au niveau global qu'aux échelles locales, c'est-à-dire dans les territoires nationaux. Sur le plan global, la difficulté se trouve dans l'harmonisation, en d'autres termes, dans la complémentarité et dans la synergie des mesures et décisions d'adaptation aux échelles internationales, de même que dans la définition de cibles et indicateurs complémentaires de territorialisation des actions de développement qui tiennent compte de l'adaptation. Au niveau local dans les territoires nationaux, des études effectuées dans des pays comme la Mauritanie en Afrique, le Nevada aux États-Unis, le Nicaragua en Amérique du Sud, les

Philippines en Asie du Sud, le Tadjikistan en Asie du centre et la Croatie en Europe mettent en évidence des lacunes dans le cadre de l'intégration et la mise en œuvre des actions d'adaptation aux échelles locales (Climate chance et Comité 21, 2019) en contexte de développement durable. Les insuffisances dans les pays ci-dessus mentionnés sont reliées : aux défauts de financement surtout dans les pays en développement, de collaboration et d'interaction entre les différents acteurs, d'implication des Parties bénéficiaires, d'évaluation des enjeux climatiques à travers un diagnostic climatique qui doit s'ajouter au diagnostic territorial, à l'inadéquation des actions de développement durable aux politiques territoriales, priorités et besoins des populations locales, à l'inaccessibilité de la documentation et la méconnaissance des outils à chaque étape de la planification (Climate chance et Comité 21, 2019). La prise en compte des mesures d'adaptation dans les politiques nationales de développement durable est une condition sine-qua-non de l'augmentation de la résilience, c'est-à-dire de la capacité des territoires et des populations à résister, à « se développer bien, à continuer à se projeter dans l'avenir en présence d'évènements déstabilisants, de conditions de vie difficiles » (Manciaux, 2001, p. 322), et dans ce cas-ci, aux risques climatiques qui menacent la survie des sociétés humaines. Les options d'adaptation et les stratégies qui en découlent au sein des territoires nationaux doivent dans ce cas répondre aux enjeux de développement durable tout en satisfaisant « pleinement leur fonction, ce qui n'est pas toujours le cas. Le Sahel fournit un bon exemple de la difficulté rencontrée par ces stratégies et de la nécessité de franchir une étape supplémentaire [...]. La détérioration du climat comme la croissance démographique apparaissent alors, [...], comme des facteurs aggravant 'la vulnérabilité des populations » (Balmond, 2021, p. 4).

Des recherches effectuées par Lamari et ses collègues (2016) de l'École nationale d'administration publique (ENAP) du Québec sur l'ACC montrent des progrès dans la définition de stratégies d'adaptation dans des pays comme l'Australie, le Canada, les États-Unis, la France, la Nouvelle Zélande, les Pays-Bas et le Royaume-Uni mais reste que la définition de MACC demeure embryonnaire et non-uniforme. Les recommandations visent à cet effet : la disponibilité des données et des ressources financières et matérielles, le renforcement des capacités ainsi que le suivi et l'évaluation à travers l'élaboration d'indicateurs qui répondent aux priorités des territoires, l'intégration de l'ACC dans les politiques publiques, le soutien des communautés, l'appropriation de l'ACC et de la mesure des progrès aux paliers gouvernementaux, régionaux, municipaux et locaux, le partage et l'accès aux connaissances entre les parties prenantes, et la décentralisation des décisions d'adaptation et des responsabilités aux échelles locales (Lamari et collab., 2016). Des travaux sur l'adaptation émergent dans les pays en développement, notamment dans les pays d'Afrique Parties de la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique (CCNUCC) qui se sont engagés à élaborer des plans d'adaptation et à mettre en œuvre un programme d'accélération de l'adaptation pour répondre aux engagements pris dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, étant le continent le plus vulnérable aux impacts du changement climatique (Centre global sur l'adaptation, 2022). Des efforts restent à fournir bien que des avancées au niveau de la recherche scientifique permettent d'évaluer le degré de vulnérabilité des territoires africains et de recueillir des données scientifiques pouvant permettre de déterminer des options d'ACC (Lepage et collab., 2007). Au Sénégal par exemple, des travaux portant sur l'adaptation avaient conduit à l'élaboration de plans et stratégies de mise en œuvre aussi bien au niveau national que dans les collectivités locales, mais la stratégie de développement économique et sociale élaborée au niveau national ne

tient pas en réalité compte des mesures de lutte contre le changement climatique, spécifiquement l'adaptation. Le rapport de Climate analytics (2018) sur le sujet du changement climatique dans le plan national du Sénégal stipulait que :

le diagnostic qui en est fait ne présente aucune source scientifique pour soutenir les risques à venir, ni les conséquences pour l'environnement économique, environnemental et social. Par ailleurs, si la vulnérabilité du secteur agricole est soulignée et mise en étroite relation avec les effets des changements climatiques, la question de l'adaptation aux changements climatiques n'est, elle, nullement évoquée ni traitée dans le document (p. 38).

La dépréciation des savoirs endogènes comme option d'adaptation en contexte de développement durable

D'autres études et recherches se penchent sur la nécessité d'intégration des savoirs locaux ou encore traditionnels dans les politiques publiques de développement durable des territoires et dans les actions locales d'adaptation aux risques climatiques. Un savoir local ou traditionnel (endogène) est un ensemble de savoirs et savoir-faire anciens propres à une collectivité ; c'est un « corpus de connaissances parfois très élaborés, fidèlement transmis d'une génération à l'autre et s'enrichissant souvent au cours de cette transmission » (Hountondji, 2018, p. 12). Les recherches sur les savoirs locaux visent à « reconnaître et préserver les pratiques et les savoirs que les communautés locales ont su développer pour utiliser « durablement » leur environnement naturel » (Roussel, 2005, p. 82), mais aussi à les identifier dans le processus de la planification territoriale comme savoirs, et à les intégrer dans les actions publiques dès lors que la convention sur la diversité biologique ait reconnu leur importance. Un savoir local ou traditionnel peut donc être défini comme toute connaissance empirique « qui relie les hommes d'aujourd'hui aux hommes d'hier, c'est-à-dire l'interprétation par des sociétés contemporaines de ce qu'elles ont reçu de celles qui les ont précédées » (Roué, 2012, p. 4). En dépit de la reconnaissance des savoirs locaux comme pratiques territoriales à intégrer dans les actions publiques de développement durable, « la

grande majorité des écrits sur le développement, marqués par une vision occidental-universaliste [...], semble avoir « oublié » ou du moins fait abstraction de la prise en compte des caractéristiques socioculturelles propres à chaque société, n'y voyant plutôt que des obstacles à éliminer » (Dubarry, 2014, p. 13). Dans le cas de la mise en œuvre des projets de développement qui tiennent compte des savoirs traditionnels (locaux) encore dénommés connaissances endogènes, ces savoirs peuvent être considérés comme des mesures optionnelles, voire sans importance et sont moins favorisés que les nouvelles connaissances (Heck et Godrie, 2021). Les savoirs qui sont préservés et transmis de génération en génération (M'bonda et Rondeau, 2015), comme les pratiques de gestion des ressources naturelles en Afrique par exemple sont « peu connues ou peu valorisées, ce qui conduit malheureusement à leur marginalisation et quelquefois à leur quasi-disparition » (Nkoudou, 2015, p. 1). La méconnaissance des savoirs traditionnels d'adaptation des collectivités locales à des phénomènes climatiques dans les territoires vulnérables aux risques climatiques, fait en sorte qu'ils ne sont ni intégrés dans les stratégies et plans nationaux d'adaptation qui sont élaborés grâce au processus de la planification territoriale, ni dans les projets de développement et de résilience qui sont mis en œuvre aux échelles locales (Fall et Gouin-Bonenfant, 2023). L'enjeu de la planification territoriale en contexte de changement climatique ne se limite donc pas à l'intégration de l'ACC dans les décisions et stratégies de développement durable qui sont définies par les acteurs dans une vision globale, mais aussi à leur déclinaison et territorialisation par les acteurs locaux (niveau national) dans les plans de développement et plans d'adaptation aux échelles nationales, ainsi qu'à la prise en compte de connaissances endogènes.

La territorialisation des options d'adaptation et des actions de développement durable à l'échelle nationale du Togo

Aux échelles nationales comme dans le cas du territoire togolais, pays de l'Afrique de l'Ouest à l'étude, le territoire fait face à des risques climatiques avec des impacts sur la population. Des projets de développement durable et de résilience climatique sont mis en œuvre conformément aux engagements pris par le Togo pour l'élaboration de PND et PNACC lors des Conférences des Parties (COP) de la CCNUCC. Pays en développement, une proportion de la population togolaise, soit « 55,1% vivent sous le seuil de pauvreté national [...]. [...] Environ 40% de la population vit en zone urbaine » (Kohnert, 2021, p. 27). Quant à la vulnérabilité du territoire face aux risques climatiques, tout comme la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest, le territoire togolais connaît des changements « plus rapide[s] que la moyenne mondiale. [...] L'évolution des conditions climatiques ayant un impact sur la couverture végétale, la disponibilité des ressources naturelles, la productivité agricole et la biodiversité, le faible niveau de résilience amplifie les conséquences » (Tarif, 2023, p. 4). Que ce soit au Sud à la côte de l'Océan atlantique ou au Nord à la frontière avec le Burkina Faso en passant par la région centrale traversée par la chaîne de montagnes « Atakora » qui prend le territoire en écharpe, toutes les régions du Togo font face à des enjeux climatiques majeurs. Dans la zone littorale au Sud du pays, ce sont des enjeux « physiques, biologiques et chimiques auxquels s'ajoutent les effets anthropiques, [qui] perturbent énormément l'équilibre du milieu littoral. Certaines sont importantes compte tenu de leurs effets immédiats et de leurs impacts aussi bien physique que socio-économique » (République togolaise, 2022b, p. 53). L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO, 2021) soutiendra à ce propos que les enjeux entre autres, d'érosions côtières, d'élévation et de réchauffement des océans entraîne la diminution de la

productivité, la salinité des eaux et la dégradation des terres surtout pour les populations qui vivent au littoral et qui sont plus vulnérables aux risques climatiques. Au Nord du Togo et dans les autres régions (des Savanes au Nord, de la Kara, Centrale et des Plateaux au Centre, Maritime au Sud), les conséquences du changement climatique se manifestent sous forme de risques d'inondations, de sécheresses, de fortes chaleurs, de vents violents, de dérèglement des saisons et de mauvaise répartition des pluies, qui s'amplifieront au fil des années sur toute l'étendue du territoire (GIZ, 2020). Le secteur agricole par exemple, constitue la première source de revenus des populations togolaises, sinon représente l'un des plus grands « secteurs économiques particulièrement concernés par les questions d'amélioration de la résilience face aux risques climatiques et de catastrophes » (Sanou et Badolo, 2017, p. 1). Ledit secteur comprend des activités de « production végétale, la pêche et l'élevage. En matière d'occupation professionnelle, l'agriculture occupe plus de 60% de la population et reste de loin l'activité la plus pratiquée au Togo » (République togolaise, 2023a, p. 17). L'agriculture est affectée entre autres par le dérèglement des saisons qui entraîne une baisse de la productivité agricole et des mauvaises récoltes, agissant ainsi sur toute la chaîne agricole en entraînant l'augmentation des coûts de production comme le soutiennent Pilo et ses collègues (2021) : « Climate change and variability are major challenges to SSA agriculture today because they not only increase production costs and the risk of crop failure, but also put at risk the stability of the whole agricultural production chain » (p. 422). La vulnérabilité des territoires (aspect environnemental) et des populations (aspect social) aux risques climatiques a de ce fait, une incidence sur l'économie des territoires. Des études qui ont été menées au sujet de la synergie entre la vulnérabilité climatique et le développement socio-économique concluent à une forte incidence des impacts climatiques sur le développement socio-économique du Togo, tout comme

l'indiquait déjà dans son rapport en 2008, le Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'homme :

Les changements climatiques affectent très négativement les conditions socio-économiques des populations togolaises. [...] les milliers d'hectares de champs de culture et de maisons inondées des villages des zones de bas-fonds qui font des milliers de familles sans abris, des pertes en vies humaines et d'importants dégâts économiques et matériels ; [...]. Les périodes paradoxales de sécheresse et d'inondations dont les conséquences sont entre autres les pertes économiques et en vies humaines, la baisse des rendements et la famine que subit la population en sont des preuves concrètes des impacts des changements climatiques que vit la population togolaise. Parfois, les faibles quantités de pluie contribuent à des faibles débits des fleuves et des rivières, source d'énergie hydroélectrique, conduisant aux conditions de réduction énergétique [...] qui a affecté considérablement l'économie nationale du Togo (p. 3).

D'autres travaux concluent aux mêmes relations de cause à effet entre les défis climatiques et les activités économiques des populations, comme ceux menés par des organismes internationaux, entre autres la Banque africaine de développement (BAD) qui justifie sa stratégie sur le changement climatique et la croissance verte par le fait que « le continent africain est un contributeur mineur aux émissions mondiales de gaz à effet de serre, mais demeure très vulnérable aux effets néfastes du changement climatique, qui menacent son développement économique » (BAD, 2021, p. 5). Les risques climatiques sont de ce fait « indissociable[s] des enjeux majeurs de développement » (Feindouno, 2022, p. 19). Le Global center on adaptation (GCA) parlait des investissements qui seront mobilisés pour une croissance durable face aux menaces du changement climatique en Afrique, spécialement pour accélérer les mesures d'adaptation et réduire la vulnérabilité dans les secteurs de l'agriculture, des chaînes d'approvisionnement alimentaires, des infrastructures, de la création des emplois et de la restauration des écosystèmes :

It will mobilize US\$25 billion by 2025 to accelerate adaptation action across multiple sectors, focusing in particular on investments that will bring large dividends. Those include improving productivity and reducing vulnerabilities in agriculture and the food supply chain, thus improving food security; making forestry more sustainable; reducing risks and vulnerabilities in both urban and rural areas through measures like more resilient infrastructure; restoring ecosystems and increasing biodiversity; empowering youth and creating jobs; and increasing climate finance (GCA, 2022, p. 16).

Bankati et Napo (2022) affirmaient que les conséquences du changement climatique ont un impact négatif « non seulement sur les rendements agricoles mais également les structures socio-économiques et environnementales identitaires » (p. 366). L'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI) stipule que l'analyse de la vulnérabilité tient compte de plusieurs facteurs qui l'influencent, entre autres, la capacité d'adaptation et de résilience, les enjeux de développement, la gouvernance et les processus de mondialisation en ces termes : « Adaptive capacities and resilience have been factored in, as well as path dependencies of development, the role of equity, power, institutions, gender, politics and global processes (e.g. economic) that influence vulnerability and are relatively independent from climate change » (Anisimov et Vallejo, 2023, p. 5). Au Togo, les travaux qui sont menés par les acteurs et parties prenantes à la lutte contre le changement climatique en faveur de la résilience ont permis de faire « l'évaluation de la vulnérabilité des secteurs socio-économiques de développement face aux effets et impacts négatifs des changements climatiques afin de protéger les populations, les moyens d'existence et les écosystèmes en tenant compte des besoins urgents et immédiats » (République togolaise, 2023a, p. 27). Ces travaux, en conformité avec les décisions de la CCNUCC ont débouché sur une planification nationale (GIZ et République togolaise, 2017), bien que les mesures définies n'intègrent pas les actions de développement, afin que « le développement socioéconomique du Togo [soit] durablement assuré et la résilience des populations vulnérables renforcée » (République togolaise, 2022a, p. 9). Les travaux de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont permis de répertorier en dehors du secteur agricole, les différents secteurs qui sont touchés par les pertes économiques et les problèmes sociaux causés par les risques climatiques :

Les pertes économiques induites par les impacts climatiques proviendront principalement de l'agriculture et des infrastructures (transports, énergie, bâtiments, etc.). Les pays côtiers devraient subir les impacts économiques les plus importants en matière d'infrastructures. Outre ces impacts économiques, les impacts sanitaires et sociaux pourraient être très significatifs qu'il s'agisse de changements progressifs (augmentation de la température moyenne avec, par exemple, des impacts sur la sécurité alimentaire du fait d'une diminution des rendements agricoles ou encore sur le dépassement du seuil de chaleur létale en ville) ou d'événements extrêmes (inondations). [...]. La grande sensibilité au climat des secteurs vitaux, combinée à de faibles niveaux de capacité d'adaptation contribue à faire de la région ouest-africaine l'une des plus vulnérables du monde. (CEDEAO, 2022, p. 16).

Le risque se définit comme « la combinaison des conséquences d'un événement (dommages) et la probabilité de sa survenance (aléa). [...] l'estimation du risque doit intégrer les incertitudes liées à chaque étape du processus d'évaluation d'une manière logique et rationnelle » (Gasparini et collab., 2013, p. 20). Pour la banque africaine de développement (BAD), le risque se définit par rapport à :

La probabilité d'occurrence de tendances ou d'événements dangereux que viennent amplifier les conséquences de tels phénomènes ou tendances lorsqu'ils se produisent. Aussi, le terme risque sert principalement à désigner l'éventualité, quand un résultat se révèle incertain, d'effets néfastes sur les personnes, les modes de subsistance, la santé, les écosystèmes et les espèces, le patrimoine économique, social et culturel, les services (y compris les services environnementaux) et les infrastructures (BAD, 2021, p. 3).

La planification territoriale en matière de développement durable et d'ACC au Togo a conduit à l'élaboration et à la mise en œuvre de deux plans distincts. Le plan de développement axé sur l'atteinte des ODD (République togolaise, 2018b) et dont les stratégies et mesures « intègrent rarement les considérations liées à la résilience aux risques climatiques et de catastrophes contrairement aux orientations faites par le GIEC » (Sanou et Badolo, 2017, p. 3) et le plan d'adaptation qui vise la résilience aux risques climatiques, majoritairement la gestion des risques de catastrophes (GIZ et République togolaise, 2017). L'absence de mesures d'adaptation dans un plan de développement en dépit des risques climatiques qui agissent sur l'aspect social, économique et environnemental du développement durable, augmente non seulement les pressions et la mise à l'épreuve de la

résilience des systèmes sociaux et environnementaux (Badjaré et collab., 2018), mais aussi, l'utilisation singulière des pratiques et connaissances locales par les communautés pour réduire leur vulnérabilité aux risques climatiques. Bankati et Napo (2022) soutenaient à propos des populations qui s'appuient sur leurs savoirs pour réduire leur vulnérabilité climatique :

Elles construisent des logiques de résilience basées sur les savoirs locaux face à la variabilité des productions pour la réduction de leur vulnérabilité, aux orientations de recherches universitaires, aux mécanismes existants publics mais moins accessibles et à la variabilité des activités adaptatives ainsi que la recherche de débouchés pour la commercialisation des produits en fonction de la demande au niveau national, régional et international. Aussi les producteurs [...] développent-ils des stratégies de résilience et d'adaptation peu innovantes pour maximiser leur utilité et leur profit face aux risques climatiques. [...]. Elle conduit la population riveraine à des approches endogènes vis-à-vis du phénomène aigu dû aux effets et impacts avec une affectation particulière de leurs activités socio-économiques et de leurs habitats (p. 365).

L'enjeu de l'intégration des MACC dans les plans de développement des territoires, notamment dans les politiques publiques ne se limite pas à la capacité d'adaptation qui se définit comme « la triple faculté de réduire la sensibilité du système, d'en modifier l'exposition et d'en accroître la résilience » (Bertrand et Richard, 2012, p. 143). La capacité d'adaptation définie par Bertrand et Richard (2012) réfère donc à la vulnérabilité d'un territoire qui tient compte à la fois de la sensibilité et du risque d'exposition au changement climatique. En ce sens, la sensibilité d'un système face aux risques climatiques est « la proportion dans laquelle un territoire, une ressource est susceptible d'être affectée par les évolutions climatiques. Elle se définit à un instant T, et elle est amenée à évoluer à la suite des actions d'adaptation mises en œuvre sur les territoires » (Benech et Ardiét, 2020, p. 9). Au-delà de la prise en compte de mesures d'ACC dans les plans de développement, les stratégies de développement doivent conjointement répondre entre autres aux options d'adaptation et d'atténuation des émissions de GES, c'est-à-dire aux options de réduction de

la proportion de gaz émis dans l'atmosphère, bien que l'exercice soit difficile comme le soutiennent Hamdi-Cherif et ses collègues (2022) :

Les difficultés soulevées par l'atténuation et l'adaptation sont à la fois techniques, économiques et sociales. Mais le défi s'exprime également en termes de mise en œuvre de politiques publiques qui visent à modifier dans leurs fondements les comportements les plus profonds tout en demandant le partage le plus équitable de la charge qu'elles imposent. Le renforcement de l'action demande donc d'identifier les synergies et les arbitrages entre objectifs écologiques, économiques et sociaux, les conditions et modalités requises pour réconcilier ces divers enjeux ainsi que les évolutions organisationnelles et institutionnelles nécessaires pour réaliser les choix collectifs et lever les obstacles à l'action (p. 6).

Les limites de la planification territoriale au Togo

Au Togo, le défi de la planification territoriale ne se limite pas aux seuls aspects de l'intégration des options d'adaptation dans les actions de développement socio-économique et politique, mais également à la priorisation des ODD en fonction des enjeux climatiques. Les ODD qui ont été priorisés somme toutes, les ODD 6, 7, 11, 12, 15, 17 ne répondent pas aux besoins d'adaptation et de résilience des populations, mais sont essentiellement des réponses aux enjeux sociaux reliés à la pauvreté, à l'accès à l'eau et à l'énergie (République togolaise et PNUD, 2022). Concernant l'agriculture par exemple, les actions entreprises par le gouvernement togolais pour développer ce secteur « n'ont pas généré suffisamment de résilience pour lever l'emprise du climat sur ce secteur et créer ainsi les conditions de son développement durable » (Sanou et Badolo, 2017, p. 2). Les défis de la planification se situent aussi au niveau de « la non-opérationnalité de certains comités, [...], le faible niveau de collaboration des institutions en charge de la mise en œuvre des politiques gouvernementales et les institutions en charge des études, la non-implication des collectivités locales, la faible implication des acteurs du secteur privé, [...] et de la société civile » (République togolaise, 2022a, p. 5). En d'autres termes, la difficulté de mise en œuvre des politiques publiques par les acteurs sur le terrain, entre autres, les acteurs des

collectivités locales, les institutions publiques et les organismes non-gouvernementaux constitue un autre défi de la planification territoriale au Togo. À ceux-là s'ajoutent des lacunes au niveau du processus de la planification, somme toutes : la définition de cadres réglementaires, la prise en compte des valeurs culturelles des communautés, la mobilisation des ressources financières et humaines qualifiées, l'absence de données pour l'évaluation des risques, l'expertise pour l'interprétation des données d'enquête de terrain, la maîtrise des outils de planification et les moyens de mise en œuvre (République togolaise, 2023a).

Cette lacune dans la définition d'actions climatiques en développement durable dans les pays en développement comme le Togo, ou dans les pays développés, fait ressortir la difficulté d'intégration de l'ACC dans les politiques publiques, de même que dans leur mise en œuvre. À l'échelle internationale, des travaux ont été amorcés par les acteurs (dans ce cas-ci, actants) des organismes non gouvernementaux pour la mise en place de lignes directrices et de cadres d'intégration des options d'adaptation dans les politiques publiques nationales (Groupe d'experts pour les pays les moins avancés, 2002). À ces travaux s'ajoutent ceux qui ont trait à la définition des « étapes utiles devant être prises pour promouvoir l'harmonisation » (Commission européenne, 2007, p. 7) des MACC aux actions en développement durable. En dépit de ces travaux, la difficulté d'intégration des MACC dans la planification territoriale demeure, et conduit parfois à des incohérences et des contradictions (Rivaud, 2007) dans la priorisation des actions territoriales. En outre, malgré l'évolution des approches pour la prise en considération de la résilience des territoires dans les projets de développement durable (Gagnon, 2013), le contenu des plans de développement produits ne reflète que sommairement le principe d'intégration et d'harmonisation des MACC aux actions de développement durable (De Laburthe, 2014). Le

problème serait lié, bien que les mesures et décisions internationales de la CCNUCC visent l'ACC et l'ONU, l'atteinte des ODD, à « l'absence d'une gouvernance mondiale pour harmoniser les efforts à l'échelle locale et globale » (Caron, 2019, p. 105), ou encore à la difficulté de saisir le sens de l'adaptation ou « la subsidiarité, inscrite dans les 16 principes du développement durable » (Caron, 2019, p. 131). Le défi de la planification demeure donc actuel dans les territoires nationaux, et jusqu'à ce jour « il n'existe pas de cadre commun, convenu et méthodologiquement cohérent » (OCDE, 2021, p. 7).

Concernant l'ACC uniquement, la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE, 2014) estimait dans son rapport qu'il faudrait une « distinction entre les mesures d'adaptation à court et à long termes, les mesures d'adaptation autonomes (et donc complémentaires à la planification du développement) et celles intégrées à la planification du développement » (p. 29). Cela met en évidence la complexité de l'adaptation et la difficulté de l'appréhender à petite ou à grande échelle dans la plupart des pays du monde comme au Canada où « les changements climatiques constituent un tel facteur de variabilité environnementale » (St-Pierre, 2015, p. 110), de même que la territorialisation des ODD. La commission économique des Nations unies pour l'Europe soutient en guise de solution au défi d'harmonisation des actions en développement durable, qu'il est nécessaire « d'assurer des synergies et des liens entre les actions d'adaptation à différents niveaux de gouvernement (local, national, régional, transfrontalier) et entre les différents secteurs (économiques) » (Nations unies, 2015, p. 8). Des réflexions émergent sur le sujet de la planification territoriale, c'est-à-dire de la déclinaison des mesures internationales dans l'élaboration de plans de développement en vue de définir des cadres (ONU habitat, 2014) de mise en œuvre. D'autres actions sont menées en matière de recherches d'outils et dans

les « politiques publiques sur les manières de penser, d'habiter et d'aménager les territoires urbains et ruraux à travers la question des mobilités, l'usage et la gestion des ressources, le maintien et la protection de la biodiversité » (Desse et collab., 2017, p. 7). Il s'agit entre autres de la conception d'outil de recueil de données de terrain qui est utilisé pour « organiser et analyser des informations dans l'optique de planifier des options performantes » (Institut international du développement durable et ONU environnement, 2018, p. 7) pour les acteurs impliqués dans le processus.

Au niveau local, des travaux sont effectués pour répondre aux décisions d'élaboration des plans nationaux d'adaptation dans les territoires Parties aux CCNUCC et mènent à l'élaboration de politiques publiques d'adaptation (Groupe de travail d'institutions financières européennes sur l'adaptation aux changements climatiques, 2016), et à l'identification d'actions de mise en œuvre avec l'implication des acteurs du secteur privé (Crawford et Church, 2019). Dans certaines villes d'Europe, les stratégies d'adaptation sont définies dans le processus de développement des villes, notamment dans les politiques publiques comme à Londres par exemple où la stratégie d'ACC « vise à prévenir des menaces pesant sur la capitale afin notamment de pérenniser sa compétitivité sur la scène internationale » (Bertrand et Richard, 2012, p. 145). C'est également le cas dans la ville de Manchester et de certaines villes en France où la stratégie d'adaptation repose sur les investissements dans les infrastructures en vue d'anticiper les risques et d'augmenter à la fois, la résistance au risque climatique et les opportunités économiques à travers l'attractivité et la compétitivité des villes :

La stratégie d'adaptation au CC de l'agglomération anglaise de Manchester traduit également les opportunités économiques perçues localement par une gestion anticipée des effets des CC. L'adaptation, constituant un élément clé de la stratégie de développement territorial, semblerait

constituer, pour les acteurs, une nouvelle opportunité pour le développement économique du territoire. En France, on retrouve ces arguments en matière d'attractivité et de compétitivité justifiant l'engagement de grandes métropoles dans des stratégies d'anticipation des effets des CC sur les pages internet du Centre de ressources pour les Plans Climat-Énergie Territoriaux (Bertrand et Richard, 2012, p. 145).

Au Canada par exemple, les actions concernent la mise en place « d'outils d'aménagement locaux pour l'adaptation aux changements climatiques » (Richardson et Otero, 2012, p. 1) et l'élaboration de cadres de mises en œuvre (Conseil canadien des ministres de l'environnement, 2015). D'autres travaux portent sur la conception « d'un outil visant la prise en compte des changements climatiques dans la planification des territoires » (Ouranos, 2018, p. 1) au Québec. Un document élaboré au Québec propose un guide et un cadre pour la prise en compte des MACC dans la planification territoriale, notamment le territoire agricole qui représente un enjeu important pour le développement économique et social (Ouranos, 2018). Par ailleurs, certaines municipalités québécoises s'appuient sur des outils de planification pour réduire les risques climatiques sur leurs territoires de plusieurs façons. Il s'agit de :

Limiter les projets de développement dans les régions ou les zones à risque; s'assurer que le milieu bâti peut résister à différentes perturbations environnementales; contribuer à préserver l'environnement naturel qui protège les collectivités contre différents risques et dangers (par exemple, les dunes qui protègent des effets des tempêtes côtières); informer les intervenants et les décideurs des risques liés aux changements climatiques et des possibilités qui s'offrent, et favoriser le dialogue en ce qui a trait aux mesures d'adaptation (Richardson et Otero, 2012, p. 6)

Cependant, les différents travaux sur le sujet de l'intégration des MACC dans la planification territoriale soulèvent plusieurs enjeux, comme ceux énumérés par Mehri (2020) en citant Mimura et ses collègues, au niveau de « la gestion du processus de prise de décision, l'élaboration de stratégies et de plans et la mise en œuvre » (p. 14). En ce qui concerne la définition de stratégies et mesures qui sont élaborés dans les documents de la planification territoriale, bien qu'il y ait une évolution au niveau de la compréhension de l'urgence

climatique et de la résilience des territoires, il reste que certains des projets et initiatives de développement se heurtent à « un manque de clarté sur la façon de développer et d'intégrer efficacement des adaptations potentielles » (GIZ et OCDE, 2011, p. 5). En outre, les travaux concluent à une implication mineure des bénéficiaires de projets aux échelles locales, même s'ils sont de plus en plus impliqués dans les négociations internationales ; les populations et les acteurs des « collectivités territoriales ne sont pas des acteurs à part entière des négociations climatiques qui restent des négociations entre États » (UEMOA, 2015, p. 17).

Pour l'aspect politique de la planification territoriale, des enjeux se rapportent aux « types d'instruments politiques nécessaires à l'opérationnalisation des objectifs, les responsabilités attribuées aux différents acteurs, l'agenda de mise en œuvre, les coûts des mesures et les sources de financement » (Van Gameren et collab., 2014a, p. 67). Les acteurs des organismes internationaux reconnaissent également le défi de l'intégration des MACC dans la planification territoriale, à l'instar du Programme des nations unies pour l'environnement (PNUE). Les acteurs du PNUE concluent en matière de planification territoriale qu'« il est impossible d'évaluer la pertinence et l'efficacité de la planification de l'adaptation, dans la mesure où les définitions et les approches utilisées pour cette évaluation ne sont pas harmonisées » (PNUE, 2021, p. 4). Des réflexions menées sur le sujet de la planification territoriale concluent à des insuffisances au niveau de la production de la documentation, ce qui influe grandement sur l'intégration des MACC dans les PND :

Les documents n'offrent pas de références scientifiques suffisamment solides qui permettent d'éclairer les processus de planification en lien avec les changements climatiques, tant au niveau national que local. Les tendances futures du climat et ses impacts ne sont pas beaucoup étudiés et leur intégration dans la formulation des documents de planification est souvent ineffective. [...]. Ce manque d'informations pose la pertinence des scénarios de développement sur le court, moyen et long terme, particulièrement à l'échelle des collectivités territoriales où la sensibilité des activités de développement au climat est encore assez mal comprise et peu analysée par les décideurs locaux (Climate analytics, 2018, p. 4).

En dehors du défi associé à la production de la documentation, la complexité du processus de la planification territoriale ainsi que la mise en œuvre des stratégies et mesures constituent un autre défi au sein des territoires en dépit d'« une longue histoire de confrontation à la variabilité du climat [...] force est de constater que beaucoup de sociétés et de secteurs restent mal préparés » (OCDE, 2009, p. 53). En outre, la maîtrise et la vulgarisation des outils de planification, d'accompagnement et de mise en œuvre des mesures de développement durable sont insuffisantes surtout dans les pays en développement qui sont les plus exposés aux « multiples défis de planification pour s'adapter à l'influence du changement climatique » (Merhi, 2020, p. 16). Plusieurs solutions sont évoquées par les chercheurs pour venir à bout du défi de la planification territoriale. Schade (2012) suggérait en ce qui concerne la mobilité des populations « qu'une approche des déplacements planifiés dans le cadre de la CCNUCC fondée sur les droits de l'homme pourrait renforcer la protection des personnes vulnérables confrontées à des projets de réinstallation » (p. 86). Theys, dans une affirmation d'Aubertin et ses collègues (2015), parlait de la nécessité de « changer en profondeur les représentations, les imaginaires et les façons dont à la fois les scientifiques et les responsables politiques ont historiquement « cadré » (et parfois enfermé) la problématique climatique » (p. 5). Selon le même auteur cité par Desse et ses collègues (2017), l'enjeu climatique serait inscrit « dans une lecture scientifique et climato-centrée, teintée d'un « exceptionnalisme climatique » qui a longtemps fait du réchauffement climatique un objet de recherche à part, autonome et indépendant, [...], ce qui a longtemps entravé et retardé la prise en main du problème » (p. 8) ; en d'autres termes, dans une vision purement centrée vers une perspective scientifique plutôt

qu'inhérente aux dimensions sociales, économiques et environnementales du développement durable.

La distinction de l'enjeu climatique des défis de développement durable fait en sorte que les actions qui sont menées dans les communautés tiennent compte des besoins en développement, spécialement de « la dynamique des lieux de projets et du rapport entre acteurs politico-administratifs, experts et habitants » (Dugua et Chakroun, 2019, p. 37) sans pour autant prendre en considération l'adaptabilité du territoire. Les lieux dont parlent Dugua et Chakroun (2019) sont des espaces pouvant soutenir des interactions entre les Parties prenantes ainsi que la « coopération en mesure de favoriser une mise en synergie entre acteurs, échelles territoriales et temporalités » (p. 38). Les projets, notamment de développement devraient considérer des solutions aux enjeux climatiques dans les priorités de développement durable, afin d'avoir une vision globale du territoire qui consiste à « - porter autant d'attention à l'avenir du territoire local qu'à l'avenir du climat local, - coupler démarches d'adaptation et d'atténuation, - associer largement les acteurs locaux pour préparer l'avenir du territoire, mieux identifier les effets du changement climatique et mieux y répondre » (Centre d'études et d'expertise sur les risques l'environnement la mobilité et l'aménagement, 2018, p. 14).

La prise en compte des défis climatiques dans la planification territoriale permet d'intégrer dans la dynamique de gouvernance territoriale et de « représentation consensuelle et surtout endogène du territoire et de son futur » (D'Aquino, 2001, p. 299), des stratégies qui considèrent les risques auxquels les populations sont exposées tout en favorisant la « résilience au climat actuel et de[s] moyens d'intervention et d'adaptation » (OCDE, 2009, p.

53). La mobilisation des acteurs et des Parties prenantes au processus de la planification territoriale ainsi que la collaboration interdisciplinaire et multisectorielle sont essentielles et permettent d'« identifier des approches appropriées et des méthodes pratiques pour intégrer l'adaptation au changement climatique dans les politiques et les activités de développement aux niveaux national, sectoriel et local et au niveau des projets » (GIZ et OCDE, 2011, p. 5). Des travaux émergent sur le sujet et des politiques d'adaptation sont fondées sur une approche combinée d'informations qui s'appuient sur des modèles de développement endogène et exogène en se basant sur des informations passées, présentes et futures des territoires (Bertrand et Simonet, 2012). Il n'en demeure pas moins qu'à travers la littérature, l'harmonisation des options d'adaptation aux stratégies de développement territorial issus des PND demeure un enjeu, étant donné la quasi absence des MACC dans le processus de la planification territoriale. Cela peut être dû à de multiples facteurs, entre autres, la multidisciplinarité et la pluralité des acteurs et des Parties prenantes aux différents processus de planification, la pluralité des secteurs d'intervention et la méconnaissance des outils de mise en œuvre. Beaucoup reste à faire pour l'harmonisation des actions, c'est-à-dire la mise en commun, la complémentarité et la synergie des mesures d'adaptation aux stratégies de développement durable, afin que la mise en œuvre de politiques et de projets en développement soient « une occasion majeure d'opérer dans ce domaine des investissements plus résilients au climat » (GIZ et OCDE, 2011, p. 5). Les investissements nationaux et internationaux permettront également de développer des « stratégies d'adaptation efficaces pour garantir les conditions de vie et préserver les acquis de développement » (Gubbels, 2013, p. 6). L'urgence d'un changement de paradigme se traduit, au vu des défis de la planification territoriale et de l'adaptation au changement climatique, par la nécessité d'éveiller les consciences sur l'harmonisation des MACC aux actions de développement

durable aussi bien à l'échelle globale (décisions internationales) que locale (dans les plans nationaux de développement). Le tableau 3 ci-après résume les problématiques liées à chaque thématique sur lesquelles reposent la recherche, de même que les problèmes rencontrés aux échelles globale et locale (nationale) en matière d'intégration des MACC dans la planification des politiques publiques de développement durable.

Tableau 3 : Résumé des problématiques liées aux thématiques et échelles de la recherche

THÉMATIQUES	PROBLÉMATIQUES
Lutte contre le changement climatique (CC)	▪ Synergie qui existe entre l'atténuation et le DD (GIEC, 2019), inexistante au niveau de l'adaptation au CC : manque de clarté sur la façon de développer et d'intégrer efficacement l'adaptation (GIZ et OCDE, 2011) ▪ Pas de cadre commun et de méthode cohérente (OCDE, 2021) pour faciliter la compréhension de l'adaptation par les acteurs aux différentes échelles ▪ Nécessité de combiner l'adaptation à l'atténuation qui n'a « ni l'efficacité, ni la rapidité nécessaires pour engager la diminution radicale de production de GES » (Letourneau, 2020, p. 122)
Développement durable (DD)	▪ La plupart des écrits sur le DD ne tiennent pas compte des savoirs locaux : des caractéristiques socio-culturelles de chaque territoire (Dubarry, 2014) ▪ Les travaux sur la résilience (capacité de résistance des populations) sont en partie détachés des questions de développement durable, bien qu'occupant une plus grande place par rapport aux enjeux, entre autres de gouvernance (Theys, 2015) ▪ La complexité d'intégration des stratégies d'adaptation dans les projets de développement et résilience (Fall et Gouin-Bonenfant, 2023)
Planification territoriale (en DD)	▪ Les stratégies et plans de développement intègrent rarement les mesures de résilience (Sanou et Balodo, 2017) ▪ Les MACC et leurs stratégies ne remplissent pas pleinement leurs fonctions au sein des territoires (Balmond, 2021)
Adaptation au CC	▪ La définition de mesures d'ACC demeure embryonnaire et non-uniforme (Lamari et collab., 2016) ▪ Pas de distinction entre l'adaptation à court et à long terme, et celles complémentaires au DD (CMAE, 2014) ▪ Le manque de clarté sur la façon de développer et d'intégrer efficacement l'adaptation (GIZ et OCDE, 2011) ▪ Les décideurs territoriaux ne font pas assez mention des enjeux climatiques dans l'élaboration des projets de développement (Desse et collab., 2018)

Échelle globale (cadre international)	▪ Problème d’harmonisation des mesures et décisions d’adaptation / ▪ Pas de cadre commun et de méthode cohérente (OCDE, 2021)
	▪ Problème d’intégration des options d’adaptation dans les objectifs de DD
Échelle locale (territoires nationaux)	▪ Financement de l’adaptation, collaboration et interaction entre les acteurs, évaluation des enjeux climatiques dans le diagnostic territorial, adéquation des actions de développement aux besoins locaux, accessibilité de la documentation et des outils (Climate chance et Comité 21, 2019)
	▪ Les savoirs locaux (autochtones) en matière de gestion des ressources par exemple, sont peu connus ou pas valorisés (Nkoudou, 2015)
	▪ Les MACC et leurs stratégies ne remplissent pas pleinement leurs fonctions au sein des territoires comme c’est le cas au Sahel par exemple (Balmond, 2021)
	▪ Les stratégies de développement économique et sociale au Sénégal par exemple, n’intègrent pas la question de CC (Climate analytics, 2018)
	▪ Les stratégies et plans de développement intègrent rarement les mesures de résilience (Sanou et Balodo, 2017)
	▪ La non-opérationnalité de certains comités, la faible collaboration des institutions, la non-implication des collectivités, la faible participation des acteurs du secteur privé et de la société civile (République togolaise, 2022a)

1.3 QUESTIONS DE RECHERCHE

La problématique ci-avant exposée soulève plusieurs questionnements qui découlent d'une hypothèse que nous avons formulée en réponse à une question générale, comme nous pouvons le voir dans le tableau 4 ci-dessous. La question générale est la suivante : Quelle est la place des MACC dans la planification territoriale ? En d'autres termes, quelle est l'importance ou la considération accordée (niveau ou échelle de priorisation) aux options d'adaptation dans le processus de la planification territoriale. Pour répondre à cette question, nous partons de l'hypothèse selon laquelle les MACC ne sont pas totalement intégrées aux plans nationaux de développement (PND) qui prennent forme dans la planification territoriale, en nous appuyant sur l'analyse de données existantes (données secondaires) dans la littérature grise. De la question générale et de l'hypothèse ci-dessus découle une question spécifique, considérant les protocoles en faveur de l'atténuation et de l'adaptation ratifiés par les États Parties aux différentes COP, et du consensus pour la prise en compte de l'agenda 2030 de l'ONU dans les projets de développement des territoires : Pourquoi les MACC ne sont-elles pas intégrées ou du moins totalement dans les PND en matière de planification territoriale ? Cela peut être dû à la multiplicité des travaux et des acteurs aussi bien à l'échelle internationale que territoriale, au manque de ressources matérielles et financières tout au long du processus de la planification, à la méconnaissance et/ou à l'absence d'outils d'élaboration et de mise en œuvre, au coût de mise œuvre élevé des actions, au caractère non prioritaire de l'intégration de telles mesures, à l'ignorance des acteurs politiques sur le sujet, ou aux pratiques environnementales qui ne font pas partie intégrante des habitudes décisionnelles des acteurs qui prennent part au processus de la planification territoriale ou encore à l'absence de cadre de travail permanent et de concertation entre les acteurs et les

parties prenantes. Comment s'articulent et s'élaborent à cet effet, les PND autour des MACC et sur quels critères repose la territorialisation des ODD dans le processus de planification territoriale ?

Nous tenterons d'apporter des réponses à ces interrogations à travers l'analyse des documents produits par les acteurs internationaux (actants) dans le cadre des travaux qui ont été effectués pour la lutte contre le changement climatique et pour l'atteinte des objectifs de développement durable. Il s'agit : des différents rapports du GIEC (2001-2023) sur le climat qui mettent en évidence à l'échelle internationale des mesures et des options d'adaptation pour les régions du globe terrestre, des rapports de la CCNUCC lors des différentes conférences des Parties (COP) sur le climat qui contiennent des décisions et des résolutions d'adaptation basées sur les travaux du GIEC, de même que les cibles et indicateurs de l'ODD13 qui se déclinent dans les PND des territoires à l'aide de la planification territoriale. Sur le plan local c'est-à-dire des territoires nationaux, les documents portant sur le PND du Togo qui priorise les ODD dans l'élaboration et la mise en œuvre des mesures territoriales de développement durable et le PNACC qui territorialise les MACC dans les territoires sont analysés. Le territoire togolais sert de cas à l'étude pour rendre compte de la réalité du terrain en matière de développement régional et territorial, spécifiquement dans le cadre de notre recherche, la planification territoriale en fonction de l'ACC. Cette stratégie nous permet d'apprécier et de percevoir les avancées d'un pays en développement. Selon le classement mondial, le Togo figure parmi les pays en développement (Manlan, 2018) et est considéré comme un « État fragile » (Groupe de la banque mondiale, 2017, p. 9) qui s'inscrit dans la vision 2030 de l'ONU (République togolaise, 2016). Notre étude de cas porte sur le territoire togolais en raison de notre connaissance du territoire en lien avec sa forte vulnérabilité aux

risques climatiques à l’instar des pays en développement (GIEC, 2019) et en raison des travaux de planification territoriale initiés par les acteurs politiques (République togolaise, 2018a) pour l’élaboration du PND et du PNACC.

Tableau 4 : Résumé des questions et hypothèses de la recherche

▪ Question générale : ○ Quelle place occupe (importance) les MACC dans la planification territoriale ? ➤ Hypothèse générale axée sur des données secondaires : Les MACC ne sont pas totalement intégrés dans les plans (politiques publiques) territoriaux ▪ Questions spécifiques : ○ Pourquoi les MACC ne sont pas totalement intégrés dans les plans (PND) ? ➤ Hypothèses spécifiques : ✓ Multiplicité des travaux et des acteurs ✓ Manque de ressources financières/matérielles ✓ Méconnaissance et/ou absence des outils ✓ Coût de mise œuvre élevé des actions ✓ Non prioritaires et non-habituelles ✓ Pratiques environnementales ✓ Concertation non-permanente ○ Comment les plans de développement (PND) s’articulent-ils autour des MACC ? ○ Sur quoi reposent les ODD dans la planification territoriale (PND) ?

1.4 OBJECTIFS, INTENTIONS, PERTINENCE ET RÉSULTATS

L'objectif de cette recherche est de mettre en lumière les défis de la planification territoriale en contexte de changement climatique et de développement durable, notamment : l'intégration et la priorisation des ODD dans les politiques publiques nationales, ainsi que la déclinaison des mesures globales d'ACC aux échelles territoriales et leur prise en compte dans les plans de développement, comme résumé dans le tableau 5 ci-dessous. Une analyse documentaire, à travers la collecte et l'inventaire de données primaires produites sur le sujet de la planification territoriale en fonction de l'ACC et du développement durable a été effectuée, de même qu'une étude portant sur le cas du territoire togolais dans le but de territorialiser le problème sur un terrain d'étude. Le choix d'un territoire en Afrique comme zone d'étude se justifie par la grande vulnérabilité des pays africains aux conséquences du changement climatique en dépit de leur faible contribution aux causes dudit phénomène (Centre mondial pour l'adaptation (CMA), 2022), ainsi que leur faible adaptation aux risques climatiques malgré les opportunités de résilience qui existent (Banque africaine de développement (BAD, 2021). Le Togo fait partie des pays membres de l'ONU qui se sont engagés en faveur de l'atteinte des ODD à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de développement (République togolaise, 2018b), de même que le respect des accords de la CCNUCC par l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'adaptation (GIZ et République togolaise, 2017). Les données collectées dans les rapports gouvernementaux du Togo, dans les rapports d'organismes internationaux parties prenantes, et les résultats de l'enquête de terrain auprès des acteurs territoriaux, ont permis d'analyser le processus de la planification territoriale et son incidence sur la résilience climatique des communautés locales dans le contexte de développement durable. De façon générale, la recherche vient

contribuer à identifier les enjeux et les défis d'une approche top down (du global vers le local) de planification et de mise en œuvre de politiques publiques territoriales de développement durable dans le cadre de la lutte contre les risques climatiques. L'analyse d'une telle approche axée sur la prise en considération des objectifs globaux et des décisions internationales dans la définition de stratégies et mesures territoriales de développement durable et de lutte contre le changement climatique a permis de mettre en évidence les forces et les limites d'une telle approche. Autant de questionnements ont servi de toile de fond à l'analyse de l'approche « top down » : Quelles conséquences résultent de ce passage d'échelle ? Comment le local « réadapte », « réinvente » ou « redéfinit » le global ? » ? Qui sont les acteurs et quelles sont les finalités de leurs actions de mise à l'échelle dans le contexte du changement climatique ? Comment le contexte du Togo, son processus de déconcentration et de décentralisation, sa trajectoire de développement et sa vulnérabilité au changement climatique permettent d'expliquer son modèle de planification territoriale en matière de changement climatique ? Sur le plan social, la recherche contribue à identifier d'une part dans les territoires nationaux, des pistes d'intégration de mesures d'adaptation qui réfèrent à l'anticipation et à la gestion de risques climatiques par les populations vulnérables dans les politiques publiques de développement durable, et d'autre part, à explorer de nouvelles perspectives sur des phénomènes qui sont étudiés sur le cas du Togo. Sur le plan scientifique, la recherche contribue à examiner des pistes de données qui sont pertinentes pour de futures recherches complémentaires et fait appel dans une approche descendante (top down) à plusieurs champs d'études que sont entre autres, la géographie, la sociologie, la politique, le développement et le territoire.

La recherche repose sur deux grandes parties. Une première partie est axée sur l'analyse des travaux et des décisions globales prises par les acteurs internationaux en matière de développement durable et de planification territoriale en lien avec l'ACC. Une seconde partie regroupe deux études de cas sur la planification territoriale au Togo (échelle nationale), spécifiquement les travaux portant sur l'élaboration du PND qui repose sur l'atteinte des ODD dans le territoire, et le PNACC qui porte sur la résilience du territoire et la gestion des risques en contexte d'ACC. Il s'est agi :

- D'analyser les MACC identifiées à l'échelle internationale et les cibles de l'ODD13 qui font référence à la lutte contre le changement climatique ;
- De faire ressortir de façon globale, les défis de la planification territoriale, notamment l'intégration des MACC dans les PND aux échelles territoriales ;
- De passer en revue dans un cadre local, l'atteinte des ODD, spécialement leur priorisation dans l'élaboration des stratégies, cibles et mesures du PND au Togo ;
- D'analyser sur le plan local, le PNACC et le PND du Togo qui visent respectivement, la résilience climatique et le développement durable à travers la planification territoriale.

En dépit des efforts qui sont fournis pour l'atteinte des ODD dans les territoires et l'adaptation des populations aux risques climatiques, l'intégration des MACC dans les PND demeure un défi qui a une incidence négative sur le développement des territoires. Notre recherche vise à ce sujet, l'éveil de conscience des actants (acteurs des organismes et des institutions internationales) et des acteurs territoriaux (acteurs politiques et parties prenantes de la société civile) sur la nécessité d'intégrer les MACC dans les objectifs globaux de développement durable et dans le processus de la planification territoriale des actions publiques de développement durable. Il s'agit de poser les bases d'une réflexion plus

approfondie quant à la création d'un guide et d'une grille d'identification d'actions synergiques de développement et d'adaptation-réduction en fonction d'une matrice de priorisation dans le processus de la planification territoriale aux échelles nationales. Plus spécifiquement, les résultats concernent :

- La compréhension de l'urgence et de la nécessité d'intégration des MACC dans les orientations et les stratégies de développement durable aux échelles internationale et nationale ;
- L'élaboration d'outils de territorialisation et de priorisation des MACC dans les PND, dans une approche top down des politiques publiques de développement territorial ;
- Le renforcement des capacités des acteurs territoriaux pour la maîtrise des outils de diagnostic climatique et l'utilisation d'un guide d'intégration des options d'adaptation dans les politiques publiques de développement durable ;
- L'harmonisation, c'est-à-dire la complémentarité et la synergie des actions définies dans les plans d'adaptation et les plans de développement durable aux échelles nationales.

La multiplicité des concepts en matière de planification territoriale qui interviennent dans le cadre de notre recherche, somme toutes, le développement durable, le changement climatique, l'adaptation et le territoire, méritent d'être étudiés sous un angle théorique et conceptuel afin de mieux saisir les interactions au regard de l'évolution des théories. Le prochain chapitre sera consacré à l'approche théorique d'analyse et au cadre conceptuel qui permet d'explorer les différents concepts de même que leur pertinence dans la compréhension de la problématique de la recherche.

Tableau 5 : Objectifs, résultats et contributions sociale et scientifique

POINTS ABORDÉS	DÉTAILS
OBJECTIFS	<u>Objectif général</u> Mise en lumière des défis de la planification territoriale en contexte de changement climatique (CC) et de développement durable (DD) : ▪ Intégration et priorisation des ODD dans les politiques publiques nationales (PND) ▪ Déclinaison des mesures globales d'ACC aux échelles territoriales (PNACC) et leur prise en compte dans les PND
	<u>Objectifs spécifiques</u> Spécifique 1 : Priorisation des ODD dans les plans de développement territoriaux (PND) (déclinaison des ODD globaux aux échelles locales (nationales)) Spécifique 2 : Intégration des MACC du PNACC dans la résolution des enjeux de DD dans les territoires nationaux (MACC dans les politiques publiques de DD)
RÉSULTATS	▪ Compréhension des MACC et la nécessité de leur intégration dans les stratégies et plans de DD ▪ Création d'outils de territorialisation des MACC dans le processus de la planification territoriale (élaboration du PND) ▪ Renforcement des capacités des acteurs (aux différentes échelles) pour la prise en compte des enjeux liés à l'adaptation ▪ Harmonisation (complémentarité et mise en commun) du PNACC au PND pour faciliter la mise en œuvre des actions aux échelles locales (territoires nationaux)
PERTINENCE (CONTRIBUTION)	Contribue sur le plan social à : ▪ L'appropriation des MACC (qui permettent aux populations d'anticiper et de gérer les risques climatiques) par les acteurs des sociétés, et leur intégration dans les politiques publiques de DD ▪ Apporter une nouvelle perspective (vision) sur des phénomènes qui sont peu étudiés au Togo
	Contribue sur le plan scientifique à : ▪ Trouver des pistes de données et de réflexions pertinentes pour de futures recherches complémentaires ▪ L'évolution de la recherche dans plusieurs champs d'études, notamment en géographie, en sociologie politique, en développement territorial dans une approche descendante.

CHAPITRE II

CADRE THÉORIQUE ET CONCEPTUEL

2.1 APPROCHE THÉORIQUE D'ANALYSE

Le sujet de notre recherche porte sur le développement territorial incluant l'adaptation au changement climatique et le réseau d'acteurs impliqués dans le processus de la planification territoriale. Les différentes théories qui interviennent dans le cadre de la recherche comme nous le montre la figure 2 ci-dessous, sont inter-reliées et découlent chacune d'une conception initiale qui a évolué au fil du temps lorsqu'il s'agit de réorganiser le territoire vécu et habité par des sociétés humaines en fonction des défis du moment.

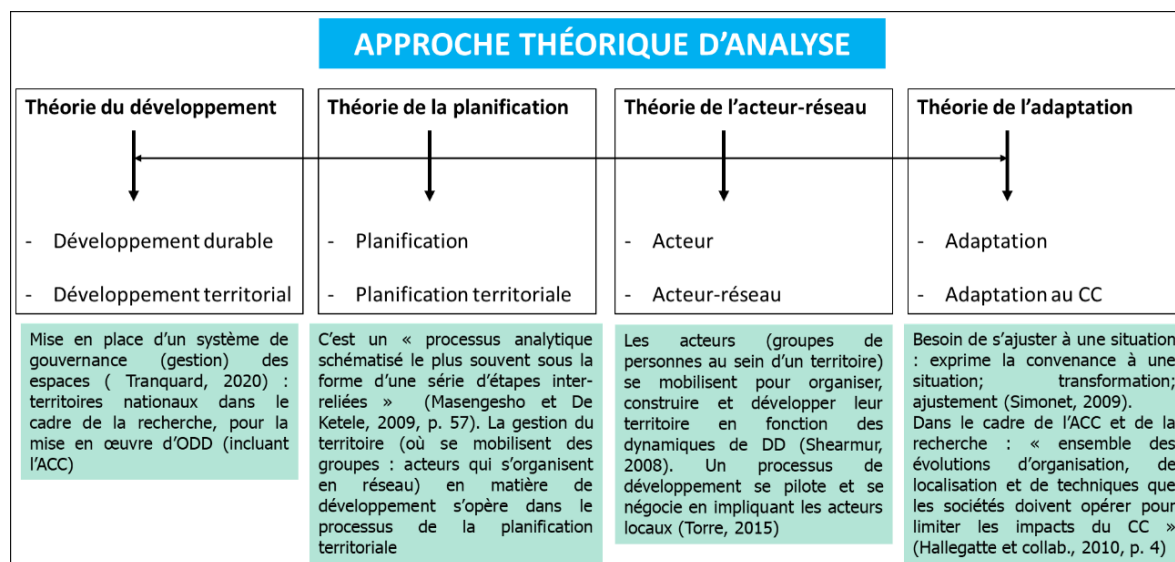


Figure 2 - Les différentes théories inter-reliées qui interviennent dans le cadre de la recherche

Le développement

Le développement est un concept qui a été utilisé par plusieurs courants de pensée en référence à la croissance économique, comme Adam Smith (1776) qui soutenait dans une vision de l'économie politique, que le développement d'une société passe par l'accumulation du capital basée sur la valeur du travail. Davis Ricardo (1847) abordait le sujet de l'économie politique sous un autre angle axé sur la dynamique du profit et de la rente. Karl Marx (1867) remet en cause le capitalisme de l'économie politique fondé sur l'exploitation de la force de travail des ouvriers pour augmenter (la plus-value) la production et l'accumulation du capital. Gustave Schmoller (1902) faisait le lien entre l'économie politique sous l'angle de l'accumulation du capital et la politique sociale en lien avec les divisions (classes sociales) liées au rang social (niveau de richesse) des individus qui ne devraient pas « expliquer toute l'inégalité dans la répartition des richesses seulement par l'inégalité naturelle des individus, mais aussi par l'inégalité des races, des classes sociales et des groupes d'individus » (p. 20). Joseph Schumpeter (1942) appuyait la thèse selon laquelle « l'évolution sociale [...] tend, à long terme, à faire disparaître les profits » (p. 12) ; le profit étant basé sur l'accumulation du capital, et donc, la croissance de l'économie. En d'autres termes, bien que l'accumulation du capital tributaire du profit permette aux individus de bénéficier d'un rang social élevé et de faire partie d'une classe sociale prestigieuse, cette dernière fait ombrage à l'accumulation du capital une fois l'évolution sociale atteinte. Le développement est donc un concept qui est rattaché à l'essor de l'économie malgré la succession des courants de pensée depuis les débuts de la croissance économique de l'Europe, faisant en sorte que les deux notions, soit, développement et croissance économique sont inséparables ; « non seulement inséparables au sens banal des termes, alors que bien souvent croissance et développement sont employés comme des synonymes, mais inséparables alors même qu'on donne aux deux mots un sens

tout à fait différent » (Raynauld, 1967, p. 217). Le développement est relié à d'autres notions comme celle de la ville qui abrite les échanges économiques et se définit selon François Perroux (1967), comme un pôle urbain qui est un « carrefour d'informations, de décisions et de flux monétaires ; elle est un centre dans ce réseau des informations et des pouvoirs qui exercent tant d'influence sur le réseau des échanges économiques » (p. 1149). La thèse économique du développement a donc largement été évoquée par plusieurs auteurs à travers les courants de pensée, et résisté aux changements sociétaux insufflés par les mouvements de réseaux d'acteurs qui ont milité, à l'instar de Karl Marx (1867), pour la réduction des inégalités sociales ; inégalités créées par l'essor de l'industrie (croissance économique) et le niveau de revenus des classes sociales. La résistance de la thèse économique du développement au regard des changements sociétaux et en dépit des différentes critiques « pour ses prétentions à la domination sur les autres disciplines » (Comelieu, 1996, p. 12), cadre et résume bien la définition du développement selon l'affirmation de Gilbert Rist cité par Tremblay (1999) comme « un processus de changement ininterrompu, ayant des effets cumulatifs qui sont irréversibles et dirigés vers une finalité précise » (p. 7). Pour aller plus loin, Nguyen (2005) met en relation le développement économique et le développement financier, en ce sens que l'« on peut d'une part considérer que le développement financier est un élément moteur de la croissance économique, on peut aussi supposer que le premier est le résultat du développement économique ou on peut enfin envisager l'existence d'une influence réciproque entre eux » (p. 33). La considération économique donnée au développement est attribuable aux progrès de la science et de la technique en Europe au 18^{ème} siècle, spécialement aux révolutions dans les secteurs de l'industrie et de l'agriculture entre autres, la mécanisation et l'introduction de nouveaux outils de travail (Verley, 2015). L'évolution de la théorie du développement d'un concept longtemps axé sur la croissance

économique « allant de l'économicisme classique – pour lequel le développement est avant tout une question de croissance économique et de niveau de revenus – à l'individualisme, qui tend principalement à accroître le bien-être des populations » (Rambour, 2009, p. 135) demeure le fondement et la mission première du développement, bien que l'enjeu de justice, équité et inclusion sociale, ainsi que de viabilité environnementale (Chénier, 2008) s'y rajoutent dans le système de mondialisation actuel pour ainsi former les axes du développement durable, comme nous pouvons le voir sur la figure 3 ci-contre.

THÉORIE DU DÉVELOPPEMENT			
ÉVOLUTION DU CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT	Dimension économique	Dimension sociale	Dimension environnementale
<i>On parle aujourd'hui de développement durable, puisque dans l'évolution du concept de développement, il :</i>	➤ Se basait uniquement sur la croissance économique • Accumulation du capital basé sur la valeur du travail (Smith), • Dynamique de profit et de la rente (Ricardo)	➤ La croissance économique s'appuyant sur l'essor de l'industrie, naissent les classes sociales. La force de travail des ouvriers est surexploitée par les riches pour avoir une plus-value (Marx), augmentant les inégalités et disparités sociales. • Le développement intègre la dimension sociale (politique sociale) (Schmoller) pour la résolution des enjeux sociaux liés à la croissance économique, par ricochet, le développement.	➤ L'exploitation des ressources pour l'essor de l'économie (des industries) en d'autres termes du développement, entraîne la dégradation de l'environnement et l'épuisement des ressources ➤ L'augmentation de la proportion des émissions de GES dans l'atmosphère, dû aux activités industrielles pour l'essor de l'économie (développement) a causé un réchauffement planétaire aux conséquences sur l'environnement • L'aspect environnemental fut aussi associé au développement, d'où sa triple dimension, permettant de « maximiser les objectifs de chacun des trois systèmes [...] en opérant des compromis entre eux » (Mélénio et Tremel, 2021, p. 14)
✓ Le développement est à ce sujet, selon Rist : « un processus de changement ininterrompu ayant des effets cumulatifs qui sont irréversibles et dirigés vers une finalité précise » (Tremblay, 1999, p. 7) ✓ Le développement « ne renvoie pas à temps particulier, fini, mais à un processus permanent de changement » (Rougier et Piveteau, 2012, p. 72)			
Appliqué à un territoire, le développement suppose la mise en place d'un système de gouvernance territorial entendu par des espaces infranationaux que sont les milieux urbains ou ruraux, les régions et les territoires (Tranquard, 2020)			

Figure 3 : L'évolution de la théorie du développement au développement durable

© Asseye Neglo

Les courants de pensée des différents auteurs énoncés précédemment, montrent également qu'il existe un processus de développement économique qui « ne renvoie pas à

un temps particulier, fini, mais à un processus permanent de changement, auquel restent confrontés » (Rougier et Piveteau, 2012, p. 72) tous les pays à l'échelle du globe, et qui se justifient par des recherches de solutions aux crises et défis de l'heure. Dès lors, le caractère pluridimensionnel actuel du concept de développement montre que c'est une notion qui, sur le plan social, résulte selon Perroux cité par Torre (2015) de la « combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître, cumulativement et durablement, son produit réel global » (p. 274). Sur le plan politique, le processus de développement sous-tend le changement de paradigme et la mise en place d'un système de gouvernance territorial entendu par des espaces infranationaux que sont les milieux urbains ou ruraux, les régions et les territoires (Tranquard, 2020). Ce système de gouvernance est établi de façon à assurer un développement économique et social, voire environnemental d'un territoire, vu que « la question de la gouvernance est devenue un incontournable dans la planification et la conduite des projets territoriaux, notamment au regard de l'aspiration des gestionnaires à vouloir inscrire ces démarches dans le cadre du développement durable (Tranquard, 2020, p. 71). Considérant la sphère environnementale dans le cadre de la gouvernance, il s'agit d'un intérêt politique quant à « la régulation, aux mécanismes et aux structures qu'emploient différents acteurs politiques pour influencer les actions environnementales et les résultats en découlant » (Lillo et Nadeau, 2020, p. 144). Dans le cadre de notre recherche, les différentes dimensions qui représentent actuellement les axes du développement durable et sur lesquels reposent les dix-sept (17) ODD à atteindre dans les espaces territoriaux (qui sont des lieux de dynamiques sociales construits, délimités par des frontières et légitimés par des politiques (D'Aquino, 2002)), feront l'objet d'une analyse sur l'approche « top down » de déclinaison desdits objectifs dans la planification territoriale des politiques publiques.

L'espace et le développement

L'espace selon Tranquard (2020) prend une proportion infranationale en ce sens qu'elle peut représenter à la fois des milieux urbains ou ruraux, des régions ou des territoires au sein desquels se développent un système de gouvernance qu'elle soit urbaine ou encore territoriale. L'espace peut donc être perçu comme « un construit social multidimensionnel [...] conduisant vers la prise en compte de la territorialité et des lieux » (Péaud, 2016, p. 82) dans un contexte de croissance économique, croissance faisant référence au développement qui vise le bien-être des populations (Rambour, 2009). Il est essentiel de noter que le développement repose sur et est influencé par la dynamique de ces espaces et de ces lieux qui revêtent une importance capitale aux yeux de Perrin (1967) qui met l'accent sur la relation de dépendance qu'entretiennent l'économie et l'espace en ce sens que « l'espace régional est le cadre privilégié de la localisation des créations induites par la demande » (Perrin, 1967, p. 14). Il affirme en ce sens :

L'économiste qui raisonne trop exclusivement en termes macro-économiques et sectoriels néglige les problèmes de localisation. [...]. Cette localisation s'organise dans le cadre d'ensembles structurés et hiérarchisés : les ensembles urbains. De plus, les agglomérations entretiennent avec le milieu naturel, en particulier le milieu rural environnant, une série d'effets privilégiés. Ainsi peut-on schématiser la structuration du tissu économique régional : le milieu urbain et les liaisons ville-campagne - par la suite la spécialisation des zones rurales - constituent les agents de la diffusion d'une croissance dont nous avons supposé qu'elle est amorcée par la création autonome de pôles (industriels ou agricoles) exportateurs (p. 14).

L'affirmation de Perrin en lien avec l'espace régional qui est perçu comme un cadre de localisation en matière de développement économique, fait appel à la théorie du développement régional. Ladite théorie, dans une perspective territoriale de croissance économique, repose sur un « processus cumulatif de croissance et une restructuration de l'économie régionale » (Perrin, 1967, p. 40) d'un territoire en fonction des pôles de croissance dont émergent la décentralisation des politiques (Perroux, 1968). Elle permet dans

un sens de percevoir et de saisir la dimension économique du territoire à travers les pôles de croissance qui offrent une « interprétation économique des relations sociales et de leurs formes spatiales » (Moulaert et Mehmood, 2008, p. 211) dans un territoire. On entend par la décentralisation des politiques, un système de gestion du territoire national suivant une approche de développement régional qui repose sur le transfert de compétences axée sur une « vision pragmatique des découpages géographiques et [qui] considère la région comme une unité d'observation économique légitimée avant tout par ses caractéristiques politiques ou institutionnelles » (Torre, 2015, p. 275). Dans cette recherche, la théorie du développement régional nous permet d'entrevoir la question du développement à travers les interactions qu'il induit au sein d'un territoire, les transformations et les formes d'organisation de l'espace qui s'opèrent, les structures, les occupations, les disparités, les évolutions et les progrès qui sont réalisés, de même que les enjeux et les défis du territoire. Que ce soit par le biais de la décentralisation des politiques dans l'espace territorial, ou encore à travers de « multiples déclinaisons spatiales, de la nation aux territoires en passant par les régions » (Torre, 2015, p. 275) que s'exprime et s'identifie le développement de la sphère régionale à celle territoriale, ce passage d'échelles ne fait pas obstacle aux dynamiques spatiales et sociétales soutenues par les réseaux d'acteurs accompagnés par les communautés locales, la société civile et les parties prenantes..

Le développement territorial et la notion de territoire

Qu'il soit axé sur une sphère économique ou pluridimensionnelle, les politiques de développement territorial se concrétisent grâce à une gouvernance et une planification territoriale qui tiennent compte des défis territoriaux, jadis de croissance économique, et aujourd'hui, aussi bien d'économie que de bien-être social et de préservation des

écosystèmes qui redéfinissent le concept de développement. La notion de territoire qu'introduit le concept de gouvernance est rattachée à celle de la région comme l'affirme Tranquard (2020), en ce sens que les deux concepts font appel à un lieu de peuplement d'humains constitués d'acteurs qui habitent un espace géographique avec des frontières administratives. En considérant le territoire dans un contexte aussi bien naturel qu'humain, c'est un concept qui se définit selon Elissalde (2002) en citant Le Berre comme étant une « portion de la surface terrestre, appropriée par un groupe social pour assurer sa reproduction et la satisfaction de ses besoins vitaux. C'est une entité spatiale, le lieu de vie du groupe, indissociable de ce dernier » (p. 195). Plusieurs conceptions rattachées à la notion de territoire ont été regroupées par Belley (2008) : le territoire peut aussi bien être un espace délimité par des frontières et occupé par une collectivité humaine, qu'un construit social régi par un groupe d'acteurs et lié à une histoire, à une culture et à un contexte, avec une dynamique socio-politique. Le territoire est dans cet ordre d'idées, un espace géographique constitué d'acteurs qui se regroupent, se mobilisent, s'impliquent et forment un réseau pour initier et opérer des changements, ainsi que mettre en œuvre des initiatives communes territoriales au sein de leur milieu de vie. Au-delà de la définition du territoire comme un espace géographique, la notion fait également référence à un cadre « historique, éthologique, politique, anthropologique, économique et organisationnel » (Pesqueux, 2014, p. 60), mais dans le cadre de la recherche, c'est une construction collective nourrie par des questions d'identité socio-écologiques qui permettent de définir le territoire comme un territoire/réseau (Lafitte, 2014). Au Togo, territoire à l'étude, les acteurs du développement durable se mobilisent et travaillent de concert pour la définitions d'actions d'atteinte des ODD au sein de leur territoire. La recherche nous a permis d'analyser les résultats des travaux effectués par les acteurs territoriaux, c'est-à-dire les personnes qui, de par leur profession, sont

impliqués dans les travaux d'élaboration du PND et du PNACC. Les acteurs organisent, construisent et développent leur communauté en fonction d'une dynamique sociale, économique, politique, voire environnementale grâce à des réseaux qui peuvent être :

très locaux (les relations de voisinage), d'autres plus étendus (par exemple la chambre de commerce municipale), et d'autres plus larges encore (une association d'agriculteurs du Québec, par exemple). Certains réseaux sont a-spatiaux (par exemple un réseau international de fabricants de meubles). Certains sont spatialement hiérarchiques (le système gouvernemental, par exemple : les municipalités s'emboîtent dans les MRC, qui s'emboîtent dans les provinces...), d'autres sont spatialement horizontaux (par exemple une association de municipalités, un réseau de métropoles). Bref, si un territoire se définit par ses acteurs et ses réseaux, il est extrêmement difficile de circonscrire spatialement, car chacun s'identifie à des réseaux et des organisations différents (Shearmur, 2008, p. 265).

Les constructions sociales produites par les acteurs qui se mobilisent et interagissent en fonction des enjeux de leur territoire afin de répondre aux besoins de leur société, sont ainsi ancrées dans un espace régional auquel les individus s'identifient et développent un sentiment d'appartenance. Dans cette optique, « l'on ne considère plus la région (ou le territoire) comme un tout homogène, mais comme une multitude d'acteurs avec leurs propres intérêts, subissant des pressions internes et externes » (Shearmur, 2008, p. 266) et faisant face à des défis territoriaux. Ces défis se manifestent sous plusieurs formes, allant des défis d'appropriation du territoire à celle de la mise en valeur des ressources de façon à assurer le bien-être des populations. La recherche de bien-être commun se traduit par la quête de solutions aux défis territoriaux pouvant mener à un développement territorial aussi bien sur le plan économique que sur le plan social et environnemental. Jean (2008) affirmera en ce sens que :

Le territoire est un enjeu au sens où la question régionale se manifeste, au-delà de la poursuite des intérêts personnels, une quête collective de développement visant toujours un territoire donné, dont l'identité et les frontières sont plus ou moins établies; cet enjeu devient aussi un enjeu politique au moment où les différents territoires d'une même entité sociopolitique sont en quête d'un développement en termes de réalisation de leurs potentialités et d'un développement qui ne va pas accentuer les disparités régionales. Et le territoire est le produit du développement, car ce dernier n'a de sens que s'il fournit, au-delà de la satisfaction des besoins personnels, un cadre de vie valorisant et soutenable, ce qui implique un développement territorial réussi qui correspond à la demande sociale du développement lui-même (p. 284).

Le caractère polysémique et multiscalaire du territoire lui confère le rôle d'un espace où prend naissance des interactions sociales qui sont à la base d'« enjeu de pouvoirs concurrents et divergents [,] et trouve sa légitimité avec les représentations qu'il génère, tant symboliques que patrimoniales et imaginaires » (Paquot, 2011, p. 24). De cette façon, les acteurs peuvent trouver des moyens de mettre en valeur leur territoire en ayant recours à des systèmes permettant de « développer des mécanismes internes de financement » (Mccann, 2016, p. 46) ou des partenariats externes qui permettent d'assurer la croissance. Au Togo, les moyens et les mécanismes mis en place par les acteurs territoriaux et les parties prenantes en faveur du développement durable ont fait l'objet d'une étude de cas dans notre recherche.

Le développement territorial est fondé sur des réformes politiques et économiques mais aussi sociales favorisant un changement de paradigme pour un modèle émergent qui intègre une approche territoriale, endogène, alternative ou humaniste par rapport aux dynamiques d'acteurs et cadres sociétaux, ainsi que leurs articulations à plusieurs échelles (Lafontaine, 2005). Il peut intégrer plusieurs formes de développement sociétal, comme le développement basé sur une croissance dont les processus mis en place par les acteurs politiques en matière de coopération et de partenariats internationaux (Frisch, 2008) induisent une démarche qui peut s'appuyer sur une « vision rationnelle de la conduite du changement » (Barel et Frémeaux, 2009, p. 35). Cette forme de développement se dit exogène et utilise comme moyen de mise en œuvre des « foyers de prospérité en des points précis de l'espace par l'entremise d'investissements exogènes massifs (infrastructures, industries, équipements, dumping de ressources naturelles) » (Proulx, 2011, p. 277). Dans d'autres cas, le développement prend l'aspect d'un modèle axé sur la mise en valeur des ressources internes du territoire. C'est un développement qui se dit endogène et dont la

politique territoriale a pour but « l'intégration des espaces aux échelles infra-nationales et se distingue par son intérêt porté aux acteurs territoriaux, la territorialisation des actions, sa dimension participative, ainsi que par son approche systémique et multi-scalaire » (Koop et Amilhat-Szary, 2011, p.10). Quand le développement est basé sur des pôles de croissance, le territoire met en valeur des espaces aux échelles locales ou des entreprises qui font croître l'économie ainsi que des systèmes de production qui « forment des zones de développement [...], imposent leur influence et rythme à d'autres centres [...], et ont des espaces économiques qui ne coïncident pas avec les espaces géographiques sur lesquels s'exerce le pouvoir d'un État national » (Perroux, 1957, p. 234). La théorie du développement territorial est fondée sur plusieurs approches, soit l'approche des systèmes qui sont locaux et les processus d'innovation, de même que l'intégration de la capacité et de la perspective d'entreprendre des populations qui se regroupent en un réseau d'acteurs « avec l'idée que le seul développement économique ou technologique ne peut suffire et qu'un processus de développement se pilote et se négocie, si bien qu'il est nécessaire d'impliquer les populations locales dans les processus de prise de décision » (Torre, 2015, p. 278). Ces approches font appel à des fondements qui permettent de définir et de comprendre le développement territorial suivant trois processus :

- 1) les processus de développement territorial ne peuvent être réduits aux seuls comportements des acteurs productifs et des institutions en charge des politiques de développement, mais s'étendent à d'autres parties prenantes des territoires [...];
- 2) les processus de coopération et de construction sociale sont à intégrer à l'analyse des dynamiques de développement [...];
- 3) les problématiques contemporaines de rareté et de concurrence des terres, d'usure des sols et de land grabbing des États à la recherche des terres fertiles positionnent les dimensions d'occupation de l'espace au cœur des processus et projets de développement (Torre, 2015, p. 279).

Le développement d'un territoire est donc impulsé par des acteurs qui sont des personnes qui se mobilisent pour négocier et piloter un changement à différentes échelles de

décisions, et mobilisent également des groupes de personnes pour former des réseaux d'actions autour des mêmes enjeux et sujets d'intérêts, qu'ils soient sociaux, politiques, économiques ou environnementaux.

L'acteur et l'« actant » dans la théorie de l'acteur-réseau

Dans un espace (territoire) peuplé par des individus et délimité par des frontières politiques, administratives et économiques, des interactions socio-économiques et environnementales régies par des politiques publiques déterminent l'organisation et le développement du territoire. En fonction des enjeux territoriaux, des besoins et attentes des populations ou d'un groupe d'individus qui aspirent à des changements sociétaux, l'acteur s'engage à œuvrer pour une cause et mobilise des individus ou groupes d'individus qui se regroupent en réseau pour mener une action collective et concertée, guidée par une intention commune (Mayol, 2007). La mobilisation des acteurs suppose est avant tout basé sur « l'universalité des mobiles (utilité individuelle) et modes opératoires (rationalité) à une situation, et dans laquelle se forme l'action. [...] La sociologie de l'acteur accepte l'intérêt comme mobile d'action commun à tous les hommes » (Paradeise, 1991, p. 32). L'implication des membres des réseaux constitués par des acteurs pour agir de façon collective est une condition sine-qua-non à la reconnaissance et à la viabilité d'un territoire. La mobilisation des acteurs, par définition est un « phénomène social – des individus collaborant les uns avec les autres, de manière plus ou moins volontaire et coordonnée, sous la forme d'une collectivité de caractère plus ou moins organisé, dans l'objectif de promouvoir et de défendre leur intérêt (et parfois celui des autres) » (Orkibi, 2015, p.2). La nécessité d'exprimer un point de vue, de demander des changements, de faire valoir un droit ou d'user d'une force mobilisatrice pour mener des actions organisées et collectives menées par un acteur ou un

réseau d'acteurs engagés dans une lutte réformatrice de politiques publiques de développement durable, fait appel à la théorie de l'acteur-réseau, en ce sens que des personnes engagées se regroupent et se concertent pour former un réseau d'acteurs. La théorie de l'acteur évolua vers la théorie de la sociologie de l'acteur réseau (SAR) pour expliquer le « rôle actif [que jouent les acteurs] dans l'explication de la société en train de se faire » (Callon, 2006), comme l'illustre la figure 4 ci-dessous. Ces actions collectives sont à l'origine de l'amélioration et de l'évolution des paramètres sociétaux, que l'acteur agisse de façon individuelle ou collective (réseau) pour mener une action stratégique sur un processus de politique territoriale (Grossman, 2010).

THÉORIE DE L'ACTEUR-RÉSEAU	
CONCEPT	THÉORIE
Acteur	☐ Suppose « l'universalité des mobiles (utilité individuelle) et modes opératoires (rationalité) à une situation, et dans laquelle se forme l'action. [...]. la sociologie de l'acteur accepte l'intérêt comme mobile d'action commun à tous les hommes » (Paradeise, 1991, p. 32)
Acteur-Réseau	☐ <u>Théorie de la Sociologie de l'acteur réseau (SAR).</u> Vision de la société en tant que vecteur de changement, « résultat toujours provisoire des actions en cours. Fait jouer aux entités un rôle actif dans l'explication de la société en train de se faire » (Callon, 2006)

Figure 4 : De la théorie de l'acteur à la sociologie de l'acteur réseau

© Asseye Neglo

Dans le cadre de la théorie de l'acteur-réseau, aussi dénommée théorie de la sociologie de l'acteur réseau (SAR), la vision de la société est celle d'un vecteur de changement de paradigme continue, impulsé par des actants qui sont des acteurs non-humains et humains

qui jouent un rôle actif dans la société en se mobilisant et en interagissant dans un langage et un objectif commun pour des réformes sociétales (Callon, 2006). Dans cet ordre d'idées, la mobilisation passe par un processus de négociation et de pilotage de l'action collective, et l'atteinte des objectifs visés par le réseau d'acteurs dépend de la synergie des actions et de l'implication des acteurs et des parties prenantes sur la base des lignes d'actions possibles fournis et autorisées par le réseau : « l'action et le réseau sont ainsi les deux faces d'une même réalité : d'où la notion d'acteur-réseau » (Callon, 2006, p. 271). La notion d'acteur réseau est tributaire d'une revendication ou d'une contestation promue par un acteur principal qui mobilise le réseau d'actants autour des mêmes intérêts comme le soutiennent Mahil et Tremblay (2015) :

La formule « acteur-réseau » désigne à la fois un réseau hétérogène d'intérêts alignés entre eux, et le processus qui mène éventuellement à la production d'un artefact sociotechnique. Ce cadre théorique repose sur certaines notions-clés. L'une est justement la distinction entre le concept d'« acteur » central, dont dépendent d'autres éléments dont il traduit la volonté dans son propre langage, et celui d'« actant », désignant à la fois les humains et les non-humains d'un même réseau. Une autre notion-clé est la « controverse », qui est une condition nécessaire à la constitution du réseau et à sa traduction par l'acteur (p. 235).

L'origine de la théorie de l'acteur-réseau ou SAR remonte aux travaux des chercheurs du centre de sociologie de l'innovation, Latour, Callon et Akrich qui ont démontré le lien qui existe entre les progrès de la science et la technique et l'action collective, en ce sens que ce dernier permet d'opérer des changements non seulement sociaux mais aussi techniques et scientifiques en propulsant l'innovation soutenue par les intérêts d'un groupe d'acteurs (Mahil et Tremblay, 2015). Les travaux des chercheurs reposent sur la sociologie des sciences et des techniques sous l'angle de l'innovation, au moment où elle se dénommait sociologie de la traduction (Collin et collab., 2016). Ladite théorie s'intéresse aussi à plusieurs objets d'étude entre autres à « la religion, à l'anthropologie, au droit, à l'écologie,

ou encore à la politique. La disparité des thèmes ne doit pas masquer une profonde cohérence ainsi qu'une véritable unité de perspective » (Vibert, 2022, p. 115).

En matière d'actions visant le développement d'un territoire par l'instauration de politiques publiques, tout comme dans le cas des innovations technologiques et scientifiques, les acteurs se mobilisent pour s'assurer de porter les besoins en développement des populations dans le processus de la planification territoriale. Au Togo, la mobilisation des acteurs au palier gouvernemental, des membres de la société civile, des représentants d'organismes non-gouvernementaux, des responsables dans le secteur privé et des parties prenantes des collectivités locales a permis de tenir compte des besoins en développement de la population dans la déclinaison et la priorisation des ODD dans le PND, ainsi que des secteurs présentant des vulnérabilités climatiques pouvant freiner le développement et la résilience des populations à risques, dans le PNACC. Les politiques de développement et les options d'adaptation permettent de réorganiser le territoire autour des dynamiques sociétales et globalisantes (induites par les engagements à l'échelle internationale), et d'opérer des changements socio-économiques entre autres en matière de justice, équité sociale et résilience climatique pour le volet humain de l'actant, et les intérêts non-humains en ce qui a trait par exemple à l'équilibre écosystémique et à la protection de l'environnement dans le processus de la planification territoriale. Dans le cadre de notre étude du cas du Togo en matière de politiques publiques, les solutions identifiées par les acteurs et parties prenantes impliqués dans le processus de la planification territoriale et qui constituent des groupes de personnes et des équipes de travail qui se sont mobilisés pour élaborer des politiques et des cadres de mise en œuvre des actions de développement et d'adaptation sont analysés.

L'acteur et l'approche top down des actions de développement durable

La globalisation des actions de développement, c'est-à-dire la définition d'objectifs et accords globaux par les acteurs internationaux pour leur mise en œuvre aux échelles nationales suivant une approche top-down, exige des acteurs territoriaux un alignement pour le respect des accords et l'atteinte des objectifs globaux de développement durable axés sur « une économie politique élargie et consciente de sa double dimension éthique ; les finalités sociales [...] et la prise en charge du futur au nom de la solidarité des générations à venir » (Prades et collab., 1991, p. 49). En d'autres termes, l'approche territoriale descendante du développement durable permet de décliner les actions globalisantes dans un cadre local (échelle nationale) et de venir à bout non seulement des enjeux socio-économiques qui renvoient au « double problème de l'accessibilité (à des biens et à des services, marchands ou pas) et de la constitution de capacités par accumulation (de capital ou de potentialités diverses) » (Dubois et Mahieu, 2002, p. 73), mais aussi à des enjeux environnementaux qui favorisent le bien-être et le maintien de l'équilibre écosystémique. Le développement associe dans cet ordre d'idées à la dimension économique, celles sociales et environnementales dans le souci de préserver les ressources des territoires tout en assurant une équité sociale sur la base d'une économie responsable. C'est la notion de développement durable, considéré dans sa finalité comme un « moyen de la continuation globale » (Godard, 2005, p. 14) lui permettant de légitimer la métamorphose du concept de développement, de ses considérations capitalistes à ses aspirations sociales, économiques et environnementales allant des « formes nouvelles qui vont des « objectifs du millénaire pour le développement » [...] aux « biens publics mondiaux » » (Rist, 2007, p. 9). Le développement durable vise à cet effet, à assurer une « croissance économique tout en protégeant l'environnement. Elle jauge les besoins de la génération actuelle en garantissant la satisfaction des besoins des

générations futures » (Weiss, 2009, p. 222). La durabilité est donc axée sur le principe selon lequel le développement doit répondre aux enjeux des générations actuelles « sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (Wolff, 2010, p. 3). Les principes du développement durable se territorialisent grâce aux moyens et outils de mise en œuvre de mesures et actions durables aux échelles locales (nationales). Ces actions émergent d'une vision territoriale fondée sur un changement de paradigme du rapport qu'entretiennent les dimensions socio-économiques et environnementales, l'environnement n'étant pas uniquement « un problème de procédures techniques ou de calcul économique, mais un problème de projet de société (Abdelmalki et Mundler, 2010, p. 69). Le développement durable se doit d'être soutenable de façon à ce que les activités et échanges économiques soient responsables, sur la base de rapports sociétaux équitables dans un environnement sain, bien que les « composantes [...] ont leurs propres normes de soutenabilité, dès lors que l'on considère comme soutenable ce qui est supportable, ou viable à tout moment, tout en étant porteur de capacités pour les générations futures » (Ballet et collab., 2011, p. 91). Les activités économiques anthropiques dont l'objectif est d'assurer la croissance et d'augmenter le bien-être social bien qu'il soit « techniquement difficile de représenter la dynamique économique » (Parienty, 2017, p. 241), influent sur l'environnement et l'équilibre écosystémique des systèmes naturels et humains. Afin de trouver une solution optimale à la prise en compte des enjeux environnementaux dans la dynamique territoriale des politiques publiques, une réforme sociétale basée sur la transition écologique et impulsée par les acteurs aux différentes échelles a favorisé dans le contexte du changement climatique le passage « d'un compromis économique et social construit sur [...] des processus de production et des modes de vie très polluants à des sociétés « propres » reconstruites »

(Godard, 2010, p. 80). À la transition s'ajoutent, des options d'adaptation des territoires aux risques climatiques et des options de résilience des populations.

L'adaptation comme option complémentaire à l'atténuation aux risques climatiques

L'adaptation est l'une des réponses aux conséquences du changement climatique dont les incidences considérées comme irréversibles par les scientifiques du GIEC (2008) qui se penchent sur le sujet, ont permis de se rendre compte que « les changements seront sans doute plus importants que prévus et les efforts de réduction, insuffisants à résoudre le problème » (Simonet, 2009, p. 392). L'irréversibilité du phénomène climatique permet de le considérer comme « une menace importante pour les sociétés humaines » (Dupuis et Knoepfel, 2011, p. 188). Les solutions d'atténuation qui ont précédé celles de l'adaptation, concernent la réduction des émissions de gaz d'origine anthropique qui s'ajoutent et augmentent la proportion des gaz qui sont naturellement présents dans l'atmosphère et qui jouent le rôle de serre favorisant ainsi le maintien d'une température viable au sol. L'augmentation de ces gaz dénommés gaz à effet de serre (GES) agit sur le climat avec des impacts qui « peuvent être considérés comme un risque de la modernité avancée : ils sont à la fois globaux et locaux, [...], et ils constituent la manifestation concrète des effets secondaires du progrès » (Scanu, 2015, p. 23). Le changement climatique provoqué par la proportion élevée des gaz dans l'atmosphère entraîne le dérèglement des saisons et par ricochet des cycles climatiques. Sacco (2018) affirmera dans le même ordre d'idées, que ces cycles climatiques sont influencés par le « taux de gaz carbonique qui peut se modifier sans rapport ou en rapport avec ces cycles » (p. 1).

Le concept d'adaptation tire son origine de la théorie de l'évolution qui est reliée à l'évolution biologique des êtres vivants selon des études sur le sujet, bien qu'étymologiquement, il réponde au besoin de s'ajuster à une situation, en d'autres termes, une convenance ou une transformation, voire un changement de paradigme. Elle inclut selon Simonet (2009) du cadre biologique à son utilisation dans plusieurs disciplines, « l'idée de modification, pour ensuite prendre toute sa dimension sémantique à travers son appropriation transdisciplinaire (p. 393). La notion d'adaptation est intrinsèque à la recherche de solution à un problème, qu'elle soit associée à un organisme vivant d'où elle tire son origine : « Le concept classique d'adaptation est l'idée qu'il y a un problème qui préexiste et qu'un organisme le résout en s'adaptant au problème. [...]. « En fait, les êtres ne commencent à rencontrer ces problèmes et à s'adapter que quand ils commencent à interagir avec le monde » (Godard, 2010, p. 289). Pour d'autres chercheurs comme Garcia (2015), bien que l'adaptation prenne tout son sens dans la relation qu'entretient le vivant dans son évolution avec son milieu, d'où son caractère biologique, cette mutation, c'est-à-dire ce changement ou transformation d'un état initial à un état second pour s'adapter à une situation, peut provenir d'un processus naturel aussi bien inconscient que tout à fait conscient. Dans le premier cas, on parlera d'adaptation non-intentionnelle et dans le second cas, on parlera d'ajustement qu'elles soient de circonstance ou permanents, puisque l'adaptation est provoquée en ce moment par les conditions de l'environnement.

Dans le contexte de l'adaptation des territoires qui mettent en œuvre des mesures pour lutter contre les impacts du changement climatique, l'adaptation désigne, selon les termes de Hallegatte et ses collègues (2010) « l'ensemble des évolutions d'organisation, de localisation et de techniques que les sociétés devront opérer pour limiter les impacts négatifs

du changement climatique et en maximiser les effets bénéfiques » (p. 4). Ils ajoutent à ce propos, que l'adaptation englobe plusieurs secteurs d'actions variées et diffère selon les enjeux à différentes échelles de mise en œuvre (Hallegatte et Collab., 2010). Avant d'être considérée dans un cadre territorial qui est un lieu de déclinaison et de mise en œuvre de mesures visant des changements sociétaux et d'être reliée aux facteurs territoriaux somme toutes : la vulnérabilité climatique des territoires, les caractéristiques socio-politiques et de gouvernance à plusieurs échelles, et d'être considérée comme perspective de résolution d'enjeux territoriaux, l'adaptation a fait l'objet de recherches scientifiques par le biais de la science du climat en vue de développer des modèles qui répondent à « l'évolution du système climatique dans l'objectif de mieux cerner ses impacts futurs sur les systèmes naturels et humains. Cependant, du fait de l'impossibilité de prendre en compte de nombreuses variables locales, ces extrapolations ont difficilement été intégrables dans les politiques publiques » (Simonet, 2017, p. 115). L'adaptation s'applique donc à plusieurs disciplines dans lesquelles il est question de l'évolution d'un être vivant dans son milieu, et explique de ce fait, pourquoi elle est utilisée en référence à l'évolution (développement) des individus dans une société (territoire) face à un risque, et dans ce cas-ci, climatique, qui est une situation aux conséquences néfastes à laquelle des changements sont nécessaires. La figure 5 ci-contre résume les définitions de la théorie de l'adaptation à l'ACC.

THÉORIE DE L'ADAPTATION	CONCEPT	THÉORIE
	Adaptation	☐ Origine de la théorie de l'évolution, reliée à l'évolution biologique. Lien du vivant avec son milieu. Elle « exprime la convenance à une situation; indique une transformation; l'ajustement entre deux choses; idée de modification » (Simonet, 2009, p. 393) ☐ Un organisme résout un problème en s'adaptant (Godard, 2010)
	Adaptation au CC	☐ « Ensemble des évolutions d'organisation, de localisation et de techniques que les sociétés devront opérer pour limiter les impacts du CC » (Hallegatte et collab., 2010, p. 4) ☐ D'abord en science du climat (CC) puis intérêt envers les facteurs territoriaux en tenant compte de la variabilité des écosystèmes (Simonet, 2017)

Figure 5 : Les définitions de la théorie de l'adaptation à l'adaptation au changement climatique

© Asseye Neglo

La nécessité de changement de paradigme dû à un phénomène, dans ce cas-ci climatique, fait appel à la théorie du changement qui consiste à revoir ses objectifs et les moyens de l'atteindre afin d'obtenir les résultats escomptés. C'est en d'autres termes selon les acteurs des Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS) (2018) « une façon de décrire comment un groupe espère atteindre un but donné à long terme » (Anderson, 2005, p. 3). Il ne s'agit pas d'une méthode conçue spécifiquement pour mesurer l'impact, puisqu'elle sert d'abord d'outil d'aide au développement de solutions à des problèmes sociaux complexes » (p. 1). S'adapter aux conséquences du changement climatique devient essentielle à la survie des sociétés humaines comme le soutiennent plusieurs écrits scientifiques entre autres, ceux de Bertrand et ses collègues (2007), Godard (2010), Van Gameren et ses collègues (2014b), étant donné que l'atténuation qui consiste à réduire les émissions de GES demeure insuffisante. Deux types de réponses soutenues par les experts du GIEC et abordées par les Parties lors des COP à la CCNUCC ont donc été jusqu'à ce jour

identifiées comme solution à la lutte contre le changement climatique : l'atténuation et l'adaptation :

La convention cadre des nations unies sur les changements climatiques de 1992 mentionne deux types de réponse politique aux impacts du changement climatique. D'une part, l'atténuation, c'est à dire : « la mise en œuvre de politiques destinées à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à renforcer les puits » ; et d'autre part, l'adaptation, soit : « les initiatives et mesures prises pour réduire la vulnérabilité des systèmes naturels et humains aux effets des changements climatiques réels ou prévus [...] » (Dupuis et Knoepfel (2011, p. 189).

De ce concept d'adaptation découlent des notions de vulnérabilité des territoires et des populations, de même que la résilience aux risques climatiques, faisant de l'adaptation « une catégorie de pensée et d'action. Elle rassemble toutes les pratiques qui visent à prendre en compte et faire face aux conséquences territoriales » (Garcia, 2015, p. 4). C'est un concept pluridimensionnel qui permet de « construire la capacité d'adaptation [...] réduire le risque de dommages [...] augmenter la capacité de résistance [...] profiter des bénéfices » (Van Gameren et collab., 2014b, p. 91). Dans le cadre de la mise en œuvre des options d'adaptation au sein d'un territoire, l'adaptation vise à augmenter le degré de résilience (c'est-à-dire la faculté ou capacité d'adaptation) du territoire et des populations en passant par l'aménagement du territoire qui consiste à « intégrer les effets territoriaux du changement climatique dans [un] plan de prévention des risques naturels et dans sa politique » (Garcia, 2015, p. 22) qui dépendent à la fois des stratégies nationales, régionales et accords internationaux.

La résilience peut s'appliquer aussi bien à un territoire qu'aux populations qui y vivent et se définit comme « la capacité d'une personne ou d'un groupe à se développer bien, à continuer à se projeter dans l'avenir, en présence d'événements déstabilisants, de conditions de vie difficiles, de traumatismes parfois sévères » (Manciaux, 2001, p. 322). Elle peut être

associée dans le contexte de changement climatique à la notion de vulnérabilité qui a longtemps été utilisée pour « désigner aussi bien les populations menacées par des inondations ou par les cyclones du fait de leur région d'habitation, que par leur état de détresse, de pauvreté et d'exposition à des maladies graves entraînant une menace pour leur survie » (Bourdelaïs, 2005, p. 5). La résilience est un concept qui a d'abord pris naissance dans les sciences physiques pour exprimer « la capacité d'un matériau à retrouver sa forme initiale après une déformation. Il a été transposé en écologie pour désigner le temps de retour à l'équilibre d'un système après une perturbation. [...] les écologues en perçoivent les limites et redéfinissent la résilience comme la capacité d'un système à intégrer dans son fonctionnement une perturbation en s'adaptant (Hamdouch et collab., 2012, p. 23). La conception selon laquelle la résilience désigne la capacité d'un système humain ou d'un territoire à se développer en présence de phénomènes contraignants permet de mieux comprendre la relation qui existe entre la vulnérabilité qui fait référence au degré d'exposition d'un territoire ou d'une population à un phénomène qui induit des impacts négatifs, et la notion de résilience. De cette compréhension, il s'avère inéluctable d'associer la situation socio-économique d'une population qui permet de déterminer le classement mondial d'un pays comme État « pauvre » ou État « riche » au degré d'exposition, c'est-à-dire à la vulnérabilité du territoire face aux risques, dans ce cas-ci, climatiques. Bourdelaïs (2005) affirmera à ce propos, qu'en matière de vulnérabilité « l'importance décisive du contexte économique et social qui fait de la personne pauvre une victime potentielle des aléas de la conjoncture, climatique ou économique, est parfaitement cernée, ainsi que le risque qui menace la survie. Il n'est donc guère surprenant que des auteurs contemporains aient tenu à souligner que la pauvreté et la vulnérabilité inter-agissent étroitement » (p. 6). La vulnérabilité a longtemps été associée à des secteurs reliés à la gestion des catastrophes

et également aux pathologies en médecine avant « son utilisation actuelle, à savoir, une sensibilité qui expose à.... Parallèlement, les sciences sociales l'ont peu à peu investi en l'articulant au concept de résistance. Communément, la vulnérabilité traduit une situation de faiblesse à partir de laquelle l'intégrité d'un être est ou risque d'être affectée, diminuée, altérée (Liendle, 2012, p. 304). C'est donc pour sa dimension pluridisciplinaire et la possibilité de mesurer le degré de vulnérabilité, que la notion permet d'évaluer la résistance, pour ainsi dire, la résilience d'un système face à un enjeu, comme le cas de l'enjeu climatique. La résilience est donc « l'interaction entre l'individu lui-même et son entourage, entre les empreintes de sa vie antérieure et le contexte du moment en matière politique, économique, sociale, humaine. Elle résulte aussi de l'interaction entre facteurs de risque et facteurs de protection » (Manciaux, 2001, p. 326). Au sein d'un territoire, la résilience fait référence à la capacité du territoire à évoluer et à s'adapter à une situation qui affecte son développement et diminue par la même occasion son degré de vulnérabilité en y apportant des changements sociétaux, soit, des réformes politiques, économiques, sociales, voire environnementales de restructuration et d'aménagement qui sont élaborées à grâce à la planification territoriale pour l'atteinte des objectifs de développement. Elle peut dans ce cas être assimilable à la fois à la capacité à résister comme à un processus dynamique et modulable dans le temps, qu'à un résultat, c'est-à-dire une « conséquence positive de la mise en œuvre de certaines stratégies adaptatives » (Michallet, 2009, p. 12). L'évolution d'une société par la mise en œuvre d'actions structurantes en contexte de développement durable est en grande partie tributaire des initiatives portées et mises en œuvre par les réseaux d'acteurs qui propulsent le changement en menant des revendications conjointes élaborées autour d'intérêts communs qui prennent tout leur sens dans le processus de la planification territoriale.

La planification territoriale

La planification est un outil d'élaboration de mesures d'atteinte d'objectifs territoriaux qui tiennent compte des enjeux socio-économiques, de gouvernance et des enjeux environnementaux, tout en veillant à décliner des actions globalisantes de développement durable, à une échelle locale de décision. D'un point de vue théorique, la planification fait appel à deux courants de pensées, bien qu'elle soit essentiellement rattachée au « processus axé sur le développement ; on tient pour acquis que les mesures qui favorisent ce dernier entraînent automatiquement le mieux-être de l'individu et de la collectivité » (Soubrier, 2000, p. 31). Comme le montre la figure 6 ci-dessous, les courants de pensée en matière de planification sont fondés sur la croissance économique ; la première qui réfère à l'économie est un « courant « génétique » [qui] défend le mécanisme de planification associé au marché. Ce mécanisme repose sur l'analyse scrupuleuse des processus aléatoires, sur la révélation de leur régularité et sur la prise en compte de la conjoncture, le plan servant au développement équilibré de tous les secteurs économiques » (Peaucelle, 2005, p. 4). La seconde conception de la planification par rapport à l'économie se rapporte à la téléologie en ce sens que « l'idée « téléologique » de la planification est celle des "causes finales", selon laquelle le but postulé influence le déroulement du processus. [...]. Cette économie est organisée par le plan national, qui tient compte de toutes les possibilités technologiques et des conditions de l'environnement » (Peaucelle, 2005, p. 5).

THÉORIE DE LA PLANIFICATION	
CONCEPT	THÉORIE
Planification	☐ Théories fondées sur la croissance économique ▪ « courant génétique : mécanisme associé au marché, servant au développement équilibré de tous les secteurs économiques » ▪ « courant téléologique : le but postulé influence le déroulement du processus » (Peaucelle, 2005, p. 4)
Planification territoriale	☐ Moyen de gouvernance et « de conduite de projets territoriaux dans le cadre du DD » (tranquard, 2020, p. 71) ☐ Processus axé sur le développement : mieux être de l'individu et de la collectivité » (Soubrier, 2000, p. 31)

Figure 6 : La théorie de la planification et la planification territoriale

© Asseye Neglo

Lorsqu'on associe le concept de planification à un territoire et aux réseaux d'acteurs qui se mobilisent et interagissent à plusieurs échelles territoriales en faveur du développement du territoire, « la planification s'apparente à un outil de gouvernance. Le Plan permet l'intervention de l'État dans la définition des objectifs à atteindre et dans l'encadrement de l'action » (Proulx, 2008b, p. 2). Le concept évolue de la considération économique à une science qui s'intéresse non seulement aux actions concrètes et à leur mise en œuvre au sein des territoires, mais aussi aux moyens disponibles pour la mise en œuvre ; « De la théorie à propos de la planification, on s'intéresse maintenant aux procédures utilisables dans le processus de planification afin d'allouer rationnellement les ressources rares, tout en provoquant les changements nécessaires dans le système planifié » (Proulx, 2008b, p. 391). La territorialisation de la planification permet de créer une interaction et une complémentarité d'actions entre différents secteurs et étapes inter-reliées, et d'appréhender le processus en dehors du cadre théorique à deux autres niveaux d'intervention. D'abord, au

niveau stratégique qui consiste, d'après Masengesho et ses collègues (2009), à rassembler les acteurs, à poser des diagnostics et à émettre des objectifs qui se traduisent en actions, de même qu'à identifier les étapes et les moyens de mise en œuvre, et ensuite, au niveau pratique, par l'élaboration de la documentation qui permettra d'orienter et de guider les acteurs pour la mise en œuvre des mesures qui ressortent du cadre stratégique élaboré. « La planification est donc conçue comme une procédure rationnelle, « formalisée dans le but de produire un résultat articulé, sous forme d'un système intégré de décisions » » (Masengesho et collab., 2009, p. 57). La planification territoriale concerne des ajustements d'actions publiques allant des innovations socio-politiques, à celles économiques, environnementales, voire culturelles. Ces ajustements constituent une réponse au phénomène climatique dans une perspective de développement durable. La planification suit une démarche bien définie et naît d'une vision réformatrice du territoire par la résolution des enjeux qui nécessitent la mise en place de mesures et actions novatrices et réformatrices, dans l'optique d'une amélioration des conditions spécialement socio-économiques du territoire. Cette démarche se veut stratégique eu égard aux politiques publiques et orientée vers des résultats de mise en œuvre de programmes locaux ou d'actions publiques, permettant ainsi de définir la planification stratégique comme « un effort de discipline pour guider les prises de décision fondamentales des collectivités et des organisations publiques » (Zagamé, 1993, p. 13).

La planification comme outil au service du développement durable

La planification est un outil de concrétisation d'une vision et un instrument de gouvernance se rapportant à des politiques publiques dont l'objectif serait : « la recherche de nouveaux modes d'organisation et de gestion territoriale, alternatifs aux démarches territoriales descendantes classiques et [...] à la mise en exergue des mouvements de

développement local et aux nouvelles structurations politico administratives dans les États modernes » (Leloup et collab., 2005, p. 322). C'est aussi un outil d'élaboration des stratégies de développement durable dont les objectifs élaborés au niveau international se déclinent dans les territoires, allant « des déséquilibres globaux pour obtenir, par des actions localisées, une réduction des tensions » (Claval, 2006, p. 434). Dans le contexte de l'adaptation au changement climatique, la vision réformatrice du territoire implique d'intégrer dans l'élaboration des stratégies et mesures, « le processus de formulation locale de l'ACC et [...] la percolation des exercices de planification spatiale par l'ACC » (Richard, 2013a, p. 17). La planification est un outil qui soutient le changement de paradigme en impulsant aux acteurs la compréhension des « grands enjeux et les grandes tendances socio-économiques afin de prévoir l'avenir, de réduire l'incertitude et même d'être proactif face à l'évolution générale de l'environnement » (Proulx, 2014, p. 370). Dans le contexte de l'élaboration et de l'atteinte des ODD, la planification favorise respectivement, l'identification et la prise en compte des indicateurs et cibles « de résultats mais aussi des cibles dites de moyen » (De Milly, 2015, p. 42) pour la réalisation des ODD. Les mesures identifiées lors d'un processus de planification territoriale permettent de définir des actions qui visent à « trouver des moyens nouveaux et effectifs de collecter des données, contrôler les cibles et mesurer les progrès » (Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2017, p. 5). Les ODD sont des objectifs qui rassemblent « les causes indirectes du sous-développement et la détérioration environnementale, et encouragent la prise en compte des interactions entre ses différentes cibles tout en laissant une liberté d'interprétation aux parties engagées » (Ziad, 2018, p. 2). La planification territoriale permet donc de considérer lors du diagnostic territorial, les risques climatiques qui rendent les territoires vulnérables, et d'élaborer à l'étape de la définition de stratégies et actions de développement durable, des mesures de

lutte contre le changement climatique, somme toutes, l'atténuation et l'adaptation pour assurer la résilience des territoires et l'atteinte des objectifs de développement (ODD). Plusieurs défis sont à considérer dans la planification territoriale comme outil de mise en œuvre des mesures des ODD. Bien que la territorialisation des ODD aux échelles locales demeure un défi et que la compréhension et la mise en œuvre des mesures d'adaptation qui font partie intégrante des ODD constituent un enjeu de taille, l'adaptation reste « une voie pertinente pour mettre en œuvre le développement durable, à condition [...] d'améliorer les connaissances scientifiques et empiriques sur ce qu'est l'adaptation et sur les formes qu'elle peut prendre sur le terrain comme dans les processus de décision » (Magnan, 2010, p. 329). Quant au processus de la planification, « malgré les efforts et les outils mis en place par les acteurs territoriaux afin d'intégrer les principes de développement durable, plusieurs éléments restent à renforcer afin d'assurer une planification territoriale durable » (Salem, 2014, p. 2). Il convient d'explorer les concepts d'adaptation et de planification qui sont utilisés dans le cadre de notre sujet et qui interviennent à différentes échelles de décision (globale et locale) dans la mise en œuvre du développement durable.

2.2 CADRE CONCEPTUEL

Plusieurs concepts interdépendants sont pris en compte dans le cadre de la recherche qui repose sur l'élaboration des politiques publiques en fonction de l'évolution et de l'organisation des sociétés, comme nous pouvons le voir sur la figure 7 ci-dessous. D'abord le concept de développement durable, dont les 17 objectifs ont été déterminés au niveau international par les acteurs de l'ONU pour leur mise en œuvre dans les territoires nationaux (échelle locale), énonce un objectif (l'ODD13) qui a trait à la lutte contre le changement climatique. Parallèlement à l'ODD13, à l'échelle internationale, des études scientifiques menées par les experts du GIEC aboutissent à des projections en lien avec le réchauffement climatique et à des mesures concrètes pour lutter contre les impacts négatifs dans les territoires. Deux mesures, soit l'atténuation et l'adaptation sont les solutions du GIEC qui sont prises en compte aussi bien dans l'ODD13 que dans les décisions de la CCNUCC, et également dans les politiques territoriales. Que ce soit dans le cas des enjeux de développement durable comme dans le cas des impacts du changement climatique, les mesures définies par les acteurs internationaux s'opèrent aux échelles locales par les acteurs nationaux à travers le processus de la planification territoriale. Bien que les ODD tiennent compte du changement climatique, les acteurs territoriaux en référence aux décisions des COP (CCNUCC) sur le climat et de l'ONU pour l'atteinte des ODD, élaborent deux plans différents pour venir à bout des enjeux climatiques et de développement qui freinent l'évolution des sociétés. L'un des plans, le PND, concentre les stratégies et mesures en matière de développement durable, et l'autre plan, le PNACC, énumère des stratégies et options d'adaptation aux risques climatiques. Les acteurs territoriaux qui interviennent dans le processus de la planification des politiques publiques dans les deux cas, sont les parties

prenantes de la société civile, du secteur public, du secteur privé, des collectivités et des organismes internationaux. Le PND et le PNACC sont des plans territoriaux qui ne s'harmonisent pas, même si les impacts du changement climatique sont intrinsèquement reliés aux défis socio-économiques, environnementaux voire politiques, qui constituent les axes du développement durable, en ce sens que le changement climatique accentue les enjeux de développement durable. Après avoir passé en revue quelques définitions, nous aborderons celles qui seront considérées et qui répondent aux enjeux soulevés dans la recherche.

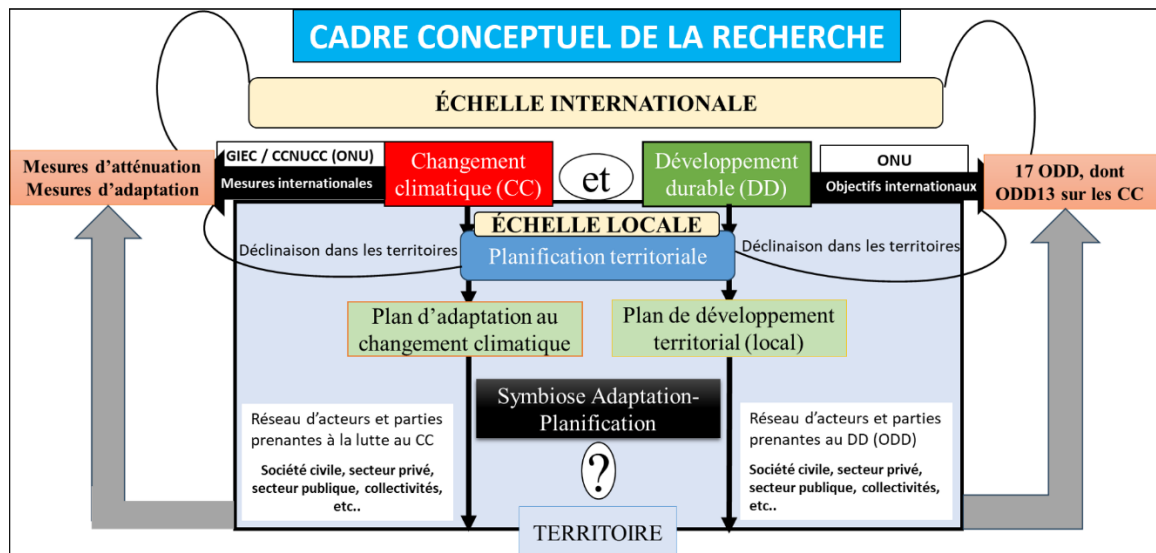


Figure 7 : Interrelations entre les concepts du développement durable, du changement climatique et de la planification territoriale

© Asseye Neglo

1. *Le changement climatique* : le changement climatique est un phénomène qui provient d'un déséquilibre dans la répartition des gaz présents dans l'atmosphère qui jouent naturellement le rôle de serre (GES). Ces gaz absorbent une partie du rayonnement solaire au sol qui est réfléchi dans l'atmosphère pour

maintenir une température planétaire vivable sur la terre. Dans un intervalle de temps précis, on note une augmentation des émissions de gaz provenant des activités humaines, accentuant leur effet absorbant dans l'atmosphère, et ainsi l'augmentation de la température moyenne du globe : « la hausse a été de 70 % entre 1970 et 2004 [...]. Les rejets annuels de dioxyde de carbone (CO₂) – le plus important gaz à effet de serre anthropique – ont progressé de 80 % environ entre 1970 et 2004 » (GIEC, 2008, p. 15). Les résultats des travaux concluent qu'une telle hausse n'a jamais été enregistrée auparavant et les analyses effectuées « depuis 1860 dans le monde montrent que la température a augmenté de 0,6°C au cours du XXe siècle » (Institut français de l'environnement, 2006, p. 1).

Ce phénomène aux conséquences néfastes, entre autres les « vagues de chaleur, sécheresses, inondations, cyclones et incendies de forêt » (GIEC, 2014b, p. 25), a donné lieu à des études sur de possibles solutions. Bien que les causes soient d'origine anthropique et surtout reliées aux activités économiques dans les pays industrialisés (développés), il n'en demeure pas moins que les conséquences d'un phénomène aussi complexe reliées entre autres à « l'exploitation de certaines ressources naturelles, à la transformation de l'énergie ou des matières premières, au transport, au changement de vocation des terres, à la production et à la conservation des aliments (Villeneuve et Richard, 2007, p. 201) soient planétaires. Dans le cadre de notre recherche, la définition adoptée pour expliquer le changement climatique qui réfère au réchauffement de la température planétaire avec des conséquences sur les systèmes humains et naturels, est celle définie à la CCNUCC en 1992, comme un ensemble de variations de température qui induisent des changements de climat qui peuvent être « attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la

composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat (Nations unies, 1992, p. 4).

Deux mesures ont été identifiées : la mesure d'atténuation, c'est-à-dire la réduction des émissions de GES provenant des activités humaines qui « a été jusqu'à la fin des années 2000 l'approche prédominante adoptée pour diminuer la vulnérabilité aux effets du réchauffement » (Janicot et collab., 2015, p. 234), et les autres mesures qui s'ajoutent à la première, sont les mesures d'adaptation. Ces mesures visent à apporter des solutions d'une part pour limiter les « émissions produites par les combustibles fossiles et la déforestation, [qui] contribue fortement à l'augmentation du CO₂ et d'autres GES dans l'atmosphère » (Institut canadien des actuaires, 2016, p. 6), et d'autre part, à limiter l'exposition des territoires et des populations aux risques climatiques. Le degré de vulnérabilité aux risques climatiques diffère d'un pays à l'autre et d'une région à une autre, mais il faut noter que ce sont les pays en développement qui émettent moins de GES et qui sont « en général les moins riches qui sont les plus vulnérables aux impacts du changement climatique. Les différents effets [...] touchent de manière disproportionnée les moins riches » (Guivarch et Taconet, 2020, p. 38). La vulnérabilité peut s'appliquer à plusieurs domaines et fait référence à un état de fragilité comme le soutient Gaimard (2019, p. 9) :

ensemble des facteurs qui constituent la fragilité d'une société, d'un territoire, d'une population, d'une structure, d'un écosystème, d'une organisation ou encore d'un système politique. Elle peut également faire référence à des disparités sociales (pauvreté, exclusion, relégation spatiale, etc.), à des catégories évolutives d'âge ou de santé (vieillesse, maladie, handicap, etc.), à des déséquilibres conjoncturels ou systémiques (économiques, environnementaux, psychologiques)

Dans le cadre de la recherche, les solutions territoriales qui permettent de réduire la vulnérabilité des populations en intégrant des options d'adaptation qui peuvent augmenter la résilience des territoires est au cœur de notre étude.

2. *L'adaptation au changement climatique* : l'ACC se définit comme une « prise en considération de la capacité adaptative des systèmes et des populations » (Janicot et collab., 2015, p. 234). Considérant que : la solution d'atténuation ne permettra pas dans un futur proche de limiter les catastrophes, que les tendances prévisionnelles sur l'augmentation de la température montraient qu'elle augmenterait « de 1,4 à 5,8°C entre 1990 et 2100 » (GIEC, 2001, p. 20), et que les risques climatiques pour lesquelles « l'intensité mais surtout la rapidité des évolutions concluent qu'il n'y a pas d'analogues climatiques de changement si rapide à l'échelle d'un siècle » (Dubois et Ceron, 2006, p. 2), la mesure d'adaptation a été rajoutée à la mesure d'atténuation.

Même si la réduction des émissions de GES est indispensable dans un monde où la croissance de l'économie alimentée par la prolifération des industries prend de plus en plus de place, « l'adaptation des systèmes humains aux impacts issus de l'évolution de la variabilité climatique est désormais une priorité des agendas politiques municipaux » (Simonet, 2011, p. 27). La mise en œuvre des options d'adaptation ajoutées aux mesures d'atténuation dans les territoires nationaux, passe par l'élaboration de stratégies et politiques permettant de parvenir à « l'ajustement des systèmes naturels ou humains en réponse à des stimuli climatiques présents ou futurs ou à leurs effets, afin d'atténuer les effets néfastes ou d'exploiter des opportunités bénéfiques » (Groupe d'experts des pays les moins avancés, 2012, p. 14), les opportunités faisant référence aux solutions d'adaptation. Si l'on comprend aisément le sens donné à l'atténuation qui est une réduction des émissions de gaz présents dans l'atmosphère, jusqu'à une tendance *zéro émission* de GES, celle de l'adaptation demeure plus complexe et comporte plusieurs ramifications, bien qu'elle soit étudiée par plusieurs chercheurs d'« universités, les autorités gouvernementales, municipales et les

dirigeants d'entreprises » (Villeneuve, 2013, p. 169) et qu'elle renvoie à la capacité des pays et des populations à faire face à des risques climatiques. Cette capacité adaptative est liée au degré de vulnérabilité des territoires et des populations et « dépend en partie de la précision des données relatives à ce changement et de la robustesse des modèles de prédiction » (Janicot et collab., 2015, p. 233). Il faut cependant noter que la territorialisation des mesures d'adaptation face aux risques climatiques demeure un enjeu de taille à l'intérieur des territoires, et que « la mise en pratique d'actions réduisant les vulnérabilités des populations et des territoires face à de tels impacts se heurte à plusieurs barrières, [...] parmi lesquelles celles d'ordre cognitif, organisationnel et institutionnel » (Simonet, 2011, p. 27). De par ses multiples facettes et la difficulté d'application de ses mesures, Bertrand (2010) soutenait que l'adaptation est « un concept flou et mal défini » (p. 4).

L'adaptation concerne un territoire et les aspects physiques et humains qui la composent de sorte que la capacité d'adaptation incombe à tous les êtres vivants de l'écosystème tout comme le stipulait Létourneau, (2020) lorsqu'il parlait de « proposer une adaptation aux changements qui ne concerne pas seulement les humains, mais aussi les autres vivants et les écosystèmes » (p. 113). Pour s'adapter, les êtres vivants doivent changer de comportement et de paradigme en ce qui concerne leur aptitude à faire face aux multiples phénomènes, déséquilibres écosystémiques et risques socio-environnementaux qui menacent leur survie, leur habitat, leur bien-être et leur épanouissement. Boissier (2020) soutiendra par rapport aux risques climatiques, qu'ils sont « immenses car ils touchent nos manières de produire, de consommer, de nous déplacer, de nous nourrir, d'habiter nos territoires... bref, ils interrogent le cœur de nos sociétés » (p. 45). Si l'adaptation vise un changement de comportement ou une modification d'un système préétabli face à une

situation donnée, les sociétés s'adapteront aussi bien aux impacts du changement climatique qui créent des déséquilibres écosystémiques, qu'aux diverses transformations sociétales qu'impliquent les disfonctionnements au niveau de la transition ou de l'évolution vers de nouvelles dynamiques territoriales. Bellocq et ses collègues (2021) affirmaient à ce propos que « des politiques ambitieuses devront être mises en œuvre : ajustement de l'aménagement du territoire rural, préservation des services écosystémiques et transition vers une agriculture plus résiliente et sobre en carbone » (p. 1). Il s'agit donc de choix stratégiques qui sous-tendent l'élaboration de politiques publiques, afin d'opérer des changements de paradigme sociétaux qui permettent d'établir une gouvernance territoriale axée sur le développement durable et la résilience aux risques climatiques (Boissier, 2020). Dans le cadre de notre recherche, l'adaptation est la capacité d'une personne ou d'un territoire à prévoir et à gérer une situation et dans le cas du changement climatique, la capacité à anticiper et à gérer les risques climatiques en mobilisant les ressources pour y faire face (GIEC, 2007). Elle sera analysée sous l'angle du défi de l'intégration de ses mesures dans les plans de développement territoriaux.

3. *Le développement durable* : Même si la notion de développement fait l'objet de plusieurs critiques en raison de ses origines capitalistes, et plus encore, à l'heure de la lutte contre le changement climatique dont la cause est liée à la croissance économique, ladite notion s'inscrit dans l'évolution des sociétés par le biais de multiples transformations. Pour certains auteurs comme Rist (2007), le développement, bien qu'il s'agisse d'un biais de détournement par les occidentaux des enjeux de sous-développement causés par les excès d'un système capitalisme axé sur la croissance économique, a été inventé pour justifier les politiques socio-

économiques qui naissent des réformes européennes après les deux guerres mondiales. Pour d'autres auteurs comme Blais (2006), la notion de développement serait uniquement rattachée à la problématique du sous-développement qui est un concept utilisé pour désigner les pays pauvres qui ne sont pas au même niveau d'évolution que les pays développés. Il rejette à ce propos l'idée selon laquelle la notion de développement était utilisée « au sortir de la seconde guerre mondiale pour désigner le processus d'évolution des sociétés, et certainement pas en occident où on lui préférait ceux de croissance et de progrès » (p. 453).

Au fil des années, le développement change de paradigme eu égard aux nombreuses crises économiques, sociales, politiques et environnementales qui secouent le monde, en s'inscrivant dans une sphère de durabilité qui intègre les préoccupations environnementales et sociales à celles économiques (Chénier, 2008). La prise en compte des trois dimensions du développement durable obéit à la conception de Tremblay (2005) selon laquelle, l'équité sociale doit être considérée comme un objectif à atteindre, l'économie viable, la voie à emprunter pour atteindre les objectifs, et l'environnement viable, les critères à respecter pour l'atteinte des objectifs. Parmi les nombreuses crises auxquelles font face les systèmes humains et naturels et qui ont suscité de tels changements dans la vision du développement, Levesque (2014) évoquera entre autres : « le réchauffement climatique et la dégradation de l'environnement combinée à l'épuisement des ressources naturelles, les politiques aveugles qui conduisent au désastre, [...] des pratiques politiques relevant d'une intégrité trop souvent douteuse, les réductions dans les services publics » (p. 369). Le concept de durabilité qui est donc rattachée à la notion de développement provient de la recherche de solutions aux problématiques sociales, politiques, environnementales et économiques (Godard, 2005) qui minent les sociétés actuelles. Cette durabilité impose de nouvelles façons d'agir et d'interagir

de façon à assurer une économie respectueuse de l'environnement (Weiss, 2009) tout en conférant plus d'humanité aux pratiques et politiques territoriales. Ces politiques doivent tenir compte, pour chacun des axes qui composent le développement durable, de l'adéquation et de l'orientation des initiatives prises, et des actions proposées aux échelles territoriales dans une approche descendante. Les orientations doivent respecter plusieurs critères énumérés par Prades et ses collègues (1991) en ces termes :

- L'objectif est la survie de l'espèce humaine sur la terre
- Le stock des ressources biologiques et la productivité des ressources agricoles doit être maintenus
- Un équilibre des populations humaines doit être atteint
- Les économies doivent redéfinir la notion de croissance et envisager de limiter leur croissance telle qu'exprimée par le PNB
- Le développement met l'accent sur les besoins fondamentaux sur la petite échelle et l'économie
- Le développement respecte la qualité de l'environnement et des écosystèmes
- Il requiert l'intervention du gouvernement ainsi que le leadership et la coopération du secteur privé
- L'intégration et la coordination des politiques doivent se faire à tous les niveaux de perception et selon les juridictions appropriées
- Il doit s'appuyer sur un large consensus social dont l'émergence dépend de processus éducationnel, planificateur et politique informés, ouverts et équitables
- Le développement se fait dans un souci d'équité aussi bien entre les nations d'aujourd'hui qu'envers les générations futures (p. 66).

À ces trois dimensions, s'ajoute celle de l'éthique, qui forme avec les aspects sociaux, environnementaux et économiques, les quatre axes sur lesquels repose actuellement le développement durable. L'éthique pourrait se définir comme la dimension de la durabilité qui « a pour objet les jugements d'appréciation [...]. [...], elle se distingue de la morale appliquée qui définit les règles de conduite, les normes à respecter » (Ponsart-Ponsart, 2009, p. 13). Sur un plan purement scientifique, il existe une relation entre la science et l'éthique qu'exprime Toulouse en ces termes : « Entre éthique et science, il y a des parentés de démarche. La science, c'est se donner les moyens d'approcher la vérité. L'éthique, c'est se donner les moyens d'approcher l'agir juste » (Toulouse, 2007, p. 407). Dans la sphère du développement durable, parler d'éthique fait référence à l'équité et à la responsabilité dans

les actions qui sont posées ; pour De Courcelles (2009) cette équité passe par l'accès à tous aux biens et ressources de la planète, aussi bien dans les territoires nationaux qu'à une échelle plus globale :

Il existe un capital d'équité sociale, car il est très important d'intégrer l'ensemble des personnes à la communauté humaine, ce qui suppose une redistribution, au moins minimale, des richesses et des ressources naturelles [...] Le développement durable permet donc d'élargir à une échelle mondiale le capital économique, écologique et d'équité sociale (p. 22).

La responsabilité quant à elle, renvoie, en matière de développement durable, à l'obligation des parties prenantes dans la définition et la mise en œuvre de mesures, plans et actions dans les territoires. Carvallo (2019) affirmera en ce sens par rapport à l'importance de la responsabilité, qu'il ne faudrait pas « contester l'importance de la responsabilité, des conséquences environnementales sur le long terme, de la transparence, de la participation, en sciences, comme partout ailleurs » (p. 299).

Les différentes sphères du développement durable définissent dès à présent sa vision qui n'est effective qu'à l'intérieur des territoires, et ce, grâce aux politiques publiques mises en œuvre par le système de gouvernance à l'aide de l'outil de planification territoriale. La définition retenue pour le développement durable qui renvoie dans le cadre de la recherche à l'approche descendante pour l'atteinte des ODD incluant la lutte contre le changement climatique aux échelles locales (nationales), est un « construit social, politique et scientifique qui se situe à la rencontre de stratégies descendantes dominantes portées par les organisations internationales et ascendantes portées par la société civile » (Gagnon, 2008, p. 349).

4. *La planification territoriale* : La concrétisation des projets de développement durable est effective grâce à la planification de stratégies, mesures et

actions élaborés dans un plan de développement et à mettre en œuvre suivant les ODD qui ont été priorisés dans un territoire. Les plans d’actions adoptés au niveau national sont mis en œuvre grâce aux fonds publics et au concours des acteurs qui « supervisent le processus de planification, établissent des politiques et des règlements [...] aident à leur mise en œuvre » (Mancebo, 2006, p. 1). La planification est donc une pratique de gestion territoriale dans laquelle elle demeure une « projection dans le futur des possibles » (D’Aquino, 2002, p. 13) qui consiste à « imaginer, anticiper et organiser » (Olagner, 2013, p. 17) des actions ou encore à « programmer une suite ordonnée d’opérations » (Baudelle, 2014, p. 1). La planification est en d’autres termes une :

Activité formalisée qui permet à une société de provoquer et/ou de gérer des changements [...] un processus de définition et de mise en œuvre des stratégies territoriales. [...] répondre aux enjeux de cohésion sociale, de compétitivité économique ou encore de développement durable en formalisant un projet spatial. Celui-ci renvoie à un effort collectif pour imaginer (ou ré-imaginer) un espace [...], et transposer cette nouvelle vision spatiale en termes de coordination des politiques publiques et des réalisations (Douay, 2013, p. 45).

La planification aboutit à l’élaboration de politiques publiques pour la mise en œuvre des principes de développement durable, à travers un processus qui selon Proulx (2008a) est « au cœur des efforts collectifs d’appropriation des enjeux et des défis territoriaux reliés à l’aménagement, à la gestion publique de programmes, de biens et de services ainsi qu’à la promotion du développement culturel, social et économique » (p. 23). La planification territoriale est ainsi définie dans le cadre de la recherche comme un processus de gouvernance territoriale et un « ensemble formalisé d’actions pour réussir à atteindre une succession d’objectifs et de buts » (Burger-Helmchen et Collab., 2019, p. 83). C’est un outil de diagnostic d’enjeux territoriaux, de définition et validation de stratégies, mesures et

actions, qui « vise la création de conditions favorables au développement culturel, social, économique en respect de l'environnement » (Proulx, 2008a, p. 392).

5. *La transition écologique* : Le processus de gouvernance territoriale est désormais influencé par les multiples conséquences du changement climatique causé par les activités humaines, surtout industrielles sur les systèmes écologiques. Pour lutter contre la crise climatique, une transformation des systèmes industriels et des activités économiques a été rendue nécessaire à tous les niveaux décisionnels du global au local. Cette transition des systèmes thermiques aux systèmes de production à faible émission de GES a été impulsée par les indications d'atténuation des experts du GIEC (2007) et des engagements des États Parties aux CCNUCC pour le maintien de la température planétaire en dessous de 2°C (Nations unies 2015). Parallèlement à la transition énergétique basée sur l'innovation technologique, comme le soutiennent dans leur publication les acteurs de Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS) (2023) un autre modèle est axé sur la résilience des sociétés humaines en référence aux options d'adaptation préconisées par le GIEC (2019). Ces deux discours technocentristes et écocentristes décrivent donc le concept de la transition écologique (TIESS, 2023).

Dans le cadre de la recherche, la définition retenue pour la transition écologique qui d'après Bourg (2012) devrait intégrer la notion de durabilité dont l'apport a été la non distinction de « l'action politique des interactions avec la nature » (p. 78) et non celle de développement durable, est celle d'un « processus profond de mutation des modes d'action des acteurs et des infrastructures qui organisent leurs relations » (Monnoyer-Smith, 2017, p. 5).

Les définitions retenues pour les différents concepts qui sont pris en compte dans le cadre de la recherche sont résumées dans le tableau 6 ci-dessous.

Tableau 6 : Tableau des définitions adoptées pour les concepts qui interviennent dans le cadre de la recherche

CONCEPTS	DÉFINITION ADOPTÉE DANS LE CADRE DE LA RECHERCHE
Changement climatique (CC)	Réchauffement de la température planétaire avec des conséquences sur les systèmes humains et naturels ; « changements de climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l’atmosphère mondiale et qui viennent s’ajouter à la variabilité naturelle du climat » (Nations unies, 1992, p. 4)
Échelle globale Échelle locale	Cadre international Cadre national/territoire national ; « périmètre d’intervention politique et d’action publique et collective » (Chailleux, 2018, p. 167)
Atténuation au CC	Diminution des émissions de Gaz à effet de serre (GES) ; réduire, voire éviter les sources d’émissions de GES (GIEC, 2007)
Adaptation au CC	Capacité à prévoir et à gérer ; anticiper et gérer les risques climatiques en mobilisant les ressources pour y faire face (GIEC, 2007)
Vulnérabilité	Fragilité, précarité ; qui peut être facilement atteint par un phénomène par exemple ; « degré de capacité d’un système à faire face ou non aux effets néfastes du CC (GIEC, 2007, p. 10)
Résilience	Capacité à résister ; « capacité d’une personne ou d’un groupe à se développer bien, à continuer à se projeter dans l’avenir en présence d’évènements déstabilisants, de conditions de vie difficiles » (Manciaux, 2001, p. 322)
Territoire	Espace vécu, approprié et aménagé collectivement par les acteurs (groupe) d’une société ; « un pays (production économique), un lieu (fins de commémoration culturelle) ou un paysage (singularité et d’expériences) » (Sébastien, 2014, p. 287)
Acteur	Membre d’un groupe social ; « agit comme acteur individuel ou collectif. Capable d’actions stratégiques. Engagement ayant des répercussions sur un processus de politique publique » (Grossman, 2010, p. 31)
Développement durable (DD)	Développement tenant compte des enjeux socio-économiques et environnementaux ; « construit social, politique et scientifique qui se situe à la rencontre de stratégies descendantes dominantes portées par les organisations internationales et ascendantes portées par la société civile » (Gagnon, 2008, p. 349)
Développement territorial	Développement axé sur les enjeux d’un territoire ; « associe des éléments socio-politiques à l’analyse économique dans une vision territoriale (locale) par la mise en valeur de ressources locales avec la participation de la population » (Jean, 2006, p. 467)
Planification territoriale	Processus de gouvernance territoriale permettant de faire un diagnostic des enjeux, une définition et une validation des stratégies, mesures et actions à élaborer dans un plan ; « vise la création de conditions favorables au développement culturel, social, économique en respect de l’environnement » (Proulx, 2008, p. 392)
Transition écologique	« Processus profond de mutation des modes d’action des acteurs et des infrastructures qui organisent leurs relations » (Monnoyer-Smith, 2017, p. 5)

Ces différentes notions nous permettent d'établir un cadre conceptuel pour mieux saisir l'imbrication des deux champs que sont l'adaptation et la planification territoriale en matière de développement durable. En ce qui concerne l'ACC, il s'agit de solutions de lutte contre le changement climatique qui permettent d'élaborer le PNACC à une échelle territoriale (nationale). Quant à la planification territoriale, il s'agit d'un outil de déclinaison des ODD dans le PND à l'échelle nationale. Pour explorer la question de l'intégration de l'ACC et du développement durable dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques nationales, un cadre méthodologique, éthique et stratégique a été utilisé afin de recueillir et analyser les données du terrain d'étude.

CHAPITRE III

CADRE MÉTHODOLOGIQUE, STRATÉGIQUE ET ÉTHIQUE

3.1 TERRAIN ET ÉCHANTILLON DE RECHERCHE

Pour mener cette recherche, nous avons procédé à une analyse des documents portant sur les ODD et les MACC, afin de voir si les plans d'adaptation sont harmonisés aux plans de développement dans la planification territoriale. Le cas du Togo nous permet de territorialiser et d'appréhender la problématique de la recherche sur un terrain d'étude et ainsi, vérifier les hypothèses sur le terrain. Nous nous sommes basés sur le PND qui vise l'atteinte d'ODD prioritaires et le PNACC qui définit les politiques nationales d'adaptation, nous permettant à travers une recherche descriptive, de « décrire, c'est-à-dire dépeindre » (Martel, 1988, p. 56) la situation observée sur le terrain. Dans un premier temps, une analyse documentaire des différents points qui sont évoqués dans le PND, notamment l'atteinte des ODD 6, 7, 11, 12, 15, 17 qui ont été priorisés, a été faite pour voir s'ils répondent réellement à la vision du développement durable y compris la lutte contre le changement climatique, conformément aux besoins du territoire togolais. Deuxièmement, une analyse du PNACC et du PND nous a permis de déterminer si les stratégies et les actions qui ont été planifiées dans le PND intègrent les MACC qui ont été définies dans le PNACC, et si leur application est effective sur le terrain. Il s'agit de faire remarquer que les deux documents (PND et PNACC) sont élaborés dans le respect et l'atteinte des ODD sur le territoire togolais, respectivement pour la déclinaison des ODD au niveau territorial et la mise en œuvre des décisions de la CCNUCC basées sur les recommandations du GIEC dans les territoires.

Notre méthodologie est mixte : qualitative avec une analyse quantitative qui est « une approche à la connaissance (théorie et pratique) qui tente d’envisager plusieurs points de vue et perspectives » (Anadón, 2019, p. 105) afin de nous aider dans le cadre de la recherche « à comprendre les expériences [...] et à expliquer certains (aspects de) phénomènes sociaux » (Kohn et Christiaens, 2014, p. 68). La recherche qualitative est utilisée pour avoir accès aux expériences des personnes enquêtées et expliquer à travers l’analyse d’informations recueillies lors d’entretiens, « une série de conventions d’équivalences préalables » (Morrissette et Demazière, 2019, p. 98) et la recherche quantitative, pour évaluer à l’aide d’un questionnaire, des données statistiques qui permettent d’avoir un résultat chiffré montrant la tendance ou le portrait généralisé des personnes sondées sur un sujet (Alladatin et collab., 2021). La méthode mixte choisie dans le cadre de la recherche permet :

- De faire une analyse statistique des données recueillies auprès des personnes sondées pour le choix d’une réponse parmi celles énoncées dans les questions principales du questionnaire d’enquête, afin d’obtenir des résultats chiffrés qui affichent un portrait global de la population impliquée dans le processus de la planification territoriale en contexte de changement climatique et de développement durable ;
- D’analyser les faits sur une base théorique à l’aide de documents ministériels et institutionnels et de confirmer les hypothèses sur une base empirique, à travers l’analyse des réponses obtenues aux sous-questions (expériences des personnes employées et parties prenantes à l’élaboration du PND et du PNACC) pour chaque choix de réponse au questionnaire du sondage.

Une enquête sur le terrain d’étude avec des données provenant de dix (10) questionnaires auxquelles sont énoncées des choix de réponses, et dix (10) sous-questions

qui découlent des questions principales (voir annexe 1) ont été administrés aux employés des ministères, agences nationales, communes et universités qui travaillent dans le domaine de l'environnement et du développement durable et sont impliqués dans le processus de la planification du PND et du PNACC. Le même questionnaire a été envoyé aux représentants des ONG et aux coopérants internationaux qui mettent en œuvre des projets en développement et en environnement, représentent la société civile et travaillent avec les collectivités locales. L'étude est basée sur une méthode inductive dans le but « (1) de condenser des données brutes dans un format résumé, (2) d'établir des liens entre les objectifs de la recherche et les catégories découlant de l'analyse des données brutes et (3) de développer un cadre de référence » (Blais et Martineau, 2006, p. 1). Cette méthode nous a permis d'adopter une démarche qui va « du particulier au général, de façon probable » (Catellin, 2004, p. 180), en étudiant le cas du territoire togolais sur la base d'une observation empirique, en vue d'appuyer nos propos sur des faits et des constats réels. C'est ce qu'on appelle « la généralisation d'une propriété constatée empiriquement sur un grand nombre de cas, ou à partir d'échantillons représentatifs » (Catellin, 2004, p. 180). Cette méthode nous a aussi permis de procéder à une analyse pour vérifier (infirmer ou confirmer (Yin, 2003)) l'hypothèse de la recherche et interpréter (Merriam, 1998) sur une base qualitative et quantitative les données recueillies.

Un questionnaire individuel (en annexe 1) a été administré à quarante-quatre (44) intervenants ciblés de façon « aléatoire simple » (Durand, 2002, p. 5), dans l'intention d'avoir accès aux expériences des personnes qui œuvrent dans le domaine de la planification et du développement et qui auront à « partager un savoir expert et de dégager une compréhension d'un phénomène » (Baribeau et Royer, 2012, p. 25) sur le terrain. L'enquête

est réalisée sur la base d'un échantillon probabiliste aléatoire dans une « démarche objective et scientifique » (Ajar et collab., 1983, p. 9) dans laquelle chaque personne du groupe cible « a une probabilité connue et non nulle d'être inclus dans l'échantillon » (Vaillant, 2005, p. 7) des enquêtes. Les questionnaires sont formulés sous la forme d'un entretien semi-directif, avec « des thèmes dont l'ordre peut être plus ou moins bien déterminé » (Imbert, 2010, p. 24) et « quelques points de repère » (Imbert, 2010, p. 24) dans le but de recueillir des « informations de bonne qualité, orientées vers le but poursuivi [...] dans un laps de temps raisonnable » (p. 24). Les questionnaires sont administrés à des employés qui œuvrent en développement durable et changement climatique au Togo, participent aux conférences sur le climat et occupent un poste décisionnel au sein des ministères, agences nationales, communes, universités et organismes (ONGs) qui sont mentionnés comme des acteurs sur la liste des institutions membres du comité formé lors du processus de la planification du PNACC et du PND, ainsi que des employés d'institutions et ministères connexes parties prenantes impliquées de près dans les politiques publiques en développement durable. Ceci nous a permis de saisir comment la réalité territoriale au Togo « donne acte » (Hamel, 1998, p. 123) au problème identifié.

La figure 8 ci-après montre en détail la méthodologie suivie avec la question principale et l'hypothèse de départ dont découlent des questions spécifiques et une hypothèse qui ont permis d'adopter une recherche descriptive par étude de cas, axée sur l'analyse documentaire et l'enquête de terrain. Les tableaux 7 et 8 ci-dessous illustrent la méthodologie et l'échantillonnage qui ont servi à expliquer et interpréter (Pelletier et Demers, 1994) le sujet à l'étude, et le tableau 9, la catégorisation des répondants en fonction de leur institution et/ou organisme.

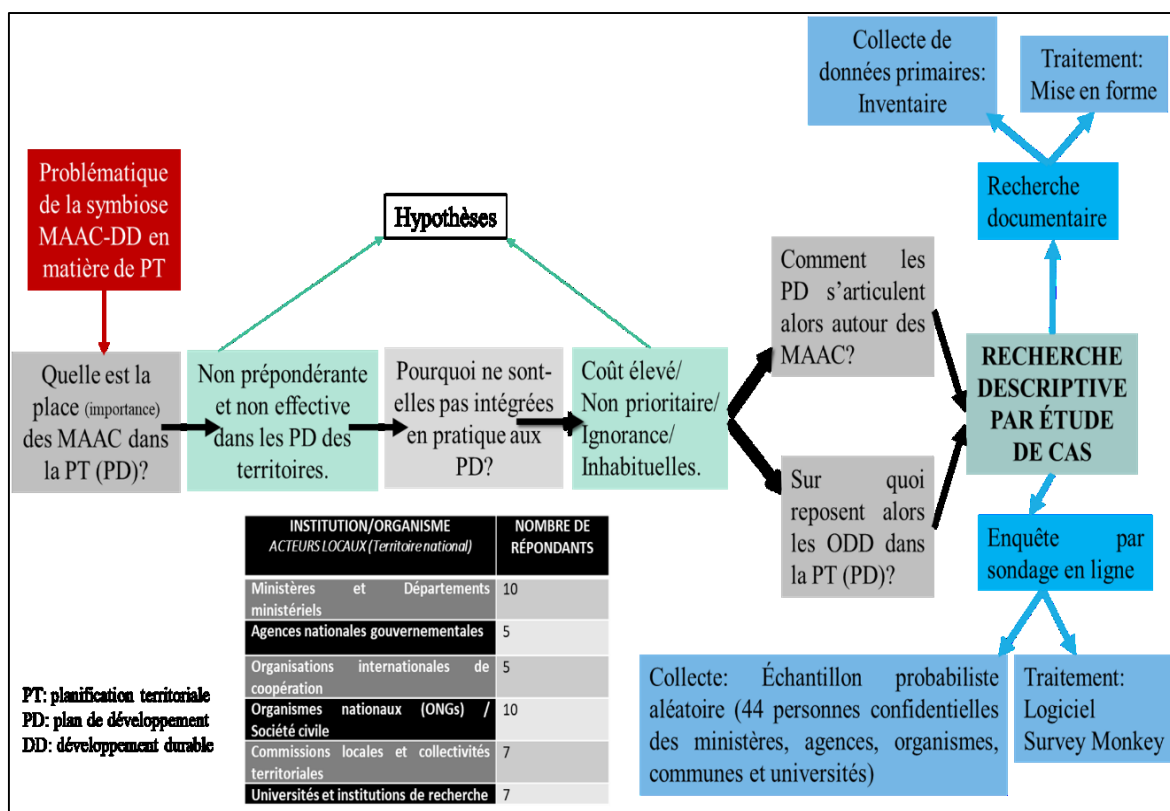


Figure 8 : Approche méthodologique de la recherche

© Asseye Neglo

Tableau 7 : Synthèse méthodologique

Terme	Recherche	Méthode	Étude	Enquête	Échantillon
Type	Mixte (qualitative et quantitative)	Inductive	- Descriptive - De cas	Questionnaire individuel en ligne	Probabiliste aléatoire
Justification	Qualitative pour avoir accès aux expériences, et quantitative pour mesurer statistiquement les données	« Cadre de référence et lien entre objectifs et données » (Blais et Martineau, 2006, p. 1)	- « Décrire et de dépeindre » (Martel, 1988, p. 56) - « Saisir comment » la réalité « donne acte » (Hamel, 1998, p. 123) au problème identifié	Expériences, perceptions et compréhension des acteurs (Baribeau et Royer, 2012)	« Démarche scientifique » (Ajar et collab., 1983, p. 9). Choix au hasard des enquêtés « a une probabilité connue » (Vaillant, 2005, p. 7)

Tableau 8 : Tableau d'échantillonnage

Terme	Territoire	Caractéristiques	Type	Taille	Critères de sélection
Choix	Togo	Employés aux postes décisionnels aux ministères, agences, communes, universités et organismes (ONGs)	Aléatoire: questionnaire électronique à remplir	44 personnes (soit 1 personne par institution)	Rapports du gouvernement et des organismes internationaux sur le sujet
Justification	Pays qui s'inscrit dans la vision 2030 de l'ONU et ayant ratifié les protocoles sur les MACC	Connaissance du terrain d'étude sur le sujet. Œuvrent en développement durable et changement climatique; participent à l'élaboration du PND/PNACC; participent aux conférences sur le climat	Personnes instruites qui savent lire, écrire et maîtrisent l'outil informatique	Représentativité de la population cible aux postes décisionnels	S'inscrit dans le développement durable des territoires

Tableau 9 : Catégorisation des répondants

INSTITUTION/ORGANISME	NOMBRE DE RÉPONDANTS
Ministères et Départements ministériels	10
Agences nationales gouvernementaux	5
Organisations internationales de coopération	5
Organismes nationaux (ONGs) / Société civile	10
Commissions locales et collectivités territoriales	7
Universités et institutions de recherche	7

Le questionnaire a été approuvé par le comité d'éthique de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) lors de la demande d'approbation éthique. L'enquête auprès des personnes répondantes a été réalisée dans le délai accordé par ledit comité suivant l'exemption de l'approbation éthique obtenue. Les personnes répondantes ont été contactés individuellement et ont reçu le lien du sondage par courriel.

3.2 STRATÉGIES DE RECHERCHE

Un plan d'action a été élaboré et s'articule autour d'une recherche documentaire et d'une enquête auprès du public cible au Togo. L'inventaire des documents qui ont été collectés et analysés réfère au recueil : des documents provenant des recherches scientifiques sur la thématique ; des documents officiels d'organisations internationales qui interviennent auprès des acteurs nationaux en développement durable et changement climatique ; des documents officiels d'institutions nationales élaborés par les acteurs dans l'atteinte des ODD de la vision 2030 de l'ONU et du respect des accords internationaux en changement climatique. L'étude de cas a porté sur la priorisation des ODD dans le PND du territoire togolais, de même que les mesures du PNACC permettant d'augmenter la résilience climatique du territoire. Des questionnaires ont été administrés par sondage électronique aux employés de ministères, agences nationales, représentants de commissions locales, chercheurs à l'université et acteurs des organismes (ONG) qui œuvrent pour le développement durable et la lutte contre le changement climatique, participent aux conférences internationales sur le climat et collaborent à l'élaboration du PND et du PNACC au Togo, par le biais de l'organisme responsable du comité de travail indiqué dans le rapport du PNACC (GIZ et République togolaise, 2017) qui a répertorié les membres des institutions parties prenantes. Le questionnaire a pour but de recueillir à la connaissance des enquêtés, des informations relatives aux défis de la planification territoriale, notamment les défis d'élaboration et de mise en œuvre du PND et du PNACC. Une compilation mixte, soit qualitative et quantitative des données recueillies et traitées à l'aide du logiciel de sondage Survey Monkey a été effectuée afin de nous permettre à la fois, de comprendre et d'expliquer les faits, de vérifier les hypothèses et d'éclairer l'objet de la recherche (Demeester, 2014).

Le logiciel de sondage *Survey Monkey* a été choisi pour son efficacité et sa fiabilité étant donné qu'il permet « d'allier simplicité à un aspect assez soigné » (Romain, 2019, p. 19). La confidentialité des personnes sondées a été respectée et préservée dans un souci d'éthique, et les informations collectées ont permis de confirmer les faits qui ont été évoqués dans les documents répertoriés. Le tableau 10 ci-après présente le plan d'action et la méthode qui a été utilisée dans le cadre de la recherche.

Tableau 10 : Plan d'action et méthode

ACTIVITÉ	ACTIONS			
	RECHERCHE DESCRIPTIVE : MÉTHODE PAR ÉTUDE DE CAS AU TOGO			
ÉTUDE	a) Recherche documentaire		b) Enquête par sondage électronique	
1-Collecte de données	Inventaire des documents scientifiques, d'organisations internationales, et d'institutions nationales en planification (ODD) et adaptation	Justification	Sondage individuel avec questionnaires sur fichier électronique	Justification
		Illustration théorique des MAAC dans le PND		Illustration pratique des MAAC dans le PND
2-Analyse et traitement	Mise en forme des informations provenant des documents	Vérifier l'hypothèse de l'étude	Dépouillement, codification et traitement dans le logiciel <i>Survey Monkey</i>	Interpréter les résultats pour vérifier l'hypothèse

3.3 ASPECT ÉTHIQUE

La recherche a été réalisée dans le respect de la politique d'éthique de l'UQAC et conforme aux exigences en ce qui concerne le « consentement éclairé » (Université du Québec à Chicoutimi, 2013, p. 17) et libre des personnes enquêtées, de même que la « confidentialité et l'anonymat » (Université du Québec à Chicoutimi, 2013, p. 17). Pour assurer le respect des règles éthiques qui tiennent compte des exigences morales énumérées ci-haut en matière de recherche à l'UQAC, un comité éthique de la recherche (CER) évalue aux fins d'approbation, les critères d'enquête auprès des personnes morales qui participent au projet, afin de veiller à ce qu'une recherche qui implique des êtres humains respecte les directives de la politique de l'UQAC énumérées dans le tableau 11 ci-dessous. Dans le cadre de notre recherche, bien que l'enquête de terrain implique la collaboration des personnes physiques et morales, le comité éthique s'est prononcé en faveur d'une exemption d'approbation éthique (numéro en annexe 2). Cela veut dire concrètement que le comité dispense la recherche de l'obtention d'une approbation éthique en raison de l'absence : d'interactions directes, d'interventions, d'identification, d'atteinte à la vie privée et au droit des personnes enquêtées, étant donné que la recherche a pour but de recueillir des informations auprès des employés de ministères, agences, universités, commissions locales et organismes parties prenantes à l'élaboration des politiques publiques dans le cadre de leur travail. Ils ne sont donc pas considérés comme « participants » selon le code éthique de l'UQAC, qui nécessiterait une approbation éthique préliminaire à l'administration d'un questionnaire d'enquête. L'enquête a été faite par sondage à l'aide du logiciel *Survey Monkey* sans que l'« identité » des personnes sondées ne soit connue et sans avoir une « attente raisonnable en matière de vie privée » (p. 5). Il n'y a pas eu de rencontre physique, ni d'action

planifiée avec le groupe cible qui toutefois, a reçu la « confirmation » que les informations seront recueillies de façon « anonyme » (p. 5) et intégrées à la thèse, de même que dans les articles qui seront publiés dans les revues scientifiques.

Tableau 11 : Critères de la recherche dans le respect des directives de la politique éthique de l'UQAC

DIRECTIVES DE LA POLITIQUE ÉTHIQUE	CRITÈRES DE LA RECHERCHE
Enquête	sondage Survey Monkey
Formulaire d'explication de l'enquête et de la recherche	Oui
Coordonnées de la direction de recherche de l'UQAC	Oui
Confidentialité des réponses	Oui
Identité et profession des personnes	Non connue
Recueil d' informations	Anonyme
Attente en matière de vie privée et préjudice	Aucune
Rencontre physique/action envisagée avec le groupe cible	Aucune
Obligation de participation au sondage	Aucune
Sollicitation pour l'enquête	Une seule fois
Formulaire de consentement	Si nécessaire
Information à des fins commerciales	Non
Rémunération des participants	Non
Atteinte au droit au recours judiciaire en cas de préjudice	Non
Publications	Revue scientifique et thèse uniquement
Risques	Minimal sans répercussions néfastes

Les personnes ciblées ont été informées que le fait de répondre au questionnaire (en annexe) constitue un « consentement éclairé » (Université du Québec à Chicoutimi, 2013, p. 17) et libre sans interférence, qui peut être retiré au même titre que les informations recueillies, « sans aucun préjudice » (Université du Québec à Chicoutimi, 2013, p. 16). Elles ont été avisées qu'elles sont sollicitées une seule fois dans le cadre de la recherche qui a pour but de faire ressortir la problématique de l'intégration des MACC dans le PND. Les

participants ont également été informés sur la méthode mixte adoptée et sur l'enquête qui est faite à l'aide d'un questionnaire individuel par sondage en ligne. Ils ont été assurés qu'ils n'ont aucune obligation de participer à l'enquête, n'ont pas à mentionner leur identité ni leur profession quand ils répondront au questionnaire ni le nom de leur institution dans le logiciel de sondage *Survey Monkey*. Ils ont été aussi assurés que les réponses sont « confidentielles », sans atteinte à leur « droit au recours judiciaire en cas de préjudice » (p. 18), et que les informations seront uniquement utilisées dans le cadre de la recherche pour l'avancement des travaux en développement régional. Ils ont été mis au courant que leurs réponses guideront la trajectoire des résultats qui viendront infirmer ou confirmer l'hypothèse de la recherche et du « risque minimal » (p.16) sans répercussions néfastes auquel ils sont possiblement exposés, puisque leur identité et leur profession ne sont ni dévoilées dans le logiciel de sondage, ni dans l'article qui fera partie de la thèse.

Les participants ont été avertis que les résultats seront mis dans un article qui fera partie intégrante de la thèse de l'étudiante-chercheure dont l'identité sera révélée, et que cet article sera publié par l'étudiante dans une revue scientifique. Ils sont informés que les résultats permettront de faire avancer les recherches en planification-adaptation et pourront motiver les chercheurs dans la recherche et vulgarisation d'outils d'intégration et d'harmonisation des mesures, de même que la formation des acteurs sur le terrain. Ils ont été avisés qu'aucune information ne sera destinée à des fins commerciales et que les participants ne seront pas rémunérés, sauf dans le cas d'une indemnité « en cas de préjudice subi » (Université du Québec à Chicoutimi, 2013, p. 18). Les noms et les coordonnées de la direction de recherche de l'université ont été mis à la disposition du public cible pour toute éventuelle question en lien avec la recherche.

3.4 LIMITES DE LA RECHERCHE

Dans le cadre de notre recherche, une étude sur le cas du Togo en Afrique de l'Ouest a été réalisée. Afin de collecter les données du terrain d'étude par l'entremise du questionnaire d'enquête, un premier contact avec l'organisme indiqué dans le rapport du PNACC (GIZ et République togolaise, 2017) comme responsable du comité de travail qui a été formé pour l'élaboration du PNACC et du PND a été établi, dans le but d'avoir accès à la liste des membres des institutions participantes et des parties prenantes connexes impliquées. Bien que le sondage ait permis de recueillir les réponses aux questions qui ressortent de notre recherche auprès des acteurs impliqués dans l'élaboration des plans de développement et d'adaptation au Togo, il est de bon aloi d'identifier quelques limites qui sont :

- La distance avec le terrain d'étude, les acteurs des gouvernements, des institutions et des organismes parties prenantes dû aux contraintes familiales et financières, ce qui aurait permis de questionner plus de personnes ;
- L'enquête auprès des populations des commissions locales quant à leur implication dans l'élaboration et la mise en œuvre d'actions en développement durable incluant le changement climatique, pour recueillir plus d'informations, bien que les représentants aient souligné dans le sondage leur faible participation et sollicitation ;
- Le questionnement des populations locales quant aux savoirs locaux en matière d'adaptation et leur compréhension des mesures de développement durable.

Les chapitres qui suivent présentent les résultats des analyses de données primaires et secondaires qui ont été faites sur l'ACC et le développement durable en matière de planification territoriale. Ces chapitres ont été rédigés sous forme d'articles et ont été soumis

à des revues scientifiques avec évaluation par les pairs, aux fins de publication. Le chapitre IV soumis à la revue *Le Climatoscope* est en évaluation. Le chapitre V a été publié dans la revue *Organisation et Territoires de l'UQAC*. Le chapitre VI a été publié dans la revue *Afrique contemporaine*. Le chapitre VII a été publié dans la revue *Organisation et territoires de l'UQAC*.

CHAPITRE IV

LES MESURES D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET L'OBJECTIF TREIZE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent chapitre a fait l'objet d'un article qui a été soumis à la revue : Le Climatoscope. Nous le présentons ici sous sa forme complète.

4.1 RÉSUMÉ

Dans l'optique de préserver une stabilité écosystémique planétaire et d'augmenter la résilience des populations, c'est-à-dire leur capacité à s'adapter aux conséquences de la menace climatique, des Objectifs de développement durable (ODD) ont été élaborés en 2015 à l'échelle internationale, de même que des Mesures d'adaptation au changement climatique (MACC). Ces ODD et MACC se déclinent aux échelles territoriales en fonction des contraintes sociales, économiques, environnementales et politiques qui guident et soutiennent la priorisation des actions territoriales. Cependant, la mise en œuvre desdites mesures que ce soit pour l'atteinte des ODD notamment l'ODD13 ou pour la mise en œuvre des mesures d'adaptation, paraît complexe et difficile. Aussi, la multiplicité des actions et lignes directrices produites par les mêmes instances internationales, notamment l'Organisation des Nations unies (ONU), ne s'harmonisent pas et ne facilitent pas la planification territoriale au regard des failles identifiées par les autorités gouvernementales en matière de croissance territoriale. Pourrions-nous prétendre dans la mise en œuvre d'actions territoriales à une relation entre l'ODD13 de lutte contre le changement climatique et les MACC du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC),

sur lesquelles s'appuient les Conférences-cadres des nations unies sur le changement climatique (CCNUCC) ?

4.2 INTRODUCTION

Dans l'optique de préserver la stabilité écosystémique planétaire et d'augmenter la résilience des populations, c'est-à-dire leur capacité à s'adapter aux conséquences de la menace climatique, des Objectifs de développement durable (ODD) ont été élaborés en 2015 à l'échelle internationale, de même que des Mesures d'adaptation au changement climatique (MACC). Ces ODD et MACC se déclinent aux échelles territoriales en fonction des contraintes sociales, économiques, environnementales et politiques qui guident et soutiennent la priorisation des actions territoriales. Les MACC sont l'une des solutions de lutte contre le changement climatique. Les ODD englobent dix-sept (17) objectifs pour l'atteinte de la vision du développement durable. Le treizième (13ème) objectif concerne la lutte contre le changement climatique afin de s'aligner sur les solutions d'atténuation et d'adaptation préconisées par la communauté scientifique (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)), notamment celles qui sont retenues lors des Conventions-cadres des nations unies sur le changement climatique (CCNUCC). L'atteinte des ODD et l'application des MACC passent par une planification territoriale qui va du diagnostic territorial à la validation des actions. Cette planification implique une multiplicité de parties prenantes à l'échelle nationale et permet de définir des stratégies et actions à mettre en œuvre dans les Plans nationaux de développement (PND). Cependant, la territorialisation des mesures de développement durable dans le PND, que ce soit pour la déclinaison des cibles des ODD pour venir à bout des enjeux socio-économiques et environnementaux, ou celle de la prise en compte des mesures d'adaptation dans les politiques publiques de développement, demeure une activité difficile. À ceux-là s'ajoutent la diversité des options d'adaptation élaborées à l'échelle internationale. Si l'ODD13 et les

MACC font référence à l'Adaptation au changement climatique (ACC), quelle est leur relation dans la mise en œuvre d'actions de développement durable aux échelles nationales ? Peut-on trouver des similitudes entre les différentes MACC élaborées à l'international qui clarifieraient la relation entre les MACC et l'ODD13 ? Après une brève description de l'ODD13 et de l'adaptation à l'échelle internationale, nous ferons ressortir les similitudes et/ou divergences entre les MACC du GIEC, les décisions d'adaptation de la CCNUCC et les cibles de l'ODD13 qui nous permettra par la suite, de proposer des solutions d'harmonisation des mesures qui peuvent faciliter la mise en œuvre des actions de développement durable.

5.3 L'OBJECTIF TREIZE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'ODD13 « prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions » (Torquebiau et Sédogo, 2017, p. 273), fait partie intégrante des ODD qui ont été définis par l'ONU dans sa vision 2030, et ce, vis-à-vis de l'urgence climatique mondiale. Il comprend cinq (5) cibles et huit (8) indicateurs. Chaque cible « (résultat attendu) désigne le degré d'accomplissement visé par une intervention au cours d'une période donnée et par rapport à une mesure de situation de départ » (Trabelsi, 2018, p. 2). Les cibles sont détaillées et formalisées par un, deux ou trois indicateurs qui permettent de suivre l'atteinte et la mise en œuvre des objectifs dans les territoires (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2017). Chacun des indicateurs représente soit une information, soit une mesure et sont « ventilés, le cas échéant, par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, situation au regard du handicap, lieu de résidence ou autres caractéristiques » (Nations unies, 2017, p. 4). La première cible dénommée cible 13.1 fait référence à l'aptitude ou la capacité des territoires et des populations à s'adapter aux risques climatiques. Ses indicateurs concernent :

- le nombre de personnes touchées par les catastrophes ;
- le nombre de pays ayant mis en place des stratégies nationales de réduction des risques ;
- la proportion d'administrations locales ayant mis en place des stratégies locales de réduction de risques de catastrophes (Nations unies, 2017, p. 20).

La cible 13.2 a trait à l'intégration de solutions climatiques dans la planification territoriale du développement aux échelles locales. Ses indicateurs se rapportent au « nombre de pays ayant déclaré avoir mis en place ou mis en œuvre une politique/une stratégie/un plan

intégré » (Nations unies, 2017, p. 20) dans le cadre des mesures d'atténuation et d'ACC. La cible 13.3 met l'accent sur l'éducation environnementale des collectivités dans les territoires. Les indicateurs qui ont été définis correspondent au nombre de pays qui ont pris en compte dans leurs programmes d'études l'éducation environnementale, de même que l'intégration du savoir-faire en matière de technologies et le renforcement des capacités en développement durable (Nations unies, 2017). La cible 13.a vise la réalisation des mesures prises par les États, notamment développées en ce qui concerne la mobilisation de fonds dont l'indicateur vise le montant de l'aide aux pays pauvres, et la cible 13.b vise l'amélioration des capacités des pays surtout pauvres à travers un soutien dans la définition de plans et mesures territoriaux de lutte contre les risques climatiques. Son indicateur se rapporte au nombre de pays pauvres qui reçoivent « un appui spécialisé aux fins de la mise en place de moyens efficaces de planification et de gestion face aux changements climatiques » (Nations unies, 2017, p. 21).

En marge de ces ODD13, il existe des solutions de lutte contre le changement climatique évoquées par le GIEC après une évaluation scientifique, sur lesquelles les pays pourraient s'appuyer dans l'élaboration des politiques d'aménagement de leur territoire. Les travaux du GIEC sont examinés lors des négociations de la CCNUCC qui constitue « le principal forum de discussion international et intergouvernemental sur la réponse mondiale aux changements climatiques » (Sachs et collab., 2019, p. 33). Les décisions émanant des négociations sont transcrites sous forme d'engagements pris par les États lors des Conférences des Parties (COP).

4.4 L'ADAPTATION À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

Bien que les MACC existaient dès le début des évaluations du GIEC en 1990 (Simonet, 2015) notamment dans son deuxième rapport (GIEC, 1995), l'intégration de l'ACC dans les conventions internationales de la CCNUCC ne fut effective qu'en 2001 et leur mise en œuvre n'est apparue qu'en 2010. Les conventions-cadre ont pour objectif de réunir chaque année les États Parties pour réfléchir d'un commun accord à des méthodes et stratégies pour « stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique (...) dans un délai suffisant pour que les écosystèmes puissent s'adapter naturellement aux changements climatiques, que la production alimentaire ne soit pas menacée et que le développement économique puisse se poursuivre d'une manière durable » (Collard, 2021, p. 5). La notion d'adaptation a été intégrée aux ODD en 2015, spécialement dans la deuxième cible de l'ODD13. La COP se base ainsi sur les évaluations du GIEC dans sa prise de décisions lors des CCNUCC, afin de faire ressortir les actions à mettre en œuvre à l'échelle internationale et nationale. Parallèlement aux ententes signées, plateformes créées et directives élaborées par les Parties de la CCNUCC pour permettre aux États de s'adapter à la vulnérabilité climatique, d'autres initiatives et actions sont été menées par les Nations unies en faveur de l'atteinte des ODD. Lesdites actions tiennent compte de la lutte contre le changement climatique mais aussi de l'évolution des sociétés dans le cadre du développement durable qui « peut réduire la vulnérabilité aux changements climatiques, mais le changement climatique pourrait entraver les nations dans leur élan à accéder à des voies de développement durable » (GIEC, 2008, p. 15). Les mesures du GIEC constituent dans cet

ordre d'idées, des pistes de solutions qui sont prises en compte dans les décisions de la CCNUCC, et ce, dans le respect et l'atteinte des ODD.

Cependant, les mesures qui sont définies lors des travaux de la CCNUCC tiennent difficilement compte des MACC du GIEC, de même que les cibles de l'ODD13 ; en 2015 par exemple, les mesures présentées à la CCNUCC concernent quelques mesures d'atténuation, tandis que celles ayant trait à l'ACC ne contiennent que des « informations qualitatives » (PNUE, 2015, p. 15) comme le renforcement de la diffusion de l'adaptation et le soutien aux pays dans l'élaboration des plans d'adaptation qui ressortent entre autres des négociations à la COP 21 (Nations unies, 2016). Les différents rapports issus des travaux des Parties à la CCNUCC montrent globalement que les décisions d'adaptation sont pour la plupart organisationnelles et visent essentiellement les pays en développement qui « craignent que les pays développés se dérobent à leurs responsabilités, [...]. Ils redoutent aussi que l'accord délaisse les enjeux d'adaptation » (IFDD, 2015, p. 17). Par ailleurs, bien que les actions proposées par le GIEC depuis le début des années 2000 touchent plusieurs secteurs d'intervention, entre autres, les secteurs de l'agriculture, l'élevage, l'énergie, les infrastructures, l'éducation, l'eau, la santé, les forêts (GIEC, 2001), les décisions qui découlent de la CCNUCC pour la même période, concernent majoritairement le soutien (surtout financier) aux pays en développement et le suivi dans l'élaboration de plans d'adaptation aux échelles nationales. Aussi, les dix-sept objectifs de l'ONU définis en 2015 pour une échéance en 2030, n'ont pas été mis à jour, et dans le cas de la lutte contre le changement climatique, l'ODD13 quant à ses cibles et ses indicateurs en fonction du niveau de développement et de résilience des sociétés (Sachs et collab., 2019). Ajoutons que les cibles et les indicateurs des ODD ne sont pas actualisés en fonction des nouvelles

recommandations du GIEC et des priorités en développement de chaque pays (Nations unies, 2017). Existe-t-il dans cet ordre d'idées, plus de divergences que de similitudes dans les travaux entourant les actions d'adaptation en matière de développement durable ?

4.5 SYNERGIE OU DIVERGENCE DANS LES TRAVAUX ENTOURANT L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les mesures d'adaptation ont réellement été évoquées en 2001 conjointement dans les rapports du GIEC (GIEC, 2001) et de la CCNUCC (Nations unies, 2001), avec des réflexions sur la mise en place de programmes pour l'élaboration de plans, respectivement de gestion des inondations et d'adaptation surtout dans les pays pauvres (Groupe d'experts des PMA, 2012). Cependant, il existe des divergences significatives dans la manière d'appréhender le problème climatique, spécifiquement de l'adaptation, du point de vue des scientifiques du GIEC et des Parties rassemblées à la CCNUCC. Pendant que le GIEC recommandait des actions concrètes pour le secteur de l'eau, de l'alimentation, de l'économie et de la santé (GIEC, 2001), les Parties se sont concentrées sur la mise en place de cadres organisationnels. Il s'est agi de la signature d'accords, notamment :

- L'accord de Marrakech à la COP7, qui stipule le soutien aux pays en développement (Nations unies, 2001), et la décision de mener des ateliers régionaux (Nations unies, 2002) ;
- De décisions qui visent le développement de « méthodes et des directives appropriées » (Nations unies, 2003, p. 8) pour les pays en développement à la COP8 ;
- De programmes qui exhortent « les pays en développement Parties à s'appuyer sur les priorités stratégiques des mesures d'adaptation » (Nations unies, 2005, p. 2) lors de la COP10 ;
- Et, d'un programme quinquennal qui a pour but de « promouvoir l'élaboration et la diffusion de méthodes et d'outils » (Nations unies, 2006, p. 9) lors de la COP11.

Il n'y a donc pas eu à la CCNUCC, comme le soutient (Simonet, 2011), de décisions concrètes sur les actions à mettre en œuvre par secteurs d'activités dans les territoires, après l'analyse des rapports qui ont été publiés par l'ONU dans la période allant de 2001 à 2006. Aussi, les OMD de l'ONU étant en vigueur pour la période de 2000 à 2015, la vision 2030 de l'ONU pour « améliorer les conditions de vie des populations de par le monde » (Gérardin et collab., 2016, p. 7) n'avait pas vu le jour lors de ladite période (2001 à 2006).

De 2007 à 2014, des efforts ont été fournis tant du côté des scientifiques que des Parties en matière d'adaptation. Même si des actions concrètes et mesurables dans les territoires n'ont pas été évoquées lors des COP pour cette période, un plan d'action notamment celui de Bali élaboré à la COP13 et qui vise « une coopération internationale pour appuyer la mise en œuvre d'urgence de mesures d'adaptation » (Nations unies, 2008, p. 4) a été mis sur pied. À la COP15 à Copenhague, un Fonds pour le climat dénommé « Fonds vert » a été créé pour « mettre en place un programme global d'adaptation » (Nations unies, 2010, p. 6). À la COP16 à Cancún, un Cadre d'adaptation pour la mise au point de « processus permettant aux pays les moins avancés Parties d'élaborer et d'exécuter des plans nationaux d'adaptation » (Nation unies, 2011, p. 4) a vu le jour, suivi d'un Comité qui a été créé à Durban à la COP17 (Nation unies, 2012). Finalement, la nécessité d'un « processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation » (Nation unies, 2015a, p. 4) a été retenue lors de la COP20 à Lima.

Ces différentes décisions, bien qu'élaborées dans le cadre de l'ACC ne permettent pas d'avoir des résultats palpables dans les territoires vulnérables aux risques climatiques, puisque ne proposant pas d'actions concrètes, réalisables et mesurables (Sauro-Cinq-Mars,

2014) sur le terrain. En dehors de quelques options, dont la mise à disposition du financement et la rédaction de plans d'adaptation qui sont proposées aussi bien par le GIEC que les Parties à la COP (Gemenne, 2008) de 2007 à 2014, les mesures concrètes du GIEC ne sont pas prises en considération dans les décisions. Ces mesures en 2007 étaient concentrées dans les secteurs de l'agriculture et des infrastructures (GIEC, 2007) ; et en 2014 les mesures visaient entre autres, le développement humain, la lutte contre la pauvreté, la sécurité des moyens de subsistance, la gestion des risques et des écosystèmes, l'aménagement de l'espace (GIEC, 2014).

À partir de 2015, l'entrée en vigueur des ODD a recentré le débat sur la notion de développement durable, de même que les initiatives en développement dans les territoires, et les mesures de lutte contre le changement climatique. L'Institut de la francophonie pour le développement durable (IFDD) affirmait déjà dans ce sens que « les défis posés par les changements climatiques à la réalisation des objectifs de développement durable et de lutte contre la pauvreté dans les pays en développement font de l'adaptation un enjeu crucial » (IFDD, 2013, p. 22). Les scientifiques du GIEC affirmaient que « l'insuffisance des mesures d'adaptation aux incidences émergentes sape d'ores et déjà les fondements du développement durable » (GIEC, 2014, p. 34). Les mesures proposées en 2014 dans le rapport du GIEC tenaient compte des enjeux sociaux couplés aux problématiques environnementales. Toutefois, les scientifiques concluent en matière de lutte contre le changement climatique que :

l'atténuation et l'adaptation peuvent avoir une influence positive ou négative sur l'atteinte d'autres objectifs sociétaux, notamment ceux ayant trait à la santé, à la sécurité alimentaire, à la biodiversité, à la qualité de l'environnement local, à l'accès à l'énergie, aux modes de subsistance et au développement durable équitable. Inversement, des politiques tournées vers d'autres objectifs sociétaux peuvent influencer sur la réalisation des objectifs d'atténuation et d'adaptation (GIEC, 2015, p. 25).

- Pour sa part, la CCNUCC lors de sa vingt et unième conférence à Paris (COP21) s'est concentrée sur la finalisation des travaux concernant le financement et l'adaptation (Nation unies, 2016). Les décisions en matière d'adaptation étaient : Le renforcement des activités de diffusion du GIEC ;
- L'examen du soutien aux Parties dans la mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation ;
- La prise en compte de la détermination des risques climatiques dans les stratégies et politiques de développement nationaux ;
- Le renforcement de la coopération entre le comité de l'adaptation, le comité permanent du financement et d'autres organes constitués (Nation unies, 2016, p. 3).

L'accord sur le climat conclut à Paris en 2015 fut signé et « vise à renforcer la riposte mondiale à la menace des changements climatiques, dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté » (Nation unies, 2015b, p. 24). Il s'agit de :

- Maintenir la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C ;
- Renforcer les capacités d'adaptation et promouvoir la résilience et un développement à faible émission ;
- Rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission (Nations unies, 2015b, p. 24).

Malgré les efforts des Parties au fil des années pour la mise en place de Cadres, de Comités, de Fonds, de plans et de financements, en plus des termes de l'accord de Paris, et bien qu'il existe d'ores et déjà des exemples de mesures évoquées par le GIEC, aucune

mesure concrète par secteurs d'activités n'a été prise afin de permettre aux acteurs locaux de mener des actions en faveur de la résilience et de la réduction de la vulnérabilité.

À la COP22, conformément aux conférences antérieures, des mesures ont été prises, notamment la mise en place de Comité pour renforcer les capacités des acteurs dans les pays en développement (Nation unies, 2017). À la COP23, la mise sur pied d'un dialogue dénommé « Dialogue Talanoa » dans le but de faciliter la mise en œuvre des mesures de lutte contre le changement climatique fut instaurée, de même que la création d'une « plateforme des communautés locales et des peuples autochtones » (Nations unies, 2018, p. 11).

De 2015 à 2018, les décisions d'adaptation de la COP concernaient les pays en développement et ne dégagent pas d'options concrètes à mettre en œuvre à l'instar des recommandations du GIEC. L'accord de Paris, axé sur la réduction des émissions de Gaz à effet de serre (GES) pour maintenir la température mondiale en dessous de 2°C, concerne pour la plupart les pays développés ; mais les options d'adaptation se limitaient à l'élaboration des plans nationaux dans les pays en développement, sans mesures concrètes de mise en œuvre sur le terrain (PNUE, 2015).

En ce qui concerne la mise en œuvre des ODD, spécifiquement l'ODD13 et la déclinaison de ses cibles et de ses indicateurs dans les territoires Parties, les acteurs des Nations unies reconnaissent que les travaux de la CCNUCC contribuent largement à la réalisation desdits objectifs dans les territoires, et constituent par la même occasion « le principal forum de discussion international et intergouvernemental sur la réponse mondiale

aux changements climatiques » (Sachs et collab., 2019, p. 33). Les cibles visées par l'ODD13 qui a été défini pour lutter contre le changement climatique sont :

- La résilience et le renforcement des capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat ;
 - L'intégration des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales ;
 - L'amélioration de l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques.
- (Nations unies, 2017, p. 16).

Que ce soit dans le cas des cibles de l'ODD13 que des décisions de la CCNUCC, des efforts sont fournis pour la mise en place de cadres organisationnels permettant de développer des stratégies et plans dans les territoires. Il n'existe pas, cependant, de solutions concrètes qui favorisent la réduction de la vulnérabilité des territoires et l'augmentation de leur résilience, à l'image des recommandations claires du GIEC. À la COP24 par exemple, les travaux effectués à la :

réunion des Parties à l'accord de Paris (CMA), intitulée « Chili Madrid - le temps de l'action », montre la détermination de ces pays à encourager toutes les Parties à élever leur niveau d'ambition, sans pour autant lancer un appel clair, direct et explicite à un niveau plus élevé d'ambition (Dahan et Maljean-Dubois, 2021, p. 11).

Néanmoins, la vision d'un développement fondé sur des initiatives durables a permis d'introduire dans la littérature d'autres notions comme celle de la transition écologique qui « repose sur la double prise de conscience de la finitude des ressources sur lesquelles repose la croissance économique mondiale et de l'empreinte environnementale issue de notre consommation énergétique » (Monnoyer-Smith, 2017, p. 5). En 2019, les scientifiques du

GIEC préconisent des mesures qui sont plus en lien avec les pays industrialisés qui doivent fournir beaucoup plus d'efforts en faveur de la transition vers un développement durable respectueux de l'écologie. Les actions portent sur l'utilisation des :

- Énergies renouvelables ;
- Véhicules électriques ;
- Innovations techniques et sociales ;
- Dispositifs de production mixtes agriculture-élevage ;
- Nouvelles pratiques en agriculture concernant l'irrigation ;
- L'évolution des régimes alimentaires ;
- L'infrastructure verte ;
- La gestion des risques de catastrophe et l'adaptation par l'éducation ;
- La gestion durable des ressources en eau ;
- Les investissements dans la santé. (GIEC, 2019a, p. 57).

Lors des conférences sur le climat qui ont eu lieu durant la période allant de 2019 à 2020, les décisions d'adaptation des Parties concernaient la mobilisation de « l'appui nécessaire à la réalisation d'activités d'adaptation dans les pays en développement » (OMM, 2020, p. 2) dans le cadre de l'adoption d'un projet nommé « Chili Madrid - le temps de l'action ». À la vingt-quatrième rencontre de la COP (COP24), les travaux entourant l'accord de Paris et le dialogue de Talanoa (Nation unies, 2019) ont eu lieu, en dehors du suivi des comités et groupes en matière d'adaptation dans les pays pauvres. Les mesures pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'adaptation ont fait l'objet d'une actualisation à la COP25 (Nations unies, 2020). Quant aux ODD, spécialement l'ODD13, les cibles et les indicateurs n'ont pas été mis à jour au fil des années ; et même « après l'adoption de l'accord

de Paris, les cibles de l'ODD13 n'ont pas été révisées en tenant compte de ses résultats » (Sachs et collab., 2019, p. 33).

À partir de 2020, de nouvelles précisions ont été données par les experts du GIEC sur les champs essentiels sur lesquels reposent l'adaptation, et non seulement l'adaptation, mais une combinaison de différentes options incluant l'atténuation et les actions de développement durable. Dans les rapports qui ont paru en 2020, le GIEC a mis l'accent sur les terres émergées comme « base principale des moyens de subsistance et du bien-être des êtres humains » GIEC (2019b, p. 9) afin que les actions de lutte contre le changement climatique (atténuation et adaption) soient concentrées sur ce point qui est une condition essentielle du développement socio-économique des populations. Les experts mettent à cet effet l'accent sur la nécessité de concilier les actions d'atténuation et d'adaptation aux initiatives de développement durable afin de garantir un développement résilient sobre en carbone. Plusieurs secteurs importants ont été relevés :

Il s'agit par exemple de la protection et la restauration d'écosystèmes naturels tels que les tourbières, les zones côtières et les forêts, de la sauvegarde de la biodiversité, la réduction de la compétition pour les terres, la gestion des incendies, la gestion des sols et la plupart des méthodes de gestion des risques (comme l'usage de semences locales, la gestion des risques de catastrophes et les instruments de mutualisation des risques). Dans certains contextes, les mesures d'adaptation fondées sur les écosystèmes peuvent promouvoir la préservation de la nature tout en réduisant la pauvreté, et même procurer des avantages connexes en éliminant les gaz à effet de serre et en protégeant les moyens de subsistance (par exemple, les mangroves) [...]. La plupart des solutions qui n'accroissent pas la concurrence sur les terres, et presque toutes les options fondées sur la gestion des chaînes de valeur (par exemple les choix alimentaires, la réduction des pertes après récolte, la réduction du gaspillage alimentaire) et la gestion des risques, peuvent contribuer à éradiquer la pauvreté et éliminer la faim tout en favorisant la santé et le bien-être, l'accès à l'eau potable et l'assainissement, les mesures en faveur du climat et de la biodiversité terrestre (GIEC, 2019b, p. 23).

L'océan et la cryosphère ont en outre été au cœur des analyses des scientifiques, étant donné que tous les êtres humains en dépendent et qu'ils « abritent des habitats uniques et sont interconnectés au reste du système climatique par des échanges d'eau, d'énergie et de

carbone à l'échelle planétaire » (GIEC, 2019c, p. 8). Les experts réitèrent que les options d'ACC seraient efficaces si elles sont liées aux mesures d'atténuation et aux décisions de développement durable surtout au niveau de la gouvernance, de la gestion des risques, de la prise en compte des savoirs et des informations, des investissements et des enjeux sociaux :

Parmi les conditions déterminantes pour la mise en œuvre de réponses efficaces aux changements de l'océan et la cryosphère liés au climat, figurent l'intensification de la coopération et de la coordination entre les instances dirigeantes à toutes les échelles spatiales et à tous les horizons de planification. D'autres aspects essentiels sont : l'éducation et la construction d'un socle commun de connaissances vis-à-vis du changement climatique, la surveillance et la prévision, l'utilisation de toutes les sources de savoirs disponibles, le partage des données, de l'informations et des connaissances, la finance, la prise en compte de la vulnérabilité sociale, le respect de l'équité et l'appui institutionnel. Ce type d'investissements favorise le renforcement de capacités, l'apprentissage social et la participation à des mesures d'adaptation spécifiques, de même que la négociation de compromis et l'obtention de co-bénéfices pour réduire les risques à court terme et renforcer la résilience et la soutenabilité à long terme (GIEC, 2019c, p. 37).

En 2021, les experts ont mis l'accent sur les projections des conséquences du changement climatique les années à venir et leurs impacts sur les territoires en consolidant les bases scientifiques du phénomène climatique (GIEC, 2021). Pour le rapport de 2022, les mesures d'adaptation sont axées sur la mise en place de mesures de protection et de gestion de la biodiversité comme condition à la réussite des actions conjointes d'atténuation et de résilience des populations dans un concept de développement durable. Les experts ont insisté sur l'importance de faire attention aux limites actuelles de l'adaptation causées par l'interaction des contraintes d'adaptation et la vitesse du changement, ainsi que la mal-adaptation qui concerne l'inadéquation des réponses climatiques d'adaptation augmentant les risques et la vulnérabilité des populations (GIEC, 2022). Les solutions d'adaptation préconisées en 2023 par le GIEC, tout en conviant les acteurs à prendre garde aux initiatives d'adaptation isolées et à court terme qui accentuent les risques de vulnérabilité dans tous les secteurs se résument comme suit : Une synergie entre l'atténuation, l'adaptation, et le développement durable incluant la gouvernance, l'équité et l'inclusion, les investissements

et la coopération ont été réitérées par les experts. Des mesures pour les secteurs de l'énergie (énergies renouvelables plutôt que les combustibles fossiles), de l'industrie (modification des processus et moyens de production des chaînes de valeur), du transport (durable: biocarburants, moyens de transports électriques), des villes et infrastructures vertes (prise en compte des services climatiques dans l'aménagement des villes, proximité du logement, des emplois et des activités), le secteur des terres, océans, alimentation et eau (conservation et restauration de la biodiversité des différents écosystèmes, réduction du gaspillage et pertes alimentaires, amélioration des cultures et de l'agroforesterie), de la santé (accès aux soins, services de base, système d'alerte précoce), des services sociaux et économie (protection sociale et filet de sécurité, gestion de risques, investissements, éducation, renforcement de capacités) (GIEC, 2023) sont entre autres les exemples qui ont été mentionnées.

Pour la même période, les conférences des Parties ont rassemblé pour une énième fois les États membres de l'ONU afin de trouver d'un commun accord des mesures adéquates de lutte contre le changement climatique. Concernant l'adaptation, à la COP26 qui été repoussée en 2021 en raison de la pandémie du Covid19 en 2020 et qui a eu lieu à Glasgow, malgré les conclusions du GIEC sur la nécessité de poser des actions durables qui limitent les émissions de GES, augmentent la résilience des territoires et les initiatives en développement durable face à l'intensification du changement climatique, les Parties se sont penchées sur des dispositions organisationnelles pour accroître les actions d'adaptation, fournir un appui financier, le renforcement des capacités, le transfert de technologies et l'intégration de l'adaptation dans la planification locale (Nations unies, 2022). À la COP27, les Parties à la CCNUCC se sont concentrés sur les plans d'adaptation des pays Parties et ont soulevé les « retards rencontrés par les pays en développement Parties pour accéder au

financement et à l'appui du Fonds vert pour le climat aux fins de l'élaboration et de l'exécution des plans nationaux d'adaptation, notamment en ce qui concerne la soumission et l'examen des propositions de financement » (Nations unies, 2023a, p. 31), tout en invitant le comité d'adaptation à soutenir les pays en développement dans l'élaboration et la mise en œuvre desdits plans d'adaptation. À la COP28, tout comme les années précédentes, il n'y a pas eu de mesures concrètes pouvant être mises en œuvre dans les territoires, mais plutôt des décisions organisationnelles, sommes toutes : l'application de l'accord de Paris qui a été signé à la COP21, une meilleure compréhension de l'adaptation, l'examen des progrès, la planification et la mise en œuvre des mesures d'adaptation surtout dans les pays vulnérables, la communication des priorités (IFDD, 2023).

Bien que les rapports du GIEC précisent les actions et les secteurs d'intervention en matière d'adaptation, les décisions de la CCNUCC sont demeurées organisationnelles sans propositions d'actions concrètes aux échelles locales, et les ODD de l'ONU qui ont pour objectif la lutte au changement climatique n'ont pas été mis à jour en fonction de l'évolution de la situation climatique et des progrès dans les pays. Le tableau 12 ci-après présente le résumé des mesures prises au niveau international par les scientifiques du GIEC, les États Parties aux COP et les acteurs de l'ONU pour la période de 1990 à nos jours, en matière de lutte contre le changement climatique en contexte de développement durable. Il présente également les synergies et/ou les divergences d'actions qui découlent des décisions prises aux échelles globales. Le tableau détaillé des mesures se trouve à l'annexe 3 du document.

Tableau 12 : Tableau récapitulatif des mesures d'adaptation prises au niveau international entre 1990 et 2025

ANNÉE	GIEC	CCNUCC (COP)	ODD	SYNERGIE / DIVERGENCE
Entre 1990 - 2014	Options d'adaptation dans les secteurs de la santé, de l'agriculture, de l'eau, de l'aménagement, du développement humain (GIEC, 1990-2014)	Création de cadres organisationnels (Comité, Fonds) pour la mise en place de programmes d'adaptation dans les pays vulnérables (Nations Unies, 2001-2014)	Pas d'ODD	Pas d'actions d'adaptation définies lors des COP qui s'appuient pourtant sur les travaux du GIEC
De 2015 - 2025	Option de gestion des risques, de gestion des écosystèmes, de lutte contre la pauvreté Option d'adaptation dans le secteur du transport, de l'énergie, de l'industrie, de la santé, des infrastructures (GIEC, 2014-2023)	Comité permanent pour le financement Comité pour l'examen des lacunes et besoins dans l'élaboration des plans nationaux d'adaptation (Nations Unies, 2015-2024)	17 ODD. ODD13 pour la lutte contre le CC	- Décisions des COP: Soutien financier et suivi dans l'élaboration des plans nationaux d'adaptation dans les territoires vulnérables - Pas d'actions concrètes basées sur les options du GIEC - Pas d'actions d'adaptation pour l'atteinte de l'ODD13

Les divergences observées dans les travaux à l'échelle globale montrent que beaucoup reste à faire pour une meilleure compréhension et harmonisation des actions territoriales dans le cadre du développement durable et la lutte au changement climatique. Il urge de trouver des solutions adéquates d'harmonisation des mesures pour une planification efficiente des actions aussi bien à l'échelle internationale que dans les territoires nationaux.

4.6 LES PISTES DE SOLUTION D'HARMONISATION

Quelques pistes de réflexions sur l'harmonisation des actions ont été amorcées dans la recherche dans la mesure où « le champ de l'adaptation au changement climatique et celui du développement durable partagent divers fondements conceptuels qu'on peut voir dans le premier un excellent moyen de mettre en œuvre le second » (Magnan, 2010, p. 330). Cela n'exclut pas qu'en dehors des discordances qui existent dans les travaux entourant l'ACC et les actions de développement durable « la convergence des agendas climat et développement durable a fait l'objet de nombreuses résistances politiques » (De Milly, 2015, p. 38). Ces résistances surviennent en dépit de l'urgence et de la nécessité de poser des actions pour lutter contre un phénomène dont les conséquences sont « amené[e]s à se reproduire de façon plus fréquente et plus intense dans le futur (Martin, 2023, p. 89).

Parmi les possibilités d'harmonisation qui découlent des recherches sur le sujet, comme nous pouvons le voir sur la figure 9 ci-dessous, une mesure concerne la gestion des COP de la CCNUCC (Watkinson et collab., 2019) tandis que d'autres sont axées sur la combinaison des mesures d'atténuation et d'adaptation, ou la synergie entre l'adaptation et la gestion des risques, ou encore sur la synergie durabilité-adaptation (GIEC, 2019a). À priori, une meilleure compréhension de l'adaptation est nécessaire étant donné que « les projets d'adaptation ne fournissent souvent pas assez d'informations sur les résultats durables, ce qui suscite une inquiétude quant à leur efficacité » (PNUE, 2021, p. 7). À cela s'ajoute une connaissance approfondie des moyens de mise en œuvre de l'adaptation somme toutes « l'apprentissage itératif, les processus délibératifs et l'innovation » (GIEC, 2014, p. 37). Les pays en développement pour la plupart visés par les décisions d'adaptation de la

CCNUCC considèrent aussi pour leur part « qu’il serait utile d’élargir l’étendue du plan de travail, notamment pour s’assurer que les enjeux de l’adaptation et des moyens de mise en œuvre ne soient pas délaissés » (IFDD 2015, p. 17).

Pour les pistes de solutions sur l’impact de la COP, il s’agit :

- D’une réflexion nourrie sur le rôle et la gestion des COP : elles ne doivent pas être seulement techniques, [...] ;
- L’aspect plus politique de cette arène ne peut pas se cantonner à de l’événementiel jonché de grands discours, [...] ;
- Il faut renforcer le rôle des partenariats avec les autres acteurs (villes, société civile, entreprises), ainsi que celui des champions pour le climat (Watkinson et collab., 2019, p. 5).

Dans le même ordre d’idées, au sujet de l’accord signé par les Parties à la CCNUCC à Paris en 2015, d’aucuns affirmeront qu’il contient des failles et des problèmes qui n’ont pas été réglés, notamment dans le libellé de l’article 6 « qui permet aux Parties de coopérer à la réalisation de leurs objectifs nationaux et instaure des mécanismes de marché à cette fin, l’un centralisé (article 6.4) et l’autre décentralisé (article 6.2) » (Plateforme Wallonne pour le GIEC, 2020, p. 2). Pour les scientifiques du GIEC, bien que la limitation de la température globale de la terre à 1,5°C peut favoriser la conciliation des mesures d’atténuation à celles des MACC, elle pourrait tout autant « porter atteinte à la sécurité alimentaire, aux moyens d’existence, aux fonctions des écosystèmes et services écosystémiques, et à d’autres aspects du développement durable » (GIEC, 2019a, p. 35). Seule une combinaison de plusieurs options en matière d’ACC jumelée à « des actions complémentaires entreprises à tous les

niveaux, y compris dans le cadre de la coopération internationale » (GIEC, 2014, p. 34) permettront d’harmoniser les actions d’adaptation aux pratiques de développement durable dans les territoires, et de diminuer l’ampleur des enjeux de développement durable.

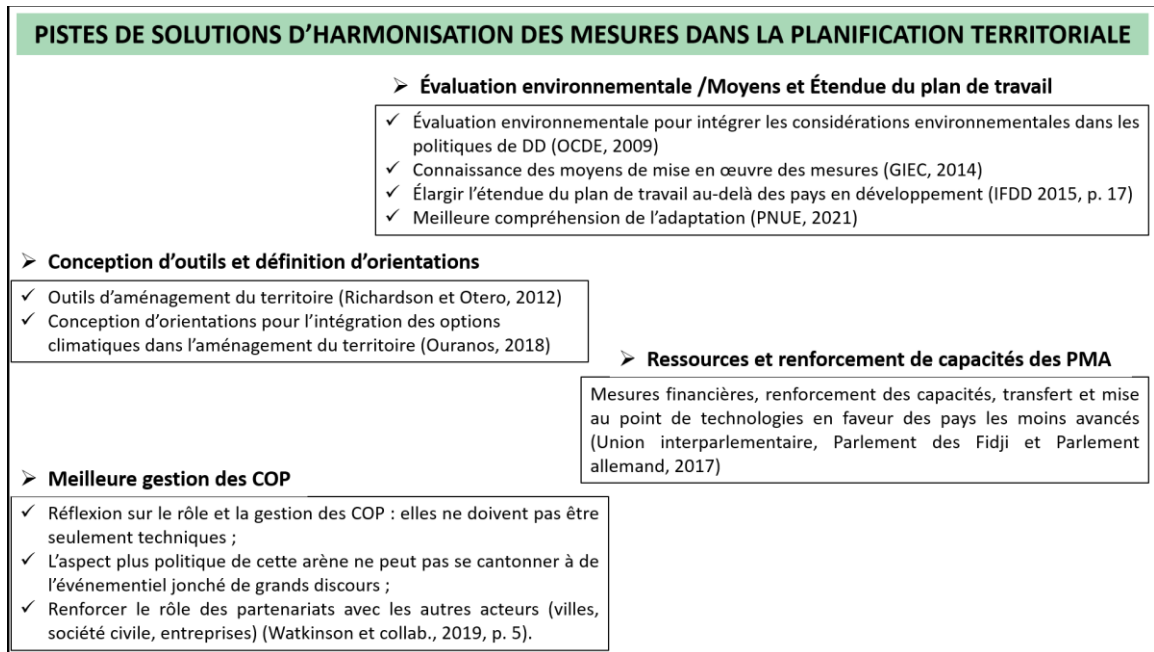


Figure 9 : Pistes de solutions pour l’intégration de l’adaptation au changement climatique dans le processus de planification territoriale

© Asseye Neglo

L’harmonisation des actions passe par l’association des mesures d’atténuation aux mesures d’adaptation du fait de leur complémentarité, comme nous le montre quelques exemples de pays africains dans le tableau 13, en couplant par exemple les actions de « décarbonation des systèmes énergétiques et des systèmes durables d’utilisation des terres et d’alimentation » (Sachs et collab., 2019, p. 33) aux options d’adaptation. En Afrique centrale par exemple, les analyses de la synergie atténuation-adaptation en matière de gestion durable

des forêts concluent à un fort potentiel en termes de résilience et de réduction de GES, et à une capitalisation des ressources notamment financières en ce qui concerne la mise en œuvre des projets à double retombée et à fort impact positif sur les communautés locales (Eba'a Atyi et collab., 2015) :

en associant l'atténuation et l'adaptation dans une synergie, l'adaptation bénéficiera des flux financiers qui ciblent les activités d'atténuation. Ceci signifie que les projets d'adaptation qui intègrent des activités d'atténuation peuvent bénéficier des opportunités de la finance du carbone et de renforcement des capacités, et les bailleurs peuvent soutenir des projets d'adaptation qui produisent des bénéfices d'atténuation globaux. [...]. Premièrement, le stockage de carbone à travers l'évitement de la déforestation et la dégradation des forêts a plus de chances d'être permanent s'il intègre les besoins d'adaptation des communautés et des écosystèmes forestiers. Deuxièmement, intégrer les besoins d'adaptation est un incitant et une motivation pour les communautés locales pour accepter les projets carbone et constitue donc une garantie de durabilité (Eba'a Atyi et collab., 2015, p. 2).

Les options d'adaptation peuvent viser entre autres, une « action climatique fondée sur la nature, ou les « solutions climatiques naturelles », y compris les forêts, l'agriculture, les prairies et les zones humides côtières » (Beasley et collab., 2019, p. 4) en guise de résilience. D'aucuns soutiennent que la résilience qui se définit comme la « capacité d'un système complexe social et écologique à absorber des chocs tout en maintenant ses fonctions essentielles, voire en augmentant ses capacités auto-organisatrices, d'apprentissage et d'adaptation » (Berdoulay et Soubeyran, 2014, p. 118), serait le moyen d'harmoniser les mesures d'ACC à la planification des actions en développement durable. La notion de résilience fait appel à la vulnérabilité des territoires et des populations aux risques climatiques. D'un point de vue social, la vulnérabilité « exprime la capacité d'une société à anticiper l'aléa, à faire face à l'urgence, à adapter son comportement en temps de crise, et à se reconstruire » (Barroca et collab., 2013, p. 3). Afin d'augmenter la résilience des territoires face aux risques climatiques et assurer l'évolution de la société de manière

durable, des solutions qui tiennent compte essentiellement de la biodiversité, sont considérées :

solutions fondées sur la nature pour l'adaptation peuvent être des options à faible coût qui sont potentiellement efficaces pour réduire les risques climatiques, tout en apportant simultanément d'importants avantages supplémentaires pour l'économie, l'environnement, les moyens de subsistance et d'autres valeurs à un large éventail de parties prenantes, y compris les femmes, les pauvres et les groupes marginalisés (PNUE, 2021, p. 7).

La résilience d'un territoire dépend également de la synergie entre les mesures d'adaptation aux risques climatiques et les mesures de gestion de risques de catastrophes (GRC) élaborées et mises en œuvre en symbiose aux échelles locales, comme le soutient Noblet (2023) surtout dans les zones urbaines où l'urbanisation sans cesse croissante demeure un défi de développement et encore plus dans un contexte de changement climatique.

Le lien entre risque climatique et réduction des risques de catastrophe est pourtant fondamental dans un contexte de changement climatique. Avec la gestion du risque climatique (climate risk management) mis en avant dans les derniers rapports du GIEC (2014 et 2022) et par la CCNUCC à travers notamment le concept de Pertes et Dommages, la cohérence entre adaptation et gestion du risque devrait de fait être renforcée sur le plan théorique. De même que pour l'adaptation, la mise en œuvre des actions de GRC en milieu urbain notamment, reste limitée dans de nombreux pays du Sud (Noblet, 2023, p. 2).

C'est l'exemple au Burkina Faso en Afrique de l'Ouest, avec les deux options d'harmonisation des mesures d'adaptation à celles de gestion de risques soutenues d'une part, par les technologies de l'information et celles qui visent l'inclusion des agriculteurs et l'amélioration des rendements agricoles, et d'autre part, l'utilisation d'un outil de prévention des risques qui servira d'appui à l'élaboration de stratégies d'adaptation (Lugen, 2019).

L'harmonisation des actions de développement durable aux MACC est nécessaire à l'échelle internationale, mais aussi et surtout aux dimensions locales. Pour des instances internationales comme le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), un

ensemble de pratiques jumelant les actions de développement durable aux mesures d'atténuation et d'ACC peuvent représenter une piste de solution d'harmonisation au sein des territoires. Il s'agit de mettre en œuvre des initiatives qui permettent de tenir compte des solutions basées sur la nature afin de :

contribuer à améliorer les moyens de subsistance et à réduire les inégalités, à assurer la sécurité des aliments et de l'eau, à améliorer la résilience et à réduire les risques de catastrophe (et donc directement liés à l'adaptation au climat), et la conservation de la biodiversité, en plus des avantages établis en matière d'atténuation des changements climatiques (PNUD, 2019, p. 3).

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour sa part met l'accent sur l'Évaluation environnementale stratégique (EES) comme solution d'harmonisation des actions en matière d'ACC et de développement durable. L'EES est une méthode de combinaison des :

approches analytiques et participatives de la prise de décision stratégique qui visent à intégrer les considérations d'environnement dans les politiques, les plans et les programmes et à évaluer leurs interactions avec les considérations d'ordre économique et social ». (OCDE, 2006c). L'EES est une méthodologie qui permet non seulement d'évaluer l'incidence des politiques, plans et programmes sur l'environnement, mais aussi d'aborder l'impact des changements environnementaux sur ces politiques, plans et programmes (OCDE, 2009, p. 82).

Une solution d'harmonisation des mesures au niveau des territoires locaux serait qu'une combinaison des politiques territoriales permette de renforcer les projets de développement tout en leur apportant une dimension d'adaptation, comme ce fut le cas avec le projet d'adaptation en matière de gestion des bassins versants et de rétention d'eau au Sénégal qui avait pour objectif de :

de développer la résilience des populations locales et de leurs systèmes de production face aux incidences négatives du changement climatique sur les ressources en eau, de plus en plus rares dans le bassin arachidier. Le projet était structuré en cinq composantes, quatre composantes opérationnelles (déclinées en sous-composantes) et une composante de gestion. Les objectifs spécifiques étaient définis par sous-composantes pour chacune des quatre composantes opérationnelles : i) Renforcement des capacités, sensibilisation, gestion des connaissances en matière d'adaptation au changement climatique, ii) Collecte de l'eau et gestion des bassins versant, iii) Conservation de l'eau et efficacité de l'irrigation, iv) Suivi et évaluation (Independent evaluation office, 2016, p. 9).

Pour la Banque africaine de développement (BAD, 2021) qui soutient des initiatives territoriales en Afrique, l'harmonisation des actions d'adaptation et de développement passe par la prise en compte des enjeux climatiques voire environnementaux comme un facteur inhérent et indissociable des diagnostics socio-économiques d'un territoire, afin de faciliter l'intégration des actions d'adaptation aux différents processus socio-économiques de développement durable. L'exemple du Togo, comme le soutiennent Badameli et Kadouza (2020) concernant les inondations qui fragilisent le secteur du transport et du commerce aggravant les conditions de survie des populations sinistrées et leurs activités économiques illustre bien la nécessité de considérer les enjeux socio-économiques et environnementaux comme un seul et même défi.

L'approche [...] pour soutenir un développement résilient au changement climatique, sobre en carbone, économe en ressources et responsable en Afrique est étroitement liée à ses objectifs de croissance économique, de création de moyens de subsistance, de création d'emplois, de réduction de la pauvreté, de progrès socialement inclusif, d'expansion du marché et de développement de la stabilité socio-politique (BAD, 2021, p. 21).

Pour l'enjeu de mobilité par exemple, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) considère que les impacts du changement climatique sont à l'origine de l'accentuation des déplacements, bien que l'enjeu climatique ne soit pas la seule raison pouvant expliquer le problème : « « Nous sommes officiellement entrés dans l'ère de la migration climatique », [...]. « Il est urgent de trouver des solutions pour aborder le lien entre changements climatiques et mobilité humaine à l'échelle du continent » » (OIM, 2023, p. 1). De ce fait, la prise en compte de multiples causes d'un phénomène dans la recherche de solutions durables nécessite en dehors de l'implication de parties prenantes, un environnement adéquat et des mesures somme toutes :

la technologie, le développement des capacités, les partenariats, les réformes institutionnelles et politiques, et le développement des connaissances. Il fait également intervenir un large éventail de mesures d'appoint telles que le renforcement de la préparation pour accéder au financement

climatique; l'amélioration de la capacité des pays africains à élaborer, intégrer, financer et mettre en œuvre des Contributions déterminées au niveau national (CDN); des plans nationaux d'adaptation (PNA); des stratégies à long terme (SLT) et le développement de méthodes, d'orientations et d'outils pour agir sur le changement climatique; le transfert de technologies et l'innovation ; la création d'emplois verts; et la promotion de la recherche scientifique dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation [...]. [...] il est important que les parties prenantes nationales – notamment les gouvernements et les organisations de la société civile dans les pays africains– soient investies, habilitées et équipées pour s'approprier leurs agendas de développement à long terme (BAD, 2021, p. 19-20).

L'harmonisation des mesures aux échelles locales doit à et effet considérer les enjeux socio-économiques et environnementaux liés au changement climatique comme un seul et même défi. Il s'agit là de jumeler les actions identifiées comme réponse aux enjeux socio-économiques (de bien-être) qui permettent aux populations de s'adapter aux risques climatiques, à la capacité de résilience des populations. L'exemple de l'Afrique de l'Ouest qui connaît depuis plusieurs années un problème socio-économique d'insécurité alimentaire qui s'accroît avec le changement climatique (Zaouaq, 2020) illustre bien ladite possibilité d'harmonisation. L'insécurité alimentaire dû aux facteurs socio-politiques, économiques et démographiques s'amplifie avec le dérèglement des saisons et la réduction de la pluviométrie, conséquences du phénomène climatique, qui agissent sur les récoltes et les activités économiques, spécialement en Afrique (Zaouaq, 2020). Ce problème nécessite de trouver des mesures de lutte contre les problèmes socio-économiques, mais aussi de résilience aux impacts du changement climatique. La République démocratique du Congo (RDC) a développé une approche consistant à gérer les risques afin de promouvoir un développement résilient à l'aide d'une modélisation qui s'appuie sur différents scénarios, permettant de jumeler des scénarios climatiques et socio-économiques :

i) SSP1–1.9, représentant un scénario optimiste avec un développement durable, de faibles émissions de GES et un réchauffement mondial inférieur à 2 °C d'ici à 2100 ; ii) SSP2–4.5, ou un scénario intermédiaire mettant l'accent sur le développement économique et un réchauffement de 2–3 °C d'ici à 2100 ; et iii) SSP3–7.0, un scénario pessimiste avec de fortes inégalités et une action climatique limitée, et un réchauffement mondial d'environ 4 °C d'ici à 2100 (Groupe de la banque mondiale, 2023, p. 49).

En Éthiopie, un plan axé sur un développement économique écoresponsable qui permet de venir simultanément à bout des enjeux socio-économiques, de résilience et de réduction d'émissions de GES a été élaboré pour quatre secteurs d'activités (Initiative d'adaptation pour l'Afrique, 2018) qui sont présentés ci-après :

L'agriculture : augmenter les récoltes et la productivité du bétail pour assurer la sécurité alimentaire et les moyens de survie des éleveurs tout en réduisant les émissions (l'agriculture intelligente).

L'exploitation forestière : protéger les forêts et accroître la reforestation pour les services économiques et de l'écosystème. Ceci comprend une réduction de l'usage des feux de bois et une substitution avec d'autres sources d'énergie pour l'adaptation.

L'Énergie : développer la production électrique pour intégrer l'énergie renouvelable dans les marchés nationaux et régionaux.

Le transport, l'industrie et l'infrastructure : adopter des technologies énergétiques performantes et modernes. Le gouvernement a consenti d'énormes efforts pour l'amélioration des transports. Par exemple, le chemin ferroviaire transfrontalier entre l'Éthiopie et Djibouti qui représente la première ligne totalement électrifiée en Afrique (IAA, 2018, p. 13).

L'écoresponsabilité est un concept qui tient compte de deux notions, soit l'écologie et la responsabilité. L'écologie est une science centrée sur l'être vivant (humain et autres êtres vivants) et ses interactions avec son milieu, et dans un sens plus large, c'est un « mode de vie, une doctrine, dont le moteur est la protection de la nature. [...] Être écoresponsable, c'est donc chercher à respecter le plus possible la nature et l'environnement, pour permettre aux générations présentes et futures de perdurer dans les meilleures conditions possibles (Lenepveu et Sue, 2021, p. 92). De façon générale, la responsabilité est un concept qui « renvoie à trois idées distinctes mais intimement liées : l'idée d'état (au sens où l'on dit de parents qu'ils sont responsables de leurs enfants), l'idée de capacité (au sens d'être discernant) et l'idée d'obligation (au sens d'avoir à assumer ses actes) » (Prairat, 2012, p. 21). Les acteurs doivent dans ce cas prendre conscience de leur rôle et de leur responsabilité quant à la protection de l'environnement pour prendre des décisions et poser des actions en ce sens (Joualy, 2022).

Dans d'autres cas, la mise en œuvre de mesures environnementales permet d'obtenir des gains financiers et de faire croître l'économie en plus de générer des profits sur le plan social en créant des emplois, ce qui répond à l'ODD13 qui intègre la lutte contre le changement climatique. C'est le cas du Maroc qui a pu profiter économiquement à l'échelle de son territoire, de mesures environnementales définies au niveau global sur les intrants chimiques :

les restrictions aux exportations d'engrais implémentées au niveau international ont stimulé les profits liés à la vente de fertilisant du groupe OCP de 83 % entre 2021 et 2022 (atteignant 3.6 milliards USD), et incité les investissements, notamment dans la production d'engrais verts [...]. En outre, des investissements dans les énergies renouvelables pourraient contribuer à pallier la crise énergétique qui affecte notamment les pays européens (Commission de l'union africaine et OCDE, 2023, p. 220).

Considérer les solutions d'adaptation et d'atténuation comme des mesures favorisant le développement socio-économique durable des populations locales permet d'initier des actions complémentaires pour la résilience climatique qui est indissociable du contexte de développement durable, comme stipulé dans le rapport du Centre mondial pour l'adaptation (CMA, 2022) centré sur l'Afrique.

le rapport montre que ces mesures d'adaptation sont extrêmement rentables et qu'elles vont de pair avec le développement pour placer l'Afrique sur un chemin de croissance plus résilient et créer un cercle vertueux. Tout en protégeant les individus et les communautés des effets du changement climatique, ces mesures d'adaptation peuvent également contribuer à faire sortir les gens de la pauvreté, à réduire la faim et la sous-alimentation, à accroître les revenus et le niveau de vie, à lutter contre certaines maladies comme le choléra et la dysenterie, à créer des emplois, à réduire les inégalités, à atténuer les tensions à l'origine de conflits et à favoriser l'autonomisation des femmes (CMA, 2022, p. 8).

C'est l'exemple de l'Ouganda en Afrique de l'Est, qui opérationnalise à l'aide de la planification territoriale, tous ses systèmes grâce à un outil qui fait l'inventaire et la collecte de données de GES tout en considérant les options locales d'adaptation et d'atténuation en fonction des cibles globales et en générant des rapports de mise en fonction des ODD prioritaires et des flux de financement, comme l'explique les acteurs du PNUD en ces termes :

un outil interactif de suivi, de notification et de vérification (outil MRV). Ce nouvel outil assure un suivi en temps réel de l'inventaire national des GES et rationalise la collecte des données en surveillant et en rendant compte des actions en faveur du climat dans tous les secteurs. Une autre particularité de cet outil est qu'il englobe à la fois les efforts d'adaptation et d'atténuation, en suivant de près l'évolution des cibles définies dans la contribution déterminée au niveau national (CDN) mise à jour de l'Ouganda. L'outil MRV de l'Ouganda va au-delà du simple suivi des contributions sectorielles à l'action climatique. Il génère également des rapports illustrant l'harmonisation de ces données avec les différents indicateurs des Objectifs de développement durable (ODD), répondant ainsi aux exigences internationales et nationales en matière d'établissement de rapports. En outre, cet outil permet d'assurer un suivi des flux de financement destinés à des actions climatiques spécifiques, ce qui est essentiel pour identifier les déficits de financement et améliorer la planification et la budgétisation de la mise en œuvre des CDN (PNUD, 2023, p. 1).

En Afrique du Nord, le Maroc a instauré une nouvelle politique axée sur trois volets d'intervention, soit l'adaptation, l'atténuation et les opportunités socio-économiques, notamment au niveau des investissements, afin d'atteindre les différents objectifs sectoriels par la réalisation de projets de développement :

le Maroc a instauré son "Plan Vert". Ce plan repose sur une approche triple bénéfice, visant à adapter le pays aux réalités du changement climatique, à prendre des mesures d'atténuation pour minimiser l'impact sur les populations et l'environnement, tout en créant de nouvelles opportunités. Par exemple, il soutient les agriculteurs dans l'adoption de pratiques climato-intelligentes pour accroître leur productivité, tout en améliorant les circuits de distribution de leurs produits de nouvelles politiques veillent à préserver cette ressource précieuse tout en garantissant que les volumes d'eau disponibles sont adéquats pour répondre aux besoins de l'agriculture, un secteur crucial pour l'emploi. Simultanément, des améliorations ont été apportées au réseau d'irrigation en intégrant des techniques modernes telles que le goutte-à-goutte, favorisant ainsi une utilisation plus efficiente de l'eau et offrant aux agriculteurs un accès plus fiable à cette ressource. Bien que, axées sur l'écologie, ces politiques peuvent également être synonymes de rentabilité, attirant ainsi l'investissement du secteur privé (Khachani et Mellouki, 2024, 665).

En Afrique centrale, la solution d'harmonisation des actions de développement et d'adaptation passe avant tout par l'inventaire et la systématisation des savoirs autochtones et locaux dans les instruments et politiques climatiques, tout comme cela a été reconnu aux différentes échelles pour les politiques de développement. Ces savoirs climatiques autochtones doivent par la suite s'intégrer aux actions locales découlant des contributions déterminées au niveau national (CDN) en matière de développement durable, aux stratégies nationales de réduction de GES et d'adaptation aux risques climatiques, à travers la

structuration d'un espace de dialogue entre les autochtones, les scientifiques et les décideurs politiques (Bigombe Logo et Toukéa, 2023). On entend par savoirs autochtones et locaux :

des ensembles dynamiques de savoirs, pratiques et croyances sociaux et écologiques intégrés et globaux concernant les relations liant les êtres vivants, y compris les êtres humains, les uns aux autres et à leur environnement. Les savoirs autochtones et locaux ont leurs racines dans le terroir, présentent une grande diversité et évoluent en permanence du fait des interactions entre les expériences, les innovations et les divers types de savoirs notamment écrits, oraux, visuels, tacites, sexospécifiques, pratiques et scientifiques (Bigombe Logo et Toukéa, 2023, p. 84-85).

Au Togo en Afrique de l'Ouest, il est recommandé d'impliquer les populations locales et de considérer leurs savoirs, surtout dans la protection de la biodiversité que ce soit pour la gestion des forêts que pour la mise en valeur des ressources (Badjaré et collab., 2018). C'est aussi le cas des éleveurs au Bénin en Afrique de l'Ouest, qui adoptent des stratégies locales d'ACC à leur secteur d'activité, afin de pallier les risques climatiques dont l'impact causé par la dépendance aux ressources naturelles que sont le fourrage et l'eau sont : « des réductions de la productivité du bétail en déprimant directement les mécanismes de réponse adaptative des animaux, en modifiant la propagation et la prévalence des maladies [...] et en provoquant un stress thermique et des problèmes de bien-être connexes [...] et indirectement en compromettant la disponibilité des cultures fourragères et la qualité des fourrages » (Idrissou et collab., 2020, p. 2).

L'insuffisance des ressources fourragères due à la précarité des pluies pousse les éleveurs à associer l'élevage à l'agriculture. Cette stratégie permet aux éleveurs d'avoir du fumier en abondance, ce qui leur procure des rendements très élevés par rapport aux non éleveurs et de disposer aussi de résidus de récolte pour alimenter les animaux. Elle permet aussi à la famille de l'éleveur d'avoir des céréales pour l'autoconsommation. [...]. La diversification du cheptel est une forme d'adaptation à une écologie diversifiée où la végétation peut être très variée dans l'espace et dans le temps. La précarité des conditions alimentaires des animaux pousse les éleveurs possédant un nombre important de bovins à pratiquer la transhumance pour diminuer le risque de mortalité (Idrissou et collab., 2020, p. 7).

Pour Shuaib Lwasa (2022), l'accent pourrait être mis en Afrique et bien sûr dans d'autres continents, sur l'économie circulaire en tant que vecteur de mesures qui mettent à

contribution des actions de développement résilientes à fort potentiel économique et durable.

Pour ce faire, les villes urbaines sont des espaces privilégiés de mise en œuvre de telles mesures grâce à un changement concomitant, et dans la planification, et dans la gouvernance et dans la gestion des villes :

l'urbanisation rapide crée l'opportunité de développer des structures économiques dans les villes africaines qui intègrent fortement les déchets en favorisant la récupération, le recyclage, la réutilisation et la réparation pour allonger les cycles de vie. Une telle économie circulaire peut créer des opportunités commerciales, tout en réduisant l'utilisation des ressources, créant ainsi une voie vers le développement durable. Une autre solution potentielle est celle des systèmes hybrides de gestion de l'eau en milieu urbain, qui sont hors réseau et utilisent plusieurs sources d'eau et de traitement, mais qui peuvent aussi se connecter à des systèmes d'eau centralisés (Lwasa, 2022, p. 1).

D'après le Centre mondial sur l'adaptation (2022), la condition siné-quanon à une harmonisation des actions de développement et d'adaptation, serait qu'il y ait un plan de relance axé sur l'écologie qui intègre la mise en œuvre des MACC dans tous les secteurs, que ce soit dans le secteur de l'agriculture comme dans celui du transport ou de l'énergie, ou encore du commerce, des ressources en eau, ou du développement des villes. En Afrique occidentale par exemple, le cas de la Côte d'Ivoire producteur de produits vivriers tout comme la plupart des pays de la région, permet d'appréhender la synergie des actions d'adaptation et de développement au niveau de la première activité économique qu'est l'agriculture. L'idée serait de trouver des solutions résilientes efficaces aux enjeux qui entravent le développement du secteur, permettant ainsi de croître lesdites activités économiques tout en résorbant les enjeux sociaux à l'instar de ceux de pauvreté et de sous-emplois.

en Côte d'Ivoire, les mesures d'adaptation pourraient améliorer la productivité et la résilience des petits exploitants de cacao. La Côte d'Ivoire devrait saisir l'opportunité d'associer ses investissements dans l'adaptation à différentes initiatives de soutien dans différents secteurs comme l'agriculture, la pêche et la sylviculture, afin de promouvoir des pratiques durables et efficaces. Des investissements stratégiquement ciblés dans l'adaptation pourraient créer de nouvelles opportunités pour la main-d'œuvre, qui est actuellement confinée à un travail informel

et des revenus irréguliers et volatils. Ces résultats atteignables renforceraient alors la résilience aux impacts climatiques (CMA, 2022, p. 45).

La coopération régionale en Afrique est un élément également essentiel selon Ouinsou (2023) à la mise en œuvre de projets de développement résilients face aux impacts du changement climatique. Il soutient en ce sens que « l'intégration régionale peut être un instrument efficace pour l'harmonisation des mesures climatiques et la gestion des changements climatiques des zones frontalières, et un instrument de coordination et de mobilisation des financements verts. Ainsi, les communautés économiques régionales peuvent constituer des centres efficaces de décision (Ouinsou, 2023, p. 297). Ces exemples montrent qu'il existe des solutions d'harmonisation des mesures comme dans le cas du Togo, où les actions proposées tiennent compte autant des savoirs locaux que des mesures de gestion des risques (Capacity for disaster reduction initiative (CADRI), 2020), bien que difficilement applicables.

Tableau 13 : Tableau des initiatives d'harmonisation des options d'adaptation aux mesures d'atténuation dans certains pays africains

PISTES D'HARMONISATION	OPTIONS EN AFRIQUE
Gestion durable des forêts à fort potentiel de résilience et d'atténuation de GES	Afrique centrale : Projets d'adaptation pour la gestion des forêts (reboisement par exemple) qui bénéficie à la fois du financement pour l'adaptation et du financement pour la réduction de GES (par captation du carbone des boisés) (Eba'a Atyi et collab., 2015)
Options d'adaptation et de développement durable : Évaluation environnementale (EES)	Sénégal : Projet de développement visant la gestion des bassins versants et de rétention d'eau pour développer la résilience des systèmes de production d'eau des populations face aux conséquences du changement climatique sur les ressources en eau : renforcement de capacités, gestion des connaissances d'adaptation, collecte d'eau et gestion des bassins, Conservation de l'eau et irrigation (Indépendant evaluation office, 2016)
Options d'atténuation - adaptation aux initiatives en développement durable	Éthiopie : Développement économique écoresponsable : activités agricoles jumelée à l'élevage pour la sécurité alimentaire, reforestation des forêts et substitution des sources d'énergies pour limiter l'utilisation du bois de chauffage, technologies énergétiques pour l'électrification des transports, des industries et infrastructures (Initiative d'adaption pour l'Afrique, 2018)
Enjeux socio-économiques de développement et enjeux environnementaux climatiques comme un seul et même défi	Togo : Gestion des inondations (risque climatique) pour pallier la fragilisation du secteur du transport (déplacements), du commerce (économie) et des conditions de vie des sinistrés (volet social) (Badameli et Kadouza, 2020)
Considération des savoirs locaux	Togo : Prise en compte de savoirs locaux couplés aux mesures de gestion de risques dans les options d'adaptation élaborées (CADRI, 2020)
Solution d'adaptation fondées sur la nature (SFN)	Pays africains : SFN ou solutions climatique naturelle (des pays africains) à moindre coût par la protection des forêts, zones agricoles, humides et côtières (Beasley et collab., 2019) avec des avantages financiers pour l'économie, l'environnement et les moyens de subsistance (PNUE, 2021)
Plan pour l'écologie dans les secteurs économiques	Côte d'Ivoire : Amélioration de la productivité et de la résilience des agriculteurs par association des investissements d'adaptation aux initiatives de soutien dans les secteurs primaires (CMA, 2022)
Options d'adaptation couplées au mesures de gestion des risques	Burkina Faso : Intégration des technologies de l'information (pour la gestion des risques) dans la prévention des risques liés à l'agriculture pour l'appui aux agriculteurs et l'amélioration des rendements (Lugen 2019) suivant le concept de pertes et dommages (Noblet, 2023)
Prise en compte de plusieurs causes d'un phénomène comme un seul défi	RD Congo : 3 Scénarios climatiques à potentiels développement socio-économique reflétant des modèles de température et de précipitations : développement à faible émission, développement à émission modéré (2-3°C), fortes inégalités et action climatique limité (4°C) (Groupe de la Banque mondiale, 2023)
Mesures environnementales pour l'accroissement de l'économie	Maroc : Production et exportation d'intrants naturels (engrais verts) comme fertilisant dans l'agriculture (Commission de l'union africaine et OCDE, 2023)

PISTES D'HARMONISATION	OPTIONS EN AFRIQUE
Implication des populations locales et de leurs savoirs	Togo : Implication des populations locales et de leurs savoirs dans les projets de protection de la biodiversité, notamment la gestion des forêts et la mise en valeur des ressources (Badjaré et Collab., 2018)
	Bénin : Stratégie locale d'élevage pour la réduction des risques climatiques : la diversification du cheptel pour assurer une végétation variée dans un espace écologique diversifié et des besoins alimentaires variés ; la réduction du cheptel pour protéger les reproducteurs en cas de déficit de cultures fourragères et assurer des revenus pour les besoins par la vente ; le jumelage de l'agriculture pour avoir du fumier pour les terres, des résidus agricoles pour le bétail et produits agricoles pour l'autoconsommation (Idrissou et Collab., 2020)
Économie circulaire	Pays africains : Actions de développement résilients axées sur la circulation de l'économie surtout dans les zones urbaines par la gestion des déchets : réutilisation, recyclage, récupération, réparation qui permettent de créer des emplois verts tout en réduisant l'utilisation des ressources et l'atteinte des ODD par la même occasion (Lwasa, 2022)
Systématisation des savoirs autochtones dans les instruments et politiques climatiques	Afrique centrale : Inventaire des savoirs locaux qui sont intégrés aux actions locales qui découlent des contributions déterminées au niveau national (CDN) pour l'atteinte des ODD, aux action de réduction et aux action d'adaptation par la mise en place d'une communauté de pratique entre autochtones, scientifiques et acteurs politiques (Bigombe Logo et Toukéa, 2023)
Option des réduction de GES couplés aux indicateurs d'adaptation et d'atteinte de cibles des ODD	Ouganda : Outil interactif de suivi, notification et vérification pour la collecte de données de GES qui tient compte des efforts d'atténuation et d'adaptation en générant des rapports d'harmonisation avec les cibles des ODD (PNUD, 2023)
Coopération régionale	Sous-régions : Intégration régionale (comme dans le cas des communautés économiques en Afrique) pour la coordination et la mobilisation de financements (Ouinsou, 2023)
Plan tripe bénéfice : atténuation, adaptation et opportunités socio-économiques	Maroc : Plan vert axé sur l'écologie pour soutenir la productivité agricole à travers la disponibilité des ressources en eau pour l'irrigation et les techniques « goutte à goutte », et les pratiques climato-intelligentes qui permettent d'améliorer les circuits de distribution et de créer des emplois et des investissements (Khachani et Mellouki, 2024)

4.7 CONCLUSION

Parmi les dix-sept objectifs définis par l'ONU en faveur du développement durable, l'ODD13 vise la lutte contre le changement climatique. Des cibles ont été retenues afin d'arrimer les actions de développement durable aux mesures d'atténuation et d'adaptation qui ont été définies dans les rapports du GIEC qui se penche sur le sujet. Par ailleurs, la COP lors des CCNUCC prend des décisions relatives à l'atténuation et à l'ACC pour la mise en œuvre des programmes de développement dans les territoires. En matière d'adaptation, le GIEC propose des mesures concrètes par région du globe terrestre et par secteurs d'activités, afin de guider les décideurs dans la définition d'actions. La COP conclut des ententes entre les États et élabore des plans basés sur des décisions organisationnelles pour définir les grandes lignes des programmes à mettre en place. Les décisions concernent pour la plupart les pays en développement et visent en grande partie l'appui, surtout financier. L'atteinte des cibles de l'ODD13 est effective grâce aux indicateurs qui identifient des éléments et des repères pour lesquels des actions sont nécessaires afin d'obtenir des résultats qui permettent de mesurer les progrès. Ces indicateurs sont axés sur le soutien dans l'élaboration des stratégies et des plans, et le renforcement des capacités des pays les plus vulnérables aux risques climatiques. Les accords et les programmes résultant des négociations de la CCNUCC ainsi que les cibles et les indicateurs de l'ODD13 ne proposent pas de mesures concrètes d'ACC qui permettent de réduire la vulnérabilité des populations aux risques climatiques et d'augmenter la résilience des territoires, à l'image des travaux du GIEC. Les différents travaux sur le sujet de l'ACC qui est certes difficile à saisir et à appréhender dans le cadre du développement durable, ne s'harmonisent pas afin de faciliter la mise en synergie des options d'adaptation aux actions de développement durable. Le déphasage dans les

travaux sur l'adaptation amplifie la difficulté d'intégration des MACC dans la résolution des enjeux de développement durable et fragilise le développement des sociétés sur les trois aspects du développement durable que sont l'environnement, le social et l'économie.

Quelques options d'harmonisation ont été répertoriées dans le chapitre V qui suit, mais beaucoup reste à faire aussi bien dans la recherche que dans la définition d'actions, de même que leur mise en œuvre aux échelles locales.

CHAPITRE V

L'HARMONISATION DES MESURES D'ADAPTATION DANS LA PLANIFICATION TERRITORIALE

Le présent chapitre a fait l'objet d'un article¹ qui a été publié dans la revue Organisation et territoires. Nous le présentons ici dans sa forme complète.

5.1 RÉSUMÉ

Les catastrophes naturelles et leurs conséquences, couplées à la vulnérabilité des populations et aux problématiques sociales, ont provoqué des réformes politiques, sociales, économiques et environnementales dans plusieurs régions du monde. Ces événements ont des impacts sur le développement des sociétés et ont entraîné un changement de paradigme dans la vision du développement des territoires. À cet effet, la planification territoriale ne se limite plus aux aspects socioéconomiques, mais elle prend en compte de plus en plus les aspects environnementaux et éthiques intégrés au concept de développement durable. Cependant, les mesures d'adaptation à ces problématiques causées par le changement climatique mondial ne sont pas réellement prises en compte dans les plans de développement des territoires, ce qui met en évidence un problème d'harmonisation des mesures, sur lequel portera notre analyse.

¹ <https://www.erudit.org/fr/revues/rot/2022-v31-n1-rot07061/1089897ar/>

5.2 INTRODUCTION

Les catastrophes naturelles et leurs conséquences, couplées à la vulnérabilité des populations et aux problématiques sociales, ont provoqué des réformes politiques, sociales, économiques et environnementales dans plusieurs pays du monde. Ces événements climatiques extrêmes seraient provoqués par l'augmentation de la température planétaire, causée elle-même par une proportion élevée de Gaz à effet de serre (GES) présents dans l'atmosphère et imputables en majeure partie aux activités anthropiques. Le concept de développement traditionnellement basé sur la croissance économique se réinvente à cet effet en intégrant la notion de durabilité afin de permettre aux communautés d'évoluer dans un environnement viable, dans une économie équitable et dans une société vivable. Aussi, pour pallier les conséquences du changement climatique, des mesures de lutte ont été prises : l'atténuation et l'adaptation, conjointement à la durabilité du développement. Ces mesures visent à favoriser chez les acteurs territoriaux des prises de décision en faveur de la diminution des émissions de GES et une plus grande résilience aux risques climatiques. Dans le souci d'atteindre les objectifs de développement et de préserver la vie sur la Terre, de nouvelles directives ont été aussi intégrées dans la planification territoriale, entendue par l'aménagement durable aussi bien des zones urbaines que rurales. Cette planification intègre les principes de durabilité et est utilisée comme un outil d'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) définis par l'Organisation des Nations unies (ONU) au niveau global pour une mise en œuvre aux échelles locales. Cependant, dans le processus d'élaboration du Plan national de développement (PND) des territoires, la sphère économique est privilégiée par rapport aux sphères sociale et environnementale. De plus, les Mesures d'adaptation au changement climatique (MACC) ne sont pas bien intégrées ni

prises en compte. Cela fait ressortir un problème d'harmonisation des MACC au PND dans la planification territoriale, problème qui mérite d'être soulevé afin de trouver des solutions adéquates à l'atteinte des ODD dans les territoires et à une meilleure résilience des populations à toutes les échelles territoriales.

5.3 LA PLANIFICATION TERRITORIALE

5.3.1 Définition

Plusieurs définitions permettent de comprendre le concept de planification et d'appréhender son étendue à des échelles multiples. Selon le Grand dictionnaire terminologique de l'Office québécois de la langue française (1970), la planification dans le domaine de l'urbanisme est « l'établissement et l'application d'un programme de réalisations échelonnées dans le temps, en vue d'atteindre des objectifs définis » (s. p.). D'un point de vue philosophique, elle repose sur « l'utilisation de la raison dans l'encadrement des actions à effectuer » (Proulx, 2008, p. 417). Elle revient donc à organiser et à élaborer à l'avance des visions, des stratégies et des mesures aboutissant à des résultats. Lorsqu'on l'aborde dans le cadre d'un territoire, Douay (2013) définit ainsi la planification :

activité formalisée qui permet à une société de provoquer et/ou de gérer des changements [...]; un processus de définition et de mise en œuvre des stratégies territoriales [...]; répondre aux enjeux de cohésion sociale, de compétitivité économique ou encore de développement durable en formalisant un projet spatial (Douay, 2013, p. 45).

Cette définition renvoie à la gestion du territoire, dans laquelle la planification est une programmation qui consiste à définir des stratégies, plans et actions, et ce, malgré la difficulté de l'activité. Si elle peut conduire à un changement de paradigme et à une élaboration de programmes, elle est donc utilisée comme un instrument de gouvernance et de gestion des biens publics d'un territoire, et comme un outil de mise en œuvre du développement durable sur ce territoire.

5.3.2 La planification territoriale et le développement durable

5.3.2.1 Le développement durable

L'urgence climatique de l'heure, la crise pétrolière des années 1970 ainsi que plusieurs grandes catastrophes environnementales (Salem, 2014) ont permis d'amorcer les travaux en ce qui concerne le développement durable. Au départ, le développement est vu comme un « processus endogène et cumulatif d'accroissement de la richesse et de diversification croissante des activités économiques » (Diemer et Marquat, 2015, p. 7). Il intègre la notion de durabilité, d'où le développement durable. La notion de développement durable a été définie à la commission Brundtland, mandatée par l'ONU en 1983. Selon Missemmer (2015), sa définition provenant du rapport de Brundtland, est de « veiller à la satisfaction des besoins d'aujourd'hui sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins » (p. 6). Cette définition « fut la première “base pour une stratégie de politique globale intégrée”, intégrer signifiant réunir des politiques de développement hétérogènes portant sur l'environnement, le développement, l'économie ainsi que sur des préoccupations sociales » (Marhold et collab., 2009, p. 3). La durabilité associe donc à l'aspect économique du développement, la sphère sociale et environnementale, voire éthique, et est appelée à « établir un état de bien-être universel en écologisant et en humanisant l'économie » (Diemer et Marquat, 2015, p. 8) dans un cadre global. Cependant, la notion de développement durable fait l'objet de plusieurs critiques comme celle de Salem (2014) qui la considère comme « un nouvel emballage, une affaire marketing » et parle « d'établir ce que représentent les « besoins » évoqués dans la définition du concept » (p. 18). Il n'en demeure pas moins qu'en dépit de la complexité de la notion et la difficulté de sa territorialisation, son interprétation

« tend à varier selon les besoins, la culture et la hiérarchie des valeurs de celui qui s'en approprie l'intention » (Villeneuve et Riffon, 2013, p. 1). Les objectifs (ODD) définis par l'ONU se concrétisent à l'échelle des territoires en s'appuyant sur la planification territoriale.

5.3.2.2 La mise en œuvre du développement durable grâce à la planification territoriale

L'opérationnalisation du développement durable à l'intérieur d'un territoire comprend des objectifs, des stratégies, des cibles et mesures concrets à planifier et à rendre opérationnels sur une échéance de temps, ce qui définit les contours de la planification. Planifier devient ainsi un outil dans la déclinaison et dans l'objectivation du concept de développement durable dans un territoire, de même que dans sa mise en œuvre. Selon Proulx (2016), le processus de la planification territoriale commence par une « sensibilisation et évaluation des opportunités » qui suit plusieurs étapes dans l'atteinte des objectifs de durabilité : « leadership et engagement ; portrait/diagnostic ; exercice de prospective stratégique ; plan de développement durable ; mise en œuvre des actions ; suivi évaluation et bilan » (p. 1). C'est donc un processus qui se réalise grâce à une multiplicité de cadres et d'acteurs dans le but de territorialiser les cibles et les indicateurs de développement durable dans un territoire. La planification territoriale devient un moyen de réalisation des ODD et sert d'outil d'élaboration des stratégies, de précision des cibles et de définition des mesures concrètes à mettre en œuvre dans le cadre de la durabilité du développement.

a. La planification comme moyen de réalisation des objectifs de développement durable

L'ONU a défini 17 ODD, qui ont été retenus et approuvés en 2015 à New York en ouverture de la 70e assemblée générale (De Milly, 2015). Ces objectifs ont pour vocation de venir à bout des défis sociaux, environnementaux et économiques des pays dans le monde. Selon Ziad (2018), ce sont des défis qui intègrent « les causes indirectes du sous-développement et la détérioration environnementale, et encouragent la prise en compte des interactions entre ses différentes cibles » (p. 2). Les objectifs se traduisent à l'échelle locale, par l'élaboration d'un agenda (l'Agenda 21), qui consiste à mettre sur pied un programme « assurant la mise en œuvre de la durabilité à destination des collectivités territoriales » (Dechezleprêtre, 2019, p. 91). C'est donc un agenda qui prend vie dans un territoire, grâce à un projet local qui fait intervenir aussi bien les parties prenantes locales que les partenaires internationaux, pour la résolution des enjeux territoriaux qui répondent aux objectifs de développement durable de l'ONU. Selon Comélieu et ses collègues (2013), l'Agenda 21 « est un document transversal qui fait converger les politiques de développement économique local, de développement social et de lutte contre les inégalités, de protection de l'environnement et de gestion économe des ressources naturelles et d'aménagement » (p. 45). Étant basé sur des processus locaux de gestion des territoires, l'agenda local est réalisable et effectif grâce à la planification locale des actions et la mise en œuvre des mesures qui en découlent.

b. La planification comme outil d'élaboration des stratégies du développement durable

Dans le cadre de l'atteinte des ODD, des conférences internationales sont planifiées et organisées avec la participation de plusieurs États, et des accords internationaux sont signés, notifiant par-là la responsabilité et le devoir de chaque pays signataire dans le processus global de la durabilité. Ces stratégies adoptées à l'échelle internationale « partent donc des déséquilibres globaux pour obtenir, par des actions localisées, une réduction des tensions » (Claval, 2006, p. 434), qu'elles soient politiques, sociales, économiques ou environnementales. Ce qui explique la stratégie qui va du global vers le local. Or, comment les stratégies sont-elles élaborées sur les plans national et local à l'échelle d'un territoire ? Plusieurs actions sont planifiées notamment grâce à l'Agenda 21 à différentes échelles d'intervention, aussi bien par les autorités gouvernementales que par les acteurs des Organismes non gouvernementaux (ONG). Hormis les actions régionalisées, d'autres s'ajoutent, qui prennent en compte l'existence de déséquilibres sectoriels, des actions spécifiques et une approche alternative (Claval, 2006). Ces plans d'action adoptés aux paliers national et local sont mis en œuvre grâce aux fonds publics et au concours des acteurs, qui, selon Mancebo (2004) :

supervisent le processus de planification, établissent des politiques et des règlements [...] et aident à leur mise en œuvre [...] À l'échelon local [...], les municipalités jouent un rôle décisif en ce qui concerne la mobilisation du public et les réponses que ce dernier attend pour favoriser le développement durable (Mancebo, 2004, p. 2).

c. La planification comme outil de précision des cibles du développement durable

Les 169 cibles de développement durable sont établies en fonction des objectifs déterminés par l'ONU. De Milly (2015) affirme en ce sens que « pour chaque ODD, il y a

des cibles de résultats mais aussi des cibles dites de moyen » (p. 42). Les cibles visées par les ODD se concrétisent grâce aux indicateurs, dont le nombre total s'élève à 241 (Cling et collab., 2016). Ces indicateurs interviennent aux échelles nationale et locale, et dépendent des besoins ainsi que des défis auxquels le territoire fait face. La prise en compte des cibles onusiennes dans chaque pays se fait par le biais de la planification, qui est un outil d'objectivation et de concrétisation territoriale permettant d'intégrer les recommandations internationales aux réalités locales afin de mener des actions dans l'atteinte des objectifs. Les cibles se traduisent à des degrés différents et à des échelles territoriales diverses ; elles intègrent plusieurs cibles locales, qui varient en fonction des progrès effectués dans une région ; et elles s'énoncent sous la forme d'attentes générales et/ou spécifiques. Le respect de ces attentes est observable par le biais de l'instauration de mesures concrètes essentielles à leur application, ce qui leur permet d'être opérationnelles et quantifiables sur le terrain, en tenant compte de la résilience de chaque territoire.

d. La planification comme outil de définition des mesures concrètes du développement durable

L'atteinte des ODD passe par l'établissement de mesures concrètes qui respectent les cibles visées, de même que les indicateurs qui les clarifient. À cet effet, Cling et ses collègues (2016) affirment que « l'appropriation et l'internalisation pour avoir [...] une liste propre d'indicateurs tenant compte des spécificités nationales » (p. 81) sont nécessaires à cet aboutissement. Les actions à mener sur un territoire visent à :

Trouver des moyens nouveaux et effectifs de collecter des données, contrôler les cibles et mesurer les progrès [...] Ces indicateurs mondiaux aideront les pays à mesurer leurs progrès dans la réalisation des objectifs, à tirer les leçons de leurs expériences et à déterminer vers quels

domaines il est nécessaire de se concentrer et de mobiliser les ressources (Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2017, p. 5).

Pour leur matérialisation, ces actions nécessitent la planification d'une feuille de route sur laquelle peuvent s'appuyer les acteurs pour définir les mesures en vue d'opérationnaliser les activités de durabilité. En définitive, la planification territoriale est un outil servant les ODD dans leur déclinaison et dans leur mise en œuvre dans les territoires. Est-ce à dire que la mise en œuvre des ODD, qui intègrent la lutte au changement climatique au treizième (13^e) rang, tient compte de l'ACC dans la planification territoriale ?

5.4 L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

5.4.1 Le changement climatique

Dans le système planétaire, la Terre subit sans cesse des modifications, entre autres climatiques et morphologiques. Depuis des siècles déjà, la température à l'échelle mondiale ne cesse d'augmenter, ce qui tend vers un changement climatique avec des conséquences désastreuses. Ce changement proviendrait d'un déséquilibre dans la répartition des gaz présents dans l'atmosphère qui jouent naturellement le rôle de serre. Ce sont ces gaz à effet de serre (GES) qui absorbent une partie du rayonnement solaire au sol, lequel est réfléchi par la Terre dans l'atmosphère pour maintenir une température planétaire vivable. À ce propos, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC, 2007) estime que la hausse de GES a été de 70 % entre 1970 et 2004. « Les rejets annuels de dioxyde de carbone (CO₂) – le plus important gaz à effet de serre anthropique – ont progressé de 80 % environ » (GIEC, 2007, p. 15). Ces émissions sont passées du réservoir biosphérique ou terrestre vers le réservoir atmosphérique. Cette augmentation de la concentration atmosphérique des GES accentue leur effet absorbant, ce qui provoque l'augmentation de la température moyenne du globe. Villeneuve (2013) affirme en ce sens que :

les indicateurs pointent tous dans la même direction. Les forces directrices continuent d'amplifier les pressions de l'humanité sur le système planétaire. Notre compréhension du système permet d'accorder une certaine confiance aux prévisions sur l'évolution du climat et ses conséquences à court et moyen terme (Villeneuve, 2013, p. 315).

Le changement climatique est donc considéré comme un phénomène grave et critique posé au développement des territoires, avec des impacts néfastes sur les sociétés et l'environnement qu'elles occupent, entre autres les écosystèmes terrestres, aquatiques,

mixtes, urbains et ruraux. Deux solutions sont évoquées par les experts qui se penchent sur le sujet : l'atténuation et l'adaptation, qui est « un complément indispensable aux politiques d'atténuation. [...] Elle doit combiner des disciplines, des technologies et des approches différentes » (INRA, 2015, p. 5). L'adaptation vient donc en réponse aux conséquences qu'engendre l'augmentation de la température, étant donné que les mesures d'atténuation « ne sont pas suffisantes pour inscrire les émissions sur une trajectoire qui maintiendrait la hausse de la température mondiale moyenne à 2°C » (OCDE, 2011, p. 4). Si l'on comprend aisément le sens donné à l'atténuation, qui est une réduction des GES présents dans l'atmosphère jusqu'à une tendance de zéro émission, celle de l'adaptation demeure plus complexe et comporte plusieurs ramifications au niveau de la recherche qui interpelle les universités, les autorités gouvernementales et municipales ainsi que les dirigeants d'entreprise (Villeneuve, 2013), et dans le cadre pratique du savoir, notamment la formation et la sensibilisation de tous les acteurs et parties prenantes aux échelles globales et territoriales. L'adaptation se situe aussi au niveau du renforcement des capacités des acteurs pour l'appropriation et l'utilisation des outils, de même que l'application des techniques et pratiques de résilience territoriale face à la vulnérabilité des populations aux risques climatiques. Cependant, les mesures d'adaptation doivent être complémentaires à celles de l'atténuation, afin d'atteindre les objectifs de lutte contre le changement climatique. Bertrand et Richard (2015) affirment en ce sens que « l'adaptation est liée à l'atténuation, en ce qu'elle vient reconnaître l'inéluctabilité des changements climatiques et pallier l'insuffisance des efforts de réduction des émissions anthropiques de GES. Elle vient en quelque sorte « combler » ce que l'atténuation n'a pu éviter » (p. 2).

5.4.2 L'adaptation au changement climatique et la mise en œuvre du développement durable

Considérant que la solution d'atténuation ne permettra pas, dans un futur proche, de limiter les catastrophes liées aux risques climatiques, que les tendances prévisionnelles des experts sur la température planétaire sont sans cesse en augmentation, et que l'intensité mais surtout la rapidité des évolutions concluent qu'« il n'y a pas d'analogues climatiques de changement si rapide à l'échelle d'un siècle » (Dubois et Ceron, 2006, p. 2), la recherche des mesures d'adaptation devient la seconde option qui a été ajoutée à la première. Par ses multiples facettes, Bertrand (2010) soutient que l'adaptation est « un concept flou et mal défini » et se pose les questions suivantes :

Qui doit s'adapter ? Et à quoi doit-on s'adapter ? Aux seuls effets du changement climatique ou conjointement aux diverses pressions anthropiques locales et au défi de la transition énergétique (sociétés post-pétrole et post-carbone) ? Enfin, qu'est-ce que s'adapter veut dire ? S'agit-il d'un simple changement incrémental, à la marge, ou au contraire s'agit-il de choix stratégiques majeurs en termes de valeurs et de trajectoires d'évolution pour les sociétés contemporaines (Bertrand, 2010, p. 4) ?

En réponse à ces questions, les conférences de l'ONU se multiplient et rassemblent des acteurs politiques, de la société civile, des ONG ainsi que de tout ordre autour de la question climatique. Il en ressort des objectifs de lutte contre le changement climatique, qui ont été intégrés aux ODD par l'ONU, étant donné que les scientifiques du GIEC (2014) concluent que les mesures d'adaptation font référence entre autres aux champs de :

Développement humain, lutte contre la pauvreté, sécurité des moyens de subsistance, gestion des risques de catastrophes, gestion des écosystèmes, aménagement de l'espace ou planification de l'utilisation des terres, structurelles/physiques institutionnelles, sociales, domaines d'intervention (GIEC, 2014, p. 124).

Lors de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), les engagements d'atténuation ont été pris et visent une diminution des

émissions de GES. Des décisions d'adaptation ont été prises et ont conduit à « l'ajustement des systèmes naturels ou humains en réponse à des stimuli climatiques présents ou futurs ou à leurs effets, afin d'atténuer les effets néfastes ou d'exploiter des opportunités bénéfiques » (Groupe d'experts des pays moins avancés, 2012, p. 14). Selon Janicot et ses collègues (2015), il s'est donc avéré que la « capacité des civilisations humaines à faire face au changement climatique dépend en partie de la précision des données relatives à ce changement et de la robustesse des modèles de prédiction » (p. 233). De ce fait, les ODD englobent plusieurs enjeux de développement, parmi lesquels figure au 13^{ème} rang la lutte contre le changement climatique. Il est donc évident que l'Adaptation au changement climatique (ACC) fasse partie des défis du développement durable, dont la mise en œuvre des objectifs repose sur la planification territoriale. Au final, ladite planification prend en compte tous les objectifs de durabilité qui doivent être appliqués et atteints dans les territoires à l'échelle locale. Les objectifs de l'ONU sont donc intégrés dans la planification territoriale et sont basés sur le développement des sociétés de manière durable. Cependant, même si l'objectif treize de développement durable (ODD13) concerne le changement climatique, il faut noter que les différentes mesures, surtout celles de l'adaptation aux impacts du changement climatique, ne sont pas intégrées de façon explicite dans les PND qui priorisent les ODD faisant en sorte que la prise en compte des options d'adaptation et « la mise en pratique d'actions réduisant les vulnérabilités des populations et des territoires face à de tels impacts se heurte à plusieurs barrières, [...] parmi lesquelles celles d'ordre cognitif, organisationnel et institutionnel » (Simonet, 2011, p. 27), traduisant un problème de compréhension et d'harmonisation des mesures d'adaptation aux ODD priorisés dans la planification territoriale. Ce problème constitue un enjeu crucial à la viabilité des territoires qui subissent les conséquences du changement climatique et doivent définir des actions et

des « stratégies d'adaptation [qui] risquent d'avoir des effets indésirables sur les objectifs de développement durable et d'en privilégier certains aux dépens d'autres » (GIEC, 2019, p. 61).

5.5 L'ADAPTATION DANS LA PLANNIFICATION TERRITORIALE

5.5.1 L'adaptation et la planification dans les territoires

Pour lutter contre le réchauffement planétaire, les risques climatiques et la vulnérabilité des populations dans un contexte de développement durable, plusieurs Mesures d'adaptation au changement climatique (MACC) sont élaborées à l'échelle internationale pour leur territorialisation dans les politiques publiques découlant de l'élaboration d'un plan d'adaptation aux échelles nationales (locales). Cependant, non seulement la déclinaison et la mise en œuvre des options d'adaptation dans les territoires demeure difficile, mais aussi le processus de planification territoriale des actions de développement durable (qui incluent la lutte contre le changement climatique) ne tient pas efficacement compte desdites mesures (Rebotier, 2013) dans l'élaboration des plans de développement. Dans d'autres cas, les mesures mises en œuvre ne sont pas en adéquation avec le problème ciblé au niveau du territoire, si bien que la stratégie définie ou la mesure mise en œuvre « échoue bien souvent et que ses bénéficiaires supposés se retrouvent parfois dans des situations plus difficiles qu'auparavant » (Schade, 2012, p. 86). D'autre part, les décideurs territoriaux ne font pas assez mention de « l'interface climat-société » dans l'élaboration des projets de développement, bien qu'« une lecture attentive de la production scientifique parue depuis les années 2000 montre l'évolution des approches et des regards sur le sujet » (Desse et collab., 2017, p. 8). Pour les experts regroupés au sein du GIEC (2014), ce problème serait relié à la mise en application des mesures qui, selon eux, est :

Souvent entravée par les obstacles suivants : ressources financières et humaines limitées ; intégration ou coordination limitées de la gouvernance ; incertitudes quant aux incidences attendues ; perceptions différentes des risques ; valeurs en concurrence ; absence de chefs de file

et de « défenseurs de l'adaptation » ; absence d'outils pour le contrôle de l'efficacité des mesures. D'autres facteurs peuvent également faire obstacle : insuffisance des travaux de recherche, manque de surveillance et d'observations et insuffisance des financements requis à ces fins (GIEC, 2014, p. 37).

Pourtant, les conséquences du changement climatique sont de plus en plus visibles et palpables dans les territoires, que ce soit dans les pays développés comme dans les pays en développement. Ainsi, Mansanet-Bataller (2010) souligne que :

L'adaptation concerne un territoire (une ville, une côte, une infrastructure, ...) et des impacts climatiques particuliers à ce territoire (une augmentation de la température moyenne, une diminution des précipitations, ...). Ceci explique deux traits caractéristiques de la mise en place des mesures d'adaptation : (i) elles doivent nécessairement avoir lieu sur le territoire à adapter, même si ailleurs la même mesure présente par exemple des coûts moins importants, et (ii) elles dépendent de ce territoire et du climat futur anticipé pour ce territoire (Mansanet-Bataller, 2010, p. 10).

Tout comme la déclinaison et l'atteinte des ODD aux échelles nationales à travers le processus de la planification territoriale, l'élaboration et la mise en œuvre des MACC se concrétise dans un territoire suivant les étapes de la planification territoriale pour favoriser une transformation qui peut « refléter le renforcement, la modification ou l'ajustement de paradigmes, et peuvent engendrer des exigences nouvelles et accrues que les structures de gouvernance doivent prendre en compte pour éliminer les divergences d'objectifs et de perspectives d'avenir, et pour se préoccuper éventuellement de l'équité et des dimensions éthiques d'une transformation » (GIEC, 2014, p. 37). Planifier revient à élaborer des politiques publiques territoriales en fonction des enjeux propres à un territoire ou à une population que sont de façon non exhaustive : le climat zonal, la vulnérabilité du territoire et des populations face aux risques climatiques ainsi que les problématiques sociales, environnementales, économiques, politiques, voire éthiques. La prise en compte de ces éléments dépend de la vision territoriale des décideurs politiques et des programmes gouvernementaux en développement durable mis en place en concertation avec les acteurs

territoriaux, les parties prenantes et les populations concernées. Existe-t-il des solutions qui permettent d'harmoniser les MACC aux politiques publiques de développement dans l'élaboration et la mise en œuvre des PND ?

5.5.2 L'harmonisation des mesures d'adaptation à la planification territoriale

Plusieurs solutions comme le soutien financier surtout aux pays les plus vulnérables aux conséquences du changement climatique, le renforcement de capacités des acteurs territoriaux et le transfert de technologies propres des pays développés vers ceux en développement ont été évoquées par l'Union interparlementaire, le Parlement des Fidji et le Parlement allemand (2017) à la réunion parlementaire de la CCNUCC pour contribuer à l'effort des pays en matière de transition écologique, et dans ce cas-ci, à « une production de 100 pour cent d'énergie renouvelable d'ici à 2050. [...] le développement des énergies renouvelables à l'échelle mondiale ainsi qu'un meilleur rendement énergétique contribuent pour beaucoup à la création d'emplois verts et à la lutte contre la pauvreté » (Union interparlementaire et collab., 2017, p. 1). Cette décision survient à la suite de la publication du rapport du GIEC (2014) dans lequel les scientifiques soutiennent que dans :

Une perspective à long terme, dans le contexte d'un développement durable, on augmente les chances que les mesures d'adaptation à plus court terme renforcent l'efficacité des options futures et améliorent la préparation. [...]. L'intégration de l'adaptation dans les processus de planification, y compris l'élaboration de politiques, et de prise de décisions peut favoriser des synergies avec le développement et la réduction des risques de catastrophes. Il est primordial de renforcer les capacités d'adaptation afin que les bonnes solutions soient sélectionnées et mises en œuvre (GIEC, 2014, p. 36).

Des actions sont menées en matière de recherche d'outils et d'écrits pour une prise en considération de la problématique climatique dans la planification et l'aménagement du territoire et dans les « politiques publiques sur les manières de penser, d'habiter et d'aménager les territoires urbains et ruraux à travers la question des mobilités, l'usage et la gestion des ressources, le maintien et la protection de la biodiversité » (Desse et collab., 2017, p. 7). Il s'agit entre autres de l'implication des tous les acteurs et parties prenantes dans les territoires, de la conception d'outils, de l'élaboration de cadres et d'orientations pour

la prise en compte des options d'adaptation dans les politiques publiques comme décrits dans l'encadré ci-après.

- La conception d'un outil servant à « organiser et analyser des informations dans l'optique de planifier des options performantes » (IISD et PNUE, 2018, p. 7) pour les acteurs ;
- La mise en place des outils dans le secteur de l'aménagement du territoire pour se préparer à faire face au changement climatique (Richardson et Otero, 2012) au Canada ;
- L'élaboration de cadres de mises en œuvre (Conseil canadien des ministres de l'environnement, 2015) ;
- La conception d'outils ou d'orientations visant l'intégration des considérations climatiques dans les pratiques de planification et d'aménagement du territoire (Ouranos, 2018) au Québec ;
- Des stratégies d'adaptation dans les plans de développement territoriaux des villes d'Europe comme Londres, Manchester et dans les régions de « Bourgogne, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, Guadeloupe, Centre » (Bertrand et Richard, 2012, p. 10) en France ;
- D'autres avancées dans l'élaboration des politiques (Groupe de travail d'institutions financières européennes sur l'adaptation aux changements climatiques, 2016) ; et
- L'implication du secteur privé (Crawford et Church, 2019).

Le GIEC (2019) rappelle pour sa part que « les engagements nationaux actuels en matière d'atténuation et d'adaptation sont insuffisants pour contenir la température sous les

limites fixées par l'accord de Paris et atteindre les buts d'adaptation » (p. 57). Beaucoup reste à faire dans la synergie adaptation-planification, aussi bien dans la théorie que dans la pratique et dans la vulgarisation des outils aux échelles internationales et territoriales. Pour cela, la planification territoriale doit intégrer clairement le processus de l'audit climatique et les politiques d'adaptation. L'observation ne doit donc pas se limiter à l'enjeu territorial, mais aussi à l'enjeu climatique et à ses conséquences sur le territoire. Plusieurs éléments doivent dans ce cas être considérés dans la planification territoriale, que ce soit dans la définition de la stratégie, que dans la mise en œuvre des mesures, considérant le caractère complexe de l'adaptation et la multiplicité des besoins territoriaux. Lors de la planification territoriale dans laquelle il s'agit « d'orienter le développement, de maîtriser ses effets et d'optimiser les politiques d'aménagement et d'équipement dans un contexte de relative croissance » (Loinger et Spohr, 2005, p. 85), plusieurs actions sont définies. Ces actions tiennent compte des besoins territoriaux de développement ainsi que « la dynamique des lieux de projets – lieux faisant l'objet de dispositifs d'action collective [...], de lieux transactionnels [...] : espaces intermédiaires de coopération liés à une mise en synergie entre acteurs et territoire permettant d'articuler les stratégies [...] et les actions » (Dugua et Chakroun, 2019, p. 3). Le défi de la planification se situe au niveau de la prise en compte de l'adaptabilité du territoire qui a trait à une vision qui consiste à « porter autant d'attention à l'avenir du territoire local qu'à l'avenir du climat local ; coupler démarches d'adaptation et d'atténuation ; associer largement les acteurs locaux pour préparer l'avenir du territoire, mieux identifier les effets du changement climatique et mieux y répondre » (Cerema, 2018, p. 14). Plus concrètement, lors du processus de la planification territoriale, il s'agit de déterminer et d'intégrer dans la phase de diagnostic et d'identification des actions, des critères essentiels à l'adaptation, comme « choisir le climat auquel s'adapter, choisir un

horizon de temps, préparer la territorialisation des résultats [...]. Ces connaissances permettront, tendanciellement, de projeter un futur des impacts climatiques possibles, sans qu'il soit besoin d'obtenir des projections climatiques à l'échelle du territoire » (Cerema, 2018, p. 15). Les options d'adaptation à mettre en œuvre doivent également être basées sur des stratégies de résilience qui tiennent compte de :

- (i) la hiérarchisation des mesures : il est fondamental de bien hiérarchiser les mesures d'adaptation en favorisant les mesures sans regret, en évitant les écueils de la *maladaptation*, et appliquant des méthodes telles que la minimisation des coûts économiques futurs ou l'apprentissage par l'expérience ;
- (ii) l'implication des pouvoirs publics : les pouvoirs publics doivent jouer un rôle moteur dans l'encouragement à la mise en place des mesures d'adaptation aussi bien par le secteur public que le privé et notamment en favorisant la mise à disposition de l'information et la réflexion sur le sujet, et en établissant des référentiels cohérents avec le climat futur ;
- (iii) et l'adaptation des solutions de financement au cas par cas tout en créant les canaux nécessaires pour que le financement arrive à ceux qui en ont le plus besoin (Mansanet-Bataller, 2010, p. 1).

Cela suppose qu'en dépit de sa complexité, l'adaptation doive occuper une place importante dans le processus de planification territoriale conformément aux risques climatiques et à la capacité de résilience des populations, de même qu'aux besoins en développement des sociétés pour l'atteinte des ODD. Dans ce cas, les acteurs doivent mener des changements dans le processus de planification territoriale à tous les niveaux, que ce soit dans la définition des stratégies et des mesures, et ce, sur le plan politique, économique, environnemental et social. Les mesures pourront être mises en œuvre à l'aide d'outils adéquats et de formations pour les intervenants dans le processus de planification territoriale. Ces outils concerneront la mise en œuvre d'un diagnostic climatique et d'un diagnostic territorial, la conformité des MACC aux risques climatiques des territoires, la priorisation des ODD dans les PND ainsi que l'intégration des MACC aux PND des territoires. La figure 10 ci-après résume les options d'harmonisation qui ont été énumérées plus haut et qui

peuvent être prises à l'échelle globale pour une territorialisation dans les politiques publiques des territoires, suivant l'approche top-down des actions de développement durable.

ÉCHELLE GLOBALE	ÉCHELLE LOCALE
➤ Combinaison de mesures: atténuation-adaptation-DD Approche triple bénéfice en DD : MAT + MACC + DD (Initiative d'adaptation pour l'Afrique, 2018)	"Plan Vert" au Maroc axé sur une approche triple bénéfice pour accroître la productivité, la distribution des produits, la préservation des ressources, les volumes d'eau disponibles (Khachani et Mellouki, 2024)
➤ Combinaison : mesures d'atténuation et d'adaptation Coupler par exemple les actions de « décarbonation des systèmes énergétiques et des systèmes durables d'utilisation des terres et d'alimentation » (Sachs et collab., 2019, p. 33) aux options d'adaptation	Outil interactif en Ouganda qui fait à la fois l'inventaire national de GES et comptes rendus des actions en faveur du climat des tous les secteurs (PNUD, 2023)
➤ Un même défi CC-DD Considérer les enjeux du changement climatique et du développement durable comme un seul et même défi dans la planification (BAD, 2021)	- Plan en Éthiopie qui tient compte des enjeux socio-économiques, de résilience et de réduction des émissions (Initiative d'adaptation pour l'Afrique, 2018) - Jumelage de trois scénarios climatiques et socio-économiques au RDC (Congo) pour un modèle DD résilient et sobre en carbone (Groupe de la banque mondiale, 2023)
➤ Synergie : durabilité-adaptation - Solutions fondées sur la nature pour l'adaptation sont des options à faible coût pour réduire les risques climatiques, tout en apportant simultanément d'importants avantages supplémentaires pour les axes du DD (PNUE, 2021, p. 7) - Options d'adaptation dans les plans de développement (Bertrand et Richard, 2012)	Gestion des bassins versants et rétention d'eau pour la résilience des populations locales et de leurs systèmes de production dans le bassin arachidier (Independent evaluation office, 2016)
➤ Programmes écoresponsables - Plan axé sur l'écologie qui intègre les MACC dans tous les secteurs du DD (CMA, 2022) - Économie circulaire en tant que vecteur des mesures de développement résilients (Lwasa, 2022)	Exemple du Maroc dont les restrictions globales aux exportations d'engrais ont stimulé les profits liés à la vente de fertilisant organiques et incité les investissements dans la production d'engrais verts (commission de l'union Africaine et OCDE, 2023)
➤ Synergie : adaptation et gestion des risques La gestion du risque climatique à travers le concept de Pertes et Dommages, la cohérence entre adaptation et gestion du risque devrait de fait être renforcée (Noblet, 2023, p. 2)	Exemple de la gestion des rendements agricoles grâce aux outils de prévention des risques Burkina Faso (Lugen, 2019)
➤ Coopération régionale et savoirs locaux - Coopération régionale (Ouinsou, 2023) - Implication des populations locales et savoir locaux (Badjaré et collab., 2018)	Stratégies locales d'ACC pour l'élevage et l'agriculture par exemple au Bénin (Idrissou et collab, 2020)

Figure 10 : Mesures intégrant des options d'adaptation dans la planification territoriale suivant une approche top-down

© Asseye Neglo

5.6 CONCLUSION

Penser le territoire grâce à la planification territoriale est un processus complexe et ardu qui non seulement fait intervenir plusieurs thèmes et disciplines, mais aussi plusieurs principes et modes de travail. Il est d'autant plus complexe aujourd'hui, vu les différents enjeux des territoires et les conséquences du changement climatique. Néanmoins, la planification territoriale demeure un outil qui sert à déterminer les enjeux des territoires et à trouver des solutions adéquates répondant aux besoins et aux priorités en développement durable. Pour cela, elle s'inscrit dans la durabilité du développement, pour laquelle elle intervient comme un moyen d'atteinte des objectifs, comme un outil d'élaboration des stratégies et de précision de cibles, et comme un outil de définition de mesures. Elle sert aussi d'instrument de gouvernance et s'appuie sur des lois et principes, entendus par lignes directrices pouvant faciliter les travaux et la prise de décision en matière d'aménagement territorial. Cependant, les politiques publiques de développement durable n'intègrent les options d'adaptation du GIEC qui permettent de lutter efficacement contre les impacts du changement climatique dans les territoires. Leur quasi-absence expose les sociétés aux risques climatiques et à une plus grande vulnérabilité des populations et constituent par la même occasion, un frein au développement des territoires. L'harmonisation des MACC dans les PND permettrait donc d'augmenter la résilience des populations et des territoires vis-à-vis des enjeux climatiques et socio-environnementaux qui influent sur la politique et sur l'économie des territoires, et d'atteindre par la même occasion les ODD. Ainsi, la recherche, la vulgarisation et le transfert d'outils et de technologies s'avèrent nécessaires. Des travaux ont été amorcés en ce sens dans certains territoires notamment dans la définition de stratégies d'adaptation dans les actions de développement durable et dans la recherche d'outils de

diagnostics, de gestion des risques et d'outils de mise en œuvre, mais beaucoup reste à faire à l'échelle locale qui demeure l'échelle de réalisation des mesures. À cet effet, il faudrait une prise de conscience de la problématique conduisant à des recherches ciblées, à la détermination d'outils ainsi qu'à leur vulgarisation, de même qu'une meilleure implication des acteurs locaux et des disciplines dans le processus de la planification territoriale.

Le cas de la planification territoriale au Togo en matière d'élaboration de politiques publiques de développement durable et de mesures d'ACC, nous permettra d'appuyer nos propos sur des exemples concrets et de percevoir les enjeux et les défis qui ressortent de la territorialisation des actions, de même que les pistes de solutions qui peuvent être explorées.

CHAPITRE VI

LA DÉCLINAISON DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LA PLANIFICATION TERRITORIALE AU TOGO

Le présent chapitre a fait l'objet d'un article² qui a été publié dans la revue Afrique Contemporaine. Nous le présentons ici dans sa forme complète.

6.1 RÉSUMÉ

La mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) est une étape importante dans le processus de développement des pays. Bien que ces ODD s'intègrent dans la planification territoriale, leur déclinaison dans les territoires constitue un défi de taille. Le Togo, tout comme les pays membres de l'Organisation des Nations unies (ONU), dans l'atteinte des ODD, élabore un Plan national de développement (PND) et instaure de nouveaux programmes de développement. La généralisation des ODD peut-elle être un problème dans leur choix et leur mise en œuvre aux échelles locales ?

² <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2023-2-page-203.htm>

6.2 INTRODUCTION

La mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) constitue une étape importante dans le processus de développement des pays. Ils ont été établis en 2015 par l'Organisation des Nations unies (ONU) et succèdent aux Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) qui couvraient la période allant de l'an 2000 à 2015. Bien que les ODD s'intègrent dans la planification territoriale, leur déclinaison aux échelles locales constitue un défi de taille, au regard des besoins territoriaux. Aussi, les Plans nationaux de développement (PND) doivent répondre aux enjeux locaux et aux Nouveaux enjeux de développement durable (NEDD). Ce défi de territorialisation des ODD renvoie à une réflexion sur leur priorisation en fonction des enjeux territoriaux aux échelles locales. L'exemple de la planification territoriale au Togo sera à l'étude, à travers une analyse des documents de priorisation des ODD, des stratégies, cibles et mesures élaborées dans le PND, et une enquête pour voir si le PND axé sur les ODD répond aux enjeux territoriaux et aux NEDD. Peut-on affirmer que la généralisation des ODD pose problème dans leur territorialisation dans les PND, et que la non-actualisation des ODD face aux NEDD constitue un défi aux échelles locales ?

6.3 LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ils sont au nombre de 17 et constituent un cadre général élaboré par l'ONU pour la période de 2015 à 2030, dans l'atteinte du développement durable, considéré comme la satisfaction des « besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » (Brochard, 2011, p. 14). Pour des auteurs comme Rist (2007, p. 9), cette durabilité constitue « des formes nouvelles qui vont des objectifs du millénaire pour le développement aux biens publics mondiaux », et pour d'autres comme Godard (2005, p. 14), c'est « le moyen de la continuation globale plus que celui de la réorientation, même si des changements sont perceptibles dans les manières de faire ». Ces objectifs ont été élaborés en tenant compte des besoins socio-économiques mondiaux qui « constituent le principal élément de « l'Agenda 2030 » adopté en septembre 2015 à New-York en ouverture de la 70e Assemblée générale des Nations unies » (De Milly, 2015, p. 38). Les enjeux de développement durable tiennent aussi compte des « causes indirectes du sous-développement et [de] la détérioration environnementale, et encouragent la prise en compte des interactions entre ses différentes cibles » (Ziad, 2018, p. 2). Avec la crise climatique mondiale, de nouveaux enjeux apparaissent et des changements se sont opérés dans la façon d'organiser les territoires avec l'introduction et « l'emploi d'une ingénierie planificatrice censée permettre un retour du volontarisme en matière économique et sociale en rupture avec la rigueur macroéconomique de l'ajustement structurel » (Samuel, 2017, p. 5). Les nouvelles actions visent, entre autres, une économie plus verte et circulaire, une transition énergétique et une société sans carbone (Theys, 2014).

Plusieurs initiatives d'engagement politique naissent et impliquent la société civile, les organismes non gouvernementaux, la participation citoyenne et les acteurs locaux. Dans le souci de gérer au mieux les « flux de matière dans le cadre de la transition socio-écologique » (Bahers et collab., 2017, p. 129), une nouvelle façon de penser l'économie suscita des réformes multisectorielles. Ces réformes visent de nouveaux modes de mobilité durable, une économie circulaire, une consommation de manière responsable et une production axée sur « l'optimisation des ressources » (Desgagné-Wells, 2017, p. 2). Des technologies pour réduire les émissions de Gaz à effet de serre (GES) naissent, parmi lesquelles la « technologie « zéro carbone » » (Venmans, 2011, p. 63). L'agriculture biologique prend de l'ampleur, la « diffusion des produits alimentaires biologiques se développe et les surfaces agricoles certifiées en agriculture biologique augmentent » (Cardona, 2014, p. 184). Aussi, le régime « locavore » faisant référence à la consommation de produits locaux est recommandé, et le régime « végétalien » (sans viande) priorisé par rapport à la « consommation de viande et de produits animaux » (Côté, 2016, p. 2). Plusieurs mouvements militent de même que les politiques gouvernementales en faveur de la consommation locale, l'agriculture biologique à petite échelle, ainsi que pour le choix des aliments, des marchands et la façon de consommer. Une nouvelle politique de gestion des matières consiste à optimiser la réduction des matières résiduelles, à les réutiliser dans la mesure du possible, à les recycler pour leur donner une seconde vie, à les valoriser en énergie ou en compost (Clément, 2008), et à la fin du cycle, à les éliminer (Weber, 2015). Des emplois dénommés « emplois verts » qui constituent « un paradigme alternatif qui offre une promesse de croissance économique et de création d'emplois, tout en protégeant les écosystèmes et en contribuant à la réduction de la pauvreté » (Gouin et Roturier, 2015, p. 84) sont recommandés. Ces emplois sont inscrits dans une économie qui favorise un cadre

d'« inclusion sociale et le bien-être humain; créer des opportunités d'emplois décents; ainsi que maintenir un sain fonctionnement des écosystèmes » (Gaudette, 2014, p. 2). De nouvelles approches pour lutter contre les crises et inégalités sociales sont développées afin de favoriser des actions communautaires et la réalisation de projets sociaux (Gaudreau, 2005). Les ODD étant définis pour une mise en œuvre dans les territoires grâce à la planification territoriale, comment se concrétisent-ils, notamment au Togo ?

6.4 LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU TOGO

Pays de l'Afrique de l'Ouest, le Togo a un statut de pays en développement et fait face à plusieurs défis socio-économiques. Sa croissance économique est de « 5,1% en 2019 [...] ». 55,1% [des habitants] vivent sous le seuil de pauvreté national [...]. Près de la moitié des togolais n'avaient ni accès à l'eau potable par canalisation (40%, 2016) ni à l'électricité 48% (2017) ou à l'assainissement (50%, 2015), [...]. Environ 40% de la population vit en zone urbaine » (Kohnert, 2021, p. 27). Dans le but de trouver des solutions aux enjeux qui entravent le développement du territoire, les acteurs politiques mettent en place un cadre de mise en œuvre des ODD qui ont été élaborés pour venir à bout des crises et inégalités (Guivarch et Taconet, 2020), et instaurer « la prospérité, [...] paix et justice » (Ghouil, 2020, p. 1). Les ODD sont perçus comme étant une correction et une actualisation des OMD « en vue de [les] adapter à un contexte international de moins en moins propice à l'unanimité » (Egil, 2015, p. 101). Pour l'atteinte des ODD au Togo, la planification territoriale a été réalisée sur la base de 6 ODD prioritaires qui ont permis de définir des stratégies, des cibles et des mesures à mettre en œuvre. Comment se déclinent ces ODD au Togo et quelles sont les mesures et actions qui justifient ces choix ?

6.4.1 La territorialisation des objectifs de développement durable au Togo

Pour la déclinaison des ODD, les six (6) objectifs qui ont été priorisés en fonction des enjeux de développement au Togo sont : l'ODD 6 (accès à l'eau), 7 (accès à l'énergie), 11 (villes et établissements humains inclusifs), 12 (consommation et production durables), 15 (préservation et restauration des écosystèmes terrestres), 17 (revitalisation des partenariats).

Prenons d'abord « l'ODD6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau » (République togolaise, 2018b, p. 9). L'accès à l'eau fait partie des besoins primaires des sociétés et affecte les populations du monde (OCDE, 2012). La mesure définie pour l'atteinte de l'ODD6 est une politique de gestion de l'eau. L'accès à l'eau faisait partie des 8 OMD, notamment l'OMD7 avec comme « Cible 7.C [...] : Réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de la population n'ayant pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable et à des services d'assainissement de base » (UN Water et OMS, 2013, p. 4). L'ODD6 ne diffère pas de l'OMD7, dans la mesure où les deux (2) objectifs portent sur l'accessibilité à l'eau qui demeure une question primordiale au Togo. En 2017 au niveau national, seulement 59,5% de la population togolaise « soit Urbain : 77%, Rural : 47,7 % » (Sector Minister's Meeting, 2019, p. 3) avaient accès à l'eau.

Prenons ensuite le cas de « l'ODD7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable » (République togolaise, 2018b, p. 10). L'accès à l'énergie durable représente un grand « bouleversement anthropologique » (Giraud, 2017, p. 168) et le développement « économique d'un pays est souvent lié au niveau de consommation de l'énergie électrique » (Kpemoua, 2016, p. 2). À ce changement de paradigme énergétique sont associées des politiques climatiques qui encouragent l'utilisation des énergies renouvelables et de transport (Beeker, 2019), et à la question liée à la consommation s'ajoutent les retombées économiques mondiales que ce secteur engendre (Peters et Sievert, 2015). Même si cet objectif ne faisait pas clairement partie des OMD, il demeure « un élément indispensable au développement social et économique » (Kayser-Bril et Augareils, 2016, p. 78). Le Togo priorise cet objectif et prévoit

mettre en place des mesures pour l'électrification des zones essentiellement rurales. La majorité des populations privées d'électricité se concentre dans des pays en développement (Torero, 2015). Au Togo, « le taux d'accès à l'électricité (23%) en progression lente, cache aussi des écarts énormes entre les zones urbaine (taux d'accès = 50 %) et rurale (taux d'accès = 3 %) » (Agbédi, 2016, p. 3). Cet objectif vise donc la résolution des problèmes d'accès à l'énergie, mais aussi l'utilisation des énergies renouvelables et la préservation des ressources.

Passons maintenant à « l'ODD11 : Rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables » (République togolaise, 2018b, p. 11). La croissance urbaine et l'étalement urbain obligent les villes à repenser leurs territoires. Au Togo, la politique d'aménagement des villes a tenu compte de la cible (7-D) de l'ODD7 : « Améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis, d'ici à 2020 » (ONU-habitat et Global urban observatory, 2012, p. 1). Les mesures prises à cet effet, visent une politique de l'habitat et du développement urbain qui « demeure le phénomène de macrocéphalie » (République togolaise, 2015a, p. 6), avec des projets d'infrastructures et de déplacement, les villes étant des « points focaux de l'innovation, de l'esprit d'entreprise et de la croissance économique » (Commission européenne, 2009, p. 7). Aussi, l'urbanisation demeure un enjeu important au Togo, vu « le développement très rapide et mal contrôlé » (Klassou, 2011, p. 45). Le Togo poursuit à travers le choix de l'ODD11, la vision de développer adéquatement ses villes et de trouver des solutions efficaces à l'étalement urbain, surtout dans la capitale Lomé (Follygan et collab., 2017).

Quant à l'« ODD12 : Assurer des modes de consommation et de production durables » (République togolaise, 2018b, p. 11), même si la consommation et la production alimentent l'économie (Segessemann, 2016), l'urgence environnementale force les sociétés à viser le progrès tout en changeant de paradigme. Le Togo priorise l'ODD12 étant donné que sa principale activité économique est l'agriculture, suivie de l'élevage et de la pêche (ROPPA et European center for development policy management, 2013). Il met en place un programme de soutien à l'agriculture, à la production animale et halieutique suivant l'indication que « les politiques économiques des futurs pays émergents étaient basées sur la production de produits agricoles et de matières premières » (Thiébaud, 2011, p. 13). Le Togo dans sa vision d'une agriculture durable stipulait qu'il s'agit de faire de l'agriculture, un secteur « moderne, durable et à haute valeur ajoutée au service de la sécurité alimentaire nationale et régionale, d'une économie forte, inclusive, compétitive et génératrice d'emplois décents et stables » (République togolaise, 2015b, p. 7).

L'ODD15 stipule : « Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité » (République togolaise, 2018b, p. 31). La déforestation et la désertification étant des enjeux cruciaux de l'environnement et par ricochet de la durabilité (IFDD, 2018), le Togo réitère et met à jour sa politique de reboisement, l'utilisation du bois faisant partie du quotidien de la population (Kaina et collab., 2018). Les mesures prises à ce sujet visent à assurer une bonne gestion des zones protégées, des espaces de plantations et des zones humides, et à réaménager les terres dégradées. Le Togo met en place une mesure de maintien de la production pour les besoins en charbon de bois, de même que la préservation des

écosystèmes, étant donné que le charbon de bois est utilisé comme une « source d'énergie de première nécessité » (Madon, 2017, p. 202).

Concernant l'« ODD17 : Revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et renforcer les moyens d'application de ce partenariat » (République togolaise, 2018b, p. 34), le choix de cet objectif montre que les relations internationales sont au cœur de la vision gouvernementale. La mise en œuvre des ODD au Togo « permettrait de faire éclore des opportunités économiques » (OCDE, 2019, p. 266) qui reposent sur la coopération internationale pour avoir accès au soutien financier à travers l'« aide publique au développement (APD) traditionnelle, liée aux projets d'infrastructures, aux services sociaux et productifs ainsi qu'à l'assistance technique destinée à « combler le retard de développement » » (Saldomando, 2012, p. 12). La vision d'un partenariat mondial qui faisait partie de l'OMD8 dont les cibles visaient le secteur du commerce, des finances et des « technologies de l'information et de la communication » (Commission économique pour l'Afrique, 2016, p. 25) occupe une place importante dans les priorités de développement au Togo avec le choix de l'ODD17. Les mesures qui ont été prises visent l'augmentation de la mobilisation des ressources qui sont internes.

Pouvons-nous affirmer, au vu des ODD priorisés dont les programmes reprennent ceux des OMD, que l'atteinte des ODD au Togo n'est que le prolongement de la mise en œuvre des OMD ? Les stratégies, cibles et mesures qui sont élaborées dans le PND en fonction des ODD priorisés sont-elles en adéquation avec l'atteinte desdits ODD ?

6.4.2 Le plan national de développement au Togo

6.4.2.1 Les axes stratégiques

La planification stratégique au Togo a conduit à la définition de 3 axes qui ont été développés en fonction des stratégies qui, adoptées au niveau international, « partent donc des déséquilibres globaux pour obtenir, par des actions localisées, une réduction des tensions » (Claval, 2006, p. 434). Les axes stratégiques qui ont été définis sont :

Axe stratégique 1 : Mettre en place un hub logistique d'excellence et un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région ; Axe stratégique 2 : Développer des pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries extractives ; Axe stratégique 3 : Consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion (République togolaise, 2018a, p. 14).

Cette planification qui suit les étapes d'une planification locale (Diouf et collab., 2018) a été élaborée grâce à une équipe projet constituée de comités et d'acteurs territoriaux, sur la base des directives de l'ONU (ONU-habitat, 2014). Des enquêtes, concertations et sensibilisations ont été effectuées pour déterminer des priorités à court terme. Au vu des axes stratégiques énumérés ci-haut, les stratégies d'implantation de centres et d'industries qui découlent de ces axes visent surtout la croissance économique sans pour autant répondre réellement aux ODD 6, 7, 11, 12, 15, 17 qui ont été priorisés.

6.4.2.2 Les cibles

Dans le cadre de l'élaboration du PND, des consultations auprès des populations ont été effectuées et « 60 cibles sont apparues récurrentes, traduisant ainsi les besoins prioritaires exprimés par les populations » (République togolaise, 2018b, p. 16). Parmi les 169 retenues

par l'ONU et qui se concrétisent sur la base de 241 indicateurs (Cling et collab., 2016) qui ont été définies, 50 d'entre elles ont été considérées comme indispensables et sont prises en compte au Togo (INSEED, 2018). L'outil utilisé pour la déclinaison des cibles internationales aux échelles locales est la « grille de priorisation des cibles des ODD » (République togolaise, 2017, p. 14). Plusieurs programmes ont été revus ou planifiés en fonction des cibles. Ce sont entre autres, le plan national de développement sanitaire de 2017, la politique agricole de 2015, le programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnel en 2017, et le plan d'action de l'eau et de l'assainissement de 2010. Ces programmes bien qu'étant en déphasage avec les trois (3) axes stratégiques du PND, somme toutes, un hub logistique et un centre d'affaires, la création d'industries et un mécanisme d'inclusion, ont été établis en fonction des besoins sociaux reliés à l'alimentation et à la santé, et visent surtout l'atteinte de l'ODD6 qui concerne l'accès à l'eau et l'ODD12, la consommation et la production.

6.4.2.3 Les mesures

Des mesures ont été prises dans le PND (République togolaise, 2018b) en dehors des axes stratégiques et des cibles, pour répondre aux ODD pour lesquels des actions ont été planifiées, comme le montre le tableau 13 ci-dessous. Pour chaque objectif visé, une mise à jour de politiques élaborées dans l'atteinte des OMD et/ou une stratégie de mise en œuvre a été élaborée pour renforcer les actions suite à l'élaboration du PND.

En ce qui concerne l'ODD6, pour renforcer la mise en œuvre de la politique de l'eau élaborée en 2010 (République togolaise et PNUD, 2010) et assurer le suivi par le ministère

de l'Eau et de l'Hydraulique villageoise créé en 2012, des actions ont été initiées en autres, la stratégie nationale de l'eau en 2022 (République togolaise, 2022) dans le but d'améliorer l'approvisionnement et l'accès à l'eau dans les zones essentiellement rurales. Le taux de desserte a augmenté de 2% entre 2015 et 2017 et plus de 5000 forages et puits ont été construits « faisant passer le nombre total de forages à 11 600 en 2019 » (République togolaise, 2020b, p. 1).

Pour l'atteinte de l'ODD7, la politique d'électrification avec la création de l'agence d'électrification rurale en 2016 et l'élaboration d'une nouvelle stratégie d'électrification en 2018 (Energy Sector Management Assistance Program, 2018) a permis d'amorcer l'électrification des zones éloignées et rurales. Ladite stratégie est soutenue par l'organisme de coopération internationale, la GIZ qui veille à adapter les sources d'énergie au climat et aux réalités socio-économiques (GIZ, 2021). L'énergie d'origine solaire a été mise à contribution à laquelle s'ajoutent des projets de transport et d'énergie durables. Des lampadaires solaires ainsi que des microcentrales solaires ont été installés dans 62 localités dans les 5 régions administratives, soit au total 1745 kits solaires distribués et 242 lampadaires solaires (Berthélemy et Nossek, 2018).

Concernant l'ODD11, une politique de l'habitat et du développement des zones urbaines élaborée en 2015 (République togolaise 2015a) a permis suite au PND, de définir des stratégies pour une meilleure gestion des matières, infrastructures, zones de verdure et de la mobilité urbaine font parties des actions à mettre en œuvre. Des projets futurs découlent de la politique comme le « développement de 400 à 1200 villas et appartements dans différentes zones, dont Lama Attéda (région de Kara), Kponvémé-DalavéTonoukouti [...].

Les projets liés au développement urbain couvrent 10 villes secondaires » (Assogbavi, 2019, p. 2).

Pour l'atteinte de l'ODD12, la politique mise en place en 2015 pour améliorer l'agriculture et la production animale et halieutique (République Togolaise, 2015b) a permis suite à la rédaction du PND de renforcer les initiatives agricoles. Un programme national d'investissement agricole a également été instauré en 2017 (République togolaise, 2020c). Pour la culture de riz, les projections sont de « 781 204 tonnes dont 221 095,5 tonnes de riz paddy produits sur les périmètres irrigués [...], 176 876,40 tonnes provenant des aménagements de bas-fonds [...] et 184 246,25 tonnes de paddy provenant des zones d'aménagement agricole planifié » (République togolaise, 2020a, p. 29).

Dans le cadre de l'ODD15, un plan d'action initialement élaboré pour l'atteinte des OMD a été mis à jour en 2021 (République togolaise, 2021) afin de pérenniser et d'améliorer les initiatives en faveur de la gestion des forêts, de la protection des espaces naturels et de la biosphère. Des actions ont été définies pour gérer au mieux les ressources forestières et les aires protégées entre autres :

la zone sécurisée au sein des aires protégées (AP) pour laquelle la délimitation a été établie par consensus et matérialisée par l'implantation de petites bornes permanentes par les communautés environnantes s'élève à environ 407 265 ha [...]. Cette zone représente 83% de l'objectif prévu pour les 10 zones prioritaires (République togolaise, 2019, p. 6)

Pour le compte de l'ODD17, un bureau de gestion des recettes financières dénommé Office togolais des recettes (PTR) créé en 2012 (Toni, 2018) a été redynamisé suivant les stratégies qui ont été élaborées dans le cadre du PND, pour favoriser le regroupement et la gestion des ressources, de même que des initiatives permettant de faire appel aux

compétences locales et internationales. C'est dans cette optique que l'Organisation mondiale des douanes (OMD) a soutenu « la mise en place d'un programme d'opérateurs économiques agréés (OEA) conforme au cadre de normes [...] sur la facilitation des échanges de l'OMC » (OMD, 2022, p. 1).

Bien qu'il existe un décalage dans la priorisation des ODD face aux enjeux de développement durable au Togo et que les ODD retenus répondent aux défis territoriaux qui découlent des OMD, les mesures et actions qui ont été définies dans le PND répondent aux six (6) ODD priorités, qui notons-le, n'ont pas été mis à jour en fonction des Nouveaux enjeux de développement durable (NEDD). Parmi les NEDD, ceux qui sont essentiels à la dimension économique du développement durable, en dehors de la protection des ressources environnementales et l'équité sociale, se rapportent à la transition vers la circularité de l'économie qui est « un modèle économique et industriel qui vise à maintenir les produits, leurs composants et leurs matériaux en circulation le plus longtemps possible, tout en veillant à garantir la qualité de leur utilisation » (Collard, 2020, p. 5). Quant aux axes stratégiques qui ont été définis, ils ne sont pas en adéquation avec les ODD choisis, de même que les cibles, à l'instar de la politique de l'eau et de la politique agricole qui s'harmonisent respectivement à l'ODD6 et l'ODD12. Ce décalage entre les stratégies et mesures définies en fonction du choix d'objectifs globaux, fait ressortir un problème de territorialisation et de mise en œuvre des ODD.

Tableau 14 : Les ODD priorisés au Togo et les mesures mises en place dans le PND

APPROCHE TOP DOWN DES ODD			CRITIQUES
ODD priorités dans le PND (République togolaise, 2018)	Mesures mise en place	Axe d'ODD	- Le PND ne tient pas compte de tous les axes du DD, et la croissance n'est pas inclusive (Ékué, 2019) - Les actions du PND doivent être révisées (Soulé et Toulmin, 2020) - La communication se situe uniquement au niveau macrosocial (Penn, 2021) ENQUÊTE ✓ Non-implication de tous les acteurs territoriaux ✓ Niveau d'information et de formation des acteurs différents ✓ Actions non-complémentaires ✓ Absence et méconnaissance d'outils ✓ Absences de mesures liées au CC ✓ Suivi uniquement par les collectivités ✓ Actions non-décentralisées
ODD6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau	Mise en place d'une politique de gestion de l'eau	Mesure sociale (accès aux besoins de base)	
ODD7: Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	Mise en place de mesures pour l'électrification des zones essentiellement rurales		
ODD11: Rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables	Politique de l'habitat et du développement urbain, projets d'infrastructures et de déplacement	Mesure socio-économique	
ODD12: Assurer des modes de consommation et de production durables	Programme de soutien à l'agriculture, à la production animale et halieutique		
ODD15: Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	Politique de reboisement : Les mesures une bonne gestion des zones protégées, des espaces de plantations et des zones humides, et à réaménager les terres dégradées	Mesure socio-environnementale	
ODD17: Revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et renforcer les moyens d'application de ce partenariat	Les mesures visent l'augmentation de la mobilisation des ressources internes	Mesure politique	
☐ Pas de mesures pour la lutte contre le changement climatique ☐ Pas de solutions pour les nouveaux enjeux de développement durable			

6.5 LES PROBLÈMES LIÉS À LA MISE EN ŒUVRE DES ODD AU TOGO

Les stratégies, cibles et mesures qui ont été définies dans le PND qui est basé sur l'atteinte d'ODD prioritaires, répondent majoritairement aux enjeux socio-économiques et partiellement aux enjeux environnementaux, voire éthiques, qui constituent les 4 piliers du développement durable (De Courcelles, 2009). Les trois (3) axes stratégiques sommes toutes, la mise en place d'un hub holistique, les pôles de transformation agricole et la consolidation du développement social (République togolaise, 2018b) qui ont été définis dans le PND ne s'harmonisent pas aux ODD priorisés qui visent l'accès à l'eau, à l'électricité, les villes et la production durables, la gestion des forêts, et les partenariats. Les programmes de : développement sanitaire (instauré en 2012 et mis à jour en 2017 (OMS 2017), suivi d'une politique nationale de santé en 2023 (République togolaise, 2023b)), la politique agricole (élaborée en 2015 pour une échéance en 2030 (République togolaise, 2015b)), la sécurité alimentaire (dont le plan stratégique s'échelonne entre 2022 et 2026 (Programme alimentaire mondiale, 2022)) et le plan d'action de l'eau (dont la politique élaborée en 2010 a été mis à jour à travers la stratégie nationale en 2022 (République togolaise et PNUD, 2010 et 2022) visent essentiellement l'atteinte de l'ODD6 et l'ODD12 parmi ceux qui ont été choisis. En dépit des initiatives d'élaboration de politiques inscrites dans le PND pour l'accès à l'eau et à l'énergie solaire dans les zones rurales, les logements abordables, l'agriculture durable et la gestion des ressources et des recettes, la mise en œuvre demeure un enjeu persistant.

Plusieurs critiques à l'endroit du PND ont été faites et soulèvent des questionnements sur la vision du Togo quant à l'atteinte des ODD. Pour des acteurs politiques comme

Nathaniel Olympio, ingénieur de formation et chef d'entreprise, le PND comporte des lacunes au niveau de la définition des axes stratégiques qui ne tiennent pas compte de tous les aspects inhérents aux stratégies développées; engagé dans l'action humanitaire et la protection de l'environnement, Nathaniel Olympio soutient que : « des frustrations sociales et politiques créent l'instabilité et éloignent les investisseurs, la croissance actuelle n'est pas inclusive » (Ekue, 2019, p. 1). Le professeur Kako Nubukpo affirmait que le PND mérite d'être actualisé en fonction des défis actuels auxquels fait face le Togo, en ces termes : « Il est inévitable que nous apportions des modifications au PND et que nous révisions nos projections » (Soulé et Toulmin, 2020, p. 1). Penn (2021) affirmait pour sa part, quant aux stratégies de communication que « les activités dites de communication se situent, pour les concepteurs, au niveau macrosocial et se limitent en réalité à la transmission indifférenciée de l'information » (p. 133).

Pour les 44 acteurs territoriaux qui ont été sondés au sujet du PND, acteurs qui proviennent du milieu gouvernemental, du milieu de la recherche et des organismes non gouvernementaux qui ont été impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre du PND, bien que ce plan permette la mise en œuvre des ODD, il existe quelques lacunes dans le processus de la planification territoriale. Ces lacunes se manifestent selon 77,3%, soit 34 personnes sur les 44 sondées, par : la non-implication systématique des collectivités locales dans le processus de la planification, la difficulté d'accès à l'information et à la formation, la constitution des équipes de travail sans tenir compte des priorités et des secteurs d'intérêts des acteurs et parties prenantes, l'absence et la méconnaissance des outils de planification locale, l'absence de mesures de gestion environnementale en lien avec le changement climatique et le suivi des programmes qui ne se fait qu'au niveau des collectivités locales.

Aussi, les nouveaux enjeux de développement durable (NEDD) ne sont pas intégrés dans la planification des actions et les outils d'intégration et de priorisation, non vulgarisés. La mise en œuvre ne respecte pas nécessairement les principes de l'agenda 2030 découlant de la déclinaison des ODD. La décentralisation des politiques et le suivi des opérations de mise en œuvre est également un défi au même titre que la complémentarité des actions de développement qui sont élaborés. C'est le cas du plan d'action forestier élaboré en 2011 et dont la 2^{ème} phase débutait en 2021 pour une échéance en 2027 (République togolaise, 2011 et 2021) qui réitère la production et la contribution socio-économique du charbon de bois comme source d'énergie (bois de chauffe) pour les ménages (Madon, 2017). Les coûts de mise en œuvre sont élevés, faisant ressortir le besoin d'une mobilisation des ressources financières et techniques, de même que la ressource interne par les collectivités.

Les difficultés qui ont été soulevées montrent qu'il existe un problème dans la déclinaison et dans l'atteinte des ODD au Togo. Même si plusieurs ODD reprennent les OMD, la généralisation des ODD à tous les pays membres de l'ONU sans qu'il n'y ait au moins, une distinction des objectifs par rapport au classement des pays, c'est-à-dire une différenciation des ODD des pays en développement par rapport aux ODD des pays développés par exemple, constitue un problème dans le choix et la mise en œuvre aux échelles locales, qu'il est urgent de revoir. Comme solution au défi de territorialisation des ODD au niveau international, une mise à jour et distinction des ODD en fonction du niveau de développement des pays pourrait s'avérer bénéfique, à laquelle s'ajoute une actualisation en fonction des NEDD. Sur le plan local, les acteurs des organisations non-gouvernementales qui ont été questionnés dans le cadre de la recherche sur les défis de la planification entre autres, la décentralisation et l'appropriation des mesures par les

collectivités locales, le renforcement des capacités, la coordination et la disponibilité des outils et des ressources financières (Diouf et Collab., 2018), soutiennent qu'une réforme des textes et des lois qui attribuent les mêmes missions/prérogatives à plus d'une structure est nécessaire pour faciliter la définition des stratégies et actions en fonction des enjeux aux échelles territoriales, de même que l'attribution des activités aux structures appropriées. Une uniformisation et vulgarisation des informations ainsi que la mise à disposition des outils et des moyens de leur appropriation est aussi importante. Une concertation et une planification commune des priorités, des secteurs d'intervention, des indicateurs et des orientations sont nécessaires, afin de mettre en place un système de coordination et de suivi adéquats. Une identification préalable aux différentes échelles de toutes les parties prenantes au cadre national, chargées de l'intégration des nouveaux enjeux, surtout environnementaux dans les programmes, s'avère aussi nécessaire.

6.6 CONCLUSION

Dans le souci de rendre les territoires plus durables, une redéfinition des pratiques et politiques territoriales se sont imposées dans la planification des actions en fonction des ODD. Au Togo, les objectifs qui ont été jugés prioritaires sont en décalage avec les NEDD dont les mesures s'avèrent plus faciles à mettre en œuvre dans les pays développés, faisant ainsi ressortir la nécessité de mettre à jour les ODD. Aussi, les stratégies et cibles définies dans le PND ne répondent pas aux objectifs priorisés, générant ainsi un problème d'harmonisation dans la planification des actions sur lequel il faudrait se pencher, au même titre que la formulation trop universelle des ODD appliquées aux pays membres de l'ONU. À l'échelle internationale, une définition des ODD en fonction des NEDD pourrait être réalisée, de même qu'une considération du niveau de classement des pays et de leurs défis territoriaux. Toutefois, les défis liés à la formulation des ODD ne devraient pas limiter le Togo dans la mise en œuvre des mesures qui lui sont nécessaires et qui ont été définies dans le PND. À l'échelle du Togo, l'utilisation du guide de priorisation des ODD, à travers un diagnostic territorial qui inclue les NEDD aux enjeux locaux y compris la vulnérabilité climatique, permettrait de faire ressortir adéquatement les priorités. Il s'avère aussi nécessaire de revoir la formulation des stratégies, cibles et mesures du PND en fonction de la priorisation des ODD et des NEDD et de régler les lacunes dues à une inertie interne, liée à la décentralisation des politiques et la gestion intégrée des ressources, qui cause un retard dans la mise en œuvre des actions.

Le PND n'étant pas le seul document élaboré au Togo dans le cadre de la planification territoriale pour l'atteinte des ODD, dans le prochain chapitre nous analyserons les actions

qui sont définies autant dans le PND et dans le PNACC qui vise l'adaptation en lien avec l'atteinte de l'ODD13 qui réfère à la lutte contre le changement climatique, afin de voir si les actions dans les deux plans sont harmonisées dans l'atteinte de la vision de l'ONU.

CHAPITRE VII

L'INTÉGRATION DES MESURES D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LA PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE AU TOGO

Le présent chapitre a fait l'objet d'un article³ qui a été publié dans la revue Organisation et territoires. Nous le présentons ici sous sa forme complète.

7.1 RÉSUMÉ

Dans l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) et la mise en œuvre de décisions de la Convention-cadre des nations unies sur le changement climatique (CCNUCC), le Togo, pays francophone d'Afrique de l'Ouest a adopté en 2018 un Plan national de développement (PND) et un Plan national d'adaptation aux changements climatiques (PNACC). Bien que ces plans décrivent des actions à mettre en œuvre, il existe un décalage dans les mesures qui sont planifiées, ce qui fait en sorte que les actions ne sont pas harmonisées. Aussi, la difficulté d'application demeure une problématique, de même que la vulgarisation et la maîtrise d'outils de mise en œuvre. Serait-ce à cause de la pluralité des mesures ou l'absence d'outils ? Il importe de revoir les options de planification en développement durable et en adaptation au changement climatique, à travers l'intégration de stratégies d'adaptation dans les objectifs de développement, pour l'harmonisation des mesures et des actions mises en œuvre à l'échelle des territoires.

³ <https://www.erudit.org/fr/revues/rot/2023-v32-n3-rot09105/1109404ar/>

7.2 INTRODUCTION

Afin d'atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) et dans le respect des engagements de la Convention-cadre des nations unies sur le changement climatique (CCNUCC), le Togo a adopté en 2018 un Plan national de développement (PND) et un Plan national d'adaptation aux changements climatiques (PNACC). Le PND comprend des stratégies, des mesures et des actions en développement durable qui ont été définies par des acteurs, sur la base du choix des ODD qui répondent aux besoins prioritaires du pays. Le PNACC vise la recherche de solutions aux impacts du changement climatique sur les populations et à la vulnérabilité du territoire, de même que l'augmentation de la résilience climatique pour un développement durable.

Pour la planification des actions dans le PND et le PNACC, les travaux ont rassemblé les parties prenantes aux échelles locale, régionale et nationale ainsi que la société civile et les acteurs gouvernementaux sur toute l'étendue du territoire. Bien que les deux (2) plans, élaborés dans un cadre institutionnel, concourent à la mise en œuvre de mesures en développement et en Adaptation au changement climatique (ACC) sur le territoire, la difficulté d'application demeure une problématique sur le terrain. Celle-ci serait-elle causée par la pluralité des diverses mesures de durabilité élaborées dans les deux documents distincts et/ou par la non-harmonisation de ces mesures ?

Dans le but de nous permettre d'identifier les points communs et/ou de divergence qui existent dans les deux plans, une analyse portant sur le PND et sur le PNACC au Togo a été réalisée. Aussi, une enquête a été effectuée dans le but de vérifier l'hypothèse de la thèse

selon laquelle la multiplicité des parties prenantes qui se penchent sur le sujet, le manque et/ou la non-vulgarisation des outils, le coût élevé de l'harmonisation des mesures et l'absence de cadre de concertation permanent seraient les principales causes de la non-harmonisation des mesures, laquelle constitue un défi pour la planification et une difficulté de mise en œuvre sur le terrain.

7.3 LA PLANIFICATION TERRITORIALE AU TOGO

7.3.1 Présentation du pays

Le Togo est un pays de l'Afrique de l'Ouest dont la superficie couvre 56 600 km². Il s'étend entre les latitudes 5°N et 11°N et les longitudes 0°5'W et 2°E (Ministère de l'environnement et des ressources forestières, 2001) et est limité au Nord par le Burkina Faso, au Sud par le golfe de Guinée (l'océan atlantique), à l'Est par le Bénin, et à l'Ouest par le Ghana (Badameli et Dubreuil, 2015). Ancienne colonie allemande (Nyassogbo, 1984), le Togo devient une colonie française à la fin de la seconde guerre mondiale et obtient son indépendance en 1960 (Kohnert, 2021). Le Togo est classé parmi les pays moins avancés (PMA) (Nations unies, 2019) et fait partie des États à faible croissance économique comme le note Noglo (2014) avec des données sur le revenu national brut, l'indice de développement humain et le taux de croissance :

Avec un revenu national brut par habitant estimé à 1129 dollars en 2013 (PPA constant 2011) et un indice de développement humain de 0,473, le pays se classe au 166^{ème} rang mondial sur 187. [...] Le Togo enregistre, depuis 2006, une progression de son taux de croissance réelle qui a atteint 3,4 % en 2010 (FAD et BAD, 2011). Cette performance est liée aux efforts réalisés en termes d'investissement, de maîtrise de l'inflation et de réduction de l'endettement. Toutefois, cette évolution positive de la croissance reste encore insuffisante pour exercer un impact sérieux sur les problèmes de pauvreté et d'inégalités que connaît le pays (Noglo, 2014, p. 107).

Dans l'optique de maintenir la progression du taux de croissance à un niveau élevé, de trouver des solutions aux défis sociaux, et de favoriser un développement dans un environnement sain et durable, et ce, dans le respect des engagements pris dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'Organisation des Nations unies (ONU) dont il est membre, le Togo a élaboré son PND et son PNACC.

7.3.2 Plan national de développement et Plan national d'adaptation au changement climatique

Le Plan national de développement (PND)

Les défis socio-économiques auxquels fait face le territoire togolais ont mené au choix de six (6) ODD prioritaires parmi les dix-sept (17) retenus par l'ONU pour la période de 2015 à 2030. Ces objectifs prioritaires ont permis de définir, à travers une planification territoriale, des stratégies, des mesures et des actions qui figurent dans le PND et qui seront mis en œuvre sur toute l'étendue du territoire. Les objectifs qui ont été priorisés sont :

- L'ODD6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ;
- L'ODD7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ;
- L'ODD11 : Rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables ;
- L'ODD12 : Assurer des modes de consommation et de production durables ;
- L'ODD15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité ;
- L'ODD17 : Revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et renforcer les moyens d'application de ce partenariat (République togolaise, 2018b).

À ce plan de développement s'ajoute un programme quinquennal élaboré par le gouvernement togolais avec l'appui du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). Ce programme tient compte de trois (3) documents à savoir : le PND qui s'échelonne sur la période de 2018 à 2022, le plan stratégique du PNUD de 2018 à 2021 et le Plan-cadre des Nations unies pour l'aide au développement (PNUAD) de 2019 à 2023 (PNUD, 2019). Il vise à :

- Améliorer la gouvernance pour accroître la participation des citoyens ;
- Promouvoir un mode de croissance profitant à tous ainsi que l'accès aux services de base ;
- Renforcer la gestion durable des ressources naturelles et la résilience face aux changements climatiques (PNUD, 2019, p. 15).

Le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC)

En dehors du programme quinquennal, un plan national d'adaptation a été élaboré dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, sur la base des engagements pris par les États membres de la CCNUCC, à laquelle le Togo fait partie. Le PNACC comprend des stratégies et des mesures à mettre en œuvre en vue d'augmenter la résilience des populations face aux risques climatiques, tout en s'adaptant plus efficacement aux conséquences du changement climatique. Ledit plan a été élaboré dans le cadre du soutien, surtout financier, aux pays en développement afin de faciliter la rédaction et la mise en œuvre des plans d'adaptation « en référence aux directives du Groupe d'experts des pays les moins avancés (LEG) » (GIZ et République togolaise, 2017, p. 15). Le PNACC est une initiative de la CCNUCC, qui a mis en place un cadre de même qu'un comité pour l'ACC (IFDD, 2013) afin d'assurer le suivi des travaux d'adaptation aux échelles territoriales. Les stratégies et mesures élaborées visent :

- L'amélioration de la gouvernance du processus PNA ;
- L'amélioration de la base scientifique, y compris, l'actualisation des scénarios climatiques, l'appréhension plus fine des risques en cours et projetés, ainsi que celle de la vulnérabilité ;
- Une meilleure priorisation des options d'adaptation face à des risques nouveaux identifiés ;
- L'intégration de la connaissance mise à jour dans la planification nationale, sectorielle, régionale et locale selon ce qui est approprié ;
- L'amélioration du suivi et de l'évaluation du processus PNA et de l'AC (GIZ et République togolaise, 2017, p. 84).

Le PNACC est élaboré en fonction des défis climatiques, voire environnementaux, tandis que le PND est axé sur la résolution des enjeux socio-économiques. Les deux (2) Plans visent l'atteinte des ODD sur le territoire togolais. Existe-t-il à ce sujet une synergie qui permette une harmonisation des politiques et des actions en développement durable dans le cadre de la planification territoriale ?

7.3.3 L'analyse du contenu des deux plans

7.3.3.1 Synergie en matière de développement durable

Comme nous l'avons vu, les objectifs du PND se rapportent au développement des territoires et à l'atteinte de 6 ODD prioritaires sur les 17, parmi lesquels figure la lutte au changement climatique. Ce plan a été élaboré suivant le processus de la planification territoriale, et ce, dans le respect des lignes directrices de l'ONU.

De son côté, le PNACC vise la lutte au changement climatique en augmentant la résilience des populations et des territoires vulnérables aux risques climatiques. Il repose sur des mesures identifiées sur la base de six secteurs prioritaires, conformément aux décisions de la CCNUCC en matière d'adaptation au changement climatique, répondant ainsi à l'objectif de durabilité de l'ONU. Il permettra ainsi d'harmoniser les stratégies et les mesures qui découlent des deux plans afin de favoriser la synergie des actions en développement durable.

Cependant, au Togo, non seulement on note un important déphasage entre les mesures de développement basées sur les six (6) ODD prioritaires et les mesures d'adaptation qui priorisent six secteurs d'activité, mais aussi entre les stratégies et les actions planifiées de part et d'autre, ce qui fait en sorte que les actions ne sont pas harmonisées. Cela est-il dû à la multiplicité des acteurs qui travaillent sur la planification des actions ou à la multiplicité des documents de travail ? Ou à l'absence et/ou la méconnaissance des outils d'intégration des mesures d'adaptation à celles de développement sur le territoire ? Ou encore au coût élevé qu'engendrerait le processus de symbiose des actions ?

7.3.3.2 Stratégies de développement et d'adaptation

Afin d'atteindre les ODD, le PND a été élaboré autour de trois grands axes stratégiques de développement durable (SDD) :

- Axe stratégique 1 : Mettre en place un hub logistique d'excellence et un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région ;
- Axe stratégique 2 : Développer des pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries extractives ;
- Axe stratégique 3 : Consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion (République togolaise, 2018b, p. 14).

Quant aux stratégies d'adaptation au changement climatique (SACC), elles sont au nombre de trois et sont définies pour pallier la vulnérabilité des populations et des territoires.

- (i) Intégration systématique de l'ACC dans les documents de planification ;
- (ii) Mise en œuvre des options d'adaptation et renforcement des capacités ;
- (iii) Mobilisation des financements pour l'ACC (GIZ et République togolaise, 2017, p. 58).

Au regard des axes stratégiques, il est clair que les stratégies de développement durable au Togo visent majoritairement la croissance économique parmi les sphères du développement durable, qui se veut économiquement « efficient, socialement équitable et écologiquement efficace » (Abdelmalki et Mundler, 2010, p. 70). Cette vision de la croissance se concentre surtout dans le secteur agricole, vu que « l'économie togolaise dépend essentiellement de l'agriculture » (République togolaise et Organisation mondiale de la santé, 2004, p. 9).

Pour les stratégies d'ACC du PNACC, bien qu'elles visent l'intégration et la mise en œuvre de l'adaptation dans la planification du développement, Rebotier, (2013) affirmera que « la territorialisation des politiques et l'opérationnalisation des dispositifs d'adaptation

à l'échelle locale semblent se plier difficilement à la reproduction presque aveugle d'un cadre d'application descendant » (p. 162).

Bien que des efforts soient faits d'un côté pour l'atteinte des ODD et de l'autre pour la résistance aux risques climatiques, les stratégies définies dans le PND et dans le PNACC ne sont pas en adéquation avec les critères de durabilité, où l'aspect social est considéré comme un objectif à atteindre ou une finalité, où l'économie est considérée comme le moyen et où l'environnement est considéré comme la condition (Tremblay, 2005), ce qui peut ainsi permettre « d'élargir à une échelle mondiale le capital économique, écologique et d'équité sociale » (De Courcelles, 2009, p. 22).

Les stratégies de développement durable, surtout la deuxième se rapportant au développement de l'agriculture et au développement des industries, permettent de comprendre que la croissance économique occupe une place de premier choix dans l'atteinte des ODD au Togo. Toutefois, elles ne donnent pas de précisions réelles sur des stratégies opérationnelles, bien que le territoire soit fortement vulnérable aux impacts du changement climatique (GIEC, 2014), et reposent essentiellement sur la disponibilité de fonds (GIZ et République togolaise, 2017).

S'il existe des insuffisances dans les stratégies du PND et du PNACC, il est tout aussi important de mentionner que lesdites stratégies ne s'harmonisent pas. Les mesures qui découlent des deux types de stratégies et les actions planifiées reflètent-elles les objectifs de développement durable (incluant la lutte contre le changement climatique) poursuivis par l'ONU ?

7.3.3.3 Mesures et actions du PND et du PNACC

Dans le cadre de la planification des actions de développement, plusieurs mesures ont été mises en place dans le PND (République togolaise, 2018b) pour l'atteinte des six ODD priorités au Togo :

- ODD6 : La mesure relative à la mise en œuvre et au suivi de la politique de l'eau qui a été instaurée est la création d'un ministère avec des actions pour l'approvisionnement et l'accès à l'eau dans les zones essentiellement rurales ;
- ODD7 : La politique d'électrification sur le territoire a permis de commencer l'installation d'énergie solaire dans les zones rurales ainsi que des projets de transport et d'énergie durables dans les zones urbaines ;
- ODD11 : Des politiques de gestion des infrastructures, des habitations, des zones de verdure et de mobilité urbaine ont été instaurées ;
- ODD12 : La politique d'amélioration des rendements de l'agriculture, le programme de soutien à la production animale et halieutique et de formation, de même que la consommation responsable et la promotion de l'entrepreneuriat sont les mesures qui ont été mises en place ;
- ODD15 : Pour la protection de l'environnement, une vision territoriale pour la gestion des forêts, pour la protection des espaces naturels, de la biosphère et des terres, ainsi que pour une meilleure gestion des ressources territoriales et des incitatifs pour des projets verts a été retenue comme mesure ;
- ODD17 : Un bureau qui s'occupe des recettes surtout financières a été créé pour favoriser la gestion des ressources et pour faire appel aux compétences locales et internationales.

Dans le cadre de l'adaptation au changement climatique, les mesures tiennent compte de six secteurs reconnus comme prioritaires dans l'élaboration du PNACC (GIZ et République togolaise, 2017) :

- Énergie : Une meilleure gestion des énergies traditionnelles électriques et hybrides ;
- Agriculture : La gestion des eaux, des terres agricoles et des couloirs de transhumance ;
- Aménagement : La gestion des matières et des lieux de décharge dans les zones urbaines, ainsi que l'assainissement et le drainage des eaux d'origine pluviale ;
- Ressources en eau : Une gestion adéquate des eaux de pluie et une utilisation efficiente des eaux usées et des canalisations souterraines ;
- Gestion des côtes : La mise à jour du cadre réglementaire de même que la gestion des connaissances et des investissements pour la protection des côtes ;
- Terres : La gestion des écosystèmes et de renforcement des capacités, notamment pour le service météorologique.

Bien que les mesures en développement priorisent des secteurs (République togolaise, 2018a) quasiment identiques aux secteurs d'adaptation (eau, électrification, urbanisation, agriculture, environnement et ressources), lesdites mesures sont généralement d'ordre institutionnel et organisationnel, au regard des approches d'adaptation (GIEC, 2014) pouvant être mises en œuvre sur le terrain. Aussi, les actions planifiées n'étant pas identiques pour les mêmes secteurs dans le PND et le PNACC, les parties prenantes font face à deux mesures distinctes pour un même secteur, ce qui pose un problème de synergie des mesures et représente une difficulté dans la mise en œuvre sur le terrain.

Secteur de l'eau

Dans le PND, la mesure consiste à mettre en place une politique permettant l'accès à l'eau (potable) à toute la population et à alimenter et aménager des zones identifiées. Dans le PNACC, la mesure concerne la gestion des eaux pluviales, des eaux usées et des eaux provenant du secteur agricole et des canalisations souterraines. Ce sont des mesures différentes qui ont été définies pour le même secteur. Il n'y a donc pas de synergie entre les mesures. L'objectif était-il de mettre en place une diversité de mesures qui couvriraient tous les enjeux du même secteur ou s'agit-il d'un manque de concertation sur le sujet qui a abouti à des résultats différents ? Notons que les enjeux liés à l'accès à l'eau et à l'assainissement sont énormes sur le territoire, mais la divergence des actions proposées dans le PND et le PNACC est non seulement le résultat de deux travaux différents qui ont été effectués, normalement pour la même finalité qui est celle du développement durable.

Secteur de l'énergie

Dans le PND, il s'agit d'une politique visant à électrifier les zones surtout éloignées en y installant des panneaux solaires ainsi que des initiatives pour la réduction des émissions de Gaz à effet de serre (GES) dans le domaine du transport. Dans le PNACC, la mesure concerne une meilleure gestion des énergies traditionnelles électriques et les mini-réseaux hybrides dans les milieux ruraux. Les mesures d'électrification étant pratiquement similaires dans les deux plans, les actions peuvent s'harmoniser en matière de résultats, et ce, dans le respect du développement durable. Cependant, même si les mesures visant l'électrification de zones éloignées grâce à l'énergie solaire répondent plus ou moins à l'ODD7 sur l'accès à l'énergie, les approches adaptées à plusieurs secteurs comme le transport, les industries, les bâtiments et les infrastructures (MELCC, 2020) ne sont pas prises en compte.

Secteur de l'agriculture

Dans le PND, il s'agit d'une politique qui vise l'appui aux agriculteurs dans l'approvisionnement de produits de germination, le soutien dans la production, le renforcement de capacités, la mise en place d'une microfinance et une plateforme pour l'entrepreneuriat. Pour sa part, le PNACC rassemble des mesures de construction des retenues d'eau, de gestion des couloirs de transhumance et d'enrichissement des terres cultivables. Les mesures dans ce secteur sont plus ou moins complémentaires dans les deux plans, même si elles ne sont pas identiques. La synergie des actions permettrait d'aménager les zones agricoles et d'assurer la fertilité des terres, tout en soutenant la production. Cependant, aucune mesure n'est planifiée pour venir à bout des risques climatiques sur l'agriculture que sont entre autres l'utilisation des pesticides, le dérèglement des saisons et

des précipitations, la perte des récoltes et la sécheresse que connaît également la région de Provence-Alpes-Côte d’Azur (Seguin et Lefèvre, 2015).

Secteur de l’habitat / aménagement

Les politiques de développement urbain pour une meilleure gestion des habitations, des infrastructures, des zones de verdure et de la mobilité urbaine sont les mesures tenues dans le PND. Les mesures du PNACC visent plutôt l’aménagement de zones urbanisées à travers une saine Gestion des matières résiduelles (GMR), des zones de décharge des déchets et des eaux de pluie. Même si les mesures élaborées pour ce secteur dans les deux plans visent le développement urbain, elles sont différentes. Le PND est axé sur une politique de l’habitat, tandis que le PNACC vise l’hygiène environnementale. Il n’y a donc pas de similitudes entre les deux plans. Bien que les mesures concernent le développement des zones urbaines, les mesures de résilience du territoire, notamment la transition écologique aussi bien dans les zones urbaines que rurales, face aux risques climatiques ne sont pas intégrées aux mesures d’adaptation au changement climatique.

Secteur de l’environnement et des ressources

La mesure retenue dans le PND concerne la gestion des forêts à travers la mise en place d’un répertoire ; des travaux de reboisement, de restauration, de protection, d’aménagement et de réhabilitation des terres ; et un plan pour gérer les bassins versants et les réserves de biosphère. Dans le PNACC, la mesure concerne deux secteurs : la gestion des côtes (revoir la réglementation et les investissements pour la protection des zones côtières) et la gestion des terres (gestion des écosystèmes et renforcement de capacités du service météorologique). Les mesures retenues dans les deux plans sont plus ou moins

similaires, ce qui peut conduire à une synergie des actions. Cependant, ces mesures concernent surtout la gestion des forêts et ne couvrent pas tous les aspects environnementaux qui permettent d'augmenter la résilience des populations.

Secteur des ressources internes

La mise sur pied d'un bureau chargé des recettes territoriales pour augmenter la mobilisation des ressources est la mesure qui a été planifiée dans le PND. Pour sa part, le PNACC ne comporte aucune mesure sur les ressources internes, même si une des stratégies est en lien avec la recherche de financement pour la mise en œuvre d'actions d'adaptation (Nations unies, 2016), suivant les décisions de la CCNUCC.

En résumé, comme nous pouvons le voir sur le tableau 14 ci-dessous, le secteur de l'énergie est le seul secteur où les mesures proposées dans le PND et le PNACC sont quasiment identiques et complémentaires. Quant au secteur de l'agriculture, la mesure concernant la productivité des terres agricoles est la seule qui soit plus ou moins similaire dans les deux plans. Même chose pour le secteur de l'environnement et des ressources, où la gestion de la ressource forestière est la seule mesure qui soit presque identique dans les deux plans. Pour le secteur de l'eau, les mesures ne sont pas harmonisées, de même que pour les secteurs de l'habitat/l'aménagement et des ressources internes. Ainsi, l'analyse du PND et du PNACC montre qu'une pluralité de mesures, majoritairement différentes, ont été élaborées dans les documents de planification à l'échelle nationale du Togo. À cet effet, il existe un déphasage entre les politiques de développement et les politiques d'adaptation, faisant ressortir un problème d'harmonisation.

Plusieurs raisons peuvent expliquer ce problème, parmi lesquelles : la multiplicité des parties prenantes, l'absence et/ou la non-vulgarisation des outils, le coût élevé de l'harmonisation des mesures et l'absence de cadre de concertation. Une enquête de terrain nous a permis de constater les principales causes de la non-harmonisation des mesures, laquelle constitue un défi pour la planification et une difficulté de mise en œuvre sur le terrain.

Tableau 15 : Synergies et/ou divergences entre les stratégies et mesures du PND et du PNACC

STRATÉGIES ET MESURES DU PND ET DU PNACC			
PLANIFICATION	PND	PNACC	Synergie/Divergence
STRATÉGIES	Axe stratégique 1 : Mettre en place un hub logistique d'excellence et un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région Axe stratégique 2 : Développer des pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries extractives Axe stratégique 3 : Consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion (République togolaise, 2018b, p. 14).	(i) Intégration systématique de l'ACC dans les documents de planification (ii) Mise en œuvre des options d'adaptation et renforcement des capacités (iii) Mobilisation des financements pour l'ACC (GIZ et République togolaise, 2017, p. 58).	Stratégies du PND visent en majorité la croissance économique Mention dans le PNACC de l'intégration de l'ACC dans la PT
MESURES	EAU: approvisionnement et accès à l'eau dans les zones essentiellement rurales ÉNERGIE: énergie solaire dans les zones rurales, transport et énergie durable dans les zones urbaines AMÉNAGEMENT: politique de gestion d'infrastructures, d'habitation, zones de verdure et mobilité urbaine AGRICULTURE: politique d'amélioration des rendements de l'agriculture, soutien à la production animale et halieutique FORÊTS: gestion de forêts, protection des espaces naturels, biosphère et terres, gestion des ressources territoriales et des incitatifs pour des projets verts PARTENARIATS: bureau des recettes financières pour favoriser la gestion des ressources	ÉNERGIE: meilleure gestion des énergies traditionnelles électriques et hybrides AGRICULTURE: gestion des eaux, terres agricoles et couloirs de transhumance AMÉNAGEMENT: gestion de matières et de lieux de décharge dans les zones urbaines, assainissement et drainage des eaux d'origine pluviale RESSOURCES EN EAU: gestion des eaux de pluie et utilisation des eaux usées et de canalisations souterraines GESTION DES CÔTES: mise à jour du cadre réglementaire et gestion des investissements pour la protection des côtes TERRES: gestion des écosystèmes et renforcement des capacités pour le service météorologique	Pratiquement les mêmes secteurs d'intervention, mais avec des mesures différentes qui auraient pu être mises en synergie dans un seul document

7.3.4 Enquête auprès d'acteurs de terrain

7.3.4.1 Méthodologie

Une enquête basée sur un questionnaire individuel (en annexe) a été réalisée dans le but de faire ressortir les enjeux de la planification territoriale, notamment les causes de la non-harmonisation des mesures d'adaptation à celles de développement. Le questionnaire a été soumis aux personnes ciblées de façon simple et aléatoire (Durand, 2002) pour nous permettre d'avoir accès aux perceptions, à la compréhension et aux expériences (Baribeau et Royer, 2012) des acteurs sur le terrain. Cette enquête a été réalisée sur la base d'un échantillon probabiliste aléatoire dans une « démarche objective et scientifique » (Ajar et collab., 1983, p. 9), dans laquelle chaque personne du groupe cible choisie au hasard « a une probabilité connue et non nulle d'être incluse dans l'échantillon » (Vaillant, 2005, p. 7). Les questionnaires sont formulés sous la forme d'un entretien semi-directif, avec « des thème dont l'ordre peut être plus ou moins bien déterminé » pour nous permettre de recueillir des « informations de bonne qualité, orientées vers le but poursuivi [...] dans un laps de temps raisonnable » (Imbert, 2010, p. 24).

Les questionnaires ont été soumis à 44 employés (personnes physiques et morales) ayant un poste décisionnel au sein des institutions qui ont contribué à l'élaboration du PND et du PNACC au Togo et/ou sont impliqués dans les recherches sur le sujet de la lutte contre le changement climatique, notamment l'adaptation, sur le territoire. Ces personnes proviennent de ministères, d'agences nationales, de communes, d'organismes (ONG) et d'universités qui sont impliqués dans l'élaboration du PND et du PNACC. Elles ont été

questionnées dans le but de recueillir des informations du terrain qui donnent acte à la problématique que fait ressortir l'analyse des documents disponibles et qui nous permettront de saisir la réalité territoriale au Togo (Hamel, 1998).

7.3.4.2 Résultats

L'analyse mixte des résultats de l'enquête présenté dans le tableau 15 ci-après, a permis de confirmer l'hypothèse selon laquelle l'intégration des mesures d'adaptation au changement climatique dans le PND, bien que constituant une difficulté, ne fait pas partie des habitudes décisionnelles des acteurs, de même que : la multiplicité des parties prenantes, le manque et/ou la non-vulgarisation des outils, le coût élevé de l'harmonisation des mesures et l'absence de cadre de concertation permanent qui sont à l'origine de la non-harmonisation des mesures de planification territoriale au Togo.

Tableau 16 : Tableau des résultats et analyse des données de l'enquête de terrain

ANALYSE ET INTERPRÉTATION DE L'ENQUÊTE		
37% élaborent des stratégies et renforcement de capacités Q1: Insuffisantes pour l'atteinte des objectifs climatiques (Desse et collab., 2018) et la gestion des processus (Mehri, 2020). 77% trouvent difficiles l'intégration des MACC Q2: Dans le processus d'élaboration, toutes les parties prenantes ne sont pas bien informés ; dans la mise en œuvre, les actions sont parfois contradictoires (BAD, 2021). 50% ne disposent pas d'outils de diagnostic Q3: Méconnaissance et insuffisance d'outils pour le diagnostic climatique qui n'est pas systématique. (Climate chance et Comité 21, 2019). Seuls quelques organismes en disposent. 62% : Enjeu financier pour la mise en œuvre Q4: Manque de moyens financiers et de mobilisation de fonds pour la mise en œuvre (Eckstein et collab., 2021).	77% : Plusieurs acteurs impliqués Q5: Mais les collectivités locales ne sont pas tout à fait impliqués dans l'élaboration des plans (UEMOA, 2015). 62%: Avantage de la multiplicité d'acteurs Q6: Mais les acteurs ne sont pas au même niveau d'information (Van Gameren et collab., 2014a) rendant difficile le processus de planification (République togolaise, 2023).	38% : Cadre de concertation non-permanent Q7: Pas de cadre commun méthodologiquement cohérent (OCDE, 2021). Non-opérationnels ou actifs uniquement lors de la mise en œuvre de projets (République togolaise, 2022a). 40% font un diagnostic climatique Q8: Quasi-absence de diagnostic climatique (Climate chance et Comité 21, 2019). Certains organismes internationaux et agences en font avec ou sans outils. 77% : Mesures environnementales non-intégrées Q9: Non-intégration de mesures environnementales (Sanou et Badolo, 2017) parce que les décideurs ne s'y connaissent pas et n'accordent pas un réel intérêt. 77% : Processus de planification complexe Q10: Différences entre la planification et les dynamiques de terrain (Noblet, 2023). Difficulté d'accès aux données et outils, incohérences et conflits (Rivaud, 2007).

Élaboration de stratégies ou de plans

Les résultats obtenus montrent que 38,6 % des personnes interrogées élaborent des stratégies et/ou des plans après un diagnostic climatique de vulnérabilité. Des efforts sont donc fournis sur le terrain quant à la prise en compte des phénomènes climatiques dans les décisions territoriales, mais ils demeurent insuffisants comme le soutiennent les répondants, pour l'atteinte des objectifs climatiques et par la même occasion, des ODD.

Prise en considération des mesures d'adaptation

Concernant la prise en considération des mesures d'adaptation dans la planification, 77,3 % des personnes répondantes affirment que l'intégration des MACC dans les Plans de développement durable (PDD) constitue une difficulté aussi bien dans la conception des documents que dans l'application sur le terrain, ce qui confirme l'hypothèse de la thèse selon laquelle l'intégration de ces mesures dans les plans de développement est une difficulté en soi. Plus spécifiquement, concernant l'élaboration des plans, bien qu'il existe un cadre politique assez élaboré sur le changement climatique, toutes les parties prenantes ne sont pas au même niveau d'information et de formation. Quant à la mise en œuvre des actions, il arrive que les objectifs de développement sur un même territoire s'opposent. Les répondants soutiennent également que les mesures d'adaptation sont insuffisantes, voire pratiquement inexistantes dans les documents de planification élaborés et dans les Plans de développement communal (PDC) en phase d'élaboration. Il y a donc un réel problème dans la détermination des priorités en développement et dans l'intégration des options d'adaptation qui découlent de la planification territoriale. Des pistes de solutions ci-dessous ont été proposées par les personnes répondantes à l'enquête, lors des réponses aux questions.

Disponibilité et utilisation d'outils

En matière de disponibilité et d'utilisation d'outils, 45,5 % des personnes enquêtées affirment que leur institution ne dispose d'aucun outil leur permettant d'intégrer réellement les MACC dans la planification des actions et stratégies de développement durable sur le territoire. Les outils recommandés par le PNUD (2017) concernent : l'analyse des vulnérabilités climatiques pour identifier comment les ODD peuvent être affectés par les changements climatiques ; l'identification des plans, politiques et budgets qui doivent être mis à jour ou changés afin de réduire les risques de vulnérabilité ; la modification des politiques en fonction du choix des options d'adaptation utiles ; et l'identification des responsables et ressources nécessaires à la mise en œuvre.

Pistes de solution :

Tout comme dans le cas des pistes de solutions évoquées par les personnes enquêtées, ces dernières préconisent des guides et des outils pour pallier les lacunes de la planification territoriale. Ce sont :

- Un guide d'intégration de l'adaptation au changement climatique dans les documents de planification qui serait vulgarisé à l'ensemble des parties prenantes ;
- Un appui aux communes dans l'intégration de la rédaction des risques de catastrophes (RRC) pour l'élaboration des PDC ;
- Une formation sur l'utilisation de l'outil Climate Proofing (servant à prendre en compte les changements climatiques dans les stratégies et plans) et de l'Agenda 21 (qui est un outil de catégorisation et de priorisation des ODD).

D'autres outils pourraient être utilisés comme ceux reliés à la priorisation des ODD et qui ont été développés par Claude Villeneuve et Olivier Riffon de la Chaire en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) que sont :

- La grille d'analyse de développement durable ;
- La grille de priorisation des cibles des ODD ;
- La fiche de gouvernance ;
- La fiche de gouvernance adaptée aux institutions ;
- Le référentiel des compétences ;
- L'atlas des ODD

(Villeneuve, 2018, p. 20).

Financement des actions

Pour le financement des actions, 61,4 % des personnes sondées affirment que le coût de mise en œuvre des mesures d'adaptation dans la planification territoriale est élevé, étant donné que le budget disponible lors des travaux ne couvre pas tous les aspects de la planification. Par exemple, les études sont financées, mais il manque de fonds pour la mise en œuvre. Une bonne gestion financière et une bonne planification stratégique de même que la capacité des collectivités locales à mobiliser des moyens financiers propres à leurs régions pourrait s'avérer bénéfique.

Pistes de solution :

- En plus d'une mobilisation des ressources financières et techniques (matériels, outils de renforcement de capacités, outils de planification), une mobilisation des ressources

humaines internes (notamment pour les savoirs et les pratiques locales de résilience) par les collectivités ;

- Plus de subventions ou d'aide financière provenant de l'État et des Fonds créés au niveau international (comme le Fonds d'action pour le climat et le Fonds pour l'adaptation mis sur pied à la CCNUCC) pour soutenir les projets de développement et d'ACC qui sont soumis lors des appels à projets ou demandes de subvention ;
- Une mobilisation des fonds de l'extérieur, notamment des organismes comme, la Banque Mondiale, la GIZ, le PNUD, la Banque africaine de développement (BAD) qui soutiennent les actions de développement et de lutte contre le changement climatique dans les pays en développement.

Implication et concertation des acteurs

Parlant des acteurs qui s'impliquent dans les travaux, 77,3 % des employés interrogés affirment qu'il y a une pluralité de parties prenantes et de disciplines qui interviennent dans la planification et dans la mise en œuvre, mais ils notent un dysfonctionnement dans la concertation et l'engagement des acteurs. L'enjeu de dysfonctionnement soulevé par les répondants tout au long du processus de la planification des actions se manifeste par la participation de tous et la définition des priorités avec les collectivités à chaque étape de la planification. Aussi, la mise en œuvre des actions se fait à travers les projets et leur coordination n'incombe pas vraiment aux entités locales, en d'autres termes n'est pas décentralisée, engendrant ainsi la duplication des initiatives.

Pistes de solution :

- Une implication constante des acteurs dans toutes les phases du processus d'élaboration des documents en relation avec des comités techniques d'experts ;
- Une mise en œuvre effectuée par le biais des projets ainsi que du Plan de travail et budget annuel (PTBA), en concertation avec les parties prenantes des communautés ;
- La tenue régulière de rencontres et d'ateliers de formation et de renforcement de capacités ;
- Des études de diagnostic impliquant les populations ;
- La création de comités de mise en œuvre sur le terrain ;
- Le renforcement du cadre de concertation national dénommé Plateforme nationale de réduction des risques de catastrophes (PFNRRC), qui se doit d'être multisectoriel.
- Élaboration des documents à travers une collecte de données dans tous les secteurs concernés, définition des priorités avec les collectivités afin d'éviter des duplications et mise en œuvre coordonnée.

Multiplicité des acteurs

À propos de la multiplicité des acteurs, 61,4 % des personnes sondées pensent que la diversité des parties prenantes ne constitue pas une difficulté de plus dans le processus d'intégration des mesures d'adaptation au changement climatique dans les PDD, tandis que 38,6 % affirment que cela constitue une difficulté. La difficulté fait référence au processus de la planification territoriale des actions de développement durable ainsi que des MACC dans les plans de développement et d'ACC. Pour les répondants, il s'agit, lors des étapes de la planification énumérées par Diouf et ses collègues, (2018), de l'implication et de l'expertise de chaque acteur lors des consultations, de la formation de comités, groupes et

d'équipes d'appui dans la phase de préparation, des recueils et analyses des données du lors du diagnostic territorial, de la concertation des acteurs quant à l'identification de choix prioritaires et la définition des orientations stratégiques, de la programmation et hiérarchisation des actions et indicateurs et de la production d'un plan provisoire la documentation, ainsi que de sa validation et approbation.

Pistes de solution :

- Pour que l'implication des parties prenantes mène à des résultats escomptés, participation aux activités et collaboration permanente ;
- Modification des textes des lois qui attribuent les mêmes missions et prérogatives à plus d'une structure pour faciliter l'attribution des activités aux structures appropriées dans la phase d'élaboration et dans la mise en œuvre ;
- Planification et définition communes des priorités, des secteurs d'intervention et des indicateurs par toutes les parties prenantes pour recommander des orientations afin de mettre en place un système de coordination et de suivi.

Cadre de concertation permanent

Par ailleurs, 34,1 % des personnes enquêtées affirment qu'il existe un cadre de concertation permanent entre les acteurs politiques, la société civile et les parties prenantes des collectivités locales pour l'étude de faisabilité de la mise en œuvre des mesures dans les collectivités, tandis que 38,6 % disent qu'il existe un cadre non permanent qui se réunit lorsqu'il y a un projet à réaliser. Les autres 27,3 % soutiennent pour leur part qu'il n'y a aucun cadre. Ces données démontrent que toutes les parties ne sont pas au même niveau d'information et qu'il y a un problème de concertation et/ou de communication.

Pistes de solution :

- Identifier les parties prenantes du cadre national qui sont chargées du processus d'intégration des mesures d'adaptation au changement climatique dans les politiques, de même que les démembrements régionaux que sont les commissions locales de développement durable ;
- Financement des travaux et création de cadre de concertation des commissions d'élaboration et de suivi des projets et programmes mis en place dans les communes locales ;
- Implication, vulgarisation et uniformisation des informations auprès de toutes les parties prenantes.

Diagnostic climatique

Quant au diagnostic climatique, 34,1 % des employés questionnés stipulent qu'il est fait sur le terrain avec des outils de diagnostic climatique dans le cadre de la planification territoriale, tandis que 20,5 % confirment que le diagnostic est fait, mais sans outils de diagnostic climatique. 18,2 % notent une difficulté dans l'élaboration du diagnostic climatique, et d'autres 27,3% des enquêtés affirment qu'un diagnostic climatique n'est pas réalisé parce qu'il est difficile, coûteux, et qu'il n'y a pas de connaissance à ce sujet.

Pistes de solution :

- Vulgarisation des outils utilisés (par exemple, analyse FFOM, analyse PESTEL, matrice de vulnérabilité) auprès de toutes les parties prenantes, renforcement des capacités, accessibilité des outils et appropriation par tous les acteurs ;

- Accessibilité des outils dans les localités par les responsables politiques et les acteurs locaux ;
- Ressources matérielles et financières nécessaires ;
- Partenariats avec des organismes et institutions internationaux/régionaux pour avoir accès aux outils ainsi qu'à la formation sur leur utilisation.

Le FFOM est un outil de planification stratégique qui sert à analyser les « forces, faiblesses, opportunités et menaces liées à un système, à une action ou à un projet. L'analyse peut concerner une entreprise, un territoire... Cet outil est tout indiqué pour faire une analyse globale de notre environnement. Il permet de faire des choix cohérents au contexte dans lequel on évolue et qui s'appuient sur de l'information pertinente » (Communagir, s. d., p. 1). L'analyse PESTEL est un outil axé sur six aspects que sont l'aspect politique, économique, social, technologique, environnemental, et légal, dans le but de faire une « analyse stratégique qui [...] permet d'identifier les facteurs externes (opportunités et menaces) qui peuvent avoir un impact, positif ou négatif, sur votre entreprise. Il fournit un point de vue global sur l'environnement de votre entreprise (Le Coin des Entrepreneurs, 2021, p. 1).

Intégration des mesures environnementales

Outre les mesures climatiques, 38,6 % des personnes enquêtées pensent qu'en général les mesures environnementales ne sont pas parfaitement intégrées aux politiques publiques ni dans la planification des actions mises en œuvre dans les territoires parce qu'elles ne font pas partie des habitudes décisionnelles des décideurs. Pour leur part, 11,4 % pensent que la cause serait liée à l'absence d'outils, et 40,9%, à la non-vulgarisation des outils dans les

territoires. 9,1% pensent que la raison serait liée à l'existence d'autant de problématiques que d'outils en la matière.

Pistes de solution :

- Révision de la définition et de la déclinaison des ODD en fonction d'une politique environnementale qui tienne compte des mesures de lutte contre le changement climatique et des priorités en développement ;
- Décentralisation des politiques, suivi des opérations de planification et accessibilité des outils.

Processus de planification

Concernant le processus de la planification, 50 % des personnes répondantes affirment que leur institution éprouve des difficultés dans la mise en œuvre sur le terrain, comme par exemple les conflits d'intérêt reliés au foncier, tandis que 27,3 % pensent que la difficulté se trouve dans l'accès aux données qui doivent faciliter le diagnostic territorial et la définition des mesures et actions de mise en œuvre. Les autres 22,8 % évoquent une difficulté dans l'élaboration des stratégies et plans d'action. Ces données d'enquête auprès d'acteurs terrain démontrent qu'il y a un réel problème à chaque étape de la planification, que ce soit dans le cadre de l'élaboration que de la mise en œuvre.

Pistes de solution :

- Mobilisation des ressources au niveau national et local, nécessaires à la mise en œuvre ;
- Consultations et sensibilisations pour faciliter le recueil d'informations auprès des populations locales, ainsi que leur implication ;

- Appropriation du foncier par l'État et indemnisation des personnes concernées ;
- Formulation de projets simples à fort impact qui touchent directement les populations.

En somme, les résultats de l'enquête (résultat et analyse complète en annexe 4) confirment que l'intégration des MACC dans les plans de développement ne fait pas partie des habitudes décisionnelles des acteurs politiques ; le manque ou la difficulté d'accès aux outils, de même que leur méconnaissance constituent une difficulté de taille dans l'harmonisation des mesures et dans la mise en œuvre des actions de la planification. À cela s'ajoute le coût élevé de la mobilisation des ressources. Bien que la multiplicité des parties prenantes constitue une force en soi, il faudrait leur pleine implication dans tout le processus de la planification territoriale ; une meilleure concertation et collaboration pour une définition commune des priorités ainsi qu'un système de coordination efficace. Le soutien et l'implication de l'État dans la résolution des défis de la planification territoriale énumérés, de même que la décentralisation des pouvoirs et l'accentuation des partenariats sont des étapes nécessaires pour amorcer les changements qui s'imposent.

7.4 CONCLUSION

La planification territoriale est un exercice délicat au regard des multiples actions qui font partie des étapes de son processus. Elle n'en demeure pas moins aujourd'hui, avec la nécessité de prise en compte des critères de durabilité, de vulnérabilité et de résilience face au changement climatique. Le Togo n'y fait pas exception. Plusieurs mesures ont été planifiées à l'échelle nationale, en conformité avec les ODD donnant lieu au PND, et les décisions d'adaptation de la CCNUCC ont abouti au PNACC. Bien qu'étant des mesures qui répondent aux enjeux du territoire et qui ont été définies pour les mêmes secteurs d'activité dans les deux documents, les actions à mettre en œuvre ne sont pas identiques, ce qui fait ressortir un problème d'harmonisation.

L'adaptation au changement climatique faisant partie intégrante des ODD, élaborer deux plans distincts dont les mesures ne s'harmonisent pas pose un problème à la mise en œuvre sur le terrain et, par ricochet, à l'atteinte des objectifs de durabilité. Par ailleurs, le coût élevé de l'harmonisation des mesures, le manque et la non-vulgarisation des outils, l'absence de concertation constante et de partage d'informations entre les parties prenantes sont entre autres des défis qui restent à relever, qui ont été énumérés par les personnes enquêtées et qui confirment l'hypothèse de la recherche. À cela s'ajoutent la nécessité d'élaborer un seul document de planification territoriale qui intègre toutes les mesures de durabilité, le soutien de l'État aux collectivités locales, la décentralisation des pouvoirs et l'accentuation des partenariats.

Plusieurs efforts sont fournis dans l'atteinte et la déclinaison des ODD grâce à la planification dans les territoires, mais beaucoup reste à faire pour l'intégration des mesures d'adaptation au changement climatique dans les ODD, de même que celles du PNACC dans le PND, notamment au Togo. À l'échelle internationale, les décisions d'adaptation de la CCNUCC doivent correspondre aux ODD pour favoriser l'uniformisation des mesures de même que leur déclinaison dans les territoires. À l'échelle locale (nationale), la mobilisation des ressources, la présence et la maîtrise d'outils, l'implication de toutes les parties prenantes et la synergie des actions favoriseraient une meilleure planification territoriale.

DISCUSSION GÉNÉRALE

En matière de planification territoriale, les pays s'appuient sur des décisions internationales, notamment les ODD définis dans un cadre global par l'ONU (Trabelsi, 2018), et des engagements lors des CCNUCC (Nations unies, 1992 – 2023a) axés sur les mesures d'atténuation et d'adaptation du GIEC (1995 - 2023). La multiplication des travaux aux échelles internationales, loin d'être un frein en soi, conduit à une diversité de mesures qui ne s'harmonisent pas et cause un défi dans leur déclinaison aux échelles locales (territoriales). C'est l'exemple de la production du PND (République togolaise, 2018b) et du PNACC (GIZ et République togolaise, 2017) qui sont deux plans qui visent le même objectif, soit le développement durable qui intègre la résilience des territoires. La multiplication des travaux au niveau international, c'est-à-dire, la définition à la fois de mesures de lutte contre le changement climatique par de différentes entités et démembrements de l'ONU (ODD et COP, puis également par le GIEC) pour les mêmes objectifs, cause une confusion dans l'identification et la mise en œuvre des actions définies dans les plans territoriaux. Le choix d'une multitude de priorités par secteurs d'intervention, qui, même si elles ne sont pas complémentaires sont retenues dans les documents aux échelles territoriales complique le processus de la planification. Pour améliorer le processus de la planification territoriale, il serait judicieux que les décisions à l'échelle internationale visant le développement durable s'harmonisent par le biais d'une concertation et collaboration entre les acteurs internationaux, afin de faciliter l'atteinte des objectifs au niveau local (territoires nationaux). L'affirmation de l'OIF (2015), selon laquelle un projet décisionnel à la COP à Paris « prévoit un processus de révision de la mise en œuvre des efforts d'atténuation des pays développés en 2016 et 2017, ainsi que du soutien alloué aux

pays en développement pour l'adaptation, le financement, le transfert de technologies et le renforcement des capacités au cours de la même période » (p. 17), de même que les mesures mises en place lors des CCNUCC (Nations unies, 1992 – 2023a) qui concernent l'atténuation dans les pays développés et l'adaptation dans les pays en développement, fait ressortir un questionnement à savoir si les mesures d'atténuation sont réservées aux pays développés et les options d'adaptation aux pays en développement ? Est-ce les pays en développement Parties à la CCNUCC qui se sont prononcés sur la priorité de définir des actions d'adaptation aux dépens de l'atténuation ? Ou est-ce parce que les pays en développement sont d'après le GIEC (2019), moins responsables de l'augmentation des GES qui causent le réchauffement climatique (vu qu'ils ne disposent pas assez ou pas du tout d'industries qui utilisent des combustibles fossiles), mais sont les plus vulnérables aux conséquences du changement climatique, que la CCNUCC met l'accent sur des solutions d'ACC visant les pays en développement ? La clarification des décisions de la CCNUCC pourrait aider à comprendre le but visé par les décisions d'atténuation pour les pays développés et celles d'adaptation pour les pays en développement essentiellement.

Un autre défi se situe au niveau de la déclinaison et de l'appropriation des ODD aux échelles locales en tenant compte des priorités de développement de chaque pays et des nouveaux enjeux de développement durable (NEDD) que sont entre autres l'économie circulaire, la gestion des matières résiduelles, l'énergie alternative, le concept zéro déchets et zéro émission (Paixão-Barradas, et Melles, 2019). D'abord, les dix-sept (17) ODD n'ont pas fait l'objet d'une actualisation en fonction des NEDD, et les priorités des pays, surtout ceux en développement ne sont pas nécessairement en symbiose avec les NEDD. C'est le cas du territoire togolais qui a priorisé les ODD qui répondent aux besoins primaires de sa

population, somme toutes l'accès à l'eau et à l'électricité, le développement des villes et des modes de production, la gestion des forêts et le renforcement des partenariats (République togolaise, 2018a). Les dix-sept (17) ODD viennent à échéance en 2030 (Ferrier, 2018) et ont succédé aux OMD « pour conserver après 2015 le bénéfice de mobilisation dû aux OMD » (De Milly, 2015, p. 38). Ces ODD qui reprennent les huit (8) OMD (Châtaigner et Tous, 2017) auxquels s'ajoutent d'autres objectifs, soulèvent quelques questionnements : les OMD qui sont majoritairement axés sur le développement économique et reconduits dans les ODD sont-ils réservés aux pays en développement qui ne sont pas au même niveau de développement que les pays avancés ? Le reste des ODD s'appliquent-ils aux pays développés qui ont essentiellement dépassé les enjeux liés aux besoins de base de leur population ? Est-ce une raison pour différencier les ODD des pays développés, des ODD des pays en développement ? Le choix des ODD prioritaires dans les territoires en fonction de la croissance économique, comme ce fut le cas au Togo, sonne le glas pour une réflexion sur la généralisation des ODD et ensuite sur la mise à jour des objectifs en fonction des NEDD.

Le troisième défi concerne l'intégration de l'ACC dans les politiques de développement durable, et par ricochet, la production d'un seul plan qui couvre tous les aspects des ODD incluant les solutions de lutte contre le changement climatique dans les territoires. L'élaboration de plans différenciés par les acteurs et les parties prenantes aux échelles locales (nationales) au sujet de l'adaptation et du développement, comme le PND et le PNACC au Togo soulève des questions en lien avec la compréhension des actions de lutte contre le changement climatique vis-à-vis des actions de développement durable et la compréhension de l'adaptation aux échelles internationale et nationale. Les cibles et les indicateurs de l'ODD13 doivent-ils dans ce cas être redéfinis ? L'adaptation doit-elle faire

l'objet d'une étude plus approfondie dans le cadre de la définition et la mise œuvre de mesures ? Le GIEC doit-il se pencher davantage sur la redéfinition de l'adaptation et les actions qui assurent un développement résilient des territoires ? Peut-on croire à un développement économique sur la base de mesures de résilience dans les territoires ? Croissance économique et résilience peuvent-ils faire bon ménage dans le cadre de la résolution des enjeux sociaux ? Telles sont autant d'autres questions qui méritent de faire l'objet d'analyses sur la question de la planification territoriale.

Les défis de l'approche descendante des politiques publiques dans les territoires nationaux ressortent également de la recherche. Il s'agit du passage d'échelles du global au local de mesures et décisions internationales qui se déclinent dans les politiques publiques des territoires nationaux pour l'atteinte à la fois des objectifs globaux et la résolution des enjeux locaux. La territorialisation des mesures globales à travers l'appropriation et la redéfinition des objectifs dans un cadre national répond majoritairement, surtout dans le cas du Togo, aux enjeux locaux de développement, qu'aux objectifs globaux de durabilité. En d'autres termes, le choix des objectifs globaux dans le processus de la planification territoriale est fait en fonction des projets locaux qui peuvent être réalisés dans ce cadre. Plusieurs acteurs, somme toutes, les décideurs politiques, les membres de la société civile, les organismes non-gouvernementaux et de coopération internationale, les responsables locaux, et dans certains cas les populations locales qui collaborent à l'élaboration des actions et à leur mise en œuvre ont des intérêts divergents, les uns notamment les acteurs gouvernementaux pour le développement économique, les autres, c'est-à-dire les organismes, pour la protection et la viabilité de l'environnement, et d'autres encore que sont les populations locales, pour le bien-être et l'équité sociale. Le fonctionnement des États

quant à l'élaboration des politiques publiques en matière de développement durable incluant le changement climatique s'appuie de ce fait, sur des négociations et accords internationaux, et sur des mesures qui doivent être respectés par les États qui se sont engagés. Ces politiques sont élaborées dans une démarche de gouvernance territoriale à plusieurs niveaux de décisions. Dans le cas du Togo, d'abord au niveau national suivant les étapes de la planification territoriale, ensuite au niveau des régions administratives et des préfectures pour la décentralisation des politiques à travers la prise de connaissance et la vulgarisation des décisions publiques, et enfin au niveau des bureaux de développement communaux de collectivités locales pour la mise en œuvre et le suivi sur le terrain.

Bien que les décisions « top down » tentent d'englober et de généraliser les solutions aux enjeux socio-économiques et environnementaux des différents territoires dans un cadre global, la mise en œuvre se heurte aux défis propres à chaque territoire, rendant les résultats aux échelles nationales, et dans le cas du Togo, en décalage avec l'atteinte des objectifs internationaux. Le rapport récent sur les ODD qui montre un bilan inquiétant des progrès (Nations unies, 2023b) montre à quel point les décisions top down en matière de développement durable et de lutte contre le changement climatique comportent jusqu'ici des enjeux. L'enjeu de l'approche top-down dans un monde sujet à de constantes transformations se situe d'abord à l'échelle internationale quant : aux attentes des acteurs internationaux qui élaborent des objectifs et prennent des décisions qui ne répondent pas nécessairement aux enjeux locaux, aux engagements internationaux que prennent les États et qui ne sont pas nécessairement en adéquation avec les réalités territoriales comme dans le cas de l'accord de Paris en matière de changement climatique dont les résolutions de réduction de GES ne répondent pas aux réalités territoriales des pays en développement, et enfin, aux défis de

clarification et d'harmonisation des décisions internationales avant leur déclinaison dans les politiques publiques territoriales. Les décisions « bottom up » (approche ascendante), c'est –à-dire la prise en considération des politiques nationales dans la définition des actions globales de développement durable, ne devraient-elles pas servir de toile de fond aux travaux effectués à l'échelle internationale, comme le soutiennent le Groupe des Nations unies pour le développement (UNDG) (2021) en ces termes : « Il est par conséquent indispensable de s'appuyer sur les capacités et les ressources nationales. Certains pays procéderont à une planification pluriannuelle de leur vision, et les UNCT peuvent alors préparer la Vision 2030 des Nations Unies en l'alignant sur les instruments nationaux » (p. 5) ?

CONCLUSION GÉNÉRALE

L'adaptation au changement climatique prend de plus en plus de place dans la planification des politiques publiques, vues les conséquences du changement climatique sur les systèmes humains et les systèmes naturels. À l'échelle internationale, des recherches scientifiques sont menées par les experts du GIEC afin de donner des informations précises sur l'état de la situation climatique planétaire, de même que des mesures à mettre en œuvre pour y palier. Des options d'atténuation et d'adaptation ont été identifiées par les experts suivant les secteurs d'activités et les zones du globe terrestre les plus vulnérables, de même que la synergie avec les actions de développement durable. Dans le même ordre d'idées, des conférences sur le climat rassemblent les États Parties (acteurs) à la CCNUCC afin de trouver des solutions aux enjeux climatiques territoriaux, dans une approche descendante (global vers le local), et ce, sur la base des recommandations du GIEC. Les travaux de la CCNUCC ont abouti à des décisions territoriales qui concernent les mesures de mise en œuvre des options d'atténuation et d'adaptation et le soutien financier dans les pays Parties aux différentes COP. Concernant l'adaptation spécifiquement, il s'est agi de la création de Fonds pour le soutien financier aux pays dans l'élaboration du PNACC, surtout les pays en développement vulnérables aux impacts du changement climatique. En parallèle aux travaux du GIEC et de la CCNUCC, l'ONU a défini pour la période de 2015 à 2030 des ODD qui tiennent compte des enjeux de développement territoriaux et qui se déclinent aux échelles locales dans les plans de développement (PND), suivant l'approche top down (descendante) des politiques publiques territoriales. Ces ODD rassemblent dix-sept (17) objectifs parmi lesquels figure la lutte contre le changement climatique au treizième rang, notamment l'atténuation et l'adaptation. Il existe donc au niveau international, trois différents réseaux

d'acteurs, somme toutes, les experts du GIEC, les États Parties aux COP de la CCNUCC et les acteurs de l'ONU, qui œuvrent pour l'identification d'actions de lutte contre le changement climatique à mettre en œuvre à l'échelle des territoires nationaux dans le contexte de développement durable. Les CCNUCC s'appuient sur les études du GIEC pour identifier des mesures organisationnelles comme la création de cadres et de Fonds pour soutenir les États dans l'élaboration de plans, et non des actions concrètes qui permettent d'évaluer les indicateurs de performance pour les actions de résilience et d'atténuation. Pour l'ODD13, des cibles et indicateurs précisent la finalité dudit objectif dans les territoires, en mettant l'accent sur le nombre de pays ayant élaboré un plan, mis en place des stratégies de lutte contre le changement climatique, intégré un savoir-faire en matière de technologies et renforcé les capacités des acteurs locaux en développement durable. Il en résulte que les travaux des acteurs à l'échelle internationale ne s'harmonisent pas, autant pour la lutte contre le changement climatique que pour l'atteinte des objectifs de développement durable intégrant le changement climatique.

Sur le plan local c'est-à-dire national, au Togo, territoire à l'étude, le PNACC et le PND concentrent le choix de mesures internationales qui sont priorisées en fonction des réalités territoriales, respectivement pour la lutter contre le changement climatique et l'atteinte des objectifs de développement durable. Dans la déclinaison et la priorisation des ODD dans le cadre du PND au Togo, les six (6) objectifs (ODD6, 7, 11, 12, 15 et 17) choisis répondent aux enjeux du territoire en lien avec les besoins de base d'une société que sont respectivement, l'accès à l'eau, à l'électricité, aux villes et communautés durables, à la consommation et production durables, à gestion des forêts et à la gestion des partenariats, le pays étant classé parmi les pays les moins avancés selon le classement mondial. Les

politiques et stratégies élaborées dans le PND pour l'atteinte desdits objectifs concernent soit, la 2^{ème} phase des initiatives qui avaient débuté pour l'atteinte des OMD, soit des stratégies qui découlent des politiques qui avaient été élaborés pour l'atteinte desdits OMD. L'objectif treize (ODD13) en lien avec le changement climatique n'a pas été choisi dans les ODD priorisés dans le PND du Togo, bien que le pays soit classé parmi les pays fortement vulnérables aux impacts du changement climatique. Dans la planification des actions du PND, les options d'adaptation définies dans le PNACC qui a été élaboré avant le PND ne sont pas intégrées aux stratégies et mesures de développement durable, même si les secteurs considérés dans le PNACC sont pratiquement les mêmes que ceux identifiés dans le PND. Les secteurs pour lesquels des mesures de gestion de risques ont été élaborées dans le PNACC sont l'énergie, l'agriculture, l'aménagement et les ressources en eau qui sont également les mêmes secteurs couverts par les ODD6, 7, 11, 12 du PND. Seuls la gestion des côtes et des terres du PNACC diffèrent légèrement de l'ODD15 et 17 du PND en lien avec la gestion des forêts et les partenariats. Il en résulte de ce fait, une non-harmonisation des actions de développement durable du PND aux options d'adaptation du PNACC dans le territoire.

L'enjeu de complémentarité et de synergie des actions définies au pallier international, fait écho dans les territoires nationaux suivant l'approche top down des politiques publiques territoriales en développement durable et en changement climatique, comme nous le montre le cas du Togo qui a fait l'objet de notre étude. Ce problème d'harmonisation des mesures aux échelles globales est dû à la multiplicité des acteurs et des travaux effectués par des instances différentes sur le même sujet sans un cadre de collaboration à la définition de mesures conjointes ou décisions complémentaires. Aux échelles locales comme dans le cas

du Togo, le problème de la planification territoriale est dû aussi bien à la multiplicité des acteurs, qu'à la méconnaissance des outils de planification et de mise en œuvre, à la quasi-absence des ressources matérielles et financières lors du processus de la planification qu'au coût élevé de la mise en œuvre, au manque de collaboration avec les collectivités locales et au manque de concertation entre les acteurs qui ne sont pas au même niveau d'informations et de formation, aux mesures environnementales qui ne font pas partie intégrante des habitudes décisionnelles et des priorités des acteurs politiques en matière de développement durable. Les solutions d'harmonisation, entre autres, l'uniformisation des mesures en lien avec le développement durable incluant le changement climatique aussi bien au niveau international que national, la prise en compte des options concrètes d'adaptation à l'instar de ceux du GIEC dans les décisions de la CCNUCC, la mise à jour des ODD en fonction des nouveaux enjeux de développement durable et spécialement des cibles et indicateurs de l'ODD13, des mesures de financement et de renforcement de capacités dans les territoires, la recherche ciblée, la conception et/ou la vulgarisation d'outils d'élaboration et de mise en œuvre, l'implication des acteurs spécialement des collectivités locales, l'élaboration d'un diagnostic climatique qui facilite la prise en compte des options de lutte contre le changement climatique dans les plans de développement durable, la priorisation des ODD dans les PND en fonction des enjeux territoriaux et des défis actuels de développement, sont autant de moyens qui peuvent être considérés aux échelles globales et locales. Des travaux sont amorcés pour la prise en compte des MACC dans les stratégies de développement, surtout dans les pays développés qui disposent de moyens pour la recherche et la mise en œuvre, mais beaucoup reste à faire pour la compréhension de l'adaptation en tant que condition sine-qua-non au développement durable, et pour son intégration dans les politiques publiques territoriales.

Pour faire le point sur les questions de la recherche ainsi que l'objectif visé par ce travail qui est de mettre en lumière les défis de la planification territoriale qui dans ce contexte, concerne la priorisation des ODD aux échelles nationales et leur harmonisation aux MACC dans les PND, revenons sur quelques pistes de réponses qui sont à l'annexe 5 du document. D'abord, à la question générale de connaître l'importance des MACC dans le processus de la planification territoriale, elles font partie intégrante des politiques publiques, mais les stratégies et mesures en la matière sont identifiées en dehors de la planification des actions de développement durable. Le cas du PNACC au Togo, qui concentre les options de gestion des risques et qui n'est pas harmonisé au PND en est un exemple. Les options d'adaptation ne sont pas intégrées dans le PND étant donné que les décisions internationales en matière de déclinaison des ODD concernent l'élaboration des PND dans les territoires, et les décisions de territorialisation des options d'adaptation, dans le PNACC. Les plans de développement s'articulent donc autour de mesures de protection de l'environnement intrinsèque au contexte territorial, comme le cas de la gestion des forêts (ODD15) au Togo, sans être spécifique à la question de la résilience. Les ODD dans les plans de développement reposent de ce fait sur l'atteinte des objectifs priorités en fonction des enjeux territoriaux de développement durable

Des groupes d'acteurs distincts au palier international se penchent sur les enjeux de développement durable incluant le changement climatique. Cela peut être dû à la complexité de l'adaptation dont les mesures sont également difficiles à intégrer dans les politiques de développement durable. Aussi, les décisions des États Parties à la CCNUCC quant aux initiatives visant l'adaptation majoritairement dans les pays en développement et les mesures

d'atténuation surtout dans les pays développés (industrialisés) peuvent s'expliquer par les intérêts politiques divergents des acteurs gouvernementaux, dont les pays connaissent des enjeux différents et vivent des réalités différentes. Par ailleurs, les ODD ne sont pas jusqu'ici mis à jour en dépit des rapports à mi-parcours sur les progrès alarmants desdits objectifs dans les territoires, peut-être parce que la tâche de l'approche top down reste ardue ou que des réflexions qui ont débuté sur l'avenir des ODD, comme ce fut le cas pour les OMD, permettront d'élaborer des perspectives d'avenir plus réalistes à l'horizon 2030. La considération de l'approche ascendante (« bottom up ») des politiques publiques dans le cadre de la définition des mesures globales, pourrait augmenter l'efficacité de l'approche descendante (top down) en matière de mise en œuvre. En d'autres termes, la prise en compte des politiques publiques territoriales dans la définition de cadres internationaux en développement durable, incluant le changement climatique, surtout les savoirs locaux, pourrait faciliter la mise en œuvre des actions internationales qui ont été au prime abord été élaborées sur la base des initiatives de gouvernance locale. À ce sujet, la redéfinition des ODD en fonction du niveau d'avancement en développement durable des pays ne serait-elle pas une voie possible pour un plan de relance du développement ? La reformulation des cibles et indicateurs des ODD peuvent-ils permettre d'atteindre les objectifs de développement et de lutte contre le changement climatique ? Les experts du GIEC devront-ils clarifier l'intégration de l'adaptation dans les plans de développement ? Pouvons-nous espérer un développement économique résilient sobre en carbone ?

RÉFÉRENCES

INTRODUCTION GÉNÉRALE, CHAPITRE I, II ET III

- Abdelmalki, L. et Mundler, P. (2010). Chapitre 3. Le développement durable : pluralité des interprétations et difficultés de mise en œuvre. Dans : L. Abdelmalki et P. Mundler (Dir.), *Économie de l'environnement et du développement durable*. 69-95. <https://www.cairn.info/economie-de-l-environnement-et-du-developpement--9782804131326-page-69.htm>
- Adjamagbo, A., Gastineau, B., Golaz, V., Ouattara, F. (2020). Introduction : La vulnérabilité à la croisée de thématiques et de disciplines variées. *Laboratoire Population Environnement Développement (LPED)*, 6-11, <https://hal.science/hal-02921841/document>
- Ajar, D., Dassa, C. et Gougeon, H. (1983). L'échantillonnage et le problème de la validité externe de la recherche en éducation. *Revue des sciences de l'éducation*, vol.9, n°1, 3-21. <https://doi.org/10.7202/900396ar>
- Alladatin, J., Akpo, T. G. et Salifou, M. (2021). Module VII : Approches méthodologiques et stratégies d'enquête. 32. L'approche quantitative et statistique et ses principales stratégies d'enquête. Dans : F. Piron et E. Arsenault (Dir.), *Guide décolonisé et pluriversel de formation à la recherche en sciences sociales et humaines*. [En ligne]. <https://scienceetbiencommun.pressbooks.pub/projetthese/chapter/methodes-de-recherche-quantitatives/>
- Anadón, M. (2019). Les méthodes mixtes : implications pour la recherche « dite » qualitative. *Recherches qualitatives*, vol.38, n°1, 105-123. <https://doi.org/10.7202/1059650ar>
- Anisimov, A., Vallejo, L. (2023). Defining climate vulnerability in the context of Loss & Damage: a scientific, legal and political question? Study, vol.23, n°2, IDDRI, Paris, France. p. 14. <https://www.iddri.org/sites/default/files/PDF/Publications/Catalogue%20Iddri/Etude/202306-ST0223-vulnerability.pdf>
- Assises européenne de la transition énergétique (AETE). (2017). *La planification énergétique à l'échelle des métropoles. Quels outils pour la mettre en œuvre ?*. Bordeaux. p. 18. https://www.assises-energie.net/fileadmin/Assises_energie/Programme/Contenu_web_INSPIRATIONS/Atelier_34/AETE17-Atelier34.pdf
- Atakpama W., Abalo-Sama G. J., Egbelou H., Gouwakinnou, G. N., Dimobe, K., Samarou, M., Batawila, K., Akpagana, K. (2022). Potentielle aire de culture du karité

- (*Vitellaria paradoxa* CF *Geartn spp paradoxa*) au Togo. Synthèse : *Revue des sciences et de la technologie*, vol 28, n°2, 31-45. https://www.researchgate.net/publication/366713995_Potentiels_aire_de_culture_d_u_karite_Vitellaria_paradoxa_CF_Geartn_spp_paradoxa_au_Togo
- Atato A., Wala K., Dourma M., Bellefontaine R., Woegan Y. A., Batawila K., Akpagana K. (2012). Espèces lianescentes à fruits comestibles du Togo. *Cirad/EDP Sciences, Fruits*, vol. 67, n°5, 353-368. Doi:10.1051/fruits/2012030, https://www.researchgate.net/publication/270871505_Especies_lianescentes_a_fruits_comestibles_du_Togo
- Aubertin, C., Damian, M., Magny, M., Millier, C., Theys, J. et Treyer, S. (2015). Les enjeux de la conférence de Paris. Penser autrement la question climatique. *Revue Natures Sciences Sociétés*, vol.23, p. 151. https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers18-09/010063844.pdf
- Azbour, J., et Selassie, A A. (2023). *Les pays fragiles d'Afrique payent le plus lourd tribut*. International Monetary Fund, [En ligne]. <https://www.imf.org/fr/Blogs/Articles/2023/08/30/africas-fragile-states-are-greatest-climate-change-casualties>
- Badameli P. A. et Kadouza P. (2020). Vulnérabilités et stratégies des populations face aux inondations dans la région des Savanes au Nord-Togo. *Revue Canadienne de Géographie Tropicale*, vol.7, n°2, 8-15. https://www3.laurentian.ca/rcgt-cjtg/wp-content/uploads/2021/01/Article_2_KADOUZA-Padab%C3%B4_vol_7_2_2020_3.pdf
- Badjaré, B., Kokou, K., Bigou-laré, N., Koumantiga, D., Akpakouma, A., Adjayi, M. B., Abbey, G. A. (2018). Étude ethnobotanique d'espèces ligneuses des savanes sèches au Nord-Togo : diversité, usages, importance et vulnérabilité. *Biotechnol. Agron. Soc. Environ*, vol.22, n°3, 152-171. <https://popups.uliege.be/1780-4507/index.php?id=16690&file=1&pid=16487>
- Ballet, J., Dubois, J. et Mahieu, F. (2011). La soutenabilité sociale du développement durable : de l'omission à l'émergence. *Mondes en développement*, vol.4, n°156, 89-110. <https://doi.org/10.3917/med.156.0089>
- Balmond, L. (2021). *Les organisations internationales régionales africaines face à l'impact du changement climatique sur les conflits et le cas particulier du Sahel*. p. 27. http://www.qil-qdi.org/wp-content/uploads/2021/09/03_Climate-Security_BALMOND_FIN_b.pdf
- Bankati, B., et Napo, G. (2022). Vulnérabilité et stratégies de résilience des populations de la zone côtière du Togo face aux effets du changement climatique. *Djiboul*, vol.2, n°004, 364-383. <https://djiboul.org/wp-content/uploads/2022/12/28.-Bolagbede-BANKATI-Gbati-NAPO.pdf>

- Banque Afrique pour le développement (BAD). (2021). *Cadre stratégique sur le changement climatique et la croissance verte. Faire entendre la voix de l'Afrique. Stratégie 2021–2030*. p. 56. <https://www.afdb.org/fr/documents/cadre-strategique-sur-le-changement-climatique-et-la-croissance-verte-faire-entendre-la-voix-de-lafrique-strategie-2021-2030>
- Barel, Y. et Frémeaux, S. (2009). Les conditions de succès d'une approche descendante du changement managérial. Le cas d'un hypermarché. *Management et Avenir*, vol.2, n°22, 30-51. <https://doi.org/10.3917/mav.022.0030>
- Baribeau, C. et Royer, C. (2012). L'entretien individuel en recherche qualitative : usages et modes de présentation. *Revue des sciences de l'éducation*, vol.38, n°1, 23-45. <https://doi.org/10.7202/1016748ar>
- Baudelle, G. (2014). *Comprendre le retour de la planification territoriale en Europe*. p. 7. <https://www.espacestemps.net/articles/comprendre-le-retour-de-la-planification-territoriale-en-europe/?output=pdf>
- Bawa, A. (2017). *Mutations des périphéries urbaines au Sud du Togo. Des espaces ruraux à l'épreuve du peuplement et de la marchandisation des terres*. Université de Montpellier, Ecole doctorale GAIA. Unité de recherche TETIS. p. 239, <https://agritrop.cirad.fr/591671/1/ID591671.pdf>
- Beaugrand, G. et Goberville, E. (2010). Conséquences des changements climatiques en milieu océanique. Université du Québec à Montréal. *VertigO – La revue en sciences de l'environnement*. Hors-Série8. p. 14. <https://www.erudit.org/en/journals/vertigo/1900-v1-n1-vertigo3983/045530ar.pdf>
- Belley, S. (2008). Chapitre 8. La construction politique des territoires. De l'activation des acteurs à la coordination localisée de l'action publique. Dans : Guy Massicotte (dir.), *Science du territoire. Perspectives québécoises*. p. 450. *Presses de l'Université du Québec*, 233-256. <https://www.puq.ca/catalogue/livres/sciences-territoire-1678.html>
- Belloq, F., Duporge, F., Gauthier, M., Laferrère, A. et Reysset, B. (2021). Enjeux climat : réussir la transition en Afrique : Des atouts structurels et politiques, des défis sociaux et financiers. Dans : F. Belloq, F. Duporge, M. Gauthier, A. Laferrère & B. Reysset (Dir), *Enjeux climat : réussir la transition en Afrique : Des atouts structurels et politiques, des défis sociaux et financiers*. Éditions AFD, Paris, Policy Paper, 1-24. <https://www.cairn.info/policy-paper--1000000148975-page-1.htm>
- Benech, C., et Ardiet, M. (2020). La sensibilité au changement climatique : un outil d'adaptation L'. SCoT de la grande région de Grenoble. *HAL open science*. p. 19. <https://hal.science/hal-04673376v1> , <https://hal.science/hal-04673376/document>
- Bertrand, F. (2010). *Changement climatique et adaptation des territoires. Développement durable et territoire*. Presses universitaires du Septentrion. Collection environnement et société. 339-350. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01254505/document>

- Bertrand, F. (coord.) (2012). Adap'Terr. L'adaptation au changement climatique : les défis d'une approche intégrée pour les territoires. Rapport final UMR Cités. *Territoires, Environnement et Sociétés*. p. 148. http://temis.documentation.developpement-durable.gouv.fr/docs/Temis/0077/Temis-0077553/20565_1.pdf
- Bertrand, F. et Richard, E. (2012). Les initiatives d'adaptation aux changements climatiques. *Territoire en mouvement*, Revue de géographie et aménagement. 138-153. <https://doi.org/10.4000/tem.1799>
- Bertrand, F. et Simonet, G. (2012). Les trames vertes urbaines et l'adaptation au changement climatique : perspectives pour l'aménagement du territoire. *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*. Hors-série12. p. 1. <https://doi.org/10.4000/vertigo.11869>
- Bertrand, F., Rocher, L. et Mele, P. (2007). Le changement climatique, révélateur des vulnérabilités territoriales ? : Action publique locale et perceptions des inégalités écologiques. [Rapport de recherche] UMR CITERES ; Université François Rabelais – Tours ; programme “ Politiques territoriales et développement durable ” (D2RT). *HAL open science*. p. 148. <https://univ-tours.hal.science/hal-01486018>
- Besancenot, J-P. (2007). *Notre santé à l'épreuve du changement climatique*. Synthèse de l'ouvrage publié en 2007 chez Delachaux et Niestlé. Paris. p. 6. [http://www.esperanza21.org/sites/default/files/Sante_climat_Besancenot%20\(DN%202007\).pdf](http://www.esperanza21.org/sites/default/files/Sante_climat_Besancenot%20(DN%202007).pdf)
- Bigombe Logo, P. et Toukéa, D. (2023). De l'indispensable intégration des savoirs climatiques autochtones dans les politiques climatiques en Afrique centrale. *Les Cahiers du CIÉRA*, n°22, 83–101. <https://doi.org/10.7202/1107143ar> , <https://www.erudit.org/fr/revues/ciera/2023-n22-ciera08850/1107143ar.pdf>
- Bimare, K., Marra, D., Folega, F., Wouyo, A., Kperkouma, W., Batawila, K. et Akpagana, K. (2022). Modélisation spatiale multifactorielle de la vulnérabilité des unités d'occupation du sol face au changement climatique dans la Région Centrale au Togo. *Revue Écosystèmes et paysages (Togo)*, vol.2, n°2, 34-52. https://www.researchgate.net/publication/366634108_Modelisation_spatiale_multifactorielle_de_la_vulnerabilite_des_unites_d'occupation_du_sol_face_au_changement_climatique_dans_la_Region_Centrale_au_Togo
- Blais, M. et Martineau, S. (2006). *L'analyse inductive générale : Description d'une démarche visant à donner un sens à des données brutes*. Université du Québec à Trois-Rivières. vol.26, n°2, p. 18. [http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/edition_reguliere/numero26\(2\)/blais_et_martineau_final2.pdf](http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/edition_reguliere/numero26(2)/blais_et_martineau_final2.pdf)

- Blais, R. (2006). Revisiter le concept de développement. Les chantiers de la géographie. *Cahiers de géographie du Québec*. vol.50, n°141, 453-457. <https://www.erudit.org/fr/revues/cgq/2006-v50-n141cgq1666/014888ar/>
- Boissier, F. (2020). Les territoires face à l'adaptation au changement climatique. *Études*, vol.9, 45-56. <https://doi.org/10.3917/etu.4274.0045> , <https://www.cairn.info/revue-etudes-2020-9-page-45.htm?ref=doi>
- Boukamel, O. (2017). Le rôle des réseaux d'acteurs dans l'innovation publique complexe : le cas du vote électronique dans le canton de Genève. *Politiques et management public*, vol.34, n°3-4, 267-286. <http://journals.openedition.org/pmp/11189>
- Bourdelaïs, P. (2005). Qu'est-ce que la vulnérabilité : « Un petit coup renverse aussitôt la personne » (Süssmilch). *Annales de démographie historique*. vol.2, n°110, 5-9. <https://doi.org/10.3917/adh.110.0005>
- Bourg, D. (2012). Transition écologique, plutôt que développement durable Entretien avec. *Vraiment durable*, vol.1, no1, 77-96. <https://doi.org/10.3917/vdur.001.0077> , <https://shs.cairn.info/revue-vraiment-durable-2012-1-page-77?tab=texte-integral>
- Bourque, A. (2000). Les changements climatiques et leurs impacts. *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol.1, n°2, p. 17. <https://doi.org/10.4000/vertigo.4042>
- Brochard, L. D. (2011). *Le développement durable : enjeux de définition et de mesurabilité*. Université du Québec à Montréal. p. 103. <https://archipel.uqam.ca/4046/1/M12097.pdf>
- Bruxelles environnement (BE). (2015). *Focus : L'adaptation aux changements climatiques*. Rapport 2011-2014. p. 1. <https://environnement.brussels/lenvironnement-etat-des-lieux/rapports-sur-letat-de-lenvironnement/rapport-2011-2014/climat/focus>
- Burger-Helmchen, T., Hussler, C. et Muller, P. (2019). Chapitre 3. La planification. Dans : *Management*. Vuibert. Le manuel complet du management. 83-128. <https://doi.org/10.3917/vuib.burge.2019.01.0083> , <https://shs.cairn.info/management--9782311406665-page-83?lang=fr>
- Bush, E., Gillett, N., Watson, E., Fyfe, J., Vogel, F. et Swart, N. (2019). Comprendre les changements climatiques mondiaux observés. Chapitre 2 dans Rapport sur le climat changeant du Canada, E. Bush et D.S. Lemmen (éd.). Gouvernement du Canada, Ottawa, Ontario, p.50, https://changingclimate.ca/site/assets/uploads/sites/2/2019/01/RCCC_Chapitre2-Comprendreleschangementsclimatiquesmondiauxobserves.pdf
- Callon, M. (2006). Sociologie de l'acteur réseau. Dans : Akrich, M., Callon, M., et Latour, B., Sociologie de la traduction : Textes fondateurs. P. 401. *Presses des Mines*. 267-276. <https://doi.org/10.4000/books.pressesmines.1201>

- Capacity for disaster reduction initiative (CADRI), (2022). *Diagnostic des capacités en matière de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation au changement climatique*. Nations unies, p. 136, <https://www.cadri.net/system/files/2022-03/Togo%20CADRI%20rapport%20diagnostic%20RRC%202021.pdf>
- Caron, H. (2019). *Succès et difficultés de la mise en œuvre des plans d'action de lutte contre les changements climatiques du gouvernement québécois 2006-2012 et 2013-2020*. Université Laval. Québec (Canada). p. 281. <https://corpus.ulaval.ca/jspui/bitstream/20.500.11794/36236/1/35269.pdf>
- Carvalho, S. (2019). L'éthique de la recherche entre réglementation et réflexivité. *Revue d'anthropologie des connaissances*, vol.13, n°2, 299-326. <https://doi.org/10.3917/rac.043.0299>
- Catellin, S. (2004). L'abduction : une pratique de la découverte scientifique et littéraire. *Revue Hermès*, vol.2, n°39, 179-185. <https://doi.org/10.4267/2042/9480>
- Centre d'études et d'expertise sur les risques l'environnement la mobilité et l'aménagement (CEREMA). (2018). *Adapter la mobilité d'un territoire au changement climatique*. Collections Connaissances. p. 78. <https://www.ekopolis.fr/sites/default/files/2019-03/docs-joints/RES-1903-adapter-mobilite-climat.pdf>
- Centre global sur l'adaptation (CGA). (2022). *Une percée en matière d'adaptation pour l'Afrique à la COP27. Sommet sur l'adaptation en Afrique : dialogue de haut niveau des amis du GCA pour la COP27*. Rotterdam, p. 2. https://gca.org/wp-content/uploads/2022/09/Africa-Adaptation-Summit-Communique_Fr.pdf?_gl=1*6j0ti0*_ga*MTE3NzgxMzU1NC4xNzE3NDU1NTg0*_up*MQ
- Centre mondial pour l'adaptation (CMA), (2022). *Rapport sur l'état et les tendances en matière d'adaptation 2021 et 2022. Résumés exécutifs et les Synthèses*. Rotterdam et Abidjan. p. 161. <https://gca.org/wp-content/uploads/2022/12/STA21-STA22-Resumes-executifs-et-les-Syntheses.pdf>
- Chailleux, S. (2018). Échelles. Dans : Colin Hay et Andy Smith, (dir.). Dictionnaire d'économie politique. Capitalisme, institutions, pouvoir. p. 472. *Presses de Sciences Po.*, 167-173. <https://doi.org/10.3917/scpo.smith.2018.01.0167>
- Chénier, P. (2008). *L'efficacité et l'efficience énergétique, un apport au développement durable*. p. 13. https://www.agpi.org/documents/file/visez-vert/janvier2008/Pierre_Chénier_L%27EFFICACITE_ENERGETIQUE...DURABLE.pdf
- Choblet, F., Gicquel, P., Hoppé, G., De Manheulle, J-F., McIntyre, J., Schmitz, P., Fang, Y. et Radanne, P. (2007). Le changement climatique. Gouvernance politique et économique. *Revue Liaison Énergie-Francophonie*, n°75, p. 16.

https://nanopdf.com/download/le-changement-climatique-gouvernance-politique-et_pdf

- Claval, P. (2006). Le développement durable : stratégies descendantes et stratégies ascendantes. *Géographie, économie, société*, vol.8, n°4, 415-445. <https://doi.org/10.3166/ges.8.415-444>
- Climate analytics. (2018). *Évaluation des références aux changements climatiques et de leur base scientifique dans les politiques et stratégies au Sénégal. Rapport financé dans le cadre du Projet d'appui scientifique aux processus de plans nationaux d'adaptation (PAS-PNA)*. p. 82. https://climateanalytics.org/media/pas-pna_sn_etat_des_lieux_politiques_fr.pdf
- Climate chance et Comité 21. (2019). « *Cahier Adaptation* » - *Bilan 2019 des actions d'adaptation*. Observatoire mondial de l'action climat non-étatique. p. 136. https://www.climate-chance.org/wp-content/uploads/2019/11/fr_c4_complet_def.pdf
- Cling, J., Razafindrakoto, M. et Roubaud, F. (2016). L'ODD16 sur la gouvernance et sa mesure : L'Afrique en tête. *Afrique contemporaine*, vol.2, n°258, 73-93. <https://doi:10.3917/afco.258.0073> , <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2016-2-page-73.htm>
- Coalition eau. (2014). *Eau et changement climatique. Note de recherche*. p. 60. <https://www.coalition-eau.org/wp-content/uploads/Etude-Eau-et-Climat-Coalition-Eau1.pdf>
- Colliard, C-A. (1956). L'évolution du statut des territoires du Togo. Dans *Annuaire français de droit international*, vol.2, 222-241. <https://doi.org/10.3406/afdi.1956.1232> , https://www.persee.fr/doc/afdi_0066-3085_1956_num_2_1_1232
- Collin, P., Livian, Y. et Thivant, E. (2016). VIII. Michel Callon et Bruno Latour. La théorie de l'Acteur-Réseau. Dans : Thierry Burger-Helmchen éd., *Les Grands Auteurs en Management de l'innovation et de la créativité*. Caen: EMS Editions, 157-178. <https://doi.org/10.3917/ems.burge.2016.01.0157>
- Comeliau, C. (1996). A la recherche de l'économie du développement : faiblesses structurelles de la théorie dominante. Dans : Comeliau, C. (Ed.), *L'économie à la recherche du développement : Crise d'une théorie, violence d'une pratique*. Graduate Institute Publications. 17-33. <https://doi.org/10.4000/books.iheid.2808>
- Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET). (2015). *L'adaptation des territoires au changement climatique*. p. 212. https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/synthese_etudes_medcie_adaptation_des_territoires_au_c_hangement_climatique_nov2015-2.pdf

- Commission européenne (CE). (2007). *Harmonisation vers la politique de l'UE sur la prévention et la réduction intégrées de la pollution*. Guide pour les partenaires de la PEV et la Russie. Guide sur les politiques publiques : Une approche européenne pour combattre la pollution industrielle : Prévention et contrôle intégrés de la pollution. Ecologic – Institute for International and European Environmental Policy. p. 26. https://ec.europa.eu/environment/enlarg/pdf/pubs/ippc_fr.pdf
- Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). (2022). *Stratégie Régionale Climat (SRC) de la CEDEAO et Plan d'actions (2022-2030)*. p. 160. https://climatestrategy.ecowas.int/images/documentation/Strategie_Regionale_Climat_CEDEAO_avril%202022_FINALE.PDF
- Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE). (2014). *Stratégie africaine sur les changements climatiques*. AMCEN-15-REF-11. p. 84. https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/20577/AMCEN_15REF_1_1_Draft_African_Union_strategy_on_climate_change_French.pdf?sequence=1&isAllowed=y
- Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME). (2015). *Cadre de mise en œuvre pour la planification de l'adaptation aux changements climatiques à l'échelle du bassin versant*. p. 78. https://www.ccme.ca/files/Resourcess/climate_change/Climate%20Change%20Adaptation%20Framework%201.0_f%20PN%201530.pdf
- Cornevin, R. (1963). Le Togo, nation-pilote. *Collection Survol du monde*. Nouvelles Éditions Latines. Paris, n°6, p. 159. <https://books.google.ca/books?id=4x9iYCiSfKUC&pg=PA10&lpg=PA10&dq=articles+universitaires+sur+les+caract%C3%A9ristiques+g%C3%A9ographiques+du+togo&source=bl&ots=mrPvXpKXaw&sig=ACfU3U3KcMUMJBdPhweTWx-atCx82v6bLg&hl=fr&sa=X&ved=2ahUKEwis1ondgrPpAhVidt8KHQXyCjMQ6AEwEnoECAoQAQ#v=onepage&q=articles%20universitaires%20sur%20les%20caract%C3%A9ristiques%20g%C3%A9ographiques%20du%20togo&f=false>
- Crawford, A. et Church, C. (2019). *Impliquer le secteur privé dans les processus nationaux de planification de l'adaptation*. Winnipeg (Canada). Institut international du développement durable. p. 60. <https://napglobalnetwork.org/wp-content/uploads/2019/04/napgn-fr-2019-engaging-the-private-sector-in-national-adaptation-planning-processes.pdf>
- Cury, P. et Morand, S. (2004). *Biodiversité marine et changements globaux : une dynamique d'interactions où l'humain est partie prenante*. p. 30. https://www.researchgate.net/publication/267797634_Biodiversite_marine_et_changements_globaux_une_dynamique_d%27interactions_ou_l%27humain_est_partie_prenante

- D'Aquino, P. (2001). Ni planification locale, ni aménagement du territoire : pour une nouvelle approche de la planification territoriale. *Géographie, Économie, Société*, vol.3, n°2, 279-299. <http://agritrop.cirad.fr/488971/>
- D'Aquino, P. (2002). Le territoire entre espace et pouvoir : pour une planification territoriale ascendante. *L'Espace géographique*, tome 31, n°1, 3-22. <https://doi.org/10.3917/eg.311.0003>
- Demeester, A. (2014). *Typologie des méthodes mixtes en recherche*. Institut national supérieur du professorat et de l'éducation d'Aix-Marseille (Aix Marseille Université). p. 38. https://hal.science/hal-04870881v1/file/Typologie%20des%20m%C3%A9thodes%20mixtes%20de%20recherche_Anne%20Demeester.pdf
- De Courcelles, D. (2009). Développement durable : quelles considérations éthiques dans la genèse du concept ?. *Éthique et développement durable*. Ministère de l'écologie de l'énergie du développement durable et de l'aménagement du territoire. Paris. p. 99. <http://www.ipecc.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ethiquevweb.pdf>
- De Laburthe, C. (2014). *Planification et adaptation au changement climatique*. Centre de ressources du développement territorial. Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie. p. 48. https://villedurable.org.files.wordpress.com/2014/04/140404_note-etd-planification-adaptation-changement-climatique-2014.pdf
- De Milly, H. (2015). Les objectifs de développement durable : éléments d'analyses et impacts possibles pour les agences d'aide. *Techniques Financières et Développement*, vol.121, n°4, 37-48. <https://doi.org/10.3917/tfd.121.0037>
- Desse, R-P., François, A., Holvoet, M. et Sawtschuk, J. (2017). Introduction. Adapter les territoires aux changements climatiques : transition urbanistique et aménagement de l'espace. *Norois*, vol.4, n°245, 7-13. <http://journals.openedition.org/norois/6201>
- Douay, N. (2013). La planification urbaine française : théories, normes juridiques et défis pour la pratique. *L'Information géographique*, vol.77, n°3, 45-70. <https://doi.org/10.3917/lig.773.0045>
- Dubarry, N. (2014). *Les voix silencieuses du développement : des alternatives prometteuses pour assurer une réappropriation des chemins du développement*, Mémoire de Maîtrise en science politique, Université du Québec à Montréal, p. 224. <https://archipel.uqam.ca/7106/1/M13664.pdf>
- Dubois, G. et Ceron, J-P. (2006). *Adaptation au changement climatique et développement durable du tourisme*. Étude exploratoire en vue d'un programme de recherche. Rapport final. Tourisme Transports Territoires Environnement Conseil (TEC), Marseille. République Française. p. 131.

https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/directions_services/etudes-et-statistiques/etudes/tourisme/adaptation-climatique.pdf

- Dubois, J-L. et Mahieu F-R. (2002). La dimension sociale du développement durable : Réduction de la pauvreté ou durabilité sociale ?. *Développement durable*. Doctrines pratiques évaluations. Éditions IRD. Paris. 73-94. <https://books.openedition.org/irdeditions/6773?lang=fr>
- Dugua, B. et Brambilla, G. T. (2012). Les « lieux transactionnels » de la planification territoriale. Exemple de la plateforme Lyon-Saint Exupéry, *Géocarrefour*, vol.87, n°2, p. 23. <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.8706>
- Dugua, B. et Chakroun, L. (2019). Planifier avec le territoire : la dynamique des lieux de projets à l'épreuve des approches participatives et paysagères. *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol.19, n°1, p. 39. <https://doi.org/10.4000/vertigo.24559>
- Dupuis, J. et Knoepfel, P. (2011). Les barrières à la mise en œuvre des politiques d'adaptation au changement climatique : le cas de la Suisse. *Revue Suisse de Science Politique*, vol.17, n°2, 188-219. <https://doi.org/10.1111/j.1662-6370.2011.02011.x>
- Durand, C. (2002). *L'échantillonnage. La gestion du terrain. Méthodes de sondage - SOL3017. Notes de cours deuxième partie*. Université de Montréal. Département de sociologie. p. 77. <https://www.webdepot.umontreal.ca/Enseignement/SOCIO/Intranet/Sondage/public/notesdecours/Echantillon.pdf>
- Eba'a Atyi, R., Loh Chi, E., Kengou, F., Pérez-Terán, A. S. et Kankeu, R. S. (2015). Chapitre 6. Forêts et changement climatique en Afrique centrale : synergie entre atténuation et adaptation. *Center for International Forestry Research (CIFOR)*. p. 12. https://dlwqtxts1xzle7.cloudfront.net/43132885/EDF2015_Chap6_FR-libre.pdf?1456582774=&response-content-disposition=inline%3B+filename%3DForets_et_changement_climatique_en_Afriq.pdf&Expires=1714668469&Signature=VbNJtczQytRz9dLOKVquS2qpQUVaBi9fqamOa3s~vQw5H9GN4wTj8n76HWEhX3oqL2faIzuE0h43bEyzc26xL3XXOouLuXDYvUo3KvkJVw-huZzae5p06H~m6Ywbe-l3jIPICCEpCiX9g6OOi~2oBHYXMnkCJHaI-43u8yvqnayvzgCIh608irwArOQDmi0jcWA3hKXTsXSxzAVRFH~yKT7uJ5YYKCXkDFcMvE3BmoYQKB0j1HhJo5ABTJxilqysi8UpfjcBeHRqaKWCJDw3~mORcfTQVP555y5tl83IjwBoydJqlyEn26vo0MLczbh2nPIUb4YR2dui4IBk4uA_&Key-Pair-Id=APKAJLOHF5GGSLRBV4ZA
- Eckstein, D., Künzel V. et Schäfer, L. (2021). *Indice mondial des risques climatiques 2021. Qui souffre le plus des événements météorologiques extrêmes ?* Rapport de Germanwatch. Think tank & research. Bonn (Allemagne), p. 7. <https://www.germanwatch.org/sites/default/files/R%C3%A9sum%C3%A9%20de%20l'indice%20mondiale%20des%20risques%20climatiques%202021.pdf>

- Elissalde, B. (2002). Une géographie des territoires. *L'information géographique*. vol.66, n°3, 195-205. <https://doi.org/10.3406/ingeo.2002.2810>
- Fall, M. et Gouin-Bonenfant, M. (2023). La complexité de la reconnaissance des savoirs traditionnels dans les projets de résilience au changement climatique : le cas des îles du Saloum, au Sénégal. *Le Climatoscope*, n°5, p. 2. https://climatoscope.ca/wp-content/uploads/2023/10/Le_Climatoscope_Num5_2023-Fall.pdf
- Feindouno, S. (2022). En quoi les pays africains sont-ils structurellement vulnérables au changement climatique ?. *Revue d'économie du développement*, vol.32, n°4, 19-40. <https://doi.org/10.3917/edd.363.0019>
- Frisch, D. (2008). *La politique de développement de l'Union européenne. Un regard personnel sur 50 ans de coopération internationale*. Rapport ECDPM 15. p. 84. <https://ecdpm.org/application/files/1416/5547/2672/PMR-15-Politique-Developpement-Union-Europeenne-2008.pdf>
- Gagnon, C. (2008). Chapitre 12. Le développement durable. Un nouveau paradigme scientifique ? Dans : Guy Massicotte, (dir.). *Sciences du territoire. Perspectives québécoises*. p. 450. *Presses de l'Université du Québec*, 335-367. https://extranet.puq.ca/media/produits/documents/1678_9782760522039.pdf
- Gagnon, C. (2013). *Développement durable et viable : enjeux sociaux et scientifiques*. Université du Québec à Chicoutimi. p. 18. <https://www.uqac.ca/portfolio/christianegagnon/files/2013/02/fonctions.pdf>
- Gaimard, M. (2019). Introduction. Les dimensions territoriales des vulnérabilités. *Dimensions territoriales et vulnérabilités*, vol.5, 9-17. <https://doi.org/10.4000/popvuln.991> , <https://journals.openedition.org/popvuln/991>
- Garcia, P-O. (2015). *Sous l'adaptation l'immunité. Étude sur le discours de l'adaptation au changement climatique*. Géographie. Université Grenoble, Alpes. p. 553. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01245377/document>
- Gasparini, P., Di Ruocco, A. et Bruyas, A-M. (dir.) (2013). *Changements climatiques et vulnérabilité des villes africaines. Research briefs*. Climate Change and Urban Vulnerability in Africa (CLUVA). p. 44. https://www.cluva.eu/CLUVA_publications/CLUVA_Changements-climatiques-et-vulnerabilite-des-villes-africaines-Research-briefs.pdf
- Gauquelin, C., Lutoff, C. et La Branche, S. (2017). Quelle place pour les données issues des sciences humaines et sociales dans le développement de services climatiques régionaux ?. *VertigO - Revue électronique en sciences de l'environnement*, vol.17, n°3, p. 1. <https://doi.org/10.4000/vertigo.18891>

- GIEC. (2001). *Bilan 2001 des changements climatiques*. Rapport de synthèse. OMM, PNUE. p. 216. https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/08/TAR_syrfull_fr.pdf
- GIEC. (2007). *Contribution du Groupe de travail II au quatrième Rapport d'évaluation du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*. Résumé à l'intention des décideurs. p. 12. <https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/03/ar4-wg2-spm-fr.pdf>
- GIEC. (2008). *Changements Climatiques 2007 : Rapport de Synthèse. Bilan 2007 des changements climatiques : Rapport de synthèse*. OMM, PNUE. p. 114. https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/ar4_syr_fr.pdf
- GIEC. (2014a). *Changements climatiques 2014. Incidences, adaptation et vulnérabilité. Résumés, foire aux questions et encarts thématiques. Contribution du Groupe de travail II au cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*. [Publié sous la direction de Field, C.B., V.R. Barros, D.J. Dokken, K.J. Mach, M.D. Mastrandrea, T.E. Bilir, M. Chatterjee, K.L. Ebi, Y.O. Estrada, R.C. Genova, B. Girma, E.S. Kissel, A.N. Levy, S. MacCracken, P.R. Mastrandrea et L.L. White]. Organisation météorologique mondiale, Genève, Suisse, p. 222. https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/03/WGIIAR5-IntegrationBrochure_fr-1.pdf
- GIEC. (2014b). *Changements climatiques 2014 : Rapport de synthèse. Contribution des Groupes de travail I, II et III au cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*. Résumé à l'intention des décideurs. (dir.) Pachauri, R.K. et Meyer, L.A., Genève, Suisse. p. 180. https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/SYR_AR5_FINAL_full_fr.pdf
- GIEC. (2019). *Réchauffement planétaire de 1,5°C. Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les trajectoires associées d'émissions mondiales de gaz à effet de serre dans le contexte du renforcement de la parade mondiale au changement climatique, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté*. Résumé à l'intention des décideurs. p. 32. https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/09/IPCC-Special-Report-1.5-SPM_fr.pdf
- GIEC. (2023). *Climate Change 2023: Synthesis Report. Contribution of Working Groups I, II and III to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*. Geneva, Switzerland. p. 184. <https://10.59327/IPCC/AR6-9789291691647>, https://www.ipcc.ch/report/ar6/syr/downloads/report/IPCC_AR6_SYR_FullVolume.pdf
- Giraud, G. (2010). Quelle politique industrielle en Europe ?. *Revue Projet*, vol.3, n°316, 76-82. <https://doi.org/10.3917/pro.316.0076>

- Guivarch, C. et Taconet, N. (2020). Inégalités mondiales et changement climatique. *Revue de l'OFCE*, vol.1, no165, 35-70. <https://doi.org/10.3917/reof.165.0035> , <https://www.cairn.info/revue-de-l-ofce-2020-1-page-35.htm>
- GIZ et Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). (2011). *Intégrer l'adaptation au changement climatique dans la planification du développement. Une formation pratique basée sur un document d'orientation de l'OCDE*. p. 55. <https://www.oecd.org/dac/environment-development/fr-oecd-%E0-distribuer-FINAL.pdf>
- GIZ et République togolaise. (2017). *Plan national d'adaptation aux changements climatiques du Togo (PNACC)*. Rapport du Togo. p. 123. <https://www4.unfccc.int/sites/NAPC/Documents%20NAP/Togo%20NAP.pdf>
- GIZ. (2020). *Plan national d'adaptation du secteur de la sante aux effets des changements climatiques (PNAS)*. République togolaise, Ministère de la santé, p. 150, <https://www.giz.de/en/downloads/plan-national-dadaptation-dusecteur-de-la-sante.pdf>
- Global center on adaptation (GCA). (2022). *State and Trends in Adaptation Reports 2021 and 2022: Executive Summaries and Syntheses*. Rotterdam and Abidjan. p. 79. https://gca.org/wp-content/uploads/2023/01/GCA_State-and-Trends-in-Adaptation-2022_Front-Matter.pdf
- Godard, O. (2005). Le développement-durable, une chimère, une mystification ?. *Mouvements*, vol.4, n°41, 14-23. <https://doi.org/10.3917/mouv.041.0014>
- Godard, O. (2007). Le Rapport Stern sur l'économie du changement climatique était-il une manipulation grossière de la méthodologie économique ?. *Revue d'économie politique*, vol.117, n°4, 475-506. <https://doi.org/10.3917/redp.174.0475>
- Godard, O. (2010). Cette ambiguë adaptation au changement climatique. *Natures Sciences Sociétés*, vol.18, n°3, 287-297. <https://www.cairn.info/revue--2010-3-page-287.htm>
- Grossman, E. (2010). Acteur. Dans Laurie Boussaguët, Sophie Jacquot et Pauline Ravinet (dir.). *Dictionnaire des politiques publiques*. 3e édition actualisée et augmentée. p. 776. *Presses de Sciences Po.*, 31-38. <https://doi.org/10.3917/scpo.bouss.2010.01.0031>
- Groupe d'experts pour les pays les moins avancés (PMA). (2002). *Lignes directrices pour l'établissement de programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation*. p. 48. <https://unfccc.int/resource/ldc/documents/lignesdir.pdf>
- Groupe d'experts pour les pays les moins avancés (PMA). (2012). *Plans nationaux d'adaptation. Directives techniques pour le processus des plans nationaux d'adaptation*. Nations Unies. Convention-cadre sur les changements climatiques. p.

162.

https://unfccc.int/files/adaptation/cancun_adaptation_framework/national_adaptation_plans/application/pdf/naptechguidelines_french_lowres.pdf

Groupe de la banque mondiale (GBM). (2017). *Pour une croissance forte, durable et inclusive. Cadre de partenariat du groupe de la banque mondiale pour le Togo. 2017-2020.* Rapport N. 112965-TG. p. 118. <http://documents1.worldbank.org/curated/es/952061530282698598/pdf/112965-Country-Assistance-Strategy-Document-PUBLIC-FRENCH-TOGOCPPFRENCHFORPRINTINGFINAL.pdf>

Groupe de travail d'institutions financières européennes sur l'adaptation aux changements climatiques. (2016). *Intégration d'informations sur le changement climatique et de l'adaptation dans le développement de projets. L'expérience émergente des praticiens.* p. 11. <https://www.eib.org/attachments/documents/integrating-climate-change-information-adaptation-in-project-development-fr.pdf>

Gubbels, P. (2013). *Activité d'apprentissage en Afrique de l'ouest. Adaptation à base communautaire.* Organisé par le programme d'apprentissage en adaptation, CARE International, le Programme pour le changement climatique, l'agriculture et la sécurité alimentaire (CCAFS), Énergie-Environnement-Développement (ENDA). Rapport de la conférence. Bénin. p. 116. https://careclimatechange.org/wp-content/uploads/2015/12/waf_cba_French.pdf

Hallegatte, S., Lecocq, F. et Perthuis De, C. (2010). *Économie de l'adaptation au changement climatique.* Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer. Rapport du Conseil économique pour le développement durable. p. 91. <https://hal.science/hal-01189449/document>

Hamdi-Cherif, M., Touzé, V., Reynès, F., Malliet, P. et Landa, G. (2022). Enjeux socio-économiques de l'action pour le climat. *Revue de l'OFCE*, vol.1, n°176, 5-12. <https://doi.org/10.3917/reof.176.0005> , <https://www.cairn.info/revue-de-l-ofce-2022-1-page-5.htm>

Hamdouch, A., Depret, M-H. et Tanguy, C. (dir.) (2012). Mondialisation et résilience des territoires. Trajectoires, dynamiques d'acteurs et expériences. *Presses de l'Université du Québec.* p. 292. <https://books.google.ca/books?id=fHQiVgYxBDYC&printsec=frontcover&hl=fr#v=onepage&q&f=false>

Hamel, J. (1998). Défense et illustration de la méthode des études de cas en sociologie et en anthropologie. Quelques notes et rappels. *Cahiers Internationaux De Sociologie*, Nouvelle série. Figures de la connaissance. Presses universitaires de France. vol.104, 121-138. <http://www.jstor.org/stable/40690770>

Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (OHCHR). (2008). *Commentaire sur le thème « Droits de l'homme et changements climatiques ».* Lomé.

<https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Issues/ClimateChange/Submissions/Togo.pdf>

- Heck, I. et Godrie, B. (2021). Module IV : Choisir une posture éthique et une approche théorique. 15. Intégrer des savoirs locaux non scientifiques des femmes et des hommes dans la recherche (éviter les injustices épistémiques). Dans : F. Piron et E. Arsenault (Dir.), Guide décolonisé et pluriversel de formation à la recherche en sciences sociales et humaines. Québec. *Édition ESCB*. [En ligne]. <https://scienceetbiencommun.pressbooks.pub/projetthese/chapter/integrer-des-savoirs-locaux-non-scientifiques-dans-une-these/>
- Hountondji, P. (dir.) (2018). Les savoirs endogènes. Pistes pour une recherche. Éditions NENA. p. 357. https://www.decitre.fr/ebooks/les-savoirs-endogenes-pistes-pour-une-recherche-9782379181290_9782379181290_10023.html?sku=9782379181290_9782379181290_10023, <https://excerpts.numilog.com/books/9782379181290.pdf>
- Idrissou, y., Offoumon, O T L F., Worogo, H S S., Assani A S. et Alkoiret, I T. (2020). Approches de modélisation des stratégies d'adaptation des pasteurs et agro-pasteurs face au changement climatique. *Laboratoire d'Ecologie, Santé et Production Animales (LESPA)*, Faculté d'Agronomie (FA), Université de Parakou (Bénin). p. 12. https://www.researchgate.net/profile/Yaya-Idrissou/publication/346573585_Approches_de_modelisation_des_strategies_d'adaptation_des_pasteurs_et_agro-pasteurs_face_au_changement_climatique/links/5fc87c16299bf188d4ed038b/Approches-de-modelisation-des-strategies-dadaptation-des-pasteurs-et-agro-pasteurs-face-au-changement-climatique.pdf
- Imbert, G. (2010). L'entretien semi-directif : à la frontière de la santé publique et de l'anthropologie. *Recherche en soins infirmiers*, vol.3, n°102, 23-34. <https://doi.org/10.3917/rsi.102.0023>
- Independent evaluation office (IEO). (2016). *Projet d'adaptation au changement climatique en matière de gestion des bassins versants et de rétention d'eau (PAFA FEM). Composante FEM-FPMA (PROJET 4234) du Projet d'Appui aux Filières Agricoles (PAFA). Rapport d'Evaluation Finale du Projet. Rapport principal et appendices*. Global Environment Facility (GEF), Division Afrique de l'Ouest et du Centre, Département gestion des programmes. République du Sénégal, p. 82. <https://www.gefio.org/sites/default/files/documents/projects/tes/4234-terminal-evaluation.pdf>
- Initiative d'adaptation pour l'Afrique (IAA). (2018). *Améliorer les mesures sur l'adaptation en Afrique*. Document de discussion. *Rapport sur l'état d'adaptation en Afrique (SoAR)*. p. 32. [https://www.africaadaptationinitiative.org/assets/SoAR%20-%20Document%20de%20discussion%20Sep%202018%20\(FR-a\).pdf](https://www.africaadaptationinitiative.org/assets/SoAR%20-%20Document%20de%20discussion%20Sep%202018%20(FR-a).pdf)

- Institut français de l'environnement (IFE), (2006). *Le changement climatique*. République Française. p. 14. <https://ree.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/14-changement-climatique-ree-2006.pdf>
- Institut international du développement durable (IIDD) et ONU environnement. (2018). Outil de planification pour l'adaptation, les moyens de subsistance et les écosystèmes. *ALIVE*, Version 1.0, p. 89. <https://www.iisd.org/system/files/publications/alive-tool-manual-french.pdf>
- Janicot, S., Aubertin, C., Bernoux, M., Dounias, E., Guégan, J-F., Lebel, T., Mazurek, H., Sultan, B. et Reinert, M. (dir). (2015). *Changement climatique : Quels défis pour le Sud ?*. IRD Éditions. p. 275. <https://doi.org/10.4000/books.irdeditions.29456>
- Jean, B. (2006). Présentation : le développement territorial : un nouveau regard sur les régions du Québec. *Recherches sociographiques*, vol.47, n°3, 465-474. <https://doi.org/10.7202/014654ar> , <https://www.erudit.org/fr/revues/rs/2006-v47-n3-rs1622/014654ar.pdf>
- Jean, B. (2008). Chapitre 10. Le développement territorial. Une discipline scientifique émergente. Dans : Guy Massicotte (dir.), *Science du territoire. Perspectives québécoises*. p. 450. *Presses de l'Université du Québec*, 283-313. <https://www.puq.ca/catalogue/livres/sciences-territoire-1678.html>
- Kergomard, C. (2009). Changement climatique : des causes physiques à la géographie des risques. *Regards croisés sur l'économie*, vol.6, n°2, 33-44. <https://doi.org/10.3917/rce.006.0033>
- Kohn, L. et Christiaens, W. (2014). Les méthodes de recherches qualitatives dans la recherche en soins de santé : apports et croyances. *Reflets et perspectives de la vie économique*, vol.4, tome LIII, 67-82. <https://doi.org/10.3917/rpve.534.0067>
- Koop, K. et Amilhat Szary, A. (2011). Introduction. Dans : Mondialisation et circulation de concepts scientifiques entre Nord et Sud. *L'Information géographique*, vol.75, n°1, 6-14. <https://doi.org/10.3917/lig.751.0006>
- Lafitte, J. (2014). *Repère théorique : Territoire et territorialité : quelles « prises » pour l'ERE ?*. Centr'ERE Recension d'écrits sur les concepts de « territoire » et « territorialité » UQAM. p. 20. https://centrere.uqam.ca/wp-content/uploads/2014/02/LAFITTE_Bibliographie.pdf
- Lafontaine, D. (2005). Postface Le développement régional et territorial : un nouveau paradigme ? Jalons pour un projet de recherche internationale comparative. Dans : Danielle Lafontaine et Bruno Jean (dir.). *Territoires et fonctions. Tome 1. Des politiques aux théories : Les modèles de développement régional et de gouvernance en débats*. p. 434. Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT) et le Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement régional, de l'Est du Québec (GRIDEQ). Université du Québec à Rimouski. *Collection Tendances et*

débats en développement régional, n°8, 372-434.
https://semaphore.uqar.ca/id/eprint/569/1/TERRITOIRES_ET_FONCTIONS_tome1.pdf

- Lamari, M., Jacob, J., Poulin-Larivière, L. et Bouchard, J. (2016). *S'adapter aux changements climatiques, acclimater les politiques publiques : Mesure et démesure de l'adaptation aux changements climatiques en zones côtières dans les principaux pays de l'OCDE*. Rapport final. École nationale d'administration publique. Québec (Canada). p. 122. <http://archives.enap.ca/bibliotheques/2016/05/031118381.pdf>
- Legouté, J. (2001). Définir le développement : historique et dimensions d'un concept plurivoque. Groupe de recherche sur l'intégration continentale. Université du Québec à Montréal. *Cahier de recherche*, vol.1, n°1, p. 43. <http://www.ieim.uqam.ca/IMG/pdf/legoute2.pdf>
- Leloup, F., Moyart, L. et Pecqueur, B. (2005). La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ?. *Géographie, économie, société*, vol.7, n°4, 321-332. <https://doi.org/10.3166/ges.7.321-331>
- Lepage, L., Berestovoy, P., Fluet, M.-J., et Rochette, A. (2007). *Groupe de travail III - Vulnérabilité des populations et adaptation aux variabilités climatiques au Sahel : Acteurs, institutions et dynamiques locales*. Dans : Rapport des contributions canadiennes au projet ACDI – CILSS (#A030978-002) ; appui aux capacités d'adaptation aux changements climatiques. Montréal. Environnement Canada, Tome III. p. 188.
- Létourneau, A. (2020). L'adaptation aux changements climatiques d'un point de vue éthique. *Ethica*, vol.23, n°2, 107-137. <https://adaptationmemphre.ca/wp-content/uploads/2021/05/AdaptationCCPointdeVueEthique.pdf>
- Liendle, M. (2012). Vulnérabilité. Dans : Monique Formarier (éd.). Toulouse : Association de Recherche en Soins Infirmiers. *Les concepts en sciences infirmières : 2^{ème} édition*. 304-306. <https://doi.org/10.3917/arsl.forma.2012.01.0304>
- Lillo, A. et Nadeau, R. (2020). La conception du territoire par la gouvernance environnementale et le droit constitutionnel : un examen de leur compatibilité à travers l'exemple du bassin versant. *Les Cahiers de droit*, vol.61, n°1, 141–192. <https://doi.org/10.7202/1068784ar> <https://www.erudit.org/fr/revues/cdl/2020-v61-n1-cd05239/1068784ar/>
- Lwasa, S. (2022). Opportunités pour des transitions urbaines équitables en Afrique. Dans Shuaib Lwasa, Mary Mbenge, Hounkpè, Nadia S. Ouedraogo, Sintayehu W. Dejene, N'Datchoh E. Touré, Olga L. Kupika, Caroline Mwongera & Maha Al-Zu'bi (2022). *Perspectives africaines de la recherche sur le changement climatique* [En ligne]. <https://www.nature.com/articles/d44148-022-00163-z>

- Magnan, A. (2010). Dossier Adaptation aux changements climatiques-Questions de recherche autour de l'adaptation au changement climatique. *Natures Sciences et Sociétés*, vol.18, n°3, 329-333. <https://doi.org/10.1051/nss/2010041>
- Mahil, A. et Tremblay, D. (2015). Théorie de l'acteur-réseau. Dans : Bouchard, F., Doray, P., et Prud'homme, J. (Eds.), *Sciences, technologies et sociétés de A à Z. Presses de l'Université de Montréal*. 234-237. <https://doi.org/10.4000/books.pum.4363>
- Mancebo, F. (2006). *Développement durable et stratégies d'acteurs en milieu urbain ? Écueils et enjeux. Une terre - plusieurs mondes*. 30e Congrès géographique international. p. 8. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00007539>
- Manciaux, M. (2001). La résilience : Un regard qui fait vivre. *Études*, Tome 395, n°10, 321-330. doi:10.3917/etu.954.0321, <https://shs.cairn.info/revue-etudes-2001-10-page-321?lang=fr>
- Manlan, O. (2018). *Perspectives économiques en Afrique 2018*. Togo, Groupe de la banque africaine de développement. p. 11. https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic-Documents/country_notes/Togo_note_pays.pdf
- Mansanet-Bataller, M. (2010). Les enjeux de l'adaptation aux changements climatiques. Étude Climat : la recherche en économie du changement climatique. *CDC climat recherche*, n°21, p. 28. https://www.i4ce.org/wp-core/wp-content/uploads/2015/10/10-04-Etude-Climat-n%C2%B021-Les-enjeux-de-ladaptation-aux-changements-climatiques_CDC-Climat-Recherche.pdf
- Martel, F. (1988). *Méthodologie. La méthode descriptive - son fondement théorique*. p. 56-58. https://www.academia.edu/30241499/M_%C3%89THODOLOGIE_LA_METHODE_DESCRPTIVE_SON_FONDEMENT_THORIQUE
- Martin, C. (2019). Penser la vulnérabilité. Les apports de Robert Castel. *Les Cahiers de la Justice*, vol.4, n°4, 667-677. <https://doi.org/10.3917/cdlj.1904.0667>
- Martin, S. (2022). Les extrêmes climatiques : perceptions et enjeux sociaux et politiques. *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, vol.2, n°106, 89-95. <https://doi.org/10.3917/re1.106.0089>, <https://www.cairn.info/revue-responsabilite-et-environnement-2022-2-page-89.htm>
- Marx, K. (1867). *Le capital. Critique de l'économie politique. Livre premier. Le développement de la production capitaliste*. Traduction de Joseph Roy. p. 75. http://classiques.uqac.ca/classiques/Marx_karl/capital/capital_livre_1/capital_livre_1_3/fichiers_images/capital_livre_1_3_001_151.pdf

- Masengesho, K., Bonami, M. et De Ketele, J. (2009). Modèle d'analyse des conceptions et des pratiques de planification. *Revue française de gestion*, vol5, n°195, 55-83. <https://www.cairn.info/revue--2009-5-page-55.htm>.
- Mayol, S. (2007). Daniel Cefaï, Pourquoi se mobilise-t-on ? Les théories de l'action collective., *La Découverte*, coll. « bibliothèque du Mauss ». p. 727. <https://journals.openedition.org/lectures/472>
- M'bonda, E.-M. et Rondeau, D. (2015). La contribution des savoirs locaux à l'éthique, au politique et au droit. Québec, *Presses de l'Université Laval*, p. 160. <https://www.pulaval.com/produit/la-contribution-des-savoirs-locaux-a-l-ethique-au-politique-et-au-droit>
- McCann, R. (2016). *Les apports et limites de l'action humanitaire occidentale dans les pays en voie de développement : le cas des femmes Maasäi de Tanzanie*. [Mémoire de maîtrise] HEC Montréal. p. 218. <https://biblos.hec.ca/biblio/memoires/m2016no63.pdf>
- Merhi, M. (2020). *La gouvernance de l'adaptation locale aux changements climatiques*. Université du Québec à Montréal. p. 128. <https://archipel.uqam.ca/13974/1/M16652.pdf>
- Merriam, S. B. (1998). Chapter 2. Case studies as qualitative research. *Qualitative research and case study applications in education*. Revised and expanded from "Case study research in education". San Francisco. p. 26-43. <http://www.appstate.edu/~jacksonay/rcoe/merriam.pdf>
- Melonio, T. et Tremel, L. (2021). Climat, biodiversité, inégalités... comment remettre les ODD sur les rails. *Policy paper*. Éditions AFD. 1-40. <https://doi.org/10.3917/afd.melon.2021.01.0001> , <https://shs.cairn.info/policy-paper--1000000148963-page-1?lang=fr>
- Michallet, B. (2009). Résilience : perspective historique, défis théoriques et enjeux cliniques. *Frontières*, vol.22, n°1-2, 10–18. <https://doi.org/10.7202/045021ar> , <https://www.erudit.org/fr/revues/fr/2009-v22-n1-2-fr3943/045021ar.pdf>
- Ministère de l'urbanisme, de l'habitat et du cadre de vie. (2015). *Préparation de la conférence habitat III*. Rapport national. République togolaise, p. 79. <http://habitat3.org/wp-content/uploads/TOGO-RAPPORT-final-HABITAT-III.pdf>
- Monnoyer-Smith, L. (2017). Transition numérique et transition écologique. *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, vol.3, n°87, 5-7. <https://doi.org/10.3917/re1.087.0005>
- Morrisette, J. et Demazière, D. (2019). Les approches qualitatives à l'épreuve de la quantification des sciences. *Recherches qualitatives*. vol.38, n°1, 88–104. <https://doi.org/10.7202/1059649ar>

- Moulaert, F. et Mehmood, A. (2008). Analyser le développement régional : De l'innovation territoriale à la géographie de « dépendance du sentier ». *Géographie, économie, société*, vol.10, n°2, 199-222. <https://doi.org/10.3166/ges.10.199-222>
- Mwongera, C., et Gadbois, M. (2022). *Dossier thématique avenir : Résilience face au changement climatique*. Alliance Biodiversité internationale (BI) et Centre international d'agriculture tropicale (CIAT), p. 4. <https://cgspace.cgiar.org/server/api/core/bitstreams/6c757afd-7eee-4b6b-a957-0ddc38335c75/content>
- Nations unies. (1992). *Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques*, FCCC/INFORMAL/84, p. 25. <https://unfccc.int/resource/docs/convkp/convfr.pdf>
- Nations unies. (2015). *L'eau et l'adaptation au changement climatique dans les bassins transfrontaliers : Leçons à retenir et bonnes pratiques*. Commission économique des nations unies pour l'Europe. Réseau international des organismes de bassin. p. 141. <https://www.riob.org/sites/default/files/Handbook%20Climate%20Change%20Franc%CC%A7ais.pdf>
- Nguyen, T. (2005). *La relation entre le développement et la croissance économique : Cas du Vietnam*. Université du Québec à Montréal. p. 82. <https://archipel.uqam.ca/9921/1/M9161.pdf>
- Noblet, M. (2023). Convergence de l'adaptation au changement climatique (ACC) et de la gestion des risques de catastrophe (GRC) au niveau territorial : quels messages pour les collectivités locales ? et quels besoins en matière de recherche : Une perspective à partir des villes côtières au Sénégal, Bénin, Vietnam et Philippines. Dans : Françoise, A. Convergence de l'adaptation au changement climatique (ACC) et de la gestion des risques de catastrophe (GRC) au niveau territorial : quels messages pour les collectivités locales ? et quels besoins en matière de recherche : Une perspective à partir des villes côtières au Sénégal, Bénin, Vietnam et Philippines, Paris Cedex 12. Éditions AFD. *Papiers de recherche*, 1-48. <https://www.cairn.info/convergence-de-l-adaptation-au-changement-climatique-acc-et-de-la-gestion-des-risques-de-catastrophe-grc-au-niveau-territorial-quels-messages-pour-les-collectivites-locales-et-quels-besoins-en-matiere-de-recherche--1000000149012-page-1.htm>
- Nkoudou, M. (2015). Stratégies de valorisation des savoirs locaux africains : questions et enjeux liés à l'usage du numérique au Cameroun. Dans : Enjeux éthiques des (biens) communs, vol.17, n°2, *Revue internationale d'éthiques sociétale et gouvernementale*, p. 11. <https://doi.org/10.4000/ethiquepublique.2343>
- Nyassogbo, K. (1984). L'urbanisation et son évolution au Togo. Dans *Cahiers d'outre-mer*, n°146, 37^{ème} année, 135-158. <https://doi.org/10.3406/caoum.1984.3100>, www.persee.fr/doc/caoum_0373-5834_1984_num_37_146_3100

- Olagnier, P-J. (2013). Marcus Zepf, Lauren Andres : enjeux de la planification territoriale en Europe. *Territoire en mouvement*. Revue de géographie et aménagement. 17-18. <https://doi.org/10.4000/tem.2082>
- ONU-Habitat. (2014). *Vers l'élaboration de lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale*. p. 4. <https://uni.unhabitat.org/wp-content/uploads/2014/11/IG-UTP-Flyer-French.pdf>
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). (2009a). *Prendre en compte l'adaptation au changement climatique dans la coopération pour le développement*. Document d'orientation. p. 209. <https://www.oecd.org/fr/environnement/cc/42551810.pdf>, https://www.oecd.org/content/dam/oecd/fr/publications/reports/2009/08/integrating-climate-change-adaptation-into-development-co-operation-policy-guidance_g1gha9dc/9789264060296-fr.pdf
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). (2009b). *Adaptation au changement climatique et coopération pour le développement*. Document d'orientation. p. 216. https://books.google.ca/books?id=2hLWAgAAQBAJ&pg=PA30&lpg=PA30&dq=t%20h%20C3%A9orie+sur+l%20%80%99harmonisation+des+mesures+d%27adaptation+aux+mesures+de+d%20C3%A9veloppement&source=bl&ots=168h4S6Odl&sig=ACfU3U3ohWtwcEGKsZBseDvUMe_zBsY5Q&hl=fr&sa=X&ved=2ahUKewjj9IWjicH0AhVPQzABHW7tChQQ6AF6BAGdEAM#v=onepage&q=th%20C3%A9orie%20sur%20l%20%80%99harmonisation%20des%20mesures%20d'adaptation%20aux%20mesures%20de%20d%20C3%A9veloppement&f=false
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). (2021). *L'observateur annuel de l'action climatique : Aider les pays à progresser vers le zéro net*. Éditions OCDE. Paris. p. 50. <https://doi.org/10.1787/959807d0-fr>
- Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). (2017). *La FAO et les ODD. Des indicateurs de mesure pour suivre la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030*. p. 40. <http://www.fao.org/3/a-i6919f.pdf>
- Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). (2021). Améliorer la résilience face au changement climatique des communautés littorales du Togo. p. 2. <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/94374019-3e60-457d-b4be-eedacb63e9b4/content>
- Organisation internationale pour les migrations (OIM). 2023. *Sommet africain sur le climat : Vers une meilleure réponse aux impacts des changements climatiques sur la mobilité humaine*. Communiqué-Global, [En ligne]. <https://www.iom.int/fr/news/sommet-africain-sur-le-climat-vers-une-meilleure-reponse-aux-impacts-des-changements-climatiques-sur-la-mobilite-humaine>

- Organisation mondiale de la santé (OMS), Organisation météorologique mondiale (OMM) et Programme des nations unies sur l'environnement (PNUE) (2004). *Changement climatique et santé humaine – Risques et mesures à prendre*. Résumé. p. 37. <https://apps.who.int/iris/handle/10665/42951>
- Orkibi, E. (2015). Le(s) discours de l'action collective : contextes, dynamiques et traditions de recherche. *Revue électronique du groupe Analyse du discours, argumentation, rhétorique (ADARR)*, vol.14. p. 17, Doi: <https://doi.org/10.4000/aad.2002> , <http://journals.openedition.org/aad/2002>
- Ouranos, (2015). *Vers l'adaptation. Synthèse des connaissances sur les changements climatiques au Québec*. Édition 2015. Montréal, Québec, p. 415. <https://www.ouranos.ca/sites/default/files/2022-12/proj-201419-synthese2015-rapportcomplet.pdf>
- Ouranos, (2018). *Rapport final. Développement d'un outil visant la prise en compte des changements climatiques dans la planification des territoires agricoles des MRC rurales au Québec*. Éco Ressources. p. 37. <https://www.ouranos.ca/publication-scientifique/RapportPDZA2018.pdf>
- Paquot, T. (2011). Qu'est-ce qu'un « territoire » ?. *Vie sociale*, vol.2, n°2, 23-32. <https://doi.org/10.3917/vsoc.112.0023>
- Paradeise, C. (1991). Principes et méthodes. Les théories de l'acteur. *Researchgate*. p. 9. https://www.researchgate.net/publication/260033716_Principes_et_methodes_Les_theories_de_l'acteur
- Parienty, A. (2017). XI. La croissance économique. Dans : Arnaud Parienty (éd.), *Précis d'économie*. 241-265. <https://www.cairn.info/precis-d-economie--9782707194565-page-241.htm>
- Peaucelle, I. (2005). Les théories de la planification et la régulation des systèmes économiques. *HAL Open science*. p.19. <https://shs.hal.science/halshs-00590766>
- Péaud, L. (2016). Les apports de la philosophie à la pensée géographique de l'espace. *Penser l'espace*, n°100, 81-96. <https://doi.org/10.4000/gc.4690> <https://journals.openedition.org/gc/4690?lang=fr>
- Pelletier M. L. et Demers, M. (1994). Recherche qualitative, recherche quantitative : expressions injustifiées. *Revue des sciences de l'éducation*, vol.20, n°4, 757-771. <https://doi.org/10.7202/031766ar>
- Perrin, C. (1967). Le développement régional. (Schémas d'analyse de l'Économiste). *Cahiers ORSTOM, série Sciences humaines*, vol.4, n°2, p. 53. https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_4/sci_hum/19959.pdf

- Perroux, F. (1957). Les pôles de développement et la politique de l'Est. Dans : *Politique étrangère*, n°3 - 22^eannée. 233-270. <https://doi.org/10.3406/polit.1957.2481>
- Perroux, F. (1967). Note sur la ville considérée comme pôle de développement et comme foyer du progrès. Dans : *Tiers-Monde*, tome 8, n°32, 1147-1158. <https://doi.org/10.3406/tiers.1967.2413>
- Perroux, F. (1968). Les investissements multinationaux et l'analyse des pôles de développement et des pôles d'intégration. Dans : *Tiers-Monde*, tome 9, n°34, 239-265. <https://doi.org/10.3406/tiers.1968.2436>
- Pesqueux, Y. (2014). De la notion de territoire. *Prospective et stratégie*, vol.1, n°4-5, 55-68. <https://doi.org/10.3917/pstrat.004.0055> , <https://shs.cairn.info/revue-prospective-et-strategie-2014-1-page-55?lang=fr>
- Pilo, M., Gerber, N. et Wünscher, T. (2021). Impacts of adaptation to climate change on farmers' income in the savanna region of Togo. *Revue économique*, vol.72, n°3, 421-442. <https://doi.org/10.3917/reco.pr2.0174> , https://www.cairn.info/revue-economique-2021-3-page-421.htm?ora.z_ref=li-26135968-pub
- Pison, G. (2019). *Population et sociétés. Bulletin mensuel d'information*. Institut national d'études démographiques, n°569, p. 8. https://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/211/569.population.societes.tous.pays.mond.e.2019.fr.pdf
- Ponsart-Ponsart, P. (2009). *Éthique et développement durable : deux concepts pour l'action*. Dans *Éthique et développement durable. Actes de la conférence du 6 mars 2009*. Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire. Paris. 13-17. <http://www.ipec.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ethiquevweb.pdf>
- Pottier, A. (2011). *Le climato-scepticisme. Réflexions sur la confusion des genres. Futuribles : analyse et prospective*. p. 27-40. <https://hal-enpc.archives-ouvertes.fr/hal-00716418>
- Prades, J., Vaillancourt, J-G. et Tessier, R. (dir.). (1991). Questions éthiques et problèmes socio-politiques. *Environnement et développement*. Éditions Fides, p. 373. <https://books.google.ca/books?id=5o65dZ-wGbwC&printsec=frontcover&dq=inauthor:%22Jos%C3%A9+A.+Prades%22&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKEwi6wYbC-fTkAhVJKKwKHVgBvsQuwUINDAB#v=onepage&q&f=false>
- Programme des nations unies sur l'environnement (PNUE). (2021). *Rapport 2020 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière d'adaptation*. Résumé analytique. Nairobi. p. 12. https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/34726/AGR_fr.pdf?sequence=39

- Proulx, M-U. (2008a). Chapitre 1. 40 ans de planification territoriale au Québec. Dans : Renouveler l'aménagement et l'urbanisme : planification territoriale, débat public et développement durable. *Presses de l'Université de Montréal*, 23-54. <https://doi.org/10.4000/books.pum.14053>
- Proulx, M-U. (2008b). Chapitre 14. La planification, science des territoires. Le cas du Québec. Dans : Guy Massicotte, (dir.). *Sciences du territoire. Perspectives québécoises*. p. 450. *Presses de l'Université du Québec*, 391-418. https://extranet.puq.ca/media/produits/documents/1678_9782760522039.pdf
- Proulx, M-U. (2011). Chapitre 1. Territoires et développement. La richesse du Québec. *Presses de l'Université du Québec*. p. 480. <https://www.puq.ca/catalogue/themes/territoires-developpement-1914.html>
- Proulx, M-U. (2014). Chapitre 17. Saisir la pratique québécoise de planification territoriale. Dans *Sciences du territoire – Tome 2 : Défis méthodologiques*. Robitaille M. et Proulx, M-U. (p. 398). *Presses de l'Université de Montréal*, 365-386. <https://ebookcentral.proquest.com/lib/uqac-ebooks/reader.action?docID=3293630>
- Ramain, C. (2019). *Le top 3 des outils de création de sondages*. Un livre blanc de noobelarning.com. vol.9, p. 30. <https://noobelarning.com/wp-content/uploads/2019/03/top3-outils-creation-sondages.pdf>
- Rambour, M. (2009). RIST (Gilbert) – Le développement. Histoire d'une croyance occidentale. – Paris, Presses de Sciences Po, 2007. 484 p. *Revue française de science politique*, vol.59, n°1, I-I. <https://doi.org/10.3917/rfsp.591.0134a>, <https://shs.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2009-1-page-1?lang=fr&ref=doi>
- Raynauld, A. (1967). Le développement économique. *L'Actualité économique*, vol.43, n°2, 217-235. <https://doi.org/10.7202/1000146ar>
- Rebotier, J. (2013). Enjeux et défis des politiques locales d'adaptation au changement climatique en aquitaine. CNRS – Laboratoire SET (UMR 5603). Institut Claude Laugénie. Domaine universitaire, 64000 Pau – France. *Geographicalia*, vol.63-64, 157-176. https://doi.org/10.26754/ojs_geoph/geoph.201363-64858
- République togolaise et Coordination du système des Nations unies (SNU). (2009). *Évaluation de la mise en œuvre du programme d'action de Bruxelles e faveur des PMA pour la décennie 2001-2010 au Togo*, p. 49. <https://www.un.org/en/conf/ldc/pdf/togo.pdf>
- République togolaise et The global mechanism. (2018). *Plan national « Sécheresse »*. p. 133. <https://faolex.fao.org/docs/pdf/Tog192042.pdf>

- République togolaise. (2014). *Étude sur les mécanismes innovants de financement de la santé pour la couverture sanitaire universelle au Togo*. Oxford policy management et OMS. p. 131. <https://www.afro.who.int/sites/default/files/2017-10/Togo%20-%20Etude%20sur%20les%20m%C3%A9canismes%20innovants%20de%20financement%20de%20la%20sant%C3%A9%20finale%202014.pdf>
- République togolaise. (2016). *Forum politique de haut niveau. Rapport sur l'état d'avancement de l'intégration des ODD dans les instruments nationaux de planification du développement*. Version provisoire. p. 32. <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/10503togorapport.pdf>
- République togolaise. (2018a). *Forum politique de haut niveau sur le développement durable. Rapport du Togo*. p. 38. https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/20209Togo_RAPPORT_DU_TOGO_2018_VERSION_FINALE_ACTUALISEE.pdf
- République togolaise. (2018b). *Plan national de développement (PND) 2018-2022*. Rapport du Togo. Lomé. p. 160. <https://www.togofirst.com/media/attachments/2019/04/02/-pnd-2018-2022.pdf>
- République togolaise. (2022a). *Contributions déterminées au niveau national (CDN) révisées*. Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au Togo. p. 12. https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/2022-09/Brochure%20CDN_UNDP-Tg_07202.pdf
- République togolaise. (2022b). *Premier rapport sur l'état de l'environnement marin (REEM) du Togo*. Ministère de l'environnement et des ressources forestières (MERF), Agence nationale de gestion de l'environnement (ANGE), Projet d'amélioration du système d'information environnementale du Togo (PASIET). p. 159. https://environnement.gouv.tg/wp-content/uploads/2022/12/PREMIER-RAPPORT-SUR-LETAT-DE-LENVIRONNEMENT-MARINREEM-DU-TOGO_FV.pdf
- République togolaise. (2023a). *Première communication relative à l'adaptation aux changements climatiques au Togo. Première Communication relative à l'Adaptation aux Changements Climatiques (PCACC)*. Ministère de l'environnement et des ressources forestières, p. 159. <https://unfccc.int/sites/default/files/ACR/2023-08/togo-ad-comm-fr.pdf>
- Ricardo, D. (1847). *Des principes de l'économie politique et de l'impôt*. Traduit de l'Anglais par Francisco Solano Constancio et Alcide Fonteyraud. Produit en version numérique par Pierre Tremblay. Collection : "Les classiques des sciences sociales". p. 169. http://classiques.uqac.ca/classiques/ricardo_david/principes_eco_pol/ricardo_principes_1.pdf
- Richard, E. (2013a). *L'action publique territoriale à l'épreuve de l'adaptation aux changements climatiques. Un nouveau référentiel pour penser l'aménagement du territoire ?* École doctorale sciences humaines et sociales, Université François -

- Rabelais de Tours, Pôle universités centre Val de Loire. France. p. 520.
http://www.applis.univ-tours.fr/theses/2013/elsa.richard_4160.pdf
- Richard, E. (2013b). Chapitre 10. L'adaptation au changement climatique, nouveau critère de développement durable des territoires. Dans : Jean-Paul Carrière, Christophe Demazière, Rodica Petrea, Luminita Filimon. La mise en œuvre du développement territorial durable : déclinaisons franco-roumaines, *L'Harmattan*, p. 17.
<https://hal.science/hal-01473155v1>
- Richardson, G. R. A. et Otero, J. (2012). *Outils d'aménagement locaux pour l'adaptation aux changements climatiques*. Ottawa, gouvernement du Canada, p. 48.
<https://www.nrcan.gc.ca/sites/www.nrcan.gc.ca/files/earthsciences/files/landuse-f.pdf>
- Riffon, O. et Villeneuve, C. (2011). Les outils de mise en œuvre du développement durable : état des lieux. *Liaison Énergie Francophonie*, n°88-89, p. 13.
<https://constellation.uqac.ca/id/eprint/2452/>
- Rist, G. (2007). Le développement. Histoire d'une croyance occidentale. 3^{ème} édition revue et augmentée. *Presses de Sciences Po*. coll. Références inédites, 1996. Paris. p. 488.
<https://doi.org/10.3917/scpo.rist.2007.01> , <https://shs.cairn.info/developpement--9782724610482?lang=fr>
- Rivaud, A. (2007). *Nouvelle gouvernance agricole et politique environnementale : harmonisation ou conflits d'objectifs ?*. p. 25. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00541935/>
- Roué, M. (2012). Histoire et épistémologie des savoirs locaux et autochtones : De la tradition à la mode. *Revue d'ethnoécologie*, vol.1, p. 18. <http://doi:10.4000/ethnoecologie.813>
- Rougier, É. et Piveteau, A. (2012). Comprendre l'émergence économique : convergence sectorielle, autonomie compétitive et changement institutionnel. *Mondes en développement*, vol.2, n°158, 71-86. <https://doi.org/10.3917/med.158.0071>
- Roussel, B. (2005). Savoirs locaux et conservation de la biodiversité : renforcer la représentation des communautés. *Mouvements*, vol.4, n°41, 82-88.
<https://doi.org/10.3917/mouv.041.0082>
- Rousset, N. (2012). *Économie du changement climatique. Des politiques d'atténuation aux politiques d'adaptation*. Université de Grenoble. Laboratoire Économie du développement durable et de l'énergie (EDDEN, FRE 3389 CNRS). École Doctorale de Sciences Économiques (ED n°300). p. 306. https://theses.hal.science/tel-00768342/file/NROUSSET_THESE_DE_DOCTORAT.pdf
- Roux-Demare, F. (2019). La notion de vulnérabilité, approche juridique d'un concept polymorphe. *Les Cahiers de la Justice*, vol.4, n°4, 619-630.

<https://doi.org/10.3917/cdlj.1904.0619> , <https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-de-la-justice-2019-4-page-619.htm>

- Royer, A. (2024). L'évolution des événements météorologiques extrêmes avec les changements climatiques. *Le Climatoscope*, n°6, p. 7. <https://climatoscope.ca/article/levolution-des-evenements-meteorologiques-extremes/>
- Sacco, L. (2018). *Changement climatique et théorie de Milankovitch : une prédiction confirmée*. Actualités. Classé sous Climatologie. Futura Planète, p. 1. <https://www.futura-sciences.com/planete/actualites/climatologie-changement-climatique-theorie-milankovitch-prediction-confirmee-60139/>
- Salem, É. (2014). *Planification territoriale et développement durable : Quelles avenues pour la ville de Sept-Îles ?*. [Mémoire de maîtrise]. CUFE. Université de Sherbrooke. p. 121. https://www.usherbrooke.ca/environnement/fileadmin/sites/environnement/documents/Essais_2014/Salem_E_2014-06-20_.pdf
- Sanou, K. et Badolo, M. (2017). Corpus de référentiels d'aide à la décision pour la résilience de la production vivrière aux risques climatiques dans la région Maritime au Togo. *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*. Biodiversités et gestion des territoires. vol.17, n°3, p. 21. <https://doi.org/10.4000/vertigo.18859> <https://journals.openedition.org/vertigo/18859?lang=pt>
- Scanu, E. (2015). *L'action publique urbaine et les enjeux des changements climatiques : L'exemple de Québec et Gênes*. Université Laval (Québec). p. 325. <https://corpus.ulaval.ca/jspui/bitstream/20.500.11794/26139/1/31799.pdf>
- Schade, J. (2012). Les migrants des politiques climatiques : nouveaux défis face aux déplacements générés par le changement climatique. *Cultures et Conflits*, n° 88, 85-110. <https://doi.org/10.4000/conflits.18584>
- Schmoller, G. (1902). *Politique sociale et économie politique. (Questions fondamentales)* Traduction revue par l'auteur. Produit en version numérique par Serge D'Agostino. Collection : "Les classiques des sciences sociales". p. 327. http://classiques.ugac.ca/classiques/schmoller_gustav/politique_soc_econo_pol/schmoller_pol_soc_eco_pol.pdf
- Schumpeter, J. (1942). *Capitalisme, socialisme et démocratie. La doctrine marxiste. Le capitalisme peut-il survivre ? Le socialisme peut-il fonctionner ? Socialisme et démocratie*. Traduction française de Gaël Fain. Produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay. Collection : "Les classiques des sciences sociales". p. 176. [https://www.afoiceomartelo.com.br/posfsa/Autores/Schumpeter,%20Joseph/Schumpeter%20-%20Capitalisme,%20socialisme%20et%20d%C3%A9mocratie%20\(partie1\).pdf](https://www.afoiceomartelo.com.br/posfsa/Autores/Schumpeter,%20Joseph/Schumpeter%20-%20Capitalisme,%20socialisme%20et%20d%C3%A9mocratie%20(partie1).pdf)

- Sébastien, L. (2014). Le territoire, un système socio-patrimonial décrypté par le modèle de l'Acteur en 4 Dimensions. *Nouvelles perspectives en sciences sociales. Revue internationale de systémique complexe et d'études relationnelles*, vol.10, n°1, 283-329. <https://doi.org/10.7202/1028442ar>
- Shearmur, R. (2008). Chapitre 9. La guerre des régions n'aura pas lieu. Vers une politique de mobilité élargie. Dans : Guy Massicotte, (dir.). *Sciences du territoire. Perspectives québécoises*. p. 450. *Presses de l'Université du Québec*, 257-280. https://extranet.puq.ca/media/produits/documents/1678_9782760522039.pdf
- Simonet, G. (2009). Le concept d'adaptation : polysémie interdisciplinaire et implication pour les changements climatiques. *Natures Sciences Sociétés*, vol.17, n°4, 392-401. <https://www.cairn.info/revue--2009-4-page-392.htm>
- Simonet, G. (2011). *Enjeux et dynamiques de la mise en œuvre de stratégies d'adaptation aux changements climatiques en milieu urbain : les cas de Montréal et Paris*. vol.II. Thèse de doctorat. Université du Québec à Montréal. Université Paris Ouest Nanterre la défense. p. 301. <https://archipel.uqam.ca/4138/7/D2175-1.pdf>
- Simonet, G. (2017). Note de recherche. L'adaptation, un concept systémique pour mieux panser les changements climatiques. *Norois- Environnement, aménagement, société*. vol.17, n°3, 113-125. <https://doi.org/10.4000/norois.6252>
- Smith, A. (1776). *Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations. Tome I. Des causes qui ont perfectionné les facultés productives du travail, et de l'ordre suivant lequel ses produits se distribuent naturellement dans les différentes classes du peuple*. Traduction française de Germain Garnier, 1881 à partir de l'édition revue par Adolphe Blanqui en 1843. Édition électronique réalisée par Jean-Marie Tremblay, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi. p. 214, http://classiques.ugac.ca/classiques/Smith_adam/richesse_des_nations/livre_1/riche_sse_des_nations_1.pdf
- Soubrier, R. (2000). Planification aménagement et loisir. 2^{ème} édition. *Presses de l'Université du Québec*. p. 522. https://extranet.puq.ca/media/produits/documents/5_9782760516175.pdf
- St-Pierre, P. G. (2015). *Intégration de mesures d'adaptation aux changements climatiques dans la gouvernance des aires marines protégées du Canada*. Essai présenté au CUFÉ. Université de Sherbrooke. p. 140. https://savoirs.usherbrooke.ca/bitstream/handle/11143/6742/Galipeau_St_Pierre_Philippe_MEnv_2015.pdf?sequence=4&isAllowed=y
- Sultan, B., Lalou, R., Amadou Sanni, M., Oumarou, A. et Soumaré, M. A. (2015). Chapitre 10. Les impacts du changement climatique sur les rendements agricoles en Afrique de l'Ouest. Dans : B. Sultan, R. Lalou, M. Amadou Sanni, A. Oumarou, et M. A. Soumaré (éds.), *Les sociétés rurales face aux changements climatiques et*

- environnementaux en Afrique de l'Ouest. *IRD Éditions*, vol.1, 209-225.
<https://doi.org/10.4000/books.irdeditions.8914>
- Tarif, K. (dir.) (2023). *Changement climatique et sécurité en Afrique de l'Ouest. Perspectives régionales sur la gestion des risques de sécurité liés au climat*. Changement climatique, énergie et environnement, Friedrich-Ebert-Stiftung, p. 16.
<https://www.sipri.org/sites/default/files/2023-05/sipri-fes-report-climate-fr.pdf>
- Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS). (2018). Fiche synthèse. La théorie du changement (ToC). Bibliothèque et Archives nationales du Québec. p. 10.
https://www.tiess.ca/wp-content/uploads/2018/04/TIESS_fiche_ToC_2018_04_10.pdf
- Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS). (2023). *Les différents courants de la transition en 120 secondes*. p. 2.
https://tiess.ca/download/documents/TIESS-TSE-outil-Courants_de_la_transition.pdf
- Theys, J. (2014). Le développement durable face à sa crise : un concept menacé, sous-exploité ou dépassé ? *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, vol.5, n°1, p. 22.
Doi:10.4000/developpementdurable.10196
<https://journals.openedition.org/developpementdurable/10196>
- The Shifters. (2023). *Synthèse du sixième rapport de synthèse du GIEC. Synthèse vulgarisée du résumé aux décideurs du rapport de synthèse de l'AR6*. p. 17.
https://theshiftproject.org/wp-content/uploads/2023/05/Rapport_SYR_AR6_v1.pdf
- Torquebiau, E. (2015). *Changement climatique et agricultures du monde*. Editions Quae. p. 328.
https://books.google.ca/books?hl=fr&lr=&id=V269BgAAQBAJ&oi=fnd&pg=PA3&dq=impact+du+changement+climatique+sur+la+s%C3%A9curit%C3%A9+alimentaire&ots=PRLeLGM1jU&sig=8dEbR1WpZuwPQnUpiqnUXY_wY_k#v=onepage&q=impact%20du%20changement%20climatique%20sur%20la%20s%C3%A9curit%C3%A9%20alimentaire&f=false
- Torre, A. (2015). Théorie du développement territorial. *Géographie, économie, société*. vol.17, n°3, 273-288. <https://doi.org/10.3166/ges.17.273-288>
- Toulouse, G. (2007). Le mouvement éthique dans les sciences. *Revue du MAUSS*, vol. 2, n°30, 405-416. <https://doi.org/10.3917/rdm.030.0405>
- Tourneux, H. (2019). Les savoirs locaux : comment les découvrir et comment les transmettre. Dans : Dili-Palaï, C. Savoirs locaux, savoirs endogènes : entre crises et valeurs, *Editions du Schabel*, 15-29. <https://shs.hal.science/halshs-03125127v1> ,
<https://shs.hal.science/halshs-03125127/document>

- Tranquard, M. (2020). Note de recherche – Analyse théorique de la gouvernance dans un contexte de développement territorial. *Migration, environnement, risque côtier, œnotourisme, gouvernance*. n°257, 71-87. <https://doi.org/10.4000/norois.10590>
<https://journals.openedition.org/norois/10590>
- Tremblay, C. (dir.). (2005). *La santé dans une perspective de développement durable*. Ministère de l'environnement, Québec. p. 18.
<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/50351>
- Tremblay, S. (1999). *Du concept de développement au concept de l'après-développement : trajectoire et repères théoriques*. Thèse de doctorat. Université du Québec à Chicoutimi. p. 52. <https://constellation.uqac.ca/2029/1/12056864T1.pdf>
- Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA). (2015). *Les actions de l'UEMOA en matière d'adaptation aux changements climatiques. Pour un développement durable de l'Afrique de l'ouest et du Sahel*. p. 20.
https://www.oecd.org/fr/csao/publications/BULLETIN%20D%27INFORMATION_ELECTRONIQUE.pdf
- Union interparlementaire, Parlement des Fidji et Parlement allemand, (2017). *Réunion parlementaire à l'occasion de la conférence des nations unies sur les changements climatiques*. Document final. p. 2. <http://archive.ipu.org/splz-f/cop23/outcome.pdf>
- Université du Québec à Chicoutimi (UQAC). (2013). Chapitre III : l'enseignement et la recherche. Section 3.2 : la recherche. *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains*. p. 19.
https://www.uqac.ca/direction_services/secretariat_general/manuel/3/070.pdf
- Vaillant, J. (2005). *Initiation à la théorie de l'échantillonnage*. p. 18.
<https://www.yumpu.com/fr/document/read/16518296/initiation-a-la-theorie-de-lechantillonnage-jean-vaillant>
- Van Gameren, V., Weikmans, R. et Zaccai, E. (2014a). *IV. Politiques nationales et infranationales*. Dans Van Gameren, V. (éd.) *L'adaptation au changement climatique*. Paris : La Découverte. 59-76. <https://www.cairn.info/l-adaptation-au-changement-climatique--9782707174697-page-59.htm>
- Van Gameren, V., Weikmans, R. et Zaccai, E. (2014b). *VI. Mesures et suivi de l'adaptation*. Dans Van Gameren, V. (éd.) *L'adaptation au changement climatique*. Paris : La Découverte. 91-102. <https://www.cairn.info/l-adaptation-au-changement-climatique--9782707174697-page-91.htm>
- Verley, P. (2015). Révolution industrielle/industrialisation, innovations, organisations. *Marché et organisations*, vol.2, n°23, 61-76. <https://doi.org/10.3917/maorg.023.0061>

- Vibert, S. (2022). Bruno Latour et la sociologie de l'acteur-réseau : enjeux épistémologiques et ontologiques d'une postmodernité radicale. *Journal Cahiers Société*, n°4, 115-160. <https://doi.org/10.7202/1098602ar>
- Villar, C. et David, M. (2014). *La résilience, un outil pour les territoires ?* Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA). Séminaire IT-GO Rosko, Roscoff, p. 8. https://www.cerema.fr/system/files/documents/2017/10/VILLAR_DAVID_article_completV4_cle7315c6.pdf
- Villeneuve, C. (2013). Est-il trop tard ?. Le point sur les changements climatiques. *Éditions MultiMondes*. Montréal. p. 315. <https://ebookcentral.proquest.com/lib/uqac-ebooks/detail.action?docID=3375086#> , <https://editionsmultimondes.com/livre/est-il-trop-tard/>
- Villeneuve, C. et Richard, F. (2007). Vivre les changements climatiques. Réagir pour l'avenir. *Éditions MultiMondes*. Montréal. p. 484. <https://ebookcentral.proquest.com/lib/uqac-ebooks/reader.action?docID=3375076> , <https://editionsmultimondes.com/livre/vivre-les-changements-climatiques/>
- Warren, F. J. (2004). *Impacts et adaptation liés aux changements climatiques : perspective canadienne*. Direction des impacts et de l'adaptation liés aux changements climatiques. Ressources naturelles Canada, Ottawa. p. 219. https://www.nrcan.gc.ca/sites/www.nrcan.gc.ca/files/earthsciences/pdf/perspective/pdf/report_f.pdf
- Weiss, E. (2009). Le développement durable, une éthique pour le XXI^e siècle. Dans Jacquet, P. (éd.). *Regards sur la Terre 2009 : La gouvernance du développement durable*. Paris. Presses de Sciences Po. 222-233. <https://doi.org/10.3917/scpo.jacqu.2009.01.0222>
- Wolff, D. (2010). Introduction. Dans : Dominique Wolff (éd.). *Le développement durable : Théories et applications au management*, Paris : Dunod. 3-6. *Management Sup*. <https://doi.org/10.3917/dunod.wolff.2010.01.0003>
- Yin, R. (2003). Case study research: Design and methods (3rd ed.). Applied Social Research Methods Series. Sage Publication, vol.5, p. 94. https://iwansuharyanto.files.wordpress.com/2013/04/robert_k_yin_case_study_research_design_and_mebookfi-org.pdf
- Yovo, K. et Lantomey, K. (2023). Stratégies d'adaptation au changement climatique et production agricole dans la région maritime au Togo. *Économie rurale*, vol.3, n°385, 101-118. <https://www.cairn.info/revue--2023-3-page-101.htm>
- Zagamé, P. (1993). Planification stratégique. Quelques réflexions pour une transposition à la planification nationale. *Revue économique*. 13-56. <https://doi.org/10.3406/reco.1993.409425>

Ziad, A. (2018). *Mise en œuvre des objectifs de développement durable : progrès à réaliser et obstacles à surmonter*. [Mémoire de maîtrise]. CUFE, Université de Sherbrooke. 98.
p.
https://savoirs.usherbrooke.ca/bitstream/handle/11143/12846/Ziad_Anass_MEnv_2018.pdf?sequence=1&isAllowed=y

CHAPITRE IV : ARTICLE 1

- Badameli, P. A. et Kadouza, P. (2020). Vulnérabilités et stratégies des populations face aux inondations dans la région des Savanes au Nord-Togo. *Revue Canadienne de Géographie Tropicale*, vol.7, n°2, 8-15. https://www3.laurentian.ca/rcgt-cjtg/wp-content/uploads/2021/01/Article_2_KADOUZA-Padab%C3%B4_vol_7_2_2020_3.pdf
- Badjaré, B., Kokou, K., Bigou-laré, N., Koumantiga, D., Akpakouma, A., Adjayi, M. B., Abbey, G. A. (2018). Étude ethnobotanique d'espèces ligneuses des savanes sèches au Nord-Togo : diversité, usages, importance et vulnérabilité. *Biotechnol. Agron. Soc. Environ*, vol.22, n°3, 152-171. <https://popups.uliege.be/1780-4507/index.php?id=16690&file=1&pid=16487>
- Banque africaine pour le développement (BAD), (2021). *Cadre stratégique sur le changement climatique et la croissance verte. Faire entendre la voix de l'Afrique. Stratégie 2021–2030*. p. 56. <https://www.afdb.org/fr/documents/cadre-strategique-sur-le-changement-climatique-et-la-croissance-verte-faire-entendre-la-voix-de-lafrique-strategie-2021-2030>
- Barroca, B., DiNardo, M. et Mboumoua, I. (2013). *De la vulnérabilité à la résilience : mutation ou bouleversement ?*. Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique. p. 19. <https://doi.org/10.4000/echogeo.13439>
- Beasley, E., Schindler Murray, L., Funk, J., Lujan, B., Kasprzyk, K. et Burns, D. (2019). *Un guide pour intégrer la nature dans les contributions déterminées au niveau national. Répertoire d'informations et d'approches comptables pour les solutions climatiques naturelles*. p. 28. https://international.nwf.org/wp-content/uploads/2020/09/guide-to-including-nature-in-ndcs_french.pdf
- Berdoulay, V. et Soubeyran, O. (2014). Adaptation, science de la durabilité et pensée planificatrice. *Natures Sciences Sociétés*, vol.22, n°2, 114-123. <https://doi.org/10.1051/nss/2014024>
- Bigombe Logo, P. et Toukéa, D. (2023). De l'indispensable intégration des savoirs climatiques autochtones dans les politiques climatiques en Afrique centrale. *Les Cahiers du CIÉRA*, n°22, 83–101. <https://doi.org/10.7202/1107143ar> , <https://www.erudit.org/fr/revues/ciera/2023-n22-ciera08850/1107143ar.pdf>
- Capacity for disaster reduction initiative (CADRI), (2022). *Diagnostic des capacités en matière de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation au changement climatique*. Nations unies, p. 136, <https://www.cadri.net/system/files/2022-03/Togo%20CADRI%20rapport%20diagnostic%20RRC%202021.pdf>
- Centre mondial pour l'adaptation (CMA), (2022). *Rapport sur l'état et les tendances en matière d'adaptation 2021 et 2022. Résumés exécutifs et les Synthèses*. Rotterdam et

- Abidjan. p. 161. <https://gca.org/wp-content/uploads/2022/12/STA21-STA22-Resumes-executifs-et-les-Syntheses.pdf>
- Collard, F. (2021). Les COP sur les changements climatiques. *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol.1, n°2486-2487, 5-68. <https://doi.org/10.3917/cris.2486.0005> , <https://shs.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-2021-1-page-5?lang=fr>
- Commission de l'union africaine (CUA) et OCDE. (2023) *Chapitre 6. Investir dans l'action climatique pour le développement durable en Afrique du Nord. Dans Dynamiques du développement en Afrique 2023 : Investir dans le développement durable*. CUA, Addis-Abeba. Éditions OCDE, Paris, p. 274. <https://doi.org/10.1787/b0920649-fr> , <https://www.oecd-ilibrary.org/sites/43f1cbdc-fr/index.html?itemId=/content/component/43f1cbdc-fr>
- Dahan, A. et Maljean-Dubois, S. (2021). Changement climatique. Revisiter et démêler la pelote des consensus. *Droits Sciences et Technologies*, n°12, 41-56. <https://doi.org/10.4000/cdst.3443>
- De Milly, H. (2015). Les objectifs de développement durable : éléments d'analyses et impacts possibles pour les agences d'aide. *Techniques Financières et Développement*, vol.4, n°121, 37-48. <https://doi.org/10.3917/tfd.121.0037>
- Diouf, A., Honfo, A., Kabore, A., Saidou, H. et Biron, N. (2018). *Intégration des ODD dans les instruments de planification locale en Afrique subsaharienne francophone. Démarche défis et perspectives*. OIF, IFDD. p. 21. http://ecoconseil.uqac.ca/wp-content/uploads/2018/05/Présentation_ODDlocal_NB_2.pdf
- Eba'a Atyi, R., Loh Chi, E., Kengou, F., Pérez-Terán, A. S. et Kankeu, R. S. (2015). Chapitre 6. Forêts et changement climatique en Afrique centrale : synergie entre atténuation et adaptation. *Center for International Forestry Research (CIFOR)*. p. 12. https://dlwqtxts1xzle7.cloudfront.net/43132885/EDF2015_Chap6_FR-libre.pdf?1456582774=&response-content-disposition=inline%3B+filename%3DForets_et_changement_climatique_en_Afriq.pdf&Expires=1714668469&Signature=VbNJtczQytRz9dLOKVquS2qpQUVaBi9fqamOa3s~vQw5H9GN4wTj8n76HWEhX3oqL2faIzuE0h43bEyzc26xL3XXOouLuXDYvUo3KvkJVw-huZzae5p06H~m6Ywbe-13jIPICCEpciX9g6OQi~2oBHYXMnkCJHaI-43u8yvnqayvzgCIh608irwArOQDmi0jcWA3hKXTsXSxzAVRFH~yKT7uJ5YYKCXkDFcMvE3BmoYQKB0j1HhJo5ABTJxilqysi8UpfjcBeHRqaKWCJDw3~mORcfTQVP555y5tl83IjwBoydJqlyEn26vo0MLczbh2nPIUb4YR2dui4IBk4uA_&Key-Pair-Id=APKAJLOHF5GGSLRBV4ZA
- Gemenne, F. (2008). Panorama des principaux axes de la recherche sur le changement climatique. *Critique internationale*, vol.3, n°40, 141-152. <https://doi.org/10.3917/crii.040.0141>

- Gérardin, H., Dos Santos, S. et Gastineau, B. (2016). Présentation. Des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) aux objectifs de développement durable (ODD) : la problématique des indicateurs. *Mondes en développement*, vol.2, n°174, 7-14. <https://doi.org/10.3917/med.174.0007>
- GIEC. (1995). *Seconde évaluation du GIEC. Changement de climat 1995. Rapport du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*. p. 74. <https://archive.ipcc.ch/pdf/climate-changes-1995/ipcc-2nd-assessment/2nd-assessment-fr.pdf>
- GIEC. (2001). *Bilan 2001 des changements climatiques. Rapport de synthèse. Contribution des groupes de travail I, II et III au troisième rapport d'évaluation du groupe d'experts intergouvernemental sur les changements climatiques*. p. 216. https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/08/TAR_syrfull_fr.pdf
- GIEC. (2008). *Bilan 2007 des changements climatiques. Conséquences, adaptation et vulnérabilité. Contribution du Groupe de travail II au quatrième rapport d'évaluation du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Résumé à l'intention des décideurs et résumé technique*. p. 64. <https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2020/02/ar4-wg2-sum-vol-fr.pdf>
- GIEC. (2014). *Changements climatiques 2014 : Rapport de synthèse. Contribution des Groupes de travail I, II et III au cinquième rapport d'évaluation du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat* [Pachauri R.K. et Meyer L.A. (dir.)]. Première parution 2015. Suisse. p. 180. https://archive.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/syr/SYR_AR5_FINAL_full_fr.pdf
- GIEC. (2015). *Changements climatiques 2014. L'atténuation du changement climatique. Résumé à l'intention des décideurs et résumé technique. Contribution du groupe de travail III au cinquième rapport d'évaluation du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*. p. 180. https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/03/WGIIIAR5_SPM_TS_Volume_fr-1.pdf
- GIEC. (2019a). *Réchauffement planétaire de 1,5°C. Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels et les trajectoires associées d'émissions mondiales de gaz à effet de serre dans le contexte du renforcement de la parade mondiale au changement climatique, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté*. p. 110. https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/09/SR15_Summary_Volume_french.pdf
- GIEC. (2019b). *Résumé à l'intention des décideurs, Changement climatique et terres émergées: rapport spécial du GIEC sur le changement climatique, la désertification, la dégradation des sols, la gestion durable des terres, la sécurité alimentaire et les flux de gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres*. p. 39. https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/4/2020/06/SRCCL_SPM_fr.pdf

- GIEC. (2019c). *Résumé à l'intention des décideurs, Rapport spécial du GIEC sur l'océan et la cryosphère dans le contexte du changement climatique*. p. 39. https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/3/2020/07/SROCC_SPM_fr.pdf
- GIEC. (2021). *Résumé à l'intention des décideurs*. Dans : *Changement climatique 2021: les bases scientifiques physiques. Contribution du Groupe de travail I au sixième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*. Cambridge University Press. p. 40. https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/downloads/report/IPCC_AR6_WG1_SPM_French.pdf
- GIEC. (2022). *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*. Cambridge University Press. Cambridge University Press, Cambridge, UK and New York, NY, USA. p. 3056. <https://10.1017/9781009325844> https://report.ipcc.ch/ar6/wg2/IPCC_AR6_WGII_FullReport.pdf
- GIEC. (2023). *Climate Change 2023: Synthesis Report. Contribution of Working Groups I, II and III to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*. Geneva, Switzerland. p. 184. <https://10.59327/IPCC/AR6-9789291691647>, https://www.ipcc.ch/report/ar6/syr/downloads/report/IPCC_AR6_SYR_FullVolume.pdf
- Groupe d'expert des pays les moins avancés (PMA). (2012). *Plans nationaux d'adaptation. Directives techniques pour le processus des plans nationaux d'adaptation*. Nations unies. Convention-cadre sur les changements climatiques. p. 162. https://unfccc.int/files/adaptation/cancun_adaptation_framework/national_adaptation_plans/application/pdf/naptechguidelines_french_lowres.pdf
- Groupe de la banque mondiale (GBM). (2023). *Rapport national sur le climat et le développement. Afrique de l'est et Afrique Australe. République démocratique du Congo (RDC)*. p. 116. <https://openknowledge.worldbank.org/entities/publication/b1dd27cc-249f-4380-9b73-80cb8f695a43> <https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/b0920649-fr.pdf?expires=1714779135&id=id&accname=guest&checksum=B4EF47F03718B6BCD7B454D020E3CFCD>
- Idrissou, y., Offoumon, O T L F., Worogo, H S S ., Assani A S. et Alkoiret, I T. (2020). *Approches de modélisation des stratégies d'adaptation des pasteurs et agro-pasteurs face au changement climatique. Laboratoire d'Ecologie, Santé et Production Animales (LESPA), Faculté d'Agronomie (FA), Université de Parakou (Bénin)*. p. 12. https://www.researchgate.net/profile/Yaya-Idrissou/publication/346573585_Approches_de_modelisation_des_strategies_d'adaptation_des_pasteurs_et_agro-

[pasteurs face au changement climatique/links/5fc87c16299bf188d4ed038b/Approches-de-modelisation-des-strategies-dadaptation-des-pasteurs-et-agro-pasteurs-face-au-changement-climatique.pdf](https://www.gefio.org/sites/default/files/documents/projects/tes/4234-terminal-evaluation.pdf)

- Independent evaluation office (IEO). (2016). *Projet d'adaptation au changement climatique en matière de gestion des bassins versants et de rétention d'eau (PAFA FEM). Composante FEM-FPMA (PROJET 4234) du Projet d'Appui aux Filières Agricoles (PAFA). Rapport d'Evaluation Finale du Projet. Rapport principal et appendices.* Global Environment Facility (GEF), Division Afrique de l'Ouest et du Centre, Département gestion des programmes. République du Sénégal, p. 82. <https://www.gefio.org/sites/default/files/documents/projects/tes/4234-terminal-evaluation.pdf>
- Initiative d'adaptation pour l'Afrique (IAA). (2018). *Améliorer les mesures sur l'adaptation en Afrique.* Document de discussion. *Rapport sur l'état d'adaptation en Afrique (SoAR).* p. 32. [https://www.africaadaptationinitiative.org/assets/SoAR%20-%20Document%20de%20discussion%20Sep%202018%20\(FR-a\).pdf](https://www.africaadaptationinitiative.org/assets/SoAR%20-%20Document%20de%20discussion%20Sep%202018%20(FR-a).pdf)
- Institut de la francophonie pour le développement durable (IFDD). (2013). *Convention-cadre des nations unies sur les changements climatiques (CdP-19 et CRP-9). Résumé pour les décideurs.* Varsovie : *Le premier jalon de la passerelle vers l'accord de 2015.* Guide des négociations|13. Varsovie (Pologne). p. 52. https://ifdd.francophonie.org/media/docs/publications/569_Web_resume_fr_climat_2013.pdf
- Institut de la francophonie pour le développement durable (IFDD). (2015). *Convention-cadre des nations unies sur les changements climatiques. 21^e session de la conférence des Parties (CdP21 et CRP11). État des négociations. Résumé pour les décideurs.* Guide des négociations|17. Paris (France), p. 82. https://www.ifdd.francophonie.org/wp-content/uploads/2021/09/647_Resume_decideurs_CdP21-climat_IFDD-2.pdf
- Institut de la francophonie pour le développement durable (IFDD). (2023). *Résumé pour les décideurs. Conférence des Parties CdP/COP 28, CRP 18, CRA 5, OSMOE 59, OSCST 59. Dubaï, Émirats arabes unis. UAE, United Nations Climate Change.* p. 85. <https://www.ifdd.francophonie.org/publications/resume-pour-les-decideurs-cdp-cop28-conference-des-parties-des-nations-unies-sur-les-changements-climatiques/>
- Joualy D. (2022). La responsabilité sociale des entreprises : historique et contexte d'émergence du construit. *Revue internationale des sciences de gestion*, vol.5, n°3, Université Mundiapolis, Casablanca (Maroc). 1032-1052. <https://revue-isg.com/index.php/home/article/view/1044/882>
- Khachani, S. et Mellouki, Y. (2024). L'impact du changement climatique en Afrique et les stratégies de lutte contre ses effets, à la lumière de l'expérience du Maroc. *African Scientific Journal*, vol.3, n°22, 645-674. <https://doi.org/10.5281/zenodo.10783136>

<https://africanscientificjournal.com/index.php/AfricanScientificJournal/article/view/667/605>

- Lenepveu, D. et Sue, I. (2021). Fiche 32. Écologie et éco-responsabilité. Dans : D. Lenepveu et I. Sue (Dir), *60 Fiches de révisions*. DEAES. Paris : Vuibert. 92-96. <https://www.cairn.info/deaes-60-fiches-de-revisions--9782311210095-page-92.htm>
- Lugen, M. (2019). Le rôle des services climatiques dans l'adaptation de l'agriculture : perspectives avec le cas du Burkina Faso. *Mondes en développement*, vol.1, n°185, 149-164. <https://doi.org/10.3917/med.185.0149> , <https://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2019-1-page-149.htm>
- Lwasa, S. (2022). Opportunités pour des transitions urbaines équitables en Afrique. Dans Shuaib Lwasa, Mary Mbenge, Hounkpè, Nadia S. Ouedraogo, Sintayehu W. Dejene, N'Datchoh E. Touré, Olga L. Kupika, Caroline Mwongera & Maha Al-Zu'bi (2022). *Perspectives africaines de la recherche sur le changement climatique* [En ligne]. Nature africa. <https://www.nature.com/articles/d44148-022-00163-z>
- Magnan, A. (2010). Questions de recherche autour de l'adaptation au changement climatique. Dossier adaptation aux changements climatiques. *Natures, Sciences et Sociétés*, vol.18, 329-333. <https://doi.org/10.1051/nss/2010041>
- Martin, S. (2022). Les extrêmes climatiques : perceptions et enjeux sociaux et politiques. *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, vol.2, n°106, 89-95. <https://doi.org/10.3917/re1.106.0089> , <https://www.cairn.info/revue-responsabilite-et-environnement-2022-2-page-89.htm>
- Monnoyer-Smith, L. (2017). Transition numérique et transition écologique. *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, vol.3, n°87, 5-7. <https://doi.org/10.3917/re1.087.0005>
- Nations unies. (1992). *Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques*, FCCC/INFORMAL/84. p. 25. <https://unfccc.int/resource/docs/convkp/convfr.pdf>
- Nations unies. (2001). *Framework convention on climate change. Report of the conference of the parties on the second part of its sixth session*. p. 52. <https://unfccc.int/resource/docs/cop6secpart/05.pdf>
- Nations unies. (2002). *Convention-cadre sur les changements climatiques, Rapport de la conférence des parties sur les travaux de sa septième session tenue à Marrakech. Deuxième partie : Mesures prises par la conférence des parties*. FCCC/CP/2001/13/Add.1. p. 71. <https://unfccc.int/resource/docs/french/cop7/cp713a01f.pdf>
- Nations unies. (2003). *Convention-cadre sur les changements climatiques, Rapport de la conférence des parties sur les travaux de sa huitième session tenue à New Delhi. Deuxième partie : Mesures prises par la conférence des parties à sa huitième session*.

- FCCC/CP/2002/7/Add.2. p. 42.
<https://unfccc.int/resource/docs/french/cop8/cp807a02f.pdf>
- Nations unies. (2005). *Convention-cadre sur les changements climatiques. Rapport de la dixième session de la conférence des parties tenue à Buenos Aires. Deuxième partie : Mesures prises par la conférence des parties à sa dixième session.* FCCC/CP/2004/10/Add.1. p. 28.
<https://unfccc.int/resource/docs/french/cop10/cp1010a01f.pdf>
- Nations unies. (2006). *Convention-cadre sur les changements climatiques. Rapport de la onzième session de la conférence des Parties tenue à Montréal. Deuxième partie : Mesures prises par la conférence des Parties à sa onzième session.* FCCC/CP/2005/5/Add.1. p. 39.
<https://unfccc.int/sites/default/files/resource/docs/2005/cop11/fre/05a01f.pdf>
- Nations unies. (2008). *Convention-cadre sur les changements climatiques. Rapport de la treizième session de la conférence des Parties tenue à Bali. Deuxième partie : Mesures prises par la conférence des Parties à sa treizième session.* FCCC/CP/2007/6/Add.1. p. 62.
<https://unfccc.int/resource/docs/2007/cop13/fre/06a01f.pdf>
- Nations unies. (2010). *Convention-cadre sur les changements climatiques. Rapport de la quinzième session de la conférence des Parties tenue à Copenhague. Deuxième partie : Mesures prises par la conférence des Parties à sa quinzième session.* FCCC/CP/2009/11/Add.1. p. 46.
<https://unfccc.int/resource/docs/2009/cop15/fre/11a01f.pdf#page=4>
- Nations unies. (2011). *Convention-cadre sur les changements climatiques, Rapport de la conférence des Parties sur sa seizième session tenue à Cancún. Deuxième partie : Mesures prévues par la conférence des Parties à sa seizième session.* FCCC/CP/2010/7/Add.1. p. 34.
<https://unfccc.int/resource/docs/2010/cop16/fre/07a01f.pdf>
- Nations unies. (2012). *Convention-cadre sur les changements climatiques. Rapport de la conférence des Parties sur sa dix-septième session, tenue à Durban. Deuxième partie : Mesures prises par la conférence des Parties à sa dix-septième session.* FCCC/CP/2011/9/Add.1. p. 93.
<https://unfccc.int/resource/docs/2011/cop17/fre/09a01f.pdf>
- Nations unies. (2015a). *Convention-cadre sur les changements climatiques. Rapport de vingtième session de la conférence des Parties, tenue à Lima. Deuxième partie : Mesures prises par la conférence des Parties à sa vingtième session.* FCCC/CP/2014/10/Add.2. p. 43.
<https://unfccc.int/sites/default/files/resource/docs/2014/cop20/fre/10a02f.pdf>
- Nations unies. (2015b). *Assemblée générale. Soixante-dixième session. Résolution adoptée par l'assemblée générale le 25 septembre 2015 [sans renvoi à une grande*

- commission (A/70/L.1)]. 70/1. Transformer notre monde : le programme de développement durable à l'horizon 2030. A/RES/70/1. p. 38.*
https://unctad.org/system/files/official-document/ares70d1_fr.pdf
- Nations unies. (2016). *Convention-cadre sur les changements climatiques. Rapport de la conférence des Parties sur sa vingt et unième session, tenue à Paris. Deuxième partie : Mesures prises par la conférence des Parties à sa vingt et unième session.* FCCC/CP/2015/10/Add.2. p. 33.
<https://unfccc.int/sites/default/files/resource/docs/2015/cop21/fre/10a02f.pdf>
- Nations unies. (2017). *Convention-cadre sur les changements climatiques, Rapport de la conférence des Parties sur sa vingt-deuxième session, tenue à Marrakech. Deuxième partie : Mesures prises par la conférence des Parties à sa vingt-deuxième session.* FCCC/CP/2016/10/Add.1. p. 49.
<https://unfccc.int/resource/docs/2016/cop22/fre/10a01f.pdf>
- Nations unies. (2018). *Convention-cadre sur les changements climatiques. Rapport de la conférence des Parties sur sa vingt-troisième session, tenue à Bonn. Deuxième partie : Mesures prises par la conférence des Parties à sa vingt-troisième session.* FCCC/CP/2017/11/Add.1. p. 38.
<https://unfccc.int/sites/default/files/resource/docs/2017/cop23/fre/11a01f.pdf>
- Nations unies. (2019). *Convention-cadre sur les changements climatiques. Rapport de la conférence des Parties sur sa vingt-quatrième session, tenue à Katowice. Deuxième partie : Mesures prises par la conférence des Parties à sa vingt-quatrième session.* FCCC/CP/2018/10/Add.1. p. 47.
<https://unfccc.int/sites/default/files/resource/10a1f.pdf>
- Nations unies. (2020). *Rapport de la conférence des Parties sur sa vingt-cinquième session, tenue à Madrid. Deuxième partie : Mesures prises par la conférence des Parties à sa vingt-cinquième session.* FCCC/CP/2019/13/Add.1. p. 66,
https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cp2019_13a01F.pdf
- Nations unies. (2022). *Rapport de la conférence des Parties sur sa vingt-sixième session, tenue à Glasgow du 31 octobre au 13 novembre 2021. Additif. Deuxième partie : Mesures prises par la Conférence des Parties à sa vingt-sixième session.* FCCC/CP/2021/12/Add.1. p. 67.
https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cp2021_12_add1F.pdf
- Nations unies. (2023a). *Rapport de la conférence des Parties sur sa vingt-septième session, tenue à Charm el-Cheikh du 6 au 20 novembre 2022. Additif. Deuxième partie : Mesures prises par la Conférence des Parties à sa vingt-septième session.* FCCC/CP/2022/10/Add.1. p. 54.
https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cp2022_10a01F.pdf
- Noblet, M. (2023). Convergence de l'adaptation au changement climatique (ACC) et de la gestion des risques de catastrophe (GRC) au niveau territorial : quels messages pour

les collectivités locales ? et quels besoins en matière de recherche : Une perspective à partir des villes côtières au Sénégal, Bénin, Vietnam et Philippines. Dans : Françoise, A. Convergence de l'adaptation au changement climatique (ACC) et de la gestion des risques de catastrophe (GRC) au niveau territorial : quels messages pour les collectivités locales ? et quels besoins en matière de recherche : Une perspective à partir des villes côtières au Sénégal, Bénin, Vietnam et Philippines, Paris Cedex 12: Éditions AFD. *Papiers de recherche*, 1-48. <https://www.cairn.info/convergence-de-l-adaptation-au-changement-climatique-acc-et-de-la-gestion-des-risques-de-catastrophe-grc-au-niveau-territorial-quels-messages-pour-les-collectivites-locales-et-quels-besoins-en-matiere-de-recherche--1000000149012-page-1.htm>

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). (2009). *Prendre en compte l'adaptation au changement climatique dans la coopération pour le développement. Lignes directrices et ouvrages de référence du CAD*. Document d'orientation. p. 209. <https://www.oecd.org/fr/environnement/cc/42551810.pdf>

Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). (2017). *La FAO et les ODD. Des indicateurs de mesure pour suivre la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030*. p. 40. <http://www.fao.org/3/i6919fr/i6919fr.pdf>

Organisation internationale pour les migrations (OIM). (2023). *Sommet africain sur le climat : Vers une meilleure réponse aux impacts des changements climatiques sur la mobilité humaine*. Communiqué-Global. [En ligne]. <https://www.iom.int/fr/news/sommet-africain-sur-le-climat-vers-une-meilleure-reponse-aux-impacts-des-changements-climatiques-sur-la-mobilite-humaine>

Organisation météorologique mondiale (OMM). (2020). *Résultats de la vingt-cinquième session de la conférence des Parties à la convention-cadre des nations unies sur les changements climatiques (Madrid, Espagne, 2–13 décembre 2019) présentant un intérêt pour les membres de l'organisation météorologique mondiale (OMM)*. Réf. 00748/2020/S/CS/UNFCCC-COP25/4th. p. 6. https://extranet.wmo.int/edistrib_exped/grp_has/fr/Archives%202020/00748-2020-S-CS-UNFCCC-COP25-4th_fr.pdf

Ouinsou, C. A. (2023). Rôle de l'intégration régionale dans la lutte contre les changements climatiques en Afrique. University of Abomey-Calavi. *Journal of International and Public Affairs*. n°14, 296-304. https://www.researchgate.net/publication/376208797_Role_de_l'integration_regionale_dans_la_lutte_contre_les_changements_climatiques_en_Afrique

Plateforme wallonne pour le GIEC. (2020). *De la COP25 à la COP26 en mode confiné*. Lettre, n°16, p. 16. https://plateforme-wallonne-giec.be/assets/documents/P_Wallonne-GIEC_Lettre16.pdf

- Prairat, E. (2012). La responsabilité. *Le Télémaque*, vol.2, n°42, 19-34. <https://doi.org/10.3917/tele.042.0019> , <https://www.cairn.info/revue-le-telemaque-2012-2-page-19.htm>
- Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). (2015). *Rapport 2015 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions*. Rapport de synthèse du PNUE, Nairobi. p. 98. https://uneplive.unep.org/media/docs/theme/13/EGR_2015_Technical_Report_FR.pdf
- Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). (2021). *Rapport 2020 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière d'adaptation*. Résumé analytique. p. 12. https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/34726/AGR_fr.pdf?sequence=39
- Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). (2019). *Voie à suivre pour accroître les solutions basées sur la nature dans les contributions déterminées au niveau national (NDCs). Une approche en sept étapes pour renforcer les contributions déterminées au niveau national grâce à des solutions basées sur la nature*. New York, États-Unis. p. 20. <https://www.undp.org/content/dam/LECB/docs/pubs-reports/undp-ndcsp-NBS-in-NDCs-Pathway-Report-french2.pdf>
- Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). (2023) *L'Afrique propose des solutions créatives pour lutter contre le changement climatique - en voici trois*. Climate promise, [En ligne] <https://climatepromise.undp.org/fr/news-and-stories/lafrique-propose-des-solutions-creatives-pour-lutter-contre-le-changement>
- Sachs, J. D., Schmidt-Traub, G., Mazzucato, M., Messner, D., Nakicenovic, N. et Rockström, J. (2019). *Six Transformations pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD)*. Document de travail. Sustainable development. Solutions network. A global initiative for the united nations. p. 46. https://www.ihqeds.ulaval.ca/fileadmin/Fichiers/01-Institut/ODD/Six_Transformations_pour_atteindre_les_ODD_VF.pdf
- Sauro-Cinq-Mars, F. (2014). *Évaluation d'un plan d'adaptation aux changements climatiques : le cas de l'Inde*. [Mémoire de maîtrise]. Université de Sherbrooke. p. 115. https://www.usherbrooke.ca/environnement/fileadmin/sites/environnement/documents/Essais_2014/Sauro-Cinq-Mars_F_2014-09-11_01.pdf
- Simonet, G. (2011). *Enjeux et dynamiques de la mise en œuvre de stratégies d'adaptation aux changements climatiques en milieu urbain : les cas de Montréal et Paris*. vol.I. Thèse de doctorat. Université du Québec à Montréal. Université Paris Ouest Nanterre la Défense. p. 301. <https://archipel.uqam.ca/4138/7/D2175-1.pdf>

- Simonet, G. (2015). Une brève histoire de l'adaptation : l'évolution conceptuelle au fil des rapports du GIEC (1990-2014). *Natures Sciences Sociétés*, vol.23, S52-S64. <https://doi.org/10.1051/nss/2015018>
- Torquebiau, E. et Sédogo, L. (2017). *Chapitre 19. Le pari de l'agriculture pour relever le défi de l'ODD 13. S'adapter au changement climatique tout en l'atténuant*. Dans Caron, P. et Châtaigner, J-M. (dir.). Un défi pour la planète. Les objectifs de développement durable en débat. 273-285. https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers19-05/010071145.pdf
- Trabelsi, H. (2018). *Les objectifs du développement durable (ODD). La genèse*. p. 18. <https://doi.org/10.13140/RG.2.2.27993.77921>
- Watkinson, P., Vallejo, L., Cannet, P. et Treyer, S. (2019). *Quel bilan de la COP 25 ?*. Compte-rendu de la conférence de l'Iddri du 17 décembre 2019. Développement durable et relations internationales (IDDRI). p. 6. <https://www.iddri.org/sites/default/files/PDF/Publications/Catalogue%20Iddri/Autre%20Publication/Compte-rendu%20SDDEE%20COP25.pdf>
- Zaouaq, K. (2020). L'adaptation aux changements climatiques et la lutte contre l'insécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest. *Afrique durable 2030*, n°7, 68-83. <https://hal.science/hal-02453545/document>

CHAPITRE V : ARTICLE 2

- Baudelle, G. (2014). *Comprendre le retour de la planification territoriale en Europe*. p. 6. <https://www.espacestems.net/articles/comprendre-le-retour-de-la-planification-territoriale-en-europe/?output=pdf>
- Beaugrand, G. et Goberville, E. (2010). Conséquences des changements climatiques en milieu océanique. Université du Québec à Montréal. *VertigO-La revue en sciences de l'environnement*, Hors-Série8, p. 14. <https://www.erudit.org/en/journals/vertigo/1900-v1-n1-vertigo3983/045530ar.pdf>
- Bertrand, F. (2010) Changement climatique et adaptation des territoires. *Développement durable et territoire*. Presses universitaires du Septentrion. Collection environnement et société. 339-350. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01254505/>
- Bertrand, F. et Richard, E. (2015). La délicate existence locale de l'adaptation aux changements climatiques : avec, sans, ou à côté de l'atténuation. *Développement durable et territoires*, vol.6, n°3, p. 18. <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.11048>
- Besancenot, J-P. (2007). *Notre santé à l'épreuve du changement climatique*. Synthèse de l'ouvrage publié en 2007 chez Delachaux et Niestlé. Paris. p. 6. [http://www.esperanza21.org/sites/default/files/Sante_climat_Besancenot%20\(DN%202007\).pdf](http://www.esperanza21.org/sites/default/files/Sante_climat_Besancenot%20(DN%202007).pdf)
- Bourque, A. (2000). Les changements climatiques et leurs impacts. *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], vol.1, n°2, p. 17. <https://doi.org/10.4000/vertigo.4042>
- Centre d'analyse stratégique (CAS). (2012). *Trajectoires 2020-2050 vers une économie sobre en carbone*. Développement durable. La documentation Française. Rapports et documents. n°46, République française, p. 232. http://archives.strategie.gouv.fr/cas/system/files/2011-12-12-trajectoires_2020-2050_-_developpementdurable.pdf.pdf
- Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA). (2018). *Adapter la mobilité d'un territoire au changement climatique*. Collections : Connaissances, ISBN : 978-2-37180-217-9. p. 78. <https://www.ekopolis.fr/sites/default/files/2019-03/docs-joints/RES-1903-adapter-mobilite-climat.pdf>
- Claval, P. (2006). Le développement durable : stratégies descendantes et stratégies ascendantes. *Géographie, économie, société*, vol.8, n°4, 415-445. <https://doi.org/10.3166/ges.8.415-444>

- Cling, J., Razafindrakoto, M. et Roubaud, F. (2016). L'ODD16 sur la gouvernance et sa mesure : L'Afrique en tête. *Afrique contemporaine*, vol.2, n°258, 73-93. <https://doi.org/10.3917/afco.258.0073>
- Coalition Eau, (2014). *Eau et changement climatique. Note de recherche*, p. 60. <https://www.coalition-eau.org/wp-content/uploads/Etude-Eau-et-Climat-Coalition-Eau1.pdf>
- Comélieau, L., Holec, N. et Piéchaud, J.-P. (2013). *Approche territoriale du développement durable. Repères pour l'Agenda 21 local. Dossiers et débats pour le développement durable (4d)*, p. 131. http://demarchesterritorialesdedeveloppementdurable.org/wp-content/uploads/2013/07/reperes_4d.pdf
- Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET). (2015). *L'adaptation des territoires au changement climatique*, p. 212. https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/synthese_etudes_medcie_adaptation_des_territoires_au_c_hangement_climatique_nov2015-2.pdf
- Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME). (2015). *Cadre de mise en œuvre pour la planification de l'adaptation aux changements climatiques à l'échelle du bassin versant*, p. 78. http://nben.ca/images/phocadownload/Climate_Change_Adaptation_Framework_FR_CCME_2015.pdf
- Crawford, A. et Church, C. (2019). *Impliquer le secteur privé dans les processus nationaux de planification de l'adaptation*. Winnipeg (Canada). Institut international du développement durable, p. 60. <https://napglobalnetwork.org/wp-content/uploads/2019/04/napgn-fr-2019-engaging-the-private-sector-in-national-adaptation-planning-processes.pdf>
- Cury, P. et Morand, S. (2004). *Biodiversité marine et changements globaux : une dynamique d'interactions où l'humain est partie prenante*, p. 30. https://www.researchgate.net/publication/267797634_Biodiversite_marine_et_changements_globaux_une_dynamique_d%27interactions_ou_l%27humain_est_partie_prenante
- D'Aquino, P. (2002). Le territoire entre espace et pouvoir : pour une planification territoriale ascendante. *L'Espace géographique*, tome31 n°1, 3-22. <https://doi.org/10.3917/eg.311.0003>
- D'Aquino, P. (2001). Ni planification locale, ni aménagement du territoire : pour une nouvelle approche de la planification territoriale. *Géographie, Économie, Société*, vol.3, n°2, 279-299. <http://agritrop.cirad.fr/488971/>
- Dechezleprêtre, Q. (2019). Évaluer économiquement le développement durable : l'Agenda 21 local dans les communes françaises. *Économie et prévision*, vol.1, n°215, 91-112. <https://doi.org/10.3917/ecop.215.0091>

- De Milly, H. (2015). Les objectifs de développement durable : éléments d'analyses et impacts possibles pour les agences d'aide. *Techniques Financières et Développement*, vol.121, n°4, 37-48. <https://doi.org/10.3917/tfd.121.0037>
- Desse, R., François, A., Holvoet, M. et Sawtschuk, J. (2017). Introduction. Adapter les territoires aux changements climatiques : transition urbanistique et aménagement de l'espace. *Norois*, vol.4, n°245, 7-13, <https://doi.org/10.4000/norois.6201>
- Douay, N. (2013). La planification urbaine française : théories, normes juridiques et défis pour la pratique. *L'Information géographique*, vol.77, n°3, 45-70. <https://doi.org/10.3917/lig.773.0045>
- Dubois, G. et Ceron, J-P. (2006). Adaptation au changement climatique et développement durable du tourisme. Étude exploratoire en vue d'un programme de recherche. Rapport final. *Tourisme, Transports, Territoires, Environnement, Conseil* (TEC), Marseille, République Française, p. 131. https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/directions_services/etudes-et-statistiques/etudes/tourisme/adaptation-climatique.pdf
- Dugua, B. et Chakroun, L. (2019). Planifier avec le territoire : la dynamique des lieux de projets à l'épreuve des approches participatives et paysagères. *Vertigo-la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol.19, n°1, p. 39. <https://doi.org/10.4000/vertigo.24559>
- GIEC. (2001). *Bilan 2001 des changements climatiques. Rapport de synthèse*. OMM, PNUE, p. 216. https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/08/TAR_syrfull_fr.pdf
- GIEC. (2007). *Contribution du Groupe de travail II au quatrième rapport d'évaluation du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Résumé à l'intention des décideurs*, p. 22. <https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/03/ar4-wg2-spm-fr.pdf>
- GIEC. (2008). *Changements climatiques 2007 : Rapport de Synthèse. Bilan 2007 des changements climatiques : Rapport de synthèse*. OMM, PNUE, p. 114. https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/ar4_syr_fr.pdf
- GIEC. (2014). *Changements climatiques 2014 : Rapport de synthèse. Contribution des Groupes de travail I, II et III au cinquième rapport d'évaluation du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Résumé à l'intention des décideurs*. (dir.) Pachauri, R.K. et Meyer, L.A. Genève (Suisse), p. 161. https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/SYR_AR5_FINAL_full_fr.pdf
- GIEC. (2019). *Réchauffement planétaire de 1,5°C. Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les trajectoires associées d'émissions mondiales de gaz à effet de serre, dans le contexte du renforcement de la parade mondiale au changement climatique, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté. Résumé à*

l'intention des décideurs, p. 32.
https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/09/IPCC-Special-Report-1.5-SPM_fr.pdf

Godard, O. (2007). Le Rapport Stern sur l'économie du changement climatique était-il une manipulation grossière de la méthodologie économique ?. *Revue d'économie politique*, vol. 117, n°4, 475-506. <https://doi.org/10.3917/redp.174.0475>

Godard, O. (2011). Le climato-scepticisme médiatique en France : un sophisme moderne. École polytechnique. *Centre national de la recherche scientifique*. Cahier n° 2011-20, p. 34. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00631478>

Groupe d'experts des pays moins avancés (PMA). (2012). *Plans nationaux d'adaptation. Directives techniques pour le processus des plans nationaux d'adaptation*. Nations Unies. Convention-cadre sur les changements climatiques, p. 162. https://unfccc.int/files/adaptation/cancun_adaptation_framework/national_adaptation_plans/application/pdf/naptechguidelines_french_lowres.pdf

Groupe de travail d'institutions financières européennes sur l'adaptation aux changements climatiques. (2016). *Intégration d'informations sur le changement climatique et de l'adaptation dans le développement de projets. L'expérience émergente des praticiens*, p. 11. <https://www.eib.org/attachments/documents/integrating-climate-change-information-adaptation-in-project-development-fr.pdf>

Groupe des Nations unies pour le développement (GNUM). (2016). *Intégration du programme de développement durable à l'horizon 2030. Note d'orientation à l'intention des équipes de pays des nations unies*, p. 109. <https://unsdg.un.org/sites/default/files/UNDG-Mainstreaming-the-2030-Agenda-Reference-Guide-French.pdf>

Institut canadien des actuaires (ICA). (2016). *Document de recherche. Les changements climatiques et la viabilité des ressources. Aperçu à l'intention des actuaires*. Commission sur les changements climatiques et la viabilité. Document 215068, p. 64. <https://www.cia-ica.ca/docs/default-source/2015/215068f.pdf>

Institut français de l'environnement (IFE). (2006). *Le changement climatique*. République Française, p. 14. <https://ree.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/14-changement-climatique-ree-2006.pdf>

Institut international du développement durable (IIDD) et ONU Environnement. (2018). *Outil de planification pour l'adaptation, les moyens de subsistance et les écosystèmes. ALIVE, Version 1.0*, p. 89. <https://www.iisd.org/system/files/publications/alive-tool-manual-french.pdf>

Institut national de la recherche agronomique (INRA). (2015). *L'adaptation au changement climatique*. Édition française de Scientific American, p. 52. <https://hal.inrae.fr/hal-02794802/>

- Janicot, S., Aubertin, C., Bernoux, M., Dounias, E., Guégan, J-F., Lebel, T., Mazurek, H., Sultan, B. et Reinert, M. (dir). (2015). *Changement climatique : Quels défis pour le Sud ?*. IRD Éditions, p. 275. <https://doi.org/10.4000/books.irdeditions.29456>
- Kergomard, C. (2009). Changement climatique : des causes physiques à la géographie des risques. *Regards croisés sur l'économie*, vol.6, n°2, 33-44. <https://doi.org/10.3917/rce.006.0033>
- Leloup, F., Moyart, L. et Pecqueur, B. (2005). La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ?. *Géographie, économie, société*, vol.7 n°4, 321-332. <https://doi.org/10.3166/ges.7.321-331>
- Lévesque, J. (2012). La planification (régionale ?) du territoire : le cas des MRC québécoises. Université du Québec à Montréal, p. 161. <https://archipel.uqam.ca/5233/1/M12706.pdf>
- Loinger, G. et Spohr, C. (2005). Prospective et planification territoriales : état des lieux et propositions. *Travaux et recherches de prospective*, p. 198. <http://www.lapro prospective.fr/dyn/francais/memoire/trp/trp-n-24.pdf>
- Magnan, A., Duvat, V. et Garnier, E., (2012). Reconstituer les « trajectoires de vulnérabilité » pour penser différemment l'adaptation au changement climatique. *Natures Sciences Sociétés*, vol.20, n°1, 82-91. <https://www.cairn.info/journal-natures-sciences-societes-2012-1-page-82.htm>
- Mancebo, F. (2006). *Développement durable et stratégies d'acteurs en milieu urbain ?*. *Écueils et enjeux. Une terre - plusieurs mondes*. 30e Congrès géographique international, p. 8. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00007539/>
- Mansanet-Bataller, M. (2010). Les enjeux de l'adaptation aux changements climatiques. Étude Climat : la recherche en économie du changement climatique. *CDC climat recherche*, n°21, p. 28. https://www.i4ce.org/wp-core/wp-content/uploads/2015/10/10-04-Etude-Climat-n%C2%B021-Les-enjeux-de-ladaptation-aux-changements-climatiques_CDC-Climat-Recherche.pdf
- Marsan, C. (2008). *Chapitre 2. Le changement de paradigme*. Dans Réussir le changement : Comment sortir des blocages individuels et collectifs ?. Louvain-la-Neuve, Belgique. De Boeck Supérieur. 43-74. https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=DBU_MARSA_2008_01_0043
- Ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH). (2013). *Des modèles de démarches. Planification territoriale*, Québec, [En ligne]. <https://www.mamh.gouv.qc.ca/municipalite-durable/entreprendre-une-demarche/modeles-de-demarches/planification-territoriale/>

- Neglo, A. (2022). L'harmonisation des mesures d'adaptation au changement climatique dans la planification territoriale. *Revue Organisations & territoires*, vol.31, n°1, 131–142. Doi :<https://doi.org/10.1522/revueot.v31n1.1454> ,
<https://www.erudit.org/fr/revues/rot/2022-v31-n1-rot07061/1089897ar/>
- Office québécois de la langue française, (2012). *Fiche terminologique*. Gouvernement du Québec. [En ligne]. http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=17094230
- Olagnier, P-J. (2013). Marcus Zepf, Lauren Andres : Enjeux de la planification territoriale en Europe. *Territoire en mouvement*, Revue de géographie et aménagement, 17-18. <https://doi.org/10.4000/tem.2082>
- ONU-Habitat. (2014). *Vers l'élaboration de lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale*, p. 4. <https://unhabitat.org/sites/default/files/2014/11/IG-UTP-Flyer-French.pdf>
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2011). Chapitre 4. Améliorer le rapport coût-efficacité des politiques d'atténuation du changement climatique en suède. *Études économiques de l'OCDE*, vol.1, n°1, p. 37. <https://www.cairn.info/revue-etudes-economiques-de-l-ocde-2011-1-page-111.htm#>
- Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (2017). *La FAO et les ODD. Des indicateurs de mesure pour suivre la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030*, p. 40. <http://www.fao.org/3/a-i6919f.pdf>
- Organisation mondiale de la santé (OMS) (2004). *Changement climatique et santé humaine – Risques et mesures à prendre*. Résumé, p. 37. <https://fddocuments.net/document/profil-de-systme-de-sant-de-pays-togo-republique-togolaise-organisation.html?page=1>
- Ouranos, (2018). *Rapport final. Développement d'un outil visant la prise en compte des changements climatiques dans la planification des territoires agricoles des MRC rurales au Québec*. Éco Ressources, p. 37. <https://www.ouranos.ca/publication-scientifique/RapportPDZA2018.pdf>
- Pottier, A. (2011). *Le climato-scepticisme. Réflexions sur la confusion des genres. Futuribles : analyse et prospective*, 27-40. <https://hal-enpc.archives-ouvertes.fr/hal-00716418>
- Proulx, L. (2016). *Processus de développement durable et ses postulats de réussite. Documents régionaux*. Guide-outil, 1-13. https://www.sadc-autray.qc.ca/wp-content/uploads/2013/04/Demarche-DD_etape-2.pdf
- Proulx, M-U. (2008). Chapitre 14. La planification, science des territoires. Le cas du Québec. Dans *Sciences du territoire. Perspectives québécoises*, Guy Massicotte, (dir.). p. 450. *Presses de l'Université du Québec*, 391-418. https://extranet.puq.ca/media/produits/documents/1678_9782760522039.pdf

- Proulx, M-U. (2011). Territoires et développement. La richesse du Québec. *Presses de l'Université du Québec*, p. 480. <https://www.puq.ca/catalogue/themes/territoires-developpement-1914.html>
- Rebotier, J. (2013). Enjeux et défis des politiques locales d'adaptation au changement climatique en aquitaine. CNRS – Laboratoire SET (UMR 5603). Institut Claude Laugénie. Domaine universitaire, 64000 Pau – France. *Geographica*, vol.63-64, 157-176. https://doi.org/10.26754/ojs_geoph/geoph.201363-64858
- Renard, B. (2006). *Détection et prise en compte d'éventuels impacts du changement climatique sur les extrêmes hydrologiques en France*. Thèse de doctorat. INP Grenoble. Sciences de l'environnement, p. 365. <https://hal.inrae.fr/tel-02588353>
- Richardson, G. R. A. et Otero, J. (2012). *Outils d'aménagement locaux pour l'adaptation aux changements climatiques*. Ottawa, Gouvernement du Canada, p. 48. <https://www.nrcan.gc.ca/sites/www.nrcan.gc.ca/files/earthsciences/files/landuse-f.pdf>
- Salem, É. (2014). *Planification territoriale et développement durable : Quelles avenues pour la ville de Sept-Îles ?*. [Mémoire de maîtrise]. CUFE, Université de Sherbrooke. p. 121. https://www.usherbrooke.ca/environnement/fileadmin/sites/environnement/documents/Essais_2014/Salem_E_2014-06-20_.pdf
- Schade, J. (2012). Les migrants des politiques climatiques : nouveaux défis face aux déplacements générés par le changement climatique. *Cultures et Conflits*, n° 88, 85-110. <https://doi.org/10.4000/conflits.18584>
- Simonet, G. (2011). *Enjeux et dynamiques de la mise en œuvre de stratégies d'adaptation aux changements climatiques en milieu urbain : les cas de Montréal et Paris*. Vol.I. Thèse de doctorat. Université du Québec à Montréal. Université Paris Ouest Nanterre la défense. p. 301. <https://archipel.uqam.ca/4138/7/D2175-1.pdf>
- Torquebiau, E. (2015). *Changement climatique et agricultures du monde*. Editions Quae, p. 328. https://books.google.ca/books?hl=fr&lr=&id=V269BgAAQBAJ&oi=fnd&pg=PA3&dq=impact+du+changement+climatique+sur+la+s%C3%A9curit%C3%A9+alimentaire&ots=PRLeLGM1jU&sig=8dEbR1WpZuwPQnUpiqnUXY_wY_k#v=onepage&q=impact%20du%20changement%20climatique%20sur%20la%20s%C3%A9curit%C3%A9%20alimentaire&f=false
- Union Interparlementaire, Parlement des Fidji & Parlement allemand. (2017). *Réunion parlementaire à l'occasion de la conférence des nations unies sur les changements climatiques*. Document fina, p. 2. <http://archive.ipu.org/splz-f/cop23/outcome.pdf>

- Villeneuve, C. (2013). *Est-il trop tard ?*. Le point sur les changements climatiques. Montréal. Éditions Multimondes, p. 342.
<https://flipbook.cantook.net/?d=%2F%2Fwww.entrepotnumerique.com%2Fflipbook%2Fpublications%2F18768.js&oid=5&c=&m=&l=&r=&f=pdf>
- Villeneuve, C. et Richard, F. (2007). *Vivre les changements climatiques. Réagir pour l'avenir*. Éditions MultiMondes, Montréal, p. 484.
<https://ebookcentral.proquest.com/lib/uqac-ebooks/reader.action?docID=3375076>
- Ziad, A. (2018). *Mise en œuvre des objectifs de développement durable : progrès à réaliser et obstacles à surmonter*. [Mémoire de maîtrise]. CUFE, Université de Sherbrooke, p. 98.
https://savoirs.usherbrooke.ca/bitstream/handle/11143/12846/Ziad_Anass_MEnv_2018.pdf?sequence=1&isAllowed=y

CHAPITRE VI : ARTICLE 3

- Agbéli, K. (2016). *Séminaire sur l'intégration d'objectif de développement durable (ODD) d'énergie, des cibles et des indicateurs dans les programmes statistiques dans une sélection de pays africains*. Centre de conférence de la CEA. Addis-Abeba (Éthiopie), p. 20.
<https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/22016Togo.pdf>
- Assogba, G. (2010). *Petites et moyennes villes et développement local au Togo : Quelle nouvelle armature urbaine au service de l'espace rural ?*. AERUS XI Urban Knowledge Cities of the South. Département de Géographie, Université de Kara, p. 14.
<https://docplayer.fr/24850512-Petites-et-moyennes-villes-et-developpement-local-au-togo-quelle-nouvelle-armature-urbaine-au-service-de-l-espace-rural.html>
- Bahers, J., Durand, M. et Beraud, H. (2017). Quelle territorialité pour l'économie circulaire ? Interprétation des typologies de proximité dans la gestion des déchets, *Flux*, vol.3-4, n°109-110, 129-141. <https://doi.org/10.3917/flux1.109.0129>
- Becker, E. (2019). *Les réseaux de distribution d'électricité dans la transition énergétique*. Document de travail. France Stratégie, p. 146.
<https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2019-dt-reseaux-electriques-becker-novembre.pdf>
- Berthélemy, J.-C. et Nossek, V. (2018). L'électrification décentralisée dans les pays membres de l'UEMOA : enjeux, bilan et perspectives. Fondation pour les études et recherches sur le développement international. *HAL Open Sciences*, p. 37.
<https://hal.science/hal-01877215/document>
- Brochard, L. D. (2011). *Le développement durable : enjeux de définition et de mesurabilité*. Université du Québec à Montréal. Service des bibliothèques, p. 103.
<https://archipel.uqam.ca/4046/1/M12097.pdf>
- Cardona, A. (2014). Le développement de l'agriculture biologique : effets directs et indirects dans le monde agricole et non-agricole. Une enquête en Île-de-France. *Économie rurale*, 183-194. <https://doi.org/10.4000/economierurale.4292>
- Claval, P. (2006). Le développement durable : stratégies descendantes et stratégies ascendantes. *Géographie, économie, société*, vol.8, n°4, 415-445.
<https://doi.org/10.3166/ges.8.415-444>
- Clément, M. (2008). *Introduction à la gestion des matières résiduelles, Régie de tri et de récupération de la région sherbrookoise*. Document de support, p. 14.
http://www.recupestrie.com/anciensite/pdf/guide_gmr.pdf

- Cling, J., Razafindrakoto, M. et Roubaud, F. (2016). L'ODD16 sur la gouvernance et sa mesure : L'Afrique en tête. *Afrique contemporaine*, vol.2, n°258, 73-93. <https://doi.org/10.3917/afco.258.0073>
- Collard, F. (2020). L'économie circulaire. *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2455-2456 (10), 5-72. <https://doi.org/10.3917/cris.2455.0005> , <https://shs.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-2020-10-page-5?lang=fr>
- Commission économique pour l'Afrique (CEA). (2016). *Des objectifs du millénaire pour le développement aux objectifs de développement durable : parcours et efforts supplémentaires des pays de l'Afrique de l'Ouest pour un rendez-vous réussi en 2030*. Niamey, Maison des Nations unies, p. 50. https://archive.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/SROs/WA/ice19/ice19th_mdg-to-sdg-french_finaldef12feb2016.pdf
- Commission européenne (CE). (2009). *Promouvoir un développement urbain durable en Europe. Réalisations et opportunités*. Direction générale de la politique régionale, p. 60. https://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/presenta/urban2009/urban2009_fr.pdf
- Côté, C. (2016). *Analyse carbone de deux régimes et recommandations pour réduire l'impact environnemental de l'alimentation*. [Mémoire de maîtrise]. Université de Sherbrooke, p. 84. https://savoirs.usherbrooke.ca/bitstream/handle/11143/8875/Cote_Corinne_MEnv_2016.pdf?sequence=1&isAllowed=y
- De Courcelles, D. (2009). Développement durable : quelles considérations éthiques dans la genèse du concept ?. Pujos A., Allemand S., Cadet P., De Courcelles D., Pentel A., Piévic M., Revel C., et Morlat C. (éd.). Actes de la conférence. Paris, Ministère de l'écologie de l'énergie du développement durable et de l'aménagement du territoire. *Éthique et développement durable*, p. 99. <http://www.ipecc.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ethiquevweb.pdf>
- De Milly, H. (2015). Les objectifs de développement durable : éléments d'analyses et impacts possibles pour les agences d'aide. *Techniques Financières et Développement*, vol.121, n°4, 37-48. <https://doi.org/10.3917/tfd.121.0037>
- Desgagné-Wells, A., (2017). *La lutte contre les changements climatiques par l'intégration de principes de l'économie circulaire dans le secteur des transports au Québec*. [Mémoire de maîtrise]. Université de Sherbrooke, p. 128. https://savoirs.usherbrooke.ca/bitstream/handle/11143/11398/Desgagne_Wells_Anne_MEnv_2017.pdf?sequence=1&isAllowed=y
- Diouf, A., Honfo, A., Kabore, A., Saidou, H. et Biron, N. (2018). *Intégration des ODD dans les instruments de planification locale en Afrique subsaharienne francophone*.

- Démarche défis et perspectives*. OIF, IFDD. p. 21. http://ecoconseil.uqac.ca/wp-content/uploads/2018/05/Présentation_ODDlocal_NB_2.pdf
- Egil, F. (2015). Les objectifs de développement durable, nouveau « palais de cristal » ?. *Politique africaine*, vol.4, n°140, 99-120. <https://doi.org/10.3917/polaf.140.0099>
- Ekue, E. (2019). PND : Très critique, Nathaniel Olympio relève d'« insuffisances multiples ». *Savoir News*, p. 1, <https://www.savoirnews.net/pnd-tres-critique-nathaniel-olympio-releve-dinsuffisances-multiples/>
- Energy Sector Management Assistance Program. (2018). *Stratégie d'électrification du Togo*. Document de présentation. p. 63. https://rise.esmap.org/data/files/library/togo/Electricity%20Access/Togo_Electrification-Strategy-Short-EN-Final_2018.pdf
- Follygan, H., Dandonougbo, I. et Biakouye, A. K. (2017). *Du village à l'espace périurbain : mutations socio-économiques du canton d'adetikope. Un territoire sous influence de Lomé (Togo)*. Dans Zinsou-Klassou, K. et Desse, R.-P. (dir.). *Adaptation du commerce aux dynamiques urbaines. Regards croisés Sud-Nord*, Notes Scientifiques Homme et Société. p. 40. https://www.researchgate.net/publication/335125324_DU_VILLAGE_A_L'ESPACE_PERIURBAIN_MUTATIONS_SOCIO-ECONOMIQUESDU_CANTON_D'ADETIKOPE_UN_TERRITOIRE_SOUS_INFLUENCE_DE_LOME_TOGO/link/5d515e7692851cd046b5146e/download
- Gaudette, N. (2014). *L'économie verte au Québec : pistes d'action exploratoires pour améliorer son intégration dans l'action gouvernementale*. [Essai]. CUFÉ, Université de Sherbrooke. p. 141. https://www.usherbrooke.ca/environnement/fileadmin/sites/environnement/documents/Essais_2013/Gaudette_N_2014-02-11_.pdf
- Gaudreau, P. (2005). Faire face au « pas dans ma cour ». *Nouvelles pratiques sociales*, vol.17, n°2, 160-165. <https://doi.org/10.7202/011233ar>
- Ghouil, M. (2020). *La corruption et la durabilité du développement dans le contexte de la pandémie de Covid-19. Enjeux et recommandations*. École nationale d'administration publique. p. 17. https://international.enap.ca/international/docs/APlus_International/Article_GHOUIL_VF.pdf, <https://fr.scribd.com/document/656705268/corruption-et-developpement-durable-2>
- Giraud, G. (2017). *Chapitre 11. L'accès de tous à l'énergie est-il un objectif durable ? (ODD 7)*. Dans Caron, P. et Châtaigner, J.-M. (dir.). *Un défi pour la planète. Les objectifs de développement durable en débat*. IRD Éditions. 167-184. https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers19-05/010071145.pdf

- GIZ. (2021). *Electrification rurale au Togo (ProEnergie). Appui à l'électrification adaptée au climat en tenant compte des aspects sociaux et économiques*. Coopération allemande Deutsche Zusammenarbeit. p. 2. <https://www.giz.de/en/downloads/giz2021-fr-electrification-rurale-au-togo-pro-energie.pdf>
- Godard, O. (2005). Le développement-durable, une chimère, une mystification ?. *Mouvements*, vol.4, n°41, 14-23. [https://psychanalyse.com/pdf/LE%20DEVELOPPEMENT%20DURABLE%20UNE%20CHIMERE%20UNE%20MYSTIFICATION%20\(11%20Pages%20-%20463%20Ko\).pdf](https://psychanalyse.com/pdf/LE%20DEVELOPPEMENT%20DURABLE%20UNE%20CHIMERE%20UNE%20MYSTIFICATION%20(11%20Pages%20-%20463%20Ko).pdf)
- Gouin, P. et Roturier, P. (2015). Des « emplois verts » à l'impact sur l'emploi d'une économie soutenable. *Écologie et politique*, vol.1, n°50, 83-97. <https://doi.org/10.3917/ecopo.050.0083>
- Guivarch, C. et Taconet, N. (2020). Inégalités mondiales et changement climatique. ENPC (École des Ponts ParisTech). CIRED. *Revue de l'OFCE* p. 34. <https://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/revue/3-165OFCE.pdf>
- Institut de la francophonie pour le développement durable (IFDD). (2018). *Développement Durable. Comprendre et analyser des enjeux et des actions du développement durable*. Université Senghor. Organisation internationale de la francophonie, p. 108. https://www.ifdd.francophonie.org/media/docs/publications/725_MOOC_DD_2018.pdf
- Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques du Togo (INSEED). (2018). Les indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. République togolaise, p. 2. http://www.stat-togo.org/contenu/pdf/pb/SODDA_Togo_Leaflet_100x210_V2.pdf
- Kaina, A., Wala, K., Koumantiga, D., Folega, F. et Akpagana, K. (2018). Impact de l'exploitation du bois énergie sur la végétation dans la préfecture de Tchaooudjo au Togo. Laboratoire de Botanique et Écologie végétale. Université de Lomé, Togo. *Revue de géographie de l'Université de Ouagadougou*, vol.7, n°1, 69-88, https://www.researchgate.net/publication/329416930_IMPACT_DE_L'EXPLOITATION_DU_BOIS_ENERGIE_SUR_LA_VEGETATION_DANS_LA_PREFECTURE_DE_TCHAOUDJO_AU_TOGO
- Kayser-Bril, C. et Augareils, P. (2016). Projets d'accès à l'électricité : comment en mesurer les bénéfices ?. *Mondes en développement*, vol.4, n°176, 77-92. <https://doi.org/10.3917/med.176.0077>
- Klassou, K. S. (2011). L'urbanisation et l'assainissement pluvial au Togo. Département de Géographie. Faculté des Lettres et Sciences Humaines. *Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement*. Université de Lomé, n°2, 45-60. http://revues-ufhb-ci.org/fichiers/FICHIR_ARTICLE_1228.pdf

- Kohnert, D. (2021). *Togo (2019-2021) : Développement politique et socio-économique. Version étendue et annotée de l'auteur du « BTI 2022 - Togo Country Report »*. p. 80. https://www.researchgate.net/publication/348663077_Togo_2019_-_2021_Developpement_politique_et_socio-economique_Version_etendue_et_annotee_du_BTI_2022_-_Togo_Country_Report
- Kpemoua, P. (2016). Analyse de l'impact de l'énergie électrique sur la croissance économique du Togo. p. 18. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01491861/>
- Madon, G. (2017). Le bois, énergie de première nécessité en Afrique : Une ressource trop souvent négligée. *Afrique contemporaine*, vol.1-2, n°261-262, 201-222. <https://doi.org/10.3917/afco.261.0201>
- Neglo, A. (2023). La déclinaison des objectifs de développement durable dans la planification territoriale au Togo. *Afrique contemporaine*, vol.2, n°276, 203-220. <https://doi.org/10.3917/afco1.276.0203> , <https://shs.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2023-2-page-203?lang=fr>
- ONU-Habitat et Global urban observatory. (2012). *Sortir des bidonvilles : un défi mondial pour 2020*. Conférence internationale. Rabat, Maroc, p. 4. https://mirror.unhabitat.org/documents/docs/Rabat_Conference/Top%202020%20-%20Background%20Doc%20FRE.pdf
- ONU-Habitat. (2014). *Vers l'élaboration de lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale*. Kenya, p. 4, <https://uni.unhabitat.org/wp-content/uploads/2014/11/IG-UTP-Flyer-French.pdf>
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). (2012). *Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2050. Les conséquences de l'inaction. Chapitre 5 : Eau*. p. 79. <http://www.oecd.org/fr/env/indicateurs-modelisation-perspectives/49848948.pdf>
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). (2019). *Perspectives mondiales du financement du développement durable 2019 : L'heure est venue de relever le défi*. Éditions OCDE. Paris. p. 376. <https://doi.org/10.1787/eee36eb1-fr>
- Organisation mondiale des douanes (OMD). (2022). *L'OMD soutient l'office togolais des recettes (OTR) dans son projet de mise en place d'un programme d'opérateurs économiques agréés (OEA)*. [En ligne]. <https://www.wcoomd.org/fr/media/newsroom/2022/april/wco-supports-tra-in-its-project-to-set-up-an-aeo-programme.aspx>
- Organisation mondiale de la santé (OMS). (2017). *Plan national de développement sanitaire 2017-2022*. Ministère de la santé et de la protection sociale. République togolaise. p. 93. <https://www.afro.who.int/fr/publications/programma-national-de->

- [developpement-sanitaire-du-togo-2017-2022](https://www.afro.who.int/sites/default/files/2021-12/Programma%20National%20de%20D%C3%A9veloppement%20Sanitaire%20du%20Togo%202017-2022.pdf) ;
<https://www.afro.who.int/sites/default/files/2021-12/Programma%20National%20de%20D%C3%A9veloppement%20Sanitaire%20du%20Togo%202017-2022.pdf>
- Penn, L. (2021). Communication participative et appropriation du plan national de développement du Togo. *Communication et Organisation*, vol.2, n°60, 133-146. <https://doi.org/10.4000/communicationorganisation.10605>
- Peters, J. et Sievert, M. (2015). Électrification rurale en réseau et hors réseau : réexamen des impacts et des considérations de coût. Commentaires sur « l'impact de l'électrification rurale : enjeux et perspectives ». *Revue d'économie du développement*, vol.3, n°23, 85-104. <https://doi.org/10.3917/edd.293.0085>
- Programme alimentaire mondial (WFP). (2022). *Plan stratégique de pays – Togo (2022–2026)*. Conseil d'administration. Session annuelle. Rome, 20-24 juin 2022. p. 35. https://executiveboard.wfp.org/document_download/WFP-0000139397
- République togolaise et PNUD. (2010). *Plan d'Actions National pour le Secteur de l'Eau et de l'Assainissement (PANSEA). Objectif 2015*. Ministère de l'eau, de l'assainissement et de l'hydraulique villageoise. p. 62. <https://eau.gouv.tg/wp-content/uploads/2022/05/Plan-dActions-National-pour-le-Secteur-de-lEau-et-de-lAssainissement-PANSEA.pdf>
- République togolaise. (2011). *Politique forestière du Togo (PFT) 2011-2035*. Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières. Projet TCP/TOG/3203(D). p. 83. [https://environnement.gouv.tg/wp-content/uploads/files/2018/Septembre/POLITIQUE%20FORESTIERE%20DU%20TOGO%20\(PFT\)%202011-2035.pdf](https://environnement.gouv.tg/wp-content/uploads/files/2018/Septembre/POLITIQUE%20FORESTIERE%20DU%20TOGO%20(PFT)%202011-2035.pdf), <https://leap.unep.org/en/countries/tg/national-legislation/plan-daction-forestier-national-pafn-2011-2019>
- République togolaise. (2015a). *Préparation de la conférence habitat III. Rapport national*. Ministère de l'urbanisme de l'habitat et du cadre de vie, p. 79. <http://habitat3.org/wp-content/uploads/TOGO-RAPPORT-final-HABITAT-III.pdf>
- République togolaise. (2015b). *La politique agricole assortie du plan stratégique pour la transformation de l'agriculture au Togo à l'horizon 2030 (PA-PSTAT 2030). Document de politique agricole pour la période 2016-2030*. Ministère de l'agriculture de l'élevage et de l'hydraulique, p. 56. <https://agriculture.gouv.tg/wp-content/uploads/2020/06/Document-de-politique-agricole-du-Togo-Version-finale-du-30-12-2015.pdf>
- République togolaise. (2017). *Forum politique de haut niveau sur le développement durable. Rapport du Togo*. New-York, p. 44. https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/16525Togo_FR.pdf

- République togolaise. (2018a). *Plan national de développement (PND) 2018-2022*. Rapport du Togo, p. 160. <https://www.togofirst.com/media/attachments/2019/04/02/-pnd-2018-2022.pdf>
- République togolaise. (2018b). *Forum politique de haut niveau sur le développement durable*. Rapport du Togo, p. 38. https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/20209Togo_RAPPORT_DU_TOGO_2018_VERSION_FINALE_ACTUALISEE.pdf
- République togolaise. (2019). *Éléments de réponse du gouvernement de la république du Togo aux questionnaires du rapporteur spécial sur la question des obligations relatives aux droits de l'homme se rapportant aux moyens de bénéficier d'un environnement sûr, propre, sain et durable*. UNHCR, p. 10. <https://www.ohchr.org/sites/default/files/TogoInputs.pdf>
- République togolaise. (2020a). *Stratégie nationale de développement de la riziculture 2019-2030*. Ministère de l'agriculture, de la production animale et halieutique, p. 91. https://riceforafrica.net/wp-content/uploads/2021/09/NRDS2_Togo_fr.pdf
- République togolaise. (2020b). *L'accès à l'eau, en forte progression au Togo*, p. 1. <https://www.republiquetogolaise.com/social/0502-4023-l-acces-a-l-eau-en-forte-progression-au-togo>
- République togolaise. (2020c). *Programme national d'investissement agricole, de sécurité alimentaire et nutritionnelle -PNIASAN-. 2ème génération du PNIA. Plan d'investissement 2017 – 2026*. Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de l'hydraulique. p. 101. https://agriculture.gouv.tg/wp-content/uploads/2020/06/PNIASAN-_apres-atelier-de-validation-_11_01_2018.pdf
- République togolaise. (2021). *Politique forestière du Togo*. Ministère de l'environnement et des ressources forestières. p. 96. <https://view.officeapps.live.com/op/view.aspx?src=https%3A%2F%2Ftg.chm-cbd.net%2Fsites%2Ftg%2Ffiles%2F2023-07%2FPOLITIQUE%2520FORESTIERE%2520%2520%2520Final-21-02-2022.docx&wdOrigin=BROWSELINK> , <https://tg.chm-cbd.net/fr/documents/politique-forestiere-du-togo-0>
- République togolaise. (2022). *Plan stratégique pour l'accès universel à l'eau potable et l'assainissement au Togo. Vision cible et déclinaison opérationnelle eau potable et assainissement*. Ministère de l'eau et de l'hydraulique villageoise. p. 22. <https://eau.gouv.tg/wp-content/uploads/2022/12/3.-Strategie-pour-lacces-universel-a-leau-potable-et-lassainissement-au-Togo.pdf>
- République togolaise. (2023b). *Politique nationale de santé. Horizon 2030*. Ministère de la santé, de l'hygiène publique et de l'accès universel aux soins. p. 36. <https://sante.gouv.tg/wp->

[content/uploads/2024/09/Final_PNS_Togo_Horizon_2030_version-du-12-03-2023.pdf](content/uploads/2024/09/Final_PNS_Togo_Horizon_2030_version-du-12-03-2023.pdf)

- Rist, G. (2007). Le développement. Histoire d'une croyance occidentale. Collections Références. *Presses de Sciences Po*, p. 488. https://www.cairn.info/feuilleter.php?ID_ARTICLE=SCPO_RIST_2007_01_0009
- ROPPA et European center for development policy management, (2013). *Ten years after the Maputo declaration on agriculture and food security: An assessment of progress in west Africa. Case of Togo*, p. 37. https://roppa-afrique.org/IMG/pdf/togo_rapport_final-kf.pdf
- Saldomando, A. (2012). Coopération internationale et gouvernance. Redéfinitions ou continuités? Vues d'Amérique latine. *Les Cahiers du CIRDIS*. Collection débat. Centre interdisciplinaire de recherche en développement international et société. Département de science politique. Université du Québec à Montréal, p. 84. https://ceim.uqam.ca/db/IMG/pdf/Cahier_CIRDIS_-_Debats_-_2012-02.pdf
- Samuel, B. (2017). Planifier en Afrique. *Politique africaine*, vol.1, n°145, 5-26. <https://doi.org/10.3917/polaf.145.0005>
- Sector minister's meeting, (2019). *The Togo country brief*, p. 6. https://www.sanitationandwaterforall.org/sites/default/files/migrate_default_content_files/Togo_Country_Brief.pdf
- Segessemann, A. (2016). De la production à la consommation : Le rôle de l'économie résidentielle dans le développement régional. Université de Neuchâtel, Faculté des lettres et sciences humaines. *Groupe de recherche en économie territoriale (GRET)*. Institut de Sociologie, p. 198. <https://core.ac.uk/download/pdf/43671825.pdf>
- Soulé, F. et Toulmin, C. (2020). Professeur Kako Nubukpo: COVID-19 montre que les chaînes de valeur mondiales ne devraient pas maintenir l'Afrique dans des chaînes de dépendance. *Institute for New Economic Thinking*, p. 1. <https://www.ineteconomics.org/perspectives/blog/professor-kako-nubukpo-covid-19-shows-that-global-value-chains-shouldnt-keep-africa-in-chains-of-dependence>
- Theys, J. (2014). Le développement durable face à sa crise : un concept menacé, sous-exploité ou dépassé? *Développement durable et territoires*, vol.5, n°1, p. 22. <http://journals.openedition.org/developpementdurable/10196>
- Thiébault, J-L. (2011). Comment les pays émergents se sont-ils développés économiquement ? La perspective de l'économie politique. *Revue internationale de politique comparée*, vol.3, n°18, 11-46. <https://doi.org/10.3917/ripc.183.0011>
- Toni, E. M. (2018). Les offices des recettes en Afrique francophone DGI + DGDDI : l'équation complexe. *Gestion & Finances Publiques*, vol.2, n°2, 110-116. <https://doi.org/10.3166/gfp.2018.00018>

- Torero, M. (2015). L'impact de l'électrification rurale : enjeux et perspectives. *Revue d'économie du développement*, vol.3, n°23, 55-83.
<https://doi.org/10.3917/edd.293.0055>
- UN Water et OMS, (2013). GLAAS 2012. *Analyse et évaluation mondiales de l'ONU-eau sur l'assainissement et l'eau potable. Le défi : l'extension et le maintien des services*. Genève. p. 112.
https://www.who.int/water_sanitation_health/glaas/2012/glaas_fr.pdf?ua=1
- Venmans, F. (2011). L'efficacité environnementale et économique du marché du carbone européen. *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol.14-15, n°2099-2100, 5-91.
<https://doi.org/10.3917/cris.2099.0005>
- Weber, F. (2015). La réduction à la source au Québec : état des lieux et perspectives d'avenir, [Mémoire de Maîtrise], CUFE, Université de Sherbrooke, p. 103.
https://www.usherbrooke.ca/environnement/fileadmin/sites/environnement/documents/Essais_2015/Weber_F_2015-06-12_.pdf
- Ziad, A. (2018). *Mise en œuvre des objectifs de développement durable : progrès à réaliser et obstacles à surmonter*. [Mémoire de maîtrise]. CUFE, Université de Sherbrooke, p. 98.
https://savoirs.usherbrooke.ca/bitstream/handle/11143/12846/Ziad_Anass_MEnv_2018.pdf?sequence=1&isAllowed=y

CHAPITRE VII : ARTICLE 4

- Abdelmalki, L. et Mundler, P. (2010). Chapitre 3. Le développement durable : pluralité des interprétations et difficultés de mise en œuvre. Dans : L. Abdelmalki et P. Mundler (Dir), Économie de l'environnement et du développement durable. *De Boeck Supérieur*, 69-95. <https://www.cairn.info/economie-de-l-environnement-et-du-developpement--9782804131326-page-69.htm>
- Ajar, D., Dassa, C. et Gougeon, H. (1983). L'échantillonnage et le problème de la validité externe de la recherche en éducation. *Revue des sciences de l'éducation*, vol.9, n°1, 3-21. <https://doi.org/10.7202/900396ar>
- Badameli, A. et Dubreuil, V. (2015). *Diagnostic du changement climatique au Togo à travers l'évolution de la température entre 1961 et 2010*. XXVIII^e Colloque de l'association internationale de climatologie. Laboratoire de recherches biogéographiques et d'études environnementales. Université de Lomé, Lomé (Togo) et Laboratoire LETG-Rennes-COSTEL, Université Rennes, Liège (France), 421-426. https://www.researchgate.net/publication/280646780_Diagnostic_du_changement_climatique_au_Togo_a_travers_l'evolution_de_la_temperature_entre_1961_et_2010
- Baribeau, C. et Royer, C. (2012). L'entretien individuel en recherche qualitative : usages et modes de présentation. *Revue des sciences de l'éducation*, vol.38, n°1, 23-45. <https://doi.org/10.7202/1016748ar>
- Communagir. (s. d.). *L'analyse FFOM : Pour une rencontre réussie*. p. 3. <https://communagir.org/media/1473/ffom-outil.pdf>
- De Courcelles, D. (2009). Développement durable : quelles considérations éthiques dans la genèse du concept ? Pujos A., Allemand S., Cadet P., De Courcelles D., Pentel A., Piévic M., Revel C., et Morlat C. (éd.). Actes de la conférence. Paris, Ministère de l'écologie de l'énergie du développement durable et de l'aménagement du territoire. *Éthique et développement durable*, p. 99. <http://www.ipec.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ethiquevweb.pdf>
- Diouf A. HONFO, A., KABORE, A., SAIDOU, H. et Biron, N. (2018). Intégration des ODD dans les instruments de planification locale en Afrique subsaharienne francophone. Démarche, défis et perspectives. Organisation Internationale de la Francophonie (Institut de la Francophonie pour le Développement Durable), p. 21. https://ecoconseil.ugac.ca/wp-content/uploads/2018/05/Pr%C3%A9sentation_ODDlocal_NB_2.pdf
- Durand, C. (2002). *L'échantillonnage. La gestion du terrain. Méthodes de sondage - SOL3017. Notes de cours deuxième partie*. Université de Montréal, Département de sociologie, p. 77.

<https://www.webdepot.umontreal.ca/Enseignement/SOCIO/Intranet/Sondage/public/notesdecours/Echantillon.pdf>

- GIEC. (2014). *Changements climatiques 2014 : Rapport de synthèse. Contribution des groupes de travail I, II et III au cinquième rapport d'évaluation du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Résumé à l'intention des décideurs.* Pachauri R.K., Meyer L.A. (dir.). Genève (Suisse), p. 161. https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/SYR_AR5_FINAL_full_fr.pdf
- GIZ et République Togolaise. (2017). *Plan national d'adaptation aux changements climatiques du Togo (PNACC).* Rapport du Togo, p. 123. <https://www4.unfccc.int/sites/NAPC/Documents%20NAP/Togo%20NAP.pdf>
- Hamel, J. (1998). Défense et illustration de la méthode des études de cas en sociologie et en anthropologie. Quelques notes et rappels. Cahiers internationaux de sociologie, nouvelle série, Figures de la connaissance. Presses Universitaires de France, vol.104, 121-138. <http://www.jstor.org/stable/40690770>
- Imbert, G. (2010). L'entretien semi-directif : à la frontière de la santé publique et de l'anthropologie. *Recherche en soins infirmiers*, vol.3, n°102, 23-34. <https://doi.org/10.3917/rsi.102.0023>
- Institut de la francophonie pour le développement durable. (2013). *Convention-cadre des nations unies sur les changements climatiques (CdP-19 et CRP-9). Résumé pour les décideurs. Varsovie : Le premier jalon de la passerelle vers l'accord de 2015.* Guide des négociations|13. Varsovie (Pologne), p. 52. https://ifdd.francophonie.org/media/docs/publications/569_Web_resume_fr_climat_2013.pdf
- Kohnert, D. (2021). *Togo (2019 – 2021) : Développement politique et socio-économique. Version étendue et annotée de l'auteur du « BTI 2022 - Togo Country Report »,* p. 80. https://www.researchgate.net/publication/348663077_Togo_2019_-_2021_Developpement_politique_et_socio-economique_Version_etendue_et_annotee_du_BTI_2022_-_Togo_Country_Report
- Le Coin des Entrepreneurs. (2021). *Analyse PESTEL : définition, utilité et présentation des 6 composants.* [En ligne]. <https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/analyse-pestel-definition-outil-et-composants/#:~:text=L'analyse%20PESTEL%2C%20%C3%A9galement%20appel%C3%A9e,ou%20n%C3%A9gatif%2C%20sur%20votre%20entreprise>
- Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC). (2020). *Politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques : plan pour une économie verte 2030.* Gouvernement du Québec, p. 128. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/plan-economie-verte/plan-economie-verte-2030.pdf>

- Ministère de l'environnement et des ressources forestières (MERF). (2001). *Communication nationale initiale du Togo*. République togolaise, Presse de l'Université de Lomé, p. 235.
<https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Com%20Nat%20Initiale%20TOGO%20version%20finale%209.pdf>
- Nations unies. (2016). *Convention-cadre sur les changements climatiques : rapport de la Conférence des Parties sur sa vingt et unième session, tenue à Paris du 30 novembre au 13 décembre 2015 – Deuxième partie : mesures prises par la Conférence des Parties à sa vingt et unième session*. Nations unies, p. 33.
<https://unfccc.int/sites/default/files/resource/docs/2015/cop21/fr/10a02f.pdf>
- Nations unies. (2019). *Rapport 2019 sur les pays les moins avancés : le financement extérieur du développement, aujourd'hui et demain – Dépendance persistante, difficultés nouvelles*. CNUCED, p. 218. https://unctad.org/system/files/official-document/ldcr2019_fr.pdf
- Neglo, A. (2023). L'intégration des mesures d'adaptation au changement climatique dans la planification du développement durable au Togo. *Revue Organisations & territoires*, vol.32, n°3, 210-221. Doi: <https://doi.org/10.1522/revueot.v32n3.1686> ,
<https://www.erudit.org/fr/revues/rot/2023-v32-n3-rot09105/1109404ar/>
- Noglo, Y. (2014). Inégalités dans la distribution de la richesse non monétaire au Togo : une application de la décomposition de Gini en valeur de Shapley. *Mondes en développement*, vol.4, n°168, 107-128. <https://doi.org/10.3917/med.168.0107>
- Nyassogbo, K. (1984). L'urbanisation et son évolution au Togo. *Cahiers d'outre-mer*, vol.37, n°146, 135-158. <https://doi.org/10.3406/caoum.1984.3100>
- Programme des nations unies pour le développement (PNUD). (2017). Session 7. Intégration de l'adaptation dans la planification de développement. Atelier de formation PNA. NAP-GSP. p. 11.
https://www.dropbox.com/scl/fo/wm2h0w7b0a7bftm4f8g63/ACiOkQ81Uph4zRx3J_MmXjU/Jour2?e=1&preview=Morocco+NAP-+Session+7-++integration+sectorielle.pptx&rlkey=22udum4k6wr1g0d5inzlh0lnp&st=3ni645nh&dl=0
- Programme des nations unies pour le développement (PNUD). (2019). *Rapport annuel 2019*. République togolaise, p. 70.
<https://www.tg.undp.org/content/togo/fr/home/library/rapport-annuel-2019-pnud-togo-.html>
- Rebotier, J. (2013). Enjeux et défis des politiques locales d'adaptation au changement climatique en aquitaine. *Geographicalia*, vol.63-64, 157-176.
https://doi.org/10.26754/ojs_geoph/geoph.201363-64858

- République togolaise et Organisation mondiale de la santé. (2004). *Profil de système de santé de pays*. Lomé (Togo), Ministère de la santé, p. 56. https://www.who.int/countries/tgo/resources/MoHTogo_profil_sante.pdf
- République togolaise. (2018a). *Forum politique de haut niveau sur le développement durable*. New York. Rapport du Togo, p. 38. https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/20209Togo_RAPPORT_DU_TOGO_2018_VERSION_FINALE_ACTUALISEE.pdf
- République togolaise. (2018b). *Plan national de développement (PND) 2018-2022*. Rapport du Togo. Lomé, p. 160. <https://www.togofirst.com/media/attachments/2019/04/02/-pnd-2018-2022.pdf>
- Seguin, B. et Lefèvre, F. (2015). Les impacts du changement climatique sur l'agriculture et la forêt. *HAL open science*, p. 3. <https://hal.inrae.fr/hal-02793120/>
- Tremblay, C. (2005). *La santé dans une perspective de développement durable*. Mémoire présenté au ministère de l'environnement dans le cadre de la consultation publique sur le plan de développement durable du Québec. Québec, p. 18. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/50351>
- Vaillant, J. (2005). Initiation à la théorie de l'échantillonnage, p. 18. <https://www.yumpu.com/fr/document/read/16518296/initiation-a-la-theorie-de-lechantillonnage-jean-vaillant>
- Villeneuve, C. (2018). *Analyse systémique de durabilité. Quels progrès?* . Colloque 612. 86ème congrès de l'ACFAS. Chicoutimi. (OIF, IFDD). p. 25. <https://ecoconseil.ugac.ca/wp-content/uploads/2018/05/Pr%C3%A9sentation-Claude-Villeneuve-9-mai-2018.pdf>

DISCUSSION GÉNÉRALE

- Châtaigner, J-M. et Tous, M. (2017). *Chapitre 1. La négociation diplomatique des Objectifs de développement durable : Succès ou miroir aux alouettes ?*. Dans Caron, P., et Châtaigner, J-M. (dir.). *Un défi pour la planète. Les Objectifs de développement durable en débat* (p. 480). 25-37. https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers19-05/010071145.pdf
- De Milly, H. (2015). Les Objectifs de développement durable : éléments d'analyses et impacts possibles pour les agences d'aide. *Techniques financières et développement*, vol.4, n°121, 37-48. <https://doi.org/10.3917/tfd.121.0037>, <https://www.cairn.info/revue-techniques-financieres-et-developpement-2015-4-page-37.htm>
- Desgagné-Wells, A. (2017). La lutte contre les changements climatiques par l'intégration de principes de l'économie circulaire dans le secteur des transports au Québec, Université de Sherbrooke, p. 128. https://savoirs.usherbrooke.ca/bitstream/handle/11143/11398/Desgagne_Wells_Anne_MEnv_2017.pdf?sequence=1&isAllowed=y
- Ferrier, F. (2018). *L'agenda 2030 pour le développement durable. Focus sur les Objectifs de développement durable (ODD)*, Notes d'analyse n°2, Focus 2030, p. 9. https://focus2030.org/IMG/pdf/note_d_analyse_no2_agenda_2030_focus_2030_vf.pdf
- GIEC. (1995). *Seconde évaluation du GIEC. Changement de climat 1995. Rapport du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*. p. 74. <https://archive.ipcc.ch/pdf/climate-changes-1995/ipcc-2nd-assessment/2nd-assessment-fr.pdf>
- GIEC. (2001). *Bilan 2001 des changements climatiques. Rapport de synthèse. Contribution des groupes de travail I, II et III au troisième rapport d'évaluation du groupe d'experts intergouvernemental sur les changements climatiques*. p. 216. https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/08/TAR_syrfull_fr.pdf
- GIEC. (2008). *Bilan 2007 des changements climatiques. Conséquences, adaptation et vulnérabilité. Contribution du Groupe de travail II au quatrième rapport d'évaluation du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Résumé à l'intention des décideurs et résumé technique*. p. 64. <https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2020/02/ar4-wg2-sum-vol-fr.pdf>
- GIEC. (2014). *Changements climatiques 2014 : Rapport de synthèse. Contribution des Groupes de travail I, II et III au cinquième rapport d'évaluation du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat* [Pachauri R.K. et Meyer L.A. (dir.)]. Première parution 2015. Suisse. p. 180. https://archive.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/syr/SYR_AR5_FINAL_full_fr.pdf

- GIEC. (2015). *Changements climatiques 2014. L'atténuation du changement climatique. Résumé à l'intention des décideurs et résumé technique. Contribution du groupe de travail III au cinquième rapport d'évaluation du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.* p. 180. https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/03/WGIIIAR5_SPM_TS_Volume_fr-1.pdf
- GIEC. (2019). *Réchauffement planétaire de 1,5°C. Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels et les trajectoires associées d'émissions mondiales de gaz à effet de serre dans le contexte du renforcement de la parade mondiale au changement climatique, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté.* p. 110. https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/09/SR15_Summary_Volume_french.pdf
- GIEC. (2021). *Résumé à l'intention des décideurs. Dans : Changement climatique 2021: les bases scientifiques physiques. Contribution du Groupe de travail I au sixième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.* Cambridge University Press. p. 40. https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/downloads/report/IPCC_AR6_WG1_SPM_French.pdf
- GIEC. (2022). *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change.* Cambridge University Press. Cambridge University Press, Cambridge, UK and New York, NY, USA. p. 3056. <https://10.1017/9781009325844> https://report.ipcc.ch/ar6/wg2/IPCC_AR6_WGII_FullReport.pdf
- GIEC. (2023). *Climate Change 2023: Synthesis Report. Contribution of Working Groups I, II and III to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change.* Geneva, Switzerland. p. 184. <https://10.59327/IPCC/AR6-9789291691647>, https://www.ipcc.ch/report/ar6/syr/downloads/report/IPCC_AR6_SYR_FullVolume.pdf
- GIZ et République Togolaise, (2017). *Plan national d'adaptation aux changements climatiques du Togo (PNACC). Rapport du Togo.* p. 123. <https://www4.unfccc.int/sites/NAPC/Documents%20NAP/Togo%20NAP.pdf>
- Groupe des Nations unies pour le développement ((UNDG). (2021). *Vision 2030 des Nations unies. Note d'orientation complémentaire relative aux PNUAD.* p. 14. https://unsdg.un.org/sites/default/files/UNDG-UNDAF-Companion-Pieces-3-Vision_2030_des_Nation_Unies.pdf
- Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD). (2015). *Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. 21e session de la Conférence des Parties (CdP21 et CRP11). État des négociations. Résumé pour les*

- décideurs. Paris (France) Guide des négociations|17, p. 82.
https://www.ifdd.francophonie.org/wp-content/uploads/2021/09/647_Resume_decideurs_CdP21-climat_IFDD-2.pdf
- Nations unies. (1992). *Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques*, FCCC/INFORMAL/84. p. 25. <https://unfccc.int/resource/docs/convkp/convfr.pdf>
- Nations unies. (2001). *Framework convention on climate change. Report of the conference of the parties on the second part of its sixth session*. p. 52.
<https://unfccc.int/resource/docs/cop6secpart/05.pdf>
- Nations unies. (2002). *Convention-cadre sur les changements climatiques, Rapport de la conférence des parties sur les travaux de sa septième session tenue à Marrakech. Deuxième partie : Mesures prises par la conférence des parties*. FCCC/CP/2001/13/Add.1. p. 71.
<https://unfccc.int/resource/docs/french/cop7/cp713a01f.pdf>
- Nations unies. (2003). *Convention-cadre sur les changements climatiques, Rapport de la conférence des parties sur les travaux de sa huitième session tenue à New Delhi. Deuxième partie : Mesures prises par la conférence des parties à sa huitième session*. FCCC/CP/2002/7/Add.2. p. 42.
<https://unfccc.int/resource/docs/french/cop8/cp807a02f.pdf>
- Nations unies. (2005). *Convention-cadre sur les changements climatiques. Rapport de la dixième session de la conférence des parties tenue à Buenos Aires. Deuxième partie : Mesures prises par la conférence des parties à sa dixième session*. FCCC/CP/2004/10/Add.1. p. 28.
<https://unfccc.int/resource/docs/french/cop10/cp1010a01f.pdf>
- Nations unies. (2006). *Convention-cadre sur les changements climatiques. Rapport de la onzième session de la conférence des Parties tenue à Montréal. Deuxième partie : Mesures prises par la conférence des Parties à sa onzième session*. FCCC/CP/2005/5/Add.1. p. 39.
<https://unfccc.int/sites/default/files/resource/docs/2005/cop11/fre/05a01f.pdf>
- Nations unies. (2008). *Convention-cadre sur les changements climatiques. Rapport de la treizième session de la conférence des Parties tenue à Bali. Deuxième partie : Mesures prises par la conférence des Parties à sa treizième session*. FCCC/CP/2007/6/Add.1. p. 62.
<https://unfccc.int/resource/docs/2007/cop13/fre/06a01f.pdf>
- Nations unies. (2010). *Convention-cadre sur les changements climatiques. Rapport de la quinzième session de la conférence des Parties tenue à Copenhague. Deuxième partie : Mesures prises par la conférence des Parties à sa quinzième session*, FCCC/CP/2009/11/Add.1. p. 46.
<https://unfccc.int/resource/docs/2009/cop15/fre/11a01f.pdf#page=4>

- Nations unies. (2011). *Convention-cadre sur les changements climatiques, Rapport de la conférence des Parties sur sa seizième session tenue à Cancún. Deuxième partie : Mesures prévues par la conférence des Parties à sa seizième session.* FCCC/CP/2010/7/Add.1. p. 34.
<https://unfccc.int/resource/docs/2010/cop16/fre/07a01f.pdf>
- Nations unies. (2012). *Convention-cadre sur les changements climatiques. Rapport de la conférence des Parties sur sa dix-septième session, tenue à Durban. Deuxième partie : Mesures prises par la conférence des Parties à sa dix-septième session.* FCCC/CP/2011/9/Add.1. p. 93.
<https://unfccc.int/resource/docs/2011/cop17/fre/09a01f.pdf>
- Nations unies. (2015). *Convention-cadre sur les changements climatiques. Rapport de vingtième session de la conférence des Parties, tenue à Lima. Deuxième partie : Mesures prises par la conférence des Parties à sa vingtième session.* FCCC/CP/2014/10/Add.2. p. 43.
<https://unfccc.int/sites/default/files/resource/docs/2014/cop20/fre/10a02f.pdf>
- Nations unies. (2016). *Convention-cadre sur les changements climatiques. Rapport de la conférence des Parties sur sa vingt et unième session, tenue à Paris. Deuxième partie : Mesures prises par la conférence des Parties à sa vingt et unième session.* FCCC/CP/2015/10/Add.2. p. 33.
<https://unfccc.int/sites/default/files/resource/docs/2015/cop21/fre/10a02f.pdf>
- Nations unies. (2017). *Convention-cadre sur les changements climatiques, Rapport de la conférence des Parties sur sa vingt-deuxième session, tenue à Marrakech. Deuxième partie : Mesures prises par la conférence des Parties à sa vingt-deuxième session.* FCCC/CP/2016/10/Add.1. p. 49.
<https://unfccc.int/resource/docs/2016/cop22/fre/10a01f.pdf>
- Nations unies. (2018). *Convention-cadre sur les changements climatiques. Rapport de la conférence des Parties sur sa vingt-troisième session, tenue à Bonn. Deuxième partie : Mesures prises par la conférence des Parties à sa vingt-troisième session.* FCCC/CP/2017/11/Add.1. p. 38.
<https://unfccc.int/sites/default/files/resource/docs/2017/cop23/fre/11a01f.pdf>
- Nations unies. (2019). *Convention-cadre sur les changements climatiques. Rapport de la conférence des Parties sur sa vingt-quatrième session, tenue à Katowice. Deuxième partie : Mesures prises par la conférence des Parties à sa vingt-quatrième session.* FCCC/CP/2018/10/Add.1. p. 47.
<https://unfccc.int/sites/default/files/resource/10a1f.pdf>
- Nations unies. (2020). *Rapport de la conférence des Parties sur sa vingt-cinquième session, tenue à Madrid. Deuxième partie : Mesures prises par la conférence des Parties à sa vingt-cinquième session.* FCCC/CP/2019/13/Add.1. p. 66,
https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cp2019_13a01F.pdf

- Nations unies. (2022). *Rapport de la conférence des Parties sur sa vingt-sixième session, tenue à Glasgow du 31 octobre au 13 novembre 2021. Additif. Deuxième partie : Mesures prises par la Conférence des Parties à sa vingt-sixième session.* FCCC/CP/2021/12/Add.1. p. 67.
https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cp2021_12_add1F.pdf
- Nations unies. (2023a). *Rapport de la conférence des Parties sur sa vingt-septième session, tenue à Charm el-Cheikh du 6 au 20 novembre 2022. Additif. Deuxième partie : Mesures prises par la Conférence des Parties à sa vingt-septième session.* FCCC/CP/2022/10/Add.1. p. 54.
https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cp2022_10a01F.pdf
- Nations unies. (2023b). *Rapport sur les objectifs de développement durable. Édition spéciale.* p. 80. https://unstats.un.org/sdgs/report/2023/The-Sustainable-Development-Goals-Report-2023_French.pdf
- Paixão-Barradas, S. et Melles, G. (2019). Développement durable : enjeux actuels. *Sciences du Design*, vol.1, n°9, 17-23. <https://doi.org/10.3917/sdd.009.0017> ,
<https://www.cairn.info/revue-sciences-du-design-2019-1-page-17.htm>
- République togolaise. (2018a). *Forum politique de haut niveau sur le développement durable.* New York. Rapport du Togo, p. 38.
https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/20209Togo_RAPPORT_DU_TOGO_2018_VERSION_FINALE_ACTUALISEE.pdf
- République togolaise. (2018b). *Plan national de développement (PND) 2018-2022.* Rapport du Togo. Lomé, p. 160. <https://www.togofirst.com/media/attachments/2019/04/02/-pnd-2018-2022.pdf>
- Trabelsi, H. (2018). Les Objectifs du développement durable (ODD). La genèse, p. 18.
https://www.researchgate.net/publication/328338342_Les_Objectifs_du_Developpement_Durable_ODD

ANNEXE 1

QUESTIONNAIRES D'ENQUÊTE

- 1) Comment votre institution est-elle impliquée dans l'intégration des mesures d'adaptation au changement climatique (MACC) dans la planification territoriale ?
 - a. Participe à des ateliers et/ou concertations publiques sur le sujet
 - b. Participe aux travaux et décisions d'un comité permanent national et/ou local
 - c. Élabore des stratégies et/ou plans après un diagnostic territorial en développement
 - d. Élabore des stratégies et/ou plans après un diagnostic climatique de vulnérabilité
 - e. Aide à la mise en œuvre de mesures sur le terrain et l'utilisation des outils
 - f. Renforce les capacités des acteurs locaux sur les enjeux en développement du terrain
 - g. Renforce les capacités des acteurs locaux sur les enjeux climatiques du terrain
- 2) L'intégration des MACC dans les plans de développement constitue-t-elle une difficulté aussi bien dans l'élaboration des documents que dans la mise en œuvre sur le terrain ?
 - ✓ Uniquement dans l'élaboration des documents
 - ✓ Uniquement dans la mise en œuvre sur le terrain
 - ✓ Aussi bien dans la conception de documents que dans l'application sur le terrain
- 3) Votre institution dispose-t-elle d'outils de mise en œuvre des MACC dans la planification territoriale ?
 - ❖ Outils d'intégration des MACC dans les plans de développement, pour l'élaboration des documents
Lesquels :
 - ❖ Outils d'application des mesures et actions sur le terrain d'étude
Lesquels :
 - ❖ Outils de mesures et d'évaluation de la mise en œuvre sur le terrain
Lesquels :
 - Comment faire pour avoir accès aux outils de mise en œuvre ?
- 4) Les coûts de mise en œuvre des MACC dans la planification territoriale sont-ils accessibles pour les travaux ?
 -  Élevés
 -  Abordables
 -  Pas cher
 - Budget disponible pour l'élaboration de documents
 - Budget disponible pour la mise en œuvre sur le terrain
 - Budget disponible pour les deux
 - Que faire pour que la mise en œuvre soit possible dans les territoires locaux ?
- 5) Il y a-t-il une pluralité d'acteurs et une multiplicité de disciplines qui interviennent sur le sujet que ce soit dans la conception de documents que dans la mise en œuvre d'actions ?
 - a. Non
 - b. Oui

- Comment travaillent-ils pour élaborer des documents ?
 - Comment se fait la mise en œuvre sur le terrain ?
- 6) Cette diversité d'acteurs constitue-t-elle une difficulté de plus dans le processus d'intégration ?
- ✓ Non
 - ✓ Oui, tout au long du processus de la planification territoriale
 - ✓ Oui, dans la mise en œuvre d'actions sur le terrain
 - Comment doivent-ils s'impliquer ?
- 7) Existe-t-il un cadre de concertation pour l'étude de faisabilité de la mise en œuvre des mesures dans les collectivités locales ?
- ❖ Un cadre permanent qui y travaille constamment
 - ❖ Un cadre non-permanent qui y travaille lors d'un projet
 - ❖ Aucun cadre de concertation sur la mise en œuvre
 - Que faudrait-il pour mettre en place un cadre de concertation permanent ?
- 8) Faites-vous un diagnostic climatique associé au développement des collectivités dans le cadre de la planification territoriale ?
- ✚ Non, parce qu'on en a pas besoin dans le plan de développement
 - ✚ Non, parce qu'on ignore comment le faire
 - ✚ Non, parce qu'il est difficile et coûteux
 - ✚ Oui, avec des outils de diagnostic climatique
 - ✚ Oui, mais sans outils de diagnostic climatique
 - ✚ Oui, et le processus demeure difficile et ardu
 - Quelles sont les solutions pour qu'il soit effectif dans les plans de développement ?
- 9) Pourquoi les mesures environnementales ne sont pas rigoureusement intégrées aux politiques publiques et mises en place dans les territoires ?
- Parce qu'elles ne font pas parties des habitudes décisionnelles et quotidiennes
 - Parce que les outils n'existent pas sur le territoire
 - Parce que les outils ne sont pas vulgarisés
 - Parce qu'il existe autant d'outils que de problématiques territoriales
 - Quelles sont les solutions pour faciliter son application dans les territoires ?
- 10) Quelles sont les difficultés rencontrées dans l'intégration des MACC aux plans de développement ?
- a. Dans la définition des stratégies
 - b. Dans l'élaboration des plans d'action
 - c. Dans la mise en place des mesures et actions
 - d. Dans la mise en œuvre sur le terrain
 - Quelles autres difficultés ?
 - Quelles sont les possibles solutions ?

ANNEXE 2

EXEMPTION DU COMITÉ ÉTHIQUE DE L'UQAC

Cette thèse a fait l'objet d'une exemption de certification éthique. Le numéro du certificat éthique qui a été émis à mon nom est : **2022-734**.

ANNEXE 3

SYNERGIES OU DIVERGENCES DES MESURES INTERNATIONALES D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ENTRE 1990 ET 2025

L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE						
Année	Mesures du GIEC		Décisions: CCNUCC	Objectif: ODD13	RELATION	
	Secteur	Solutions	Décisions	Cibles	Synergie	Différence
1990-1994	Énergie, forêt, agriculture, industrie, transport	Pas de solutions concrètes d'adaptation (GIEC, 1992, p.43, 76).	Pas de décisions concrètes d'adaptation (Nation Unies, 1992, p.5-7)	Pas d'ODD	Sans objet	Sans objet
1995- 2000		Pas de solutions concrètes d'adaptation (GIEC, 1995, p.48-51).	-		Sans objet	Sans objet
2001-2006	Eau	«Augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau» [...]	COP 7 : Accord de Marrakech (Nations Unies, 2001) : décisions pour les pays en développement : «appui à l'élaboration de programmes d'action nationaux» (Nation Unies, 2002, p.39, 41 (Add1)).		Mise en place de programme pour l'élaboration des plans de gestion des inondations et de plan d'adaptation dans les pays pauvres (Groupe d'experts des PMA, 2012).	Pas de décisions concrètes, notamment de la CCNUCC, sur les actions à mettre en œuvre par secteur dans les territoires (Simonet, 2011).
	Alimentation	«Modifier le calendrier des plantations, récoltes [...]; «Utiliser un travail du sol minimum [...]	COP 8 : les pays pauvres sont incités à: «utiliser des méthodes et des directives appropriées [...] pour évaluer leur vulnérabilité et leur adaptation» (Nations Unies, 2003, p.8-9).			
	Économie	«Prévenir ou arrêter le développement dans les zones côtières vulnérables à l'érosion, aux inondations»	COP10 : programme qui exhorte: «les pays en développement parties à s'appuyer sur les priorités stratégiques des mesures d'adaptation et de renforcement des capacités» (Nations Unies, 2005, p.2).			
	Santé	« [...] améliorer l'infrastructure sanitaire publique» (GIEC, 2001, tableau des options d'adaptation pour certains secteurs).	COP11 : «programme de travail quinquennal» (Nations Unies, 2006, p.6). Décisions: «Promouvoir l'élaboration et la diffusion de méthodes et d'outils»(Nations Unies, 2006, p.9-10).			

L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (SUITE)						
Année	Mesures du GIEC		Décisions: CCNUCC	Objectif: ODD13	RELATION	
	Secteur	Solutions	Décisions	Cibles	Synergie	Différence
2014	Développement humain Lutte contre la pauvreté Sécurité des moyens de subsistance Gestion des risques Gestion des écosystèmes Aménagement de l'espace Structurelles/ Physiques Institutionnelles Sociales Domaines d'intervention	«Meilleur accès à l'éducation, à la nourriture, aux services de santé, à l'énergie, au logement, [...]» «Meilleur accès aux ressources locales et contrôle amélioré de ces ressources; [...]» «Diversification des revenus, des avoirs et des moyens de subsistance; amélioration des infrastructures; [...]» «Systèmes d'alerte précoce; cartographie des risques et de la vulnérabilité; diversification des ressources hydriques; [...]» «Préservation des milieux humides et des espaces verts urbains; boisement du littoral; gestion des réservoirs; [...]» «Mise à disposition de logements, d'infrastructures et de services adéquats; [...]» Options pour les environnements artificiels et bâtis, Options technologiques; Options basées sur les écosystèmes; Services Options économiques; Lois et réglementations; Politiques et programmes nationaux et gouvernementaux Options éducatives; Options informationnelles; Options comportementales Pratiques; Politiques; Personnels (GIEC, 2014, tableau des stratégies de gestion des risques fondées sur l'adaptation).	COP20 à Lima : «de processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation est essentiel» (Nation Unies, 2015, p.4). -le comité suggère de: «reconnaître l'importance de la sensibilisation et de l'adhésion de toutes les parties prenantes»; «améliorer la coordination, la collaboration et la cohérence»; «améliorer l'apprentissage»; «des cadres de suivi et d'évaluation doivent être appropriés»; «des évaluations au niveau national peuvent remplir une fonction différente en servant à mesurer les capacités d'adaptation à partir des évaluations au niveau infranational (Nation Unies, 2015, p.8-10).	Pas d'ODD	Quelques options institutionnelles comme la mise à disposition du financement et la rédaction des plans nationaux d'adaptation (Groupe d'expert des PMA, 2012).	Pas d'actions concrètes de mise en œuvre dans les territoires (Sauro-Cinq-Mars, 2014).

L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (SUITE)						
Année	Mesures du GIEC		Décisions: CCNUCC	Objectif: ODD13	RELATION	
	Secteur	Solutions	Décisions	Cibles	Synergie	Différence
2015-2018	Développement humain	«Meilleur accès à l'éducation, à la nourriture, aux services de santé, à l'énergie, au logement, [...]»	COP21 à Paris	2015 : ODD	Les ODD et les accords de la CCNUCC ne comportent pas de solutions concrètes applicables dans les territoires, à l'image des recommandations claires du GIEC. Il existe des documents (rapports des COP 21, 22, 23, plans nationaux d'adaptation) qui font état de l'effort de réflexion mondial pour élaborer des stratégies et plans dans les territoires ((Nations Unies, 2016, 2017, 2018), Groupe d'expert des PMA, 2012)).	L'Accord de Paris concerne pour la plupart les pays développés, étant axé sur la réduction des émissions de gaz pour maintenir la température mondiale en dessous de 2°C. Les options d'adaptation concernent les plans nationaux dans les pays en développement, sans mesures concrètes mis en œuvre sur le terrain (PNUE, 2015).
	Lutte contre la pauvreté	«Meilleur accès aux ressources locales et contrôle amélioré de ces ressources; [...]»	-Les décisions d'adaptation: renforcement des «activités de diffusion» du GIEC; examen du soutien aux «Parties» dans la «mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation»; prise en «compte de la détermination des risques climatiques dans les stratégies et politiques de développement nationaux»; renforcement de la «coopération» entre le «Comité de l'adaptation [...] le Comité permanent du financement et d'autres organes constitués» (Nation Unies, 2016,p.3-5).	ODD13: «Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions»		
	Sécurité des moyens de subsistance	«Diversification des revenus, des avoirs et des moyens de subsistance; amélioration des infrastructures; [...]»		LES CIBLES : «13.1 Renforcer, [...], la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.		
	Gestion des risques	«Systèmes d'alerte précoce; cartographie des risques et de la vulnérabilité; diversification des ressources hydriques; [...]»		13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.		
	Gestion des écosystèmes	«Préservation des milieux humides et des espaces verts urbains; boisement du littoral; gestion des réservoirs; [...]»	-«Accord de Paris» : «vise à renforcer la riposte mondiale à la menace des changements climatiques, dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté.(Nation Unies, 2015,p.5).	13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques [...]» (Nations Unies, 2017,p.20)		
	Aménagement de l'espace	«Mise à disposition de logements, d'infrastructures et de services adéquats; [...]»	COP22 : «comité de Paris sur le renforcement des capacités» pour «remédier aux lacunes et de répondre aux besoins, [...] dans les pays en développement parties» (Nation Unies, 2017, p.8).			
	Structurelles/ Physiques	Options pour les environnements artificiels et bâtis, Options technologiques; Options basées sur les écosystèmes; Services				
	Institutionnelles	Options économiques; Lois et réglementations; Politiques et programmes nationaux et gouvernementaux	COP 23 : «dialogue de facilitation de 2018, appelé Dialogue Talanoa» (Nation Unies, 2018, p.3			
	Sociales	Options éducatives; Options informationnelles; Options comportementales				
	Domaines d'intervention	Pratiques; Politiques; Personnels (GIEC, 2014, tableau des stratégies de gestion des risques fondées sur l'adaptation).				

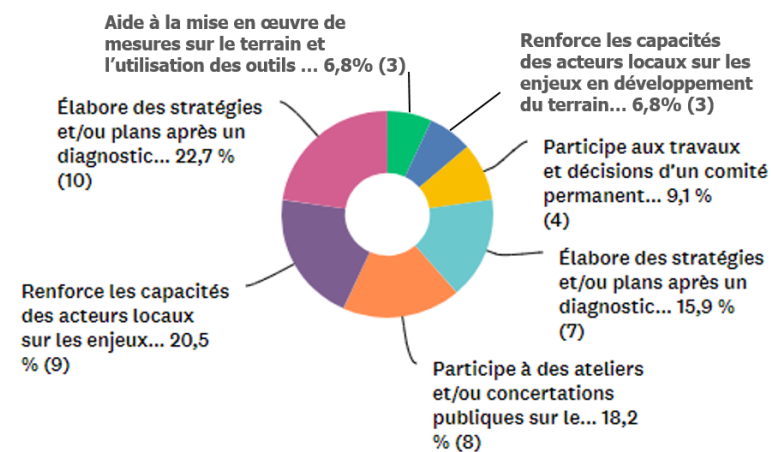
L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (SUITE)						
Année	Mesures du GIEC		Décisions: CCNUCC	Objectif: ODD13	RELATION	
	Secteur	Solutions			Synergie	Différence
2019-2025	Énergie, transport, santé, infrastructure, agriculture, industrie...	«énergies renouvelables»; «véhicules électriques»; «innovations techniques et sociales»; «dispositifs de production mixtes agriculture-élevage»; «amélioration du rendement de l'irrigation [...] et de nouvelles pratiques des agriculteurs [...]; «évolution des régimes alimentaires vers des produits qui entraînent moins de rejets et exercent moins de pressions sur les terres [...]; «infrastructure verte, [...], l'agriculture en zone urbaine et péri-urbaine et l'adaptation des bâtiments et de l'utilisation des terres»; «gestion des risques de catastrophe et l'adaptation par l'éducation»; «gestion durable des ressources en eau»; «investissements dans la santé» (GIEC, 2019, p.57-60). «investissement dans la maîtrise des crues [...], modification des espèces cultivées [...] recours à l'apprentissage social [...] l'assouplissement de la gouvernance et le renforcement des mécanismes financiers [...] cultiver des espèces végétales qui résistent à la sécheresse [...]» (GIEC, 2019, p.81).	2019 : Adoption de «Chili Madrid – le temps de l'action». Concerne la mobilisation de «l'appui nécessaire à la réalisation d'activités d'adaptation dans les pays en développement parties» (Organisation Météorologique Mondiale, 2020, p.2). COP 24 : «programme de travail de l'Accord de Paris» (Nation Unies, 2019, p.2); «des résultats, les apports et les produits du dialogue Talanoa» (Nation Unies, 2019, p.7). Décisions concernant l'adaptation : La «conférence des Parties» : «examiner les lacunes et les besoins liés au processus de formulation et de réalisation des plans nationaux d'adaptation, [...] et les moyens d'y remédier» (Nations Unies, 2019, p.40). COP25 : Mis à jour des mesures de réalisation des «plans nationaux d'adaptation». La «conférence des parties: «Demande au Comité de l'adaptation, [...] de continuer à inclure dans leurs rapports des informations sur les lacunes et les besoins liés au processus de formulation et de mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation [...] et sur les moyens d'y remédier» (Nations Unies, 2020, p.2-3).	2015: ODD ODD13 : «Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions» LES CIBLES : «13.1 Renforcer, [...], la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat. 13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales. 13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques [...].» (Nations Unies, 2017, p.20)	Travaux portant sur les mesures d'adaptation que ce soit dans les rapports du GIEC, dans les travaux de COP, et les objectifs de durabilité de l'ONU (Gemenne, 2008).	Pas de mise à jour des cibles des ODD; pas d'actions pratiques de réduction ni d'adaptation dans les décisions de la CCNUCC. Pas de similitude avec les mesures concrètes du GIEC qui énumère des actions par secteur (PNUE, 2020).

ANNEXE 4

RESULTATS DU QUESTIONNAIRE PAR SONDAGE

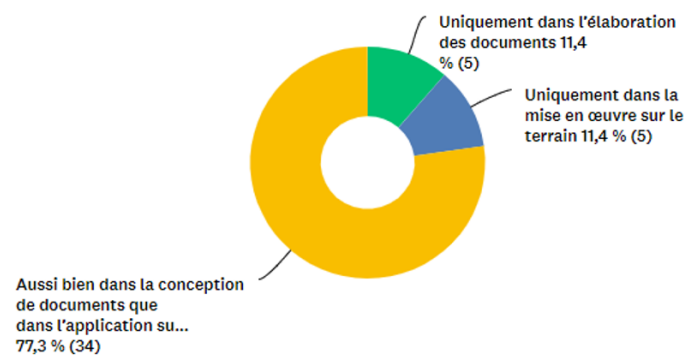
Q1

Comment votre institution est-elle impliquée dans l'intégration des mesures d'adaptation au changement climatique (MACC) dans la planification territoriale (PT)?



Q2

L'intégration des MACC dans les plans de développement (PD) constitue-t-elle une difficulté aussi bien dans l'élaboration des documents que dans la mise en œuvre sur le terrain?

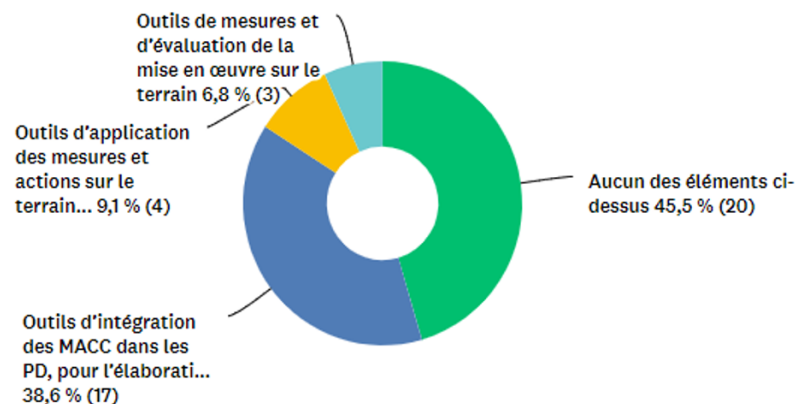


Précisions de réponses : Q2

- La formation des enseignants sur la thématique est un défi
- Dans la conception, bien qu'il existe un cadre politique assez élaboré sur les CC, tous les acteurs ne sont pas au même niveau d'information
- Dans la mise œuvre, parfois les objectifs de développement sur un même territoire s'opposent.
- Prise en compte des MACC insuffisantes dans les documents
- Les plans de développement communaux (PDC) sont actuellement en phase d'élaboration alors, il serait difficile d'affirmer que seule la phase d'élaboration ou celle de mise en œuvre est concernée.

Q3

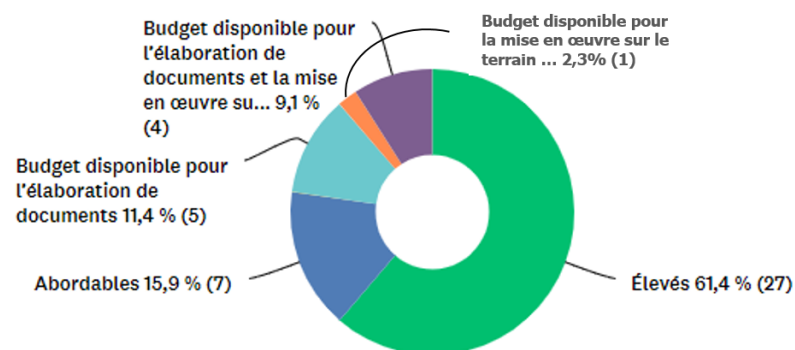
Votre institution dispose-t-elle d'outils de mise en œuvre des MACC dans la PT?

**Précisions aux réponses : Q3**

- Guide d'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans les documents de planification . Accès sur demande
 - Il existe un guide général qui n'est pas propre à l'institution mais à l'ensemble des acteurs
 - L'ANPC est une structure de coordination des actions en matière de rédaction des risques de catastrophes (RRC) aussi bien naturels que technologiques ; en ce sens, elle appui les communes dans la prise en compte/intégration de la thématique RRC dans l'élaboration des PDC. La mise en œuvre revient aux collectivités territoriales. visitez <https://anpctogo.tg/> L'outil "Climate Proofing"
- Agenda 21 - Outil de catégorisation et de priorisation des ODD

Q4

Les coûts de mise en œuvre des MACC dans la PT sont-ils accessibles pour les travaux?

**Précisions aux réponses : Q4**

A trait à la réponse aux appels à projets

L'ANPC appuie déjà certaines communes (celles qui sont très exposées aux inondations par exemple) dans la mise en œuvre de certaines actions de RRC en lien avec les changements climatiques (CC). Elle mobilise les ressources, aussi bien financières que techniques au bénéfice des communes.

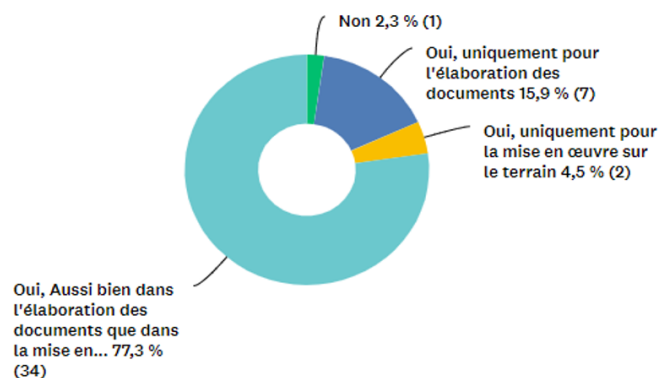
Les coûts de la mise en œuvre sont souvent élevés, les études sont financées, mais ne sont pas mises en œuvre. Il faudrait que les collectivités arrivent à mobiliser de la ressource en interne, asseoir une bonne gouvernance financière alimentée par une bonne planification stratégique. Souvent les territoires locaux attendent l'appui du niveau central ou international.

Il faut des subventions ou des aides financières

Mobilisation des fonds de l'extérieur. Mais cette mobilisation reste toujours difficile du fait que les acteurs locaux n'ont pas des fonds disponibles comme participation de leur part

Q5

Il y a-t-il une pluralité d'acteurs et une multiplicité de disciplines qui interviennent sur le sujet que ce soit dans l'élaboration de documents que dans la mise en œuvre d'actions?

**Précisions de réponses : Q5**

Il existe au niveau national, un cadre de concertation dénommé Plateforme nationale de réduction des risques de catastrophes (PFNRRC) qui est multisectoriel et multi-acteurs ; c'est cette plateforme qui siège à l'ANPC pour prendre les décisions sur les actions à mener et les bénéficiaires potentiels.

Les documents sont élaborés à travers une collecte de données dans tous les secteurs concernés. Très souvent la mise en œuvre n'est pas vraiment coordonnée par les entités locales, ce qui engendre quelques fois des duplications. Il est important de définir les priorités avec les collectivités afin que la mise en œuvre soit coordonnée.

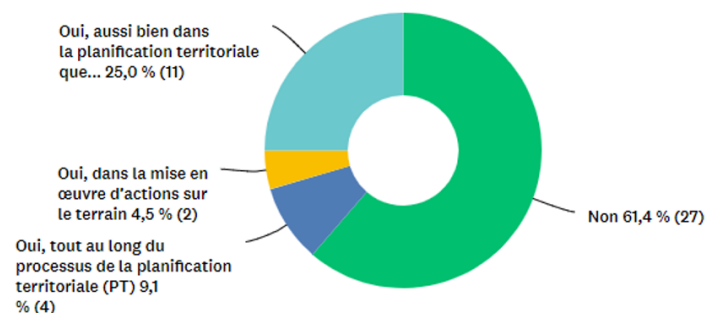
A travers des ateliers qui regroupent les acteurs. La mise en œuvre se fait par des projets avec les communautés concernées.

Par des études diagnostic - la mise en œuvre se fait par des décideurs.

Dans les comités nationaux et locaux mis en place. Ces comités sont multi-acteurs. Mais il faut souligner que c'est maintenant que le Togo se lance dans la mise en œuvre

Q6

Cette diversité d'acteurs constitue-t-elle une difficulté de plus dans le processus d'intégration des MACC dans les PD?

**Précisions de réponses : Q6**

La diversité constitue plutôt une force. Ils doivent être impliqués à toutes les étapes.

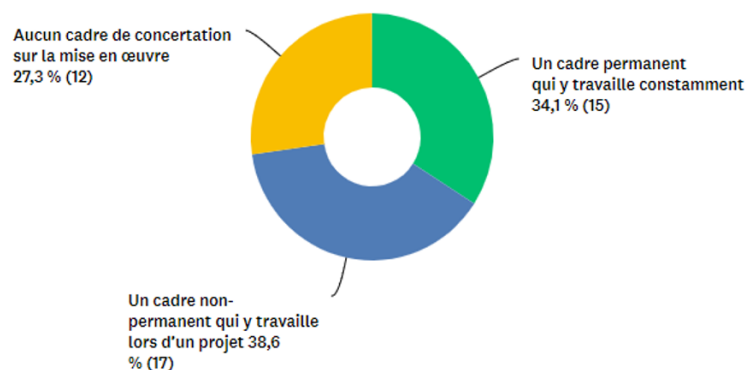
La difficulté existe et est liée aux textes de lois qui attribuent les mêmes missions /prérogatives à plus d'une structure. Mais des efforts sont faits de sorte à ce que les activités soient confiées aux structures appropriées aussi bien dans la phase d'élaboration que dans la mise en œuvre.

En réalité la pluralité est un atout qui permet de fédérer les moyens disponibles pour agir. Chacun s'implique individuellement selon les priorités de son secteur et ses indicateurs. Mais je pense qu'il faut mettre ensemble une planification commune et chacun donne ses orientations qui seraient consignées afin de mettre en place un système de suivi et coordination. Chaque acteur fait au mieux pour la sauvegarde de ses intérêts tout en œuvrant pour la cause commune d'atténuation des émissions des gaz à effet de serre et d'adaptation.

Ils sont membres des comités nationaux et participent aux discussions et consultations

Q7

Existe-t-il un cadre de concertation pour l'étude de faisabilité de la mise en œuvre des mesures dans les collectivités locales?

**Précisions de réponses : Q7**

Les communes sont impliquées dans la PFNRRC; alors l'on pourrait dire qu'il existe un cadre de concertation au niveau national; quant à l'existence d'un cadre similaire au niveau communal je n'ai pas d'information

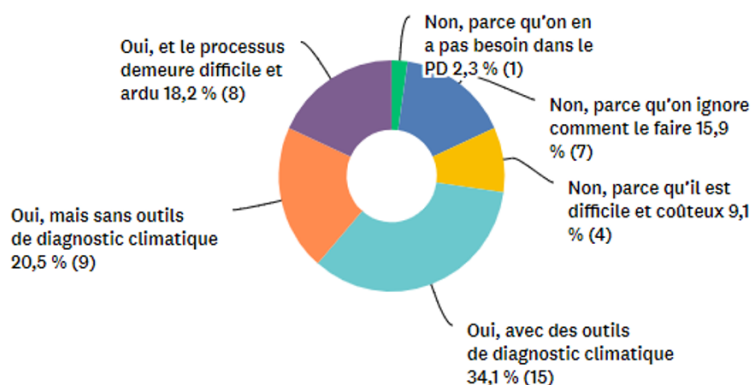
Au niveau national il y a un comité national Plan National d'Adaptation qui est destinée à l'intégration de l'ACC dans les politiques. Au niveau local il y a les commissions locales de développement durable CLDD ou CPDD. Au niveau des communes, chaque commune met en place des commissions d'élaboration et de suivi des projets et programmes

Il faudrait identifier les acteurs de ce cadre et le financer

Comité National sur le Développement Durable qui a également des démembrements régionaux

Q8

Faites-vous un diagnostic climatique associé au développement des collectivités dans le cadre de la PT sur le terrain?

**Précisions de réponses : Q8**

D'abord il y a une non disponibilité de données climatiques (température, pluviométrie...) pour une analyse objective. Les solutions qu'on préconise est de mettre à la disposition des institutions ces informations pour permettre des discussions permanentes avec les spécialistes afin de former les gens sur le terrain

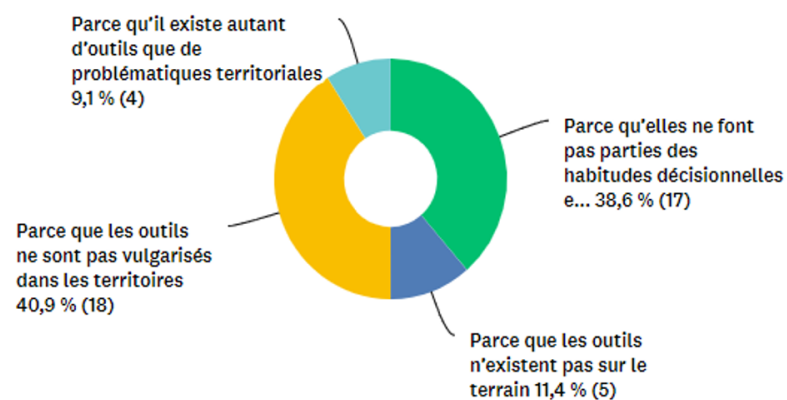
L'outil FFOM prend aussi en compte la thématique des changements climatiques de même que l'outil PESTEL. Oui dans le cadre de deux projets, le diagnostic a été fait avec comme outils, la matrice de la vulnérabilité dans 7 communautés dans la région des plateaux au Togo (Agou et Kpélé)

Il existe un diagnostic climatique au niveau national mais il n'en existe pas au niveau local ; et pour un pays comme le Togo avec peu de variabilité à travers le pays, il ne serait pas approprié/rentable de se lancer dans de telles études très lourdes en termes de ressources

Il faut vulgariser les outils de diagnostic et aussi renforcer les capacités des acteurs pour leur utilisation effective

Q9

Pourquoi les mesures environnementales ne sont pas rigoureusement intégrées aux politiques publiques et mises en place dans les territoires?

**Précisions de réponses : Q9**

C'est la vulgarisation des outils sur toute l'étendue du territoire qui peut facilement aider à son application. Mettre en œuvre les ODD et respecter les principes de l'agenda 2030.

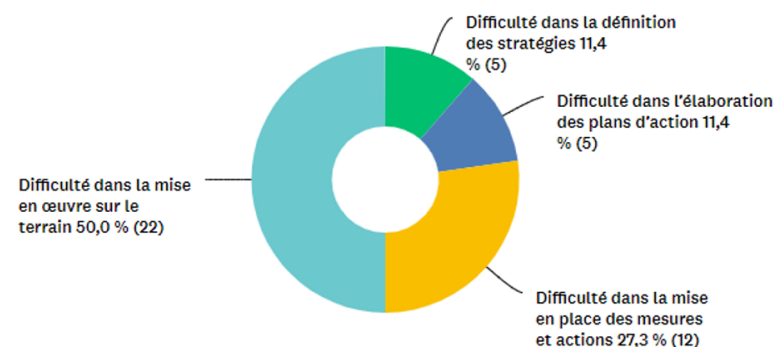
Il s'agit surtout des outils pour lesquels l'appropriation est difficile. C'est surtout le problème d'appropriation de ces outils qui se pose.

La décentralisation qui est effective actuellement pourrait réduire le problème.

Vulgariser les outils adaptés et faciles à comprendre par les acteurs.

Q10

Quelles sont les difficultés rencontrées par l'institution dans l'intégration des MACC aux PD?

**Précisions de réponses : Q10**

Manque de financement ; désintéressement des décideurs ; Sensibiliser, former les collectivités locales sur les enjeux climatiques et donner une place de choix au climat dans les prises de décisions.

Mobiliser les ressources pour mettre en œuvre les mesures identifiées.

Autres difficultés : le conflit d'intérêt sur le terrain ; les conflits sociaux dont le foncier pour la mise en œuvre par exemple des mesures. Solutions : Plus d'implication ; formuler des projets simples à forts impacts et qui touchent directement les populations. Certaines éprouvent des difficultés de mobilisation des ressources pour une mise en œuvre efficace.

Difficultés dans l'accès des données. Solutions : Consultations nationales ; Sensibilisation sur le terrain afin de recueillir des informations de la population.

ANALYSE ET INTERPRÉTATION des réponses des enquêtées, suivant les interrogations dans les questions de recherche

Élaboration de stratégies et plans

Q1: Des efforts sont fournis sur le terrain quant à la prise en compte des phénomènes climatiques dans les décisions territoriales, mais ils demeurent insuffisants pour l'atteinte des objectifs climatiques (Desse et collab., 2018) et la gestion des processus (Mehri, 2020).

Prise en considération des mesures d'adaptation

Q2: Difficulté d'intégration des MACC bien plus que l'atténuation (BAD, 2021) : Dans le cadre de la planification, toutes les parties prenantes ne sont pas bien informés ; dans la mise en œuvre, les actions sont parfois contradictoires.

Disponibilité et utilisation d'outils

Q3: Manque et méconnaissance d'outils ; le diagnostic climatique n'est pas systématique (Climate chance et Comité 21, 2019). Seuls quelques organismes comme GIZ en disposent.

Financement des actions

Q4: Coût de mise en œuvre élevé par manque de moyens financiers et de mobilisation de fonds pour la mise en œuvre (Eckstein et collab., 2021).

Implication et concertation des acteurs

Q5: Non-implication des acteurs (République togolaise, 2022a) : Les décisions d'actions ne sont pas décentralisées et les collectivités locales ne sont pas tout à fait impliquées dans l'élaboration des projets à mettre à œuvre (UEMOA, 2015). Faute de décentralisation des politiques, chaque groupe d'acteurs (organisme, agence par exemple) initiant des projets de développement, les initiatives sont parfois dupliquées.

Multiplicité des acteurs

Q6: Enjeu de multiplicité des acteurs à qui des responsabilités sont attribuées (Van Gameren et collab., 2014a). C'est un avantage en soi, mais les acteurs ne sont pas au même niveau d'information, ce qui rend difficile le processus de planification (République togolaise, 2023).

Cadre de concertation permanent

Q7: Caractère non-permanent des cadres de concertation. Des cadres de concertation existent mais sont soit non-opérationnels, soit actifs lors de l'élaboration ou la mise en œuvre de projets (République togolaise, 2022a). Pas de cadre commun méthodologiquement cohérent (OCDE, 2021).

Diagnostic climatique

Q8: Difficulté et/ou quasi-absence de diagnostic climatique (Climate chance et Comité 21, 2019). Il n'y a que certains organismes internationaux et quelques agences qui en font. Certains avec un outil, d'autres, sans outils.

Intégration des mesures environnementales

Q9: Non-intégration de mesures environnementales (de résilience) (Sanou et Badolo, 2017), soit à cause de la méconnaissance d'outils, soit parce que les décideurs ne s'y connaissent pas ou n'accordent pas un réel intérêt.

Processus de planification

Q10: Complexité du processus vu les différences entre le processus de la planification et les dynamiques de terrain (Noblet, 2023). Difficulté d'accès aux données et outils ; incohérences et conflits (Rivaud, 2007).

ANNEXE 5

RESUMÉ DES RÉPONSES AUX INTERROGATIONS DE LA RECHERCHE

